



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes de Val de Saône Centre

ENTRE

La communauté de communes de Val de Saône Centre

Représenté par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,
Ci-après désigné par la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame la Préfète du département de l'Ain, Mme Catherine Sarlandie de la Robertie,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule : Une nouvelle politique contractuelle de l'Etat

Suite à la volonté du gouvernement que chaque territoire décline dans le cadre de ses compétences un contrat de relance et de transition écologique qui réponde à ses besoins et aux objectifs de politique territorialisées de l'Etat, le territoire de Val de Saône Centre a établi un projet de territoire détaillé ci-après qui répond à des objectifs de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets immédiatement réalisables ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires tout en répondant aux enjeux de transition écologique, de cohésion sociale et d'économie soutenable ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le présent contrat a été construit en lien avec toutes les parties prenantes du territoire et comprenant une consultation citoyenne sur le mois de mai 2021. Cette consultation a permis d'interroger chaque foyer à travers un questionnaire distribué aux habitants, aux commerces et entreprises des parcs d'activités économiques de manière à réussir le plus efficacement possible l'accompagnement de la transition écologique, économique et sociale du territoire de Val de Saône Centre.

Le présent document issu de l'ensemble de tous ces échanges comprend un diagnostic du territoire, des orientations et un plan d'actions pour la période 2021-2026.

1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de Communes Val de Saône Centre a été créée en 2017 et résulte de la fusion des communautés de communes Val de Saône Chalonnaise et Montmerle Trois Rivières. Elle regroupe 15 communes pour un peu plus de 20000 habitants sur un territoire de 158 km².

La Communauté de Communes Val de Saône Centre est située à l'extrême Ouest du département de l'Ain à moins de 50 km d'agglomérations telles que Villefranche-sur-Saône, Mâcon, Bourg-en-Bresse et Lyon. Le territoire se situe au cœur de la région naturelle du Val de Saône jouxtant les pays du Beaujolais, de la Dombes et de la Bresse.

La croissance démographique du territoire est dynamique mais diminue, avec un taux de croissance d'environ 1,1% par an depuis 2006 alors qu'il atteignait 1,8% entre 1999 et 2006.

Le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est intégralement couvert par le SCoT Val de Saône Dombes, engagé en faveur de la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le SCoT révisé a été approuvé le 20 février 2020.

Les objectifs du SCoT en faveur de la transition écologique sont les suivants :

- Adapter les activités et le développement socio-économique aux enjeux énergie climat en favorisant la proximité facteur de limitation des déplacements, en limitant la consommation d'espace et en réduisant l'exposition aux risques climatiques
- Développer une mobilité alternative et durable permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles, la précarité énergétique des ménages et d'améliorer la qualité de l'air
- Développer un bâti moins énergivore permettant de limiter les émissions de GES et de réduire la précarité énergétique des ménages

- Préserver et développer les puits de carbone et le rôle de la trame verte et bleue, en particulier dans la régulation climatique
- Favoriser le développement des énergies renouvelables afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles

Sur le territoire de la communauté de communes, toutes les communes ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sauf Peyzieux-sur-Saône qui a une carte communale.

La communauté de communes dispose d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui a été approuvé par le Conseil Communautaire le 27 avril 2021.

Le PCAET s'articule autour des 5 grandes orientations suivantes : agir sur la mobilité, agir sur le résidentiel, développer les énergies renouvelables, s'adapter au changement climatique et mettre le territoire en action.

Il comporte 26 actions, qui doivent permettre, dans les prochains mois et les prochaines années, de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre bénéficie du Contrat de milieux Dombes Chalaronne Bords de Saône 2020-2022 avec le Syndicat de Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) et du Contrat Saône 2018-2020 avec l'EPTB Saône et Doubs, dont l'avenant 2020-2021 a été signé le 13 novembre 2020.

Il comporte deux zones Natura 2000 : Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône.

Le territoire Val de Saône Centre et ses partenaires ont souhaité s'engager dans la démarche de contractualisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, des orientations stratégiques, et des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances avec un tableau de bord présenté à l'article 8 de ce contrat.

Article 2 – Ambition du territoire de Val de Saône Centre

Le document de diagnostic en annexe de ce document a permis de mettre en lumière un certain nombre d'enjeux. Ces différents enjeux sont la source des différentes actions et différents projets envisagés pour le territoire en tâchant d'atteindre des objectifs relatifs à la transition écologique, à la cohésion sociale et en faveur d'une économie soutenable.

La croissance démographique constatée sur le territoire mérite de réfléchir à l'adaptation des équipements publics de la communauté de communes, ainsi qu'à l'enjeu domicile / travail. Les projets de développement d'une Maison France Services visant à renforcer le service public sur l'ensemble du territoire, mais également l'étude de mobilité sont autant de moyens de répondre aux enjeux évoqués.

Le volet économique du territoire a mis en avant l'intérêt de poursuivre le développement des parcs d'activité afin de favoriser notamment l'emploi local. Dans cette vision, le développement du Parc Visionis et du Parc Actival est un moyen de répondre à cet enjeu.

En outre, le développement du commerce de proximité, le soutien aux circuits courts, et les productions locales sont apparues nécessaires lors du diagnostic. Pour ce faire, des aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des

services avec point de vente existent déjà. Un projet alimentaire inter-territorial a été initié. Un projet de partage de fruits et légumes est envisagé ainsi que la rénovation de locaux commerciaux en centre-bourg.

L'analyse du tourisme sur le territoire a mis en avant l'intérêt de poursuivre le développement des itinéraires de vélos sur le territoire, et cela notamment avec l'aménagement de la Véloroute.

L'analyse de la mobilité a montré l'intérêt de faciliter les modes doux et de favoriser le covoiturage. Ces différents enjeux font l'objet d'une attention toute particulière sur le plan intercommunal mais également des communes du territoire.

L'analyse de l'offre de services a permis de souligner le besoin de renforcer l'offre de services publics et de compléter l'offre sportive. La construction de pistes d'athlétismes et d'un-skate-park sont des actions envisagées. La Maison France Services évoquée préalablement ou encore la maison d'assistantes maternelles permettraient également de renforcer l'offre de services.

L'analyse de l'habitat a mis en avant la nécessité de renforcer les centres bourg. Plusieurs actions sont ainsi projetées afin de dynamiser le cœur des villages.

L'analyse des espaces fragiles a permis de constater l'enjeu de protection d'un champ captant d'eau potable, le besoin de réaliser des travaux sur les ouvrages d'assainissement, d'accompagner la politique GEMAPI ainsi que l'intérêt de développer des politiques de rétention d'eau, qui sont autant d'actions envisagées. La mise en valeur des espaces naturels et protégés constitue également une priorité. Les aménagements par la plantation de haies constituent des réponses.

Pour terminer, l'analyse des consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre a permis de mettre en lumière le besoin de poursuivre les efforts en matière de réduction de consommation énergétique et de CO2, avec notamment les projets de mobilité alternative (véloroute, modes doux, étude de mobilité), des projets de réduction de consommation au niveau des éclairages publics, des véhicules mais également des bâtiments du territoire, ainsi que par une meilleure utilisation des déchets verts (broyeur), ou encore par la production d'énergie photovoltaïque.

Afin de permettre une meilleure lecture des différentes actions / projets envisagés, une classification selon de grandes orientations stratégiques est proposée, et est présentée ci-après :

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 29 juin 2021:

I) Transition écologique :

1) Réduction CO2 :

- 1) Mobilité alternative**
- 2) Moindre consommation énergétique**
- 3) Energie des bâtiments et CPE**
- 4) Meilleure utilisation in situ des déchets verts**
- 5) Production d'énergie renouvelable**
- 6) Captation de carbone**

2) Protection et mise en valeur des ressources de la qualité paysagère

- 1) Protection des espaces sensibles et faunistiques**
- 2) Cycle de l'eau**

II) Cohésion sociale :

1) Renforcer les dynamiques de cœur de village

2) Renforcer la qualité de vie pour les habitants

- 1) Skatepark, Pistes d'athlétisme, Réfection totale du revêtement du terrain de**

- football synthétique, aménagements d'espaces de loisirs...
- 2) Espaces verts
- 3) Maison France Services
- 4) Espaces municipaux associatifs
- 5) Maison d'assistantes maternelles

III) Economie soutenable

- 1) Développement de parcs d'activités
- 2) Renforcement du commerce de proximité

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches actions/projets, jointes en annexe. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées et des projets envisagés au-delà de 2021.

Le comité de pilotage qui assurera le suivi des différents projets aura ainsi vocation à faire évoluer le contenu de ces différentes fiches au fur et à mesure de la maturité des projets.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le territoire compte à ce jour un programme territorialisé de l'ANCT à l'échelle intercommunale : la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) de l'Ain qui formalise l'engagement des partenaires à mettre en œuvre le schéma intégrant le déploiement du plan d'actions articulé autour des sept domaines (mutualisation des services publics, services au public du quotidien, santé, développement du numérique et de la téléphonie mobile, transports et mobilité, solidarité et le développement social, accès au sport et à la culture).

Par ailleurs, les communes de Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de région/de département l'Ain le 11 décembre 2020. La convention d'adhésion au programme est en attente de signature.

Concernant les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats sectoriels des autres ministères, la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les communes de Garnerans, Montmerle-sur-Saône, Guéreins, Genouilleux, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey ont signé plusieurs conventions ou contrats (Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ), Conventions d'Objectifs et de Financement (COF), Convention Territoriale Globale (CTG)...) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône pour les structures sociales suivantes :

- ALSH Visiomômes à Montceaux
- VisioCrèche à Montceaux
- RAM VisioRelais à Montceaux
- Micro-crèche "Ma P'tite Maison" à St Etienne/Chalaronne
- RAM Saône Relais à St Didier/Chalaronne
- ALSH périscolaire à St Didier/Chalaronne
- ALSH 3 Récrés à Genouilleux et Guéreins
- ALSH périscolaire à Garnerans
- ALSH périscolaire à Montmerle sur Saône
- ALSH périscolaire à Thoissey

Aussi, la communauté de communes est partie prenante de plusieurs dispositifs contractuels régionaux et départementaux. Les principaux dispositifs sont les suivants :

- Contrat de territoire Dombes Saône 2017-2021
- Convention de mise en œuvre du Programme LEADER 2014-2023
- Convention de coopération avec la Région AURA en matière de mobilité
- Convention avec la Région AURA pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes et les EPCI dans le cadre de la loi NOTRe

- Convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la communauté de communes au profit du département de l'Ain 2021-2023
- Convention tripartite entre le département de l'Ain, le collège Bel Air et la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour le soutien à la mise à disposition des gymnases à Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey et du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne aux établissements scolaires
- Convention tripartite entre le département de l'Ain, l'ensemble scolaire St Joseph et la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour le soutien à la mise à disposition des gymnases à Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey et du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne aux établissements scolaires
- Convention tripartite entre le département de l'Ain, le collège du Val de Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour le soutien à la mise à disposition de Visiosport aux établissements scolaires
- Convention de partenariat avec le SIEA dans le cadre du projet de Réseau d'initiative Publique départemental Très Haut Débit Li@in

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action (projets démarrant en 2021) et des fiches projet (projets démarrant à compter de 2022) en annexe 2.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles.

Le comité de pilotage proposera chaque année les fiches actions comprenant le détail des différents partenaires.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

La Communauté de Communes Val de Saône Centre se réserve la possibilité de solliciter un soutien en ingénierie selon les modalités exposées ci-après :

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action

Article 6 - Engagements des porteurs de projets

Les porteurs de projets du présent CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Les éléments financiers sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Val de Saône Centre assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le pilotage du CRTE est assuré à l'échelle du territoire intercommunal par le Président de la communauté de communes. L'animation globale du CRTE est assurée par la Directrice Générale Adjointe de l'EPCI en charge du Pôle Développement et Territoires et le chef de projet, qui est également l'agent chargé de mission PCAET.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage. Les communes associées s'engagent également à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont elles sont maîtres d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Une consultation citoyenne a été réalisée en mai 2021 à l'échelle de l'intercommunalité pour sensibiliser et prendre en compte l'avis des habitants et des acteurs socio-économiques sur les thématiques de la transition écologique et de la cohésion sociale.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration a permis d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5 Maquette financière

CF document en annexe 3

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé des 15 Maires du territoire Val de Saône Centre ou leur représentant, des membres de la direction générale de l'EPCI, des services de l'Etat, le cas échéant, des établissements publics et opérateurs qui pourront être mobilisés en appui du CRTE (ADEME, Caisse des dépôts, Banque des territoires, Chambres Consulaires, etc.).

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Val de Saône Centre. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- du Président de l'EPCI ou son représentant
- du Représentant de l'Etat pour le territoire
- de la DGA du Pôle Développement et Territoires
- du chef de projet CRTE
- d'un représentant technique de chaque commune
- d'autres représentants de l'Etat.

Pourront être associés, selon les thématiques abordées, les services opérationnels communautaires, communaux et d'Etat.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE et Résultats attendus

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués ont été choisis en cohérence avec l'objectif recherché par chaque action.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3.2.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Signé à Montceaux, le 30 août 2021

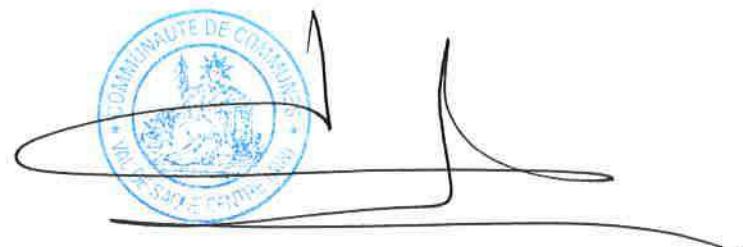
La Préfète de l'Ain,



Catherine Sarlandie de la Robertie

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Jean Claude DESCHIZEAUX



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic, concertation citoyenne, enjeux et orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Maquette financière fiches actions et projets
- 3-2 Tableau suivi et évaluation



PREFECTURE DE L'AIN

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

La Préfète du Département de l'Ain, Mme Catherine Sarlandie de la Robertie,

d'une part,

ET

La communauté de communes de Val de Saône Centre, représenté par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,

d'autre part,

dénommées les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique Val de Saône Centre, signé le 30 août 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées **en annexe 1** de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux co-financeurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés sont détaillés dans la maquette jointe en annexe 2.

Crédits Etat sollicités par type de crédits					
Plan de relance (Appel à Projet, Appel à Manifestation d'Intérêt)	DETR/DSIL à solliciter 2021	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)	TOTAL
32 399 €	428 089€			104 000 € (DRAC)	564 448€

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Montceaux, le 30 août 2021

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

La Préfète de l'Ain,

Catherine Sarlandie de la Robertie



CC Val de Saône Centre

Diagnostic, Consultation citoyenne, enjeux et orientations stratégiques

Juin 2021

Sommaire

- 1 Diagnostic du Territoire**
- 2 Concertation**
- 3 Consultation Citoyenne**
- 4 Enjeux, orientations, fiches actions**
- 5 Annexes**

Diagnostic du territoire

Sommaire

- 1 Données de la communauté de communes (p5-6)
- 2 Un territoire en développement (p7-12)
- 3 Son économie (p13-35)
- 4 Offre de service (p36-40)
- 5 L'habitat (p41-44)
- 6 La mobilité (p45-47)
- 7 Eau et espaces fragiles valorisés (p48-61)
- 8 L'énergie (p62-68)

Introduction

La communauté de communes souhaite élaborer un CRTE qui devra être contractualisé avant juin 2021.

L'objectif est ainsi d'identifier les forces et faiblesses du territoire, les atouts et potentiels de développement pour définir et constituer une feuille de route du territoire.

Ce présent diagnostic vise à dresser un panorama avec une attente particulière sur les enjeux du territoire concernant les compétence du CRTE telles que Biodiversité, Mobilité, Energie et Climat, dans un contexte de transition écologique, de développement économique ainsi que de cohésion territoriale.

Préambule

Le Premier ministre a demandé aux préfets d'engager au plus vite la formalisation des nouveaux CRTE qui s'appuient sur trois axes : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Sur la durée du mandat municipal 2020-2026, le CRTE doit traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique... « Les projets portés dans les contrats devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité) », précise la circulaire.

L'échelle de l'intercommunalité est privilégiée et le diagnostic préalable très précis.

Les actions du CRTE doivent respecter les orientations du gouvernement sur la transition écologique : lutte contre l'artificialisation des sols, nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, développement des mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments, développement de l'économie circulaire, promotion des énergies renouvelables...

Les CRTE devront formaliser les concours financiers de l'État aux collectivités : moyens du plan de relance, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)... Ils pourront être abondés par des crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER, dont ils sont censés être une déclinaison directe. Les concours de l'État sont dotés de moyens renforcés sur les deux premières années de déploiement des CRTE, dans le cadre du plan de la relance (2021-2022). Pourront s'y ajouter les crédits de la part exceptionnelle de la DSIL (1,046 Md€) et ceux de la DTER (570 M€).

**Source : AMF, d'après la circulaire du 20 novembre du Premier Ministre, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique*

Partie 1 : Diagnostic du territoire

1 Données de la communauté de communes

2 Un territoire en développement

3 Son économie

4 Offre de service

5 L'habitat

6 La mobilité

7 Eau et espaces fragiles valorisés

8 L'énergie

Données de la communauté de Communes

Un périmètre communautaire récent

- La Communauté de Communes Val de Saône Centre a été créée en 2017 et résulte de la fusion des communautés de communes Val-de-Saône Chalaronne et Montmerle Trois Rivières. Elle regroupe 15 communes pour un peu plus de 20 000 habitants sur un territoire de 158 km².
- La Communauté de Communes Val de Saône Centre est située à l'extrême Ouest du département de l'Ain à moins de 50 km d'agglomérations telles que Villefranche-sur-Saône, Mâcon, Bourg-en-Bresse et Lyon. Le territoire se situe au cœur de la région naturelle du Val de Saône jouxtant les pays du Beaujolais, de la Dombes et de la Bresse.
- La croissance démographique du territoire est dynamique mais diminue, avec un taux de croissance d'environ 1,1% par an depuis 2006 alors qu'il atteignait 1,8% entre 1999 et 2006.



Partie 1 : Diagnostic du territoire

1 Données de la communauté de communes

2 Un territoire en développement

3 Son économie

4 Offre de service

5 L'habitat

6 La mobilité

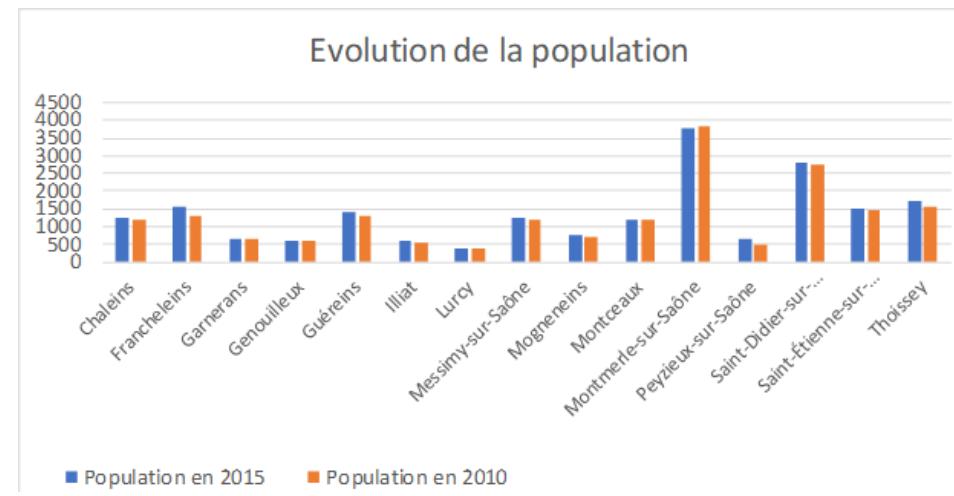
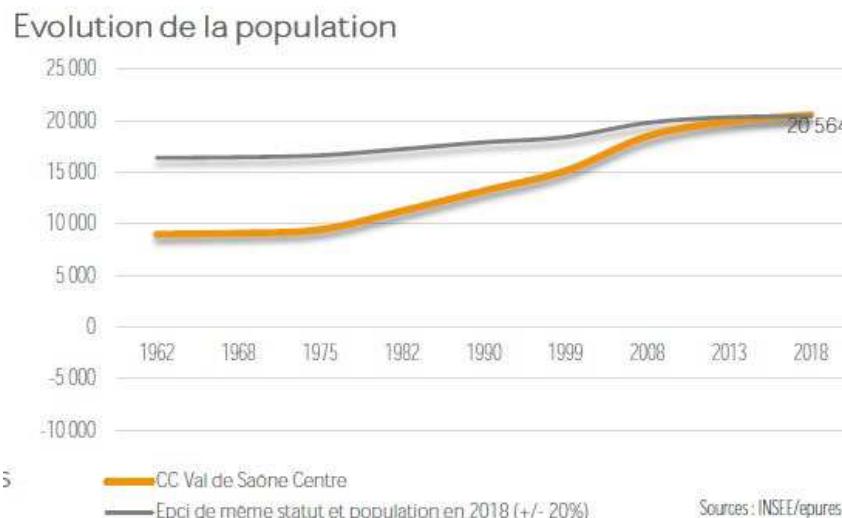
7 Eau et espaces fragiles valorisés

8 L'énergie

Un Territoire en Développement

Une démographie très dynamique mais en légère perte de vitesse

- En 2018, la population de la communauté de communes était de 20 564 habitants (données légales de 2018 qui entrent en vigueur au 01/01/2021). Il est intéressant de noter que la population a plus que doublé sur le territoire depuis 1962 (contre une hausse proche d'un tiers pour les EPCI de mêmes statuts et mêmes populations en moyenne).
- En tenant compte d'évolutions plus récentes (2011-2016). On constate néanmoins un certain « tassement » du pourcentage d'accroissement qui passe sous la barre des 1% entre 2011 et 2016 (contre 1,7 entre 2006 et 2011 contre un niveau national de respectivement 0,5 puis 0,4). Certaines communes voient même leur population diminuer sur la période.



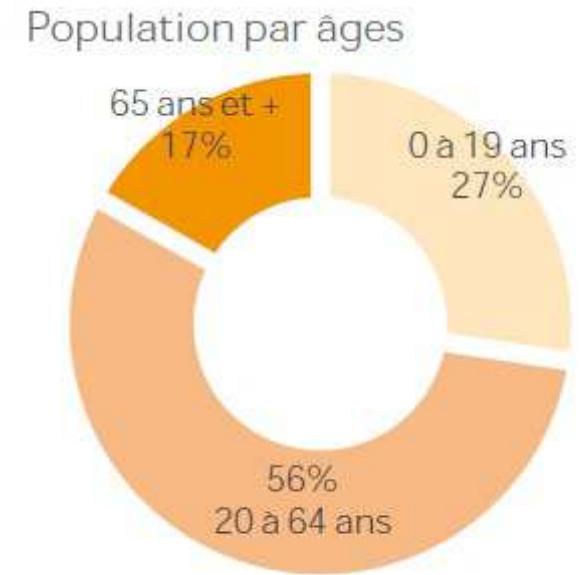
10

*Source : données observatoire Epures agence urbaine Stéphanoise

Un Territoire en Développement

Une démographie très dynamique mais en légère perte de vitesse

- Par ailleurs, on constate une population relativement plus jeune dans la communauté de communes de Val de Saône Centre que dans les EPCI de mêmes statuts et populations :
 - En 2018, la population comportait 27% de moins de 20 ans (contre 23% en moyenne) et 8% de plus de 75 ans (contre 11% en moyenne).
- En 2018, le ménage moyen de la communauté de communes était composé de 2,5 personnes soit un niveau globalement en ligne avec la strate (contre 2,3 personnes en moyenne).
- A noter toutefois que l'on constate une baisse du nombre d'habitants dans les trois premières tranches d'âges (entre 2011 et 2016), qui traduit un vieillissement de la population accentué notamment par des départs de jeunes en formation initiale et qui ne reviennent pas forcément habiter sur le territoire (immédiatement tout du moins).



Sources : INSEE/Epures

Catégorie	CCVSC 2016		CCVSC 2011	
	Nombre	%	Nombre	%
0 à 14 ans	4 291	21,1	4 348	22,4
15 à 29 ans	2 992	14,7	3 047	15,7
30 à 44 ans	4 016	19,8	4 152	21,4
45 à 59 ans	4 387	21,6	3 965	20,4
60 à 74 ans	3 026	14,9	2 446	12,6
75 ans ou +	1 583	7,8	1 437	7,4
Total	20 295	100	19 394	100

Un Territoire en Développement

Situation socio-économique

- L'analyse des emplois et salaires au sein de la communauté de communes met en avant :
- que plus de 75% de la population du territoire perçoit un SMIC ou moins et que plus de 37% des allocataires ont un quotient familial inférieur ou égal à 735€

Répartition des familles en fonction du revenu (tranches de SMIC (1 217 € net au 01/01/2019))

< SMIC	1 SMIC	1,5 SMIC	2 SMIC	3 SMIC	4 SMIC
36,82%	38,65%	17,36%	5,16%	1,14%	0,87%

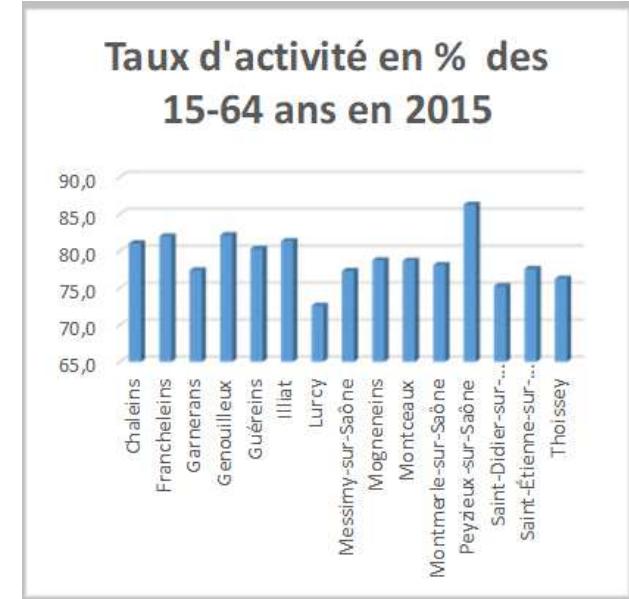
Répartition des familles allocataires selon les tranches de Quotient Familial

QF 0€ - 385€	QF 386€ - 630€	QF 631€ - 735€	Supérieur 735€	QF Indéterminé
410	451	249	1868	0
13,77%	15,14%	8,36%	62,73%	0,00%

Un Territoire en Développement

Un taux de chômage limité

- Le niveau de chômage est bien inférieur aux moyennes nationales pour toutes les communes (hors Thoissey au même niveau).
- Le taux d'activité des 15-64 ans est relativement élevé (entre 72% et 86% selon les communes).



Un Territoire en Développement

Synthèse démographique et socio-économique

Les forces :

- Un territoire attractif
- Une population qui reste jeune et active

Les axes à travailler :

- D'importants flux de déplacements du fait d'un emploi souvent extérieur au territoire.
- Des attentes en matière de petite enfance, sport, culture liées aux nouvelles populations.

Les enjeux :

- Besoin d'équipements publics, de structurer l'habitat
- Enjeu domicile / travail

Partie 1 : Diagnostic du territoire

- 1 Données de la communauté de communes
- 2 Un territoire en développement
- 3 Son économie
- 4 Offre de service
- 5 L'habitat
- 6 La mobilité
- 7 Eau et espaces fragiles valorisés
- 8 L'énergie

Economie du territoire

4 parcs d'activité

- 4 parcs d'activité répartis sur 6 sites (environ 100 hectares) regroupent environ 152 entreprises qui représentent quelques 1801 emplois et qui œuvrent dans des domaines aussi variés que le bâtiment, l'industrie, l'alimentaire, le transport, le médical, la mécanique automobile, la métallurgie, la chaudronnerie, la logistique, la conception et la fabrication de matériel industriel ou encore les services



*Source : Présentation des parcs d'activités CCVSC

Economie du territoire

4 parcs d'activité

Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne

Ce parc est d'une superficie de 36 ha. Avec l'implantation de 27 entreprises représentant 550 emplois dont les entreprises telles que FERMOB, VIAPOST LOGS, SA GOYON Chaudronnerie, TMF, les Chaudronneries de la Chalaronne, SOSPI, ACMS...). Les activités exercées sur le site sont dédiées principalement à la fonderie, la chaudronnerie, la métallerie, la serrurerie, la peinture industrielle, à la fabrication et à la vente de matériels outdoor.

Projet 2021-2022 : Aménagement du PARC ACTIVAL à Saint-Didier/Chalaronne

L'AMENAGEMENT dédié aux activités industrielles, artisanales et de bureaux, d'une superficie de 7 800 m² environ sera réalisé à partir de novembre 2021

Le découpage des lots à la demande avec 4 lots maximum prévoit une superficie comprise entre 1500m² et 2500m² environ. La desserte du lotissement se fera par une voie interne se raccordant à la Rue des métaux située à l'Ouest du parc d'activité et se terminera par la création d'une placette de retournement.

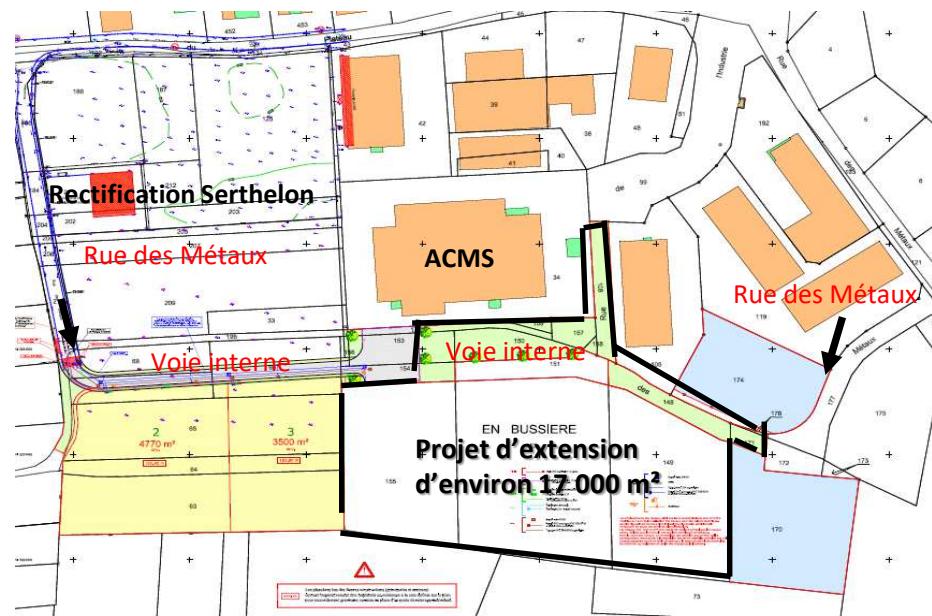


Economie du territoire

4 parcs d'activité

Projet 2022-2023 : Extension du PARC ACTIVAL à Saint-Didier/Chalaronne

Un découpage des lots effectué à la demande avec un maximum de 5 lots d'une superficie comprise entre 2000m² et 3000m² environ. Le parc d'activité sera desservi dans la continuité de la voie interne existante située à l'Ouest, se poursuivant à partir de la placette de retournement et reliera la rue des Métaux située à l'Est du projet.



Economie du territoire

4 parcs d'activité

Parc d'activité des SABLONS à Messimy-sur-Saône

Le lotissement d'entreprises représente une superficie de 2,7ha. 7 entreprises ayant notamment des activités artisanales, sont installées sur le site dont France DELICES, GOUTELLE Terrassement...). Le site regroupe environ 14 emplois.

Il n'y a plus de disponibilité foncière.



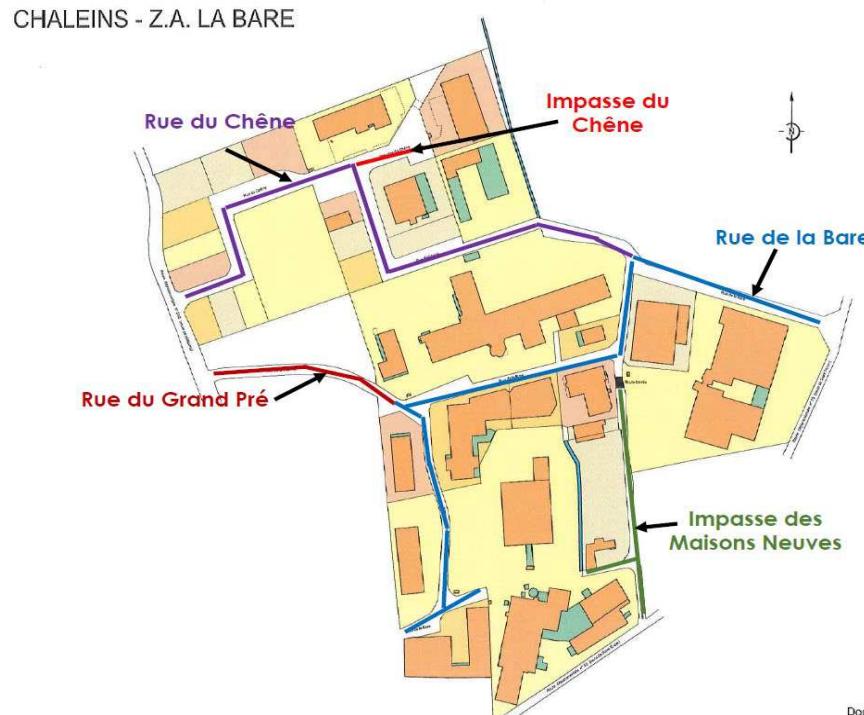
Economie du territoire

4 parcs d'activité

Parc d'activité de la Bare à Chaleins

Le lotissement d'entreprises représente 20,50 ha qui accueille 25 entreprises dont les sociétés FRANCIOLI, PPC-ACS, SOVERP, TERRED'ALLIANCES. Le parc d'activité de la BARE compte 330 emplois

Il n'y a plus de terrains disponibles à la vente.



Document sans é

Economie du territoire

4 parcs d'activité

Parc d'activité Visionis Guéreins

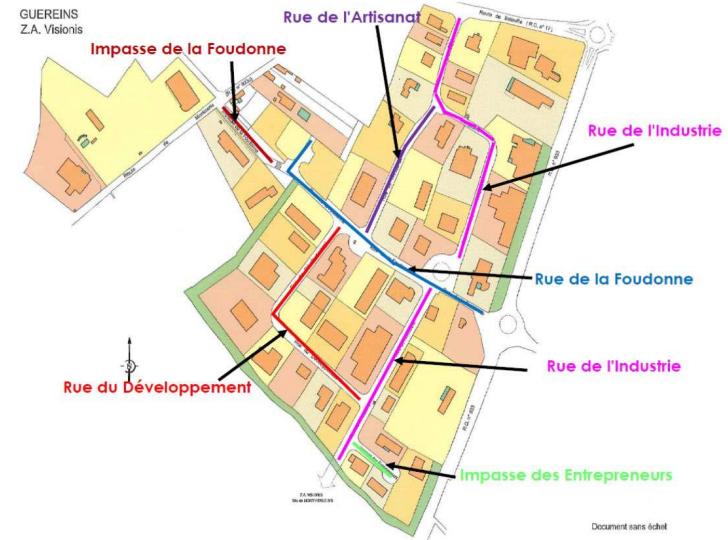
Le parc d'entreprises représente une superficie de 13 ha. Le site accueille 50 entreprises dont les Transports ROLLIN, ANTEMYS, AERMEC, CARINA, DURAFROID ... , ayant des activités industrielles, artisanales, ou de service. Ces entreprises regroupent 431 emplois.

Il n'y a plus de lot disponible à la commercialisation.

Parc d'activité Visionis Montceaux

La zone représente une superficie de 2,32 ha. 8 entreprises dont COVALP, CYATEC et la pâtisserie RIPPE, sont implantées sur le site accueillant 15 emplois environ.

Il n'y a plus de terrains disponibles à la vente.



Economie du territoire

4 parcs d'activité

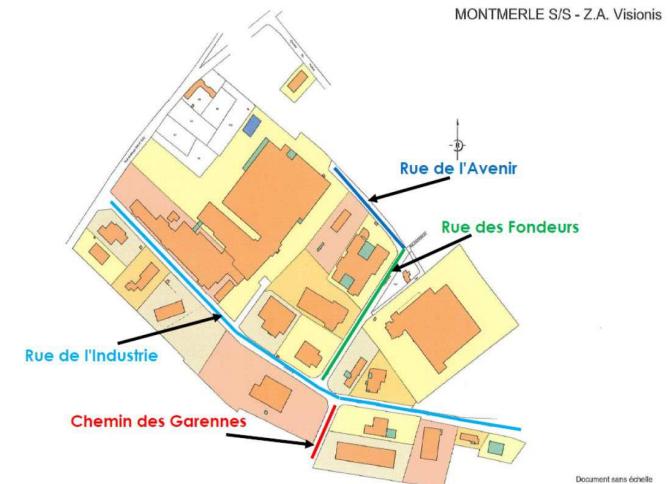
Parc d'activité Visionis Montmerle sur Saône

Le parc d'entreprises a une superficie de 4 ha 50 a. 19 entreprises sont implantées dont les sociétés SAB, SOMAS, STPI EPOXY, SNTS1, CEMA, ayant principalement des activités industrielles (usinage, fonderie, assemblage, zingage électrolytique - peinture industrielle, découpe laser, traitement et revêtement des métaux). Le site Visionis à Montmerle sur Saône compte 396 emplois.

Il n'y a plus de terrains disponibles à la vente.

Projet 2021-2022 : Extension VISIONIS 4 bis à Guéreins

Une superficie de 3 633 m² dont 367 m² de voirie sera dédiée aux entreprises à vocation artisanale, industrielle ou de bureaux. La desserte du lotissement se fera par une voie interne raccordée au parc d'entreprises Visionis – site de Guéreins, situé le long de la RD933. Le démarrage des travaux est prévu en juin 2021.



Economie du territoire

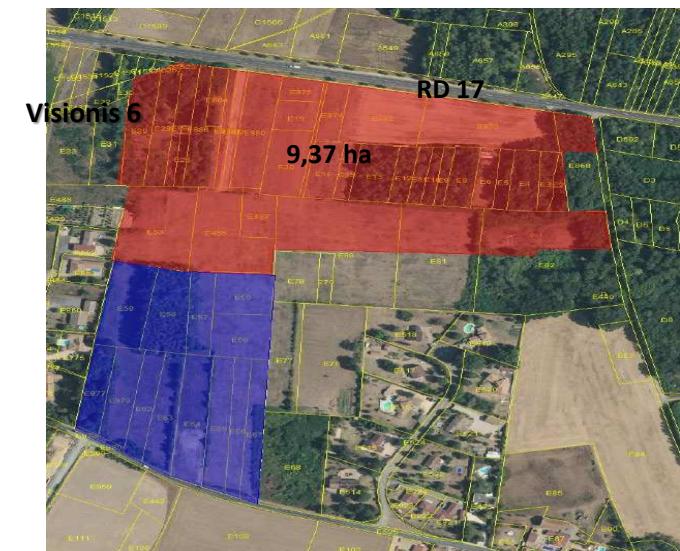
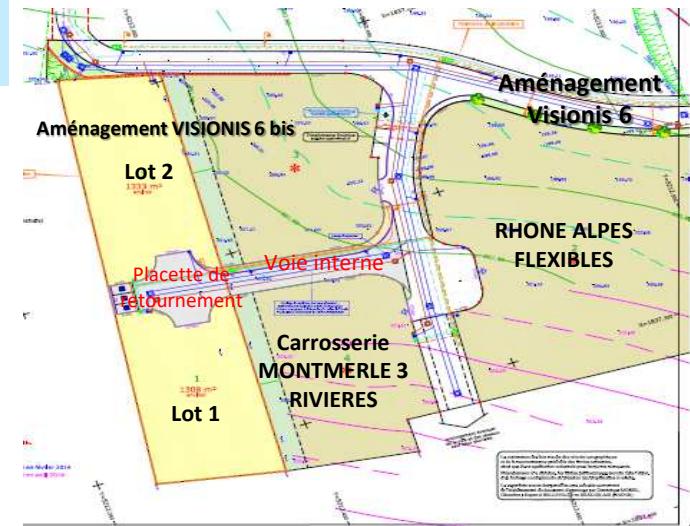
4 parcs d'activité

Projet 2021 : extension Visionis 6 bis à Montceaux

L'extension d'une superficie de 3 170 m², composée de 2 lots maximum de 1 300 m² environ chacun, sera dédiée aux entreprises à vocation artisanale, industrielle ou de bureaux. La desserte du lotissement se fera par une voie interne raccordée au parc d'entreprises Visionis 6 site de Montceaux, accessible par la RD17. Le démarrage des travaux d'aménagement est envisagé en septembre 2021

Extension VISIONIS 7 à Montceaux

Il ya 50 parcelles en nature de terrain agricole à acquérir. La surface totale est de 13 ha 57 a. Une zone 1AUX de 9,37 ha. Une zone 2 Aux de 4,20 ha du PLU.



Economie du territoire

Synthèse Industrie et artisanat

Les forces :

- Une capacité de nouvelles surfaces, notamment sur la zone Visionis
- Un territoire avec des savoir-faire variés et quelques fleurons

Les axes à travailler :

- Une activité tertiaire relativement limitée dans les parcs économiques
- Un niveau d'emploi qui reste bien en deçà de la population active.

Les enjeux :

- Un effort qui reste à mener au niveau de la qualité environnementale.
- Accompagner l'emploi local pour limiter les déplacements

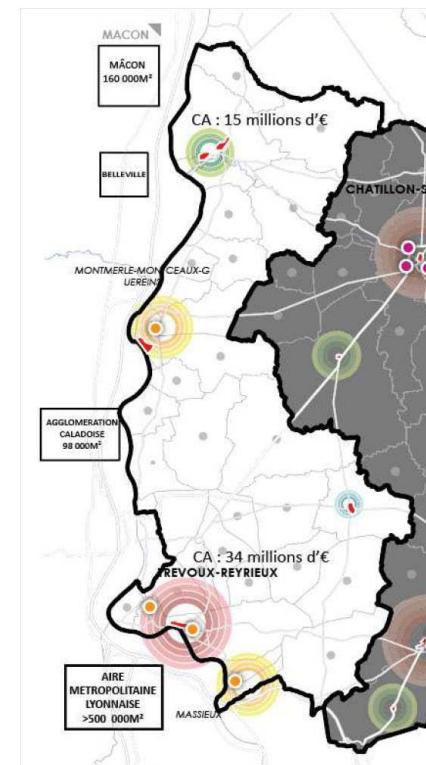
Economie du territoire

Un commerce en développement sur le territoire malgré des pôles commerciaux attractifs en périphérie

- Le territoire du SCOT Val de Saône-Dombes subit l'attraction d'un environnement fortement concurrentiel au regard des polarités commerciales voisines. De ce fait, le rayonnement du territoire est limité par la présence de polarités commerciales majeures, comme l'indique le DAC du SCoT de 2013 et notamment par :
 - Une polarité d'envergure régionale, Lyon, impactant l'ensemble du territoire du fait de sa taille, de la diversité de son offre et de la présence d'enseignes à forte notoriété ;
 - Des polarités diversifiées d'envergures départementales, proches et attractives, polarisent une partie de la consommation des ménages du territoire et limitent les capacités de rayonnement des polarités internes au SCoT (Mâcon-Crèches, Porte de Lyon, Villefranche, ...) ;
 - Des pôles locaux attirant les ménages aux franges du territoire, sur des achats essentiellement alimentaires (Neuville, Genay, Belleville-en-Beaujolais, Villars-les-Dombes, Châtillon-sur-Chalaronne, etc.).
- Malgré les points évoqués, le SCOT met en exergue une hausse de 15% du chiffre d'affaires entre 2003 et 2010 pour le pôle Montmerle/Montceaux ainsi qu'une stabilité pour la zone de Thoissey/St-Didier-sur-Chalaronne.



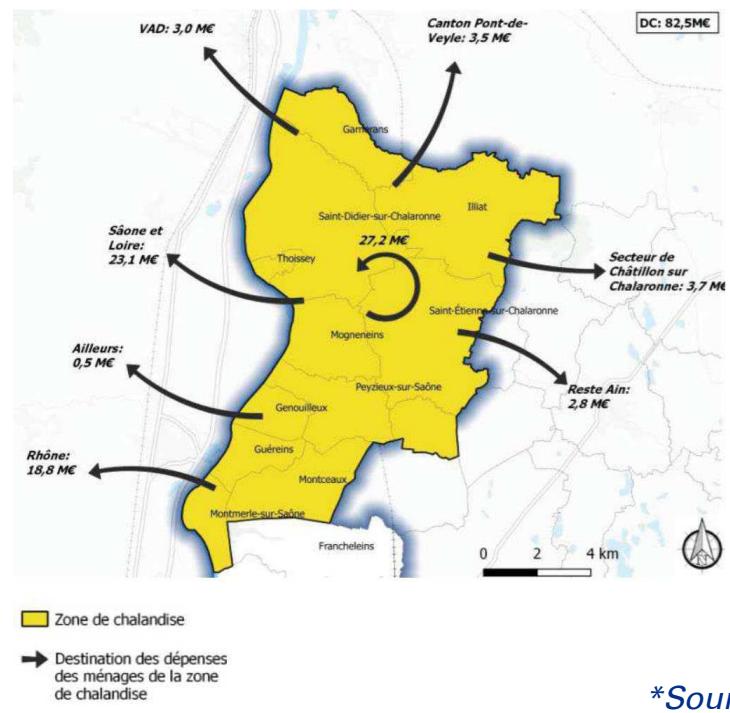
Source : armature commerciale définie dans le DAC de 2013



Economie du territoire

Un commerce en développement sur le territoire malgré des pôles commerciaux attractifs en périphérie

- Les territoires voisins semblent au final être plus attractifs que le territoire et captent une part significative des dépenses, notamment dans le secteur non alimentaire.
- Par ailleurs, ce phénomène semble s'accentuer puisque l'emprise commerciale du territoire présente une baisse de 5 points entre 2003 et 2010 (elle se situe à 35% en 2010).
- L'environnement du territoire avec des pôles commerciaux structurés justifie cette importante évasion commerciale.



Economie du territoire

Synthèse Commerce

Les forces :

- Un commerce alimentaire de moyenne dimension situé sur le territoire

Les axes à travailler :

- Une évasion croissante créant des déplacements et fragilisant le commerce de proximité.

Les enjeux :

- Structurer et dynamiser le commerce de proximité
- Favoriser les circuits courts

Economie du territoire

Un potentiel touristique intéressant à exploiter (1/3)

Un patrimoine culturel conséquent :

- Le diagnostic touristique de la Destination Dombes & Saône, recense un patrimoine culturel important. En effet, la base de données APIDAE Tourisme recense 124 fiches classées en patrimoine culturel, dont 57 lieux touristiques à proprement parler.
- A l'échelle de Val de Saône Centre, on peut citer la tour et la chapelle des Minimes à Montmerle-sur-Saône (cette dernière disposant de peintures du XVIIème siècle), l'église d'Illiad et ses fresques du XI^e siècle, l'apothicairerie de Thoissey, Mogneneins et son calvaire, Montceaux et le Moulin Crozet ainsi que le Château de la Bâtie.

Un patrimoine naturel valorisé

- La base de données APIDAE recense 20 fiches classées patrimoine naturel sur le périmètre du SCOT, comprenant les étangs accessibles, les bords de rivières, les points de vue et les poypes. On retrouve ainsi sur le territoire plusieurs étangs de pêche (Saint-Didier-sur-Chalaronne notamment) et de nombreux chemins de randonnées pédestres, équestres et VTT sillonnent également le territoire et participent à la mise en valeur touristique des lieux. Cette mise en valeur est notamment faite grâce aux offices de Tourisme, puisqu'ils font l'objet de valorisations, prenant la forme de visites commentées, de pêches commentées, de sorties nature, sportive, etc. Toutefois, les sites naturels ne font pas l'objet d'une mise en tourisme permanente (notamment les bords des rivières, les points de vue, etc.).

Economie du territoire

Un potentiel touristique intéressant à exploiter (2/3)

Des sites de loisirs et sportifs

- En termes de loisirs sportifs, la randonnée (ou promenade) s'inscrit comme le point fort du territoire. Le réseau de randonnées est important, à pied, à vélo ou à cheval.

Le projet de Véloroute

- Ce projet d'itinéraire inter-régional Saône va permettre la création d'un itinéraire piéton et vélo qui suivra la rive gauche de la Saône, par le chemin de halage, de Mâcon jusqu'à Lyon. Il est inscrit au schéma national des grands itinéraires cyclables, et permettra de relier le Luxembourg à la Confluence à Lyon en 700 kms. Cet itinéraire reliera celui de la véloroute 50 permettant de relier le Lac Léman aux plages méditerranéennes. La première étape de ce projet central pour le développement du tourisme sur le territoire consiste à mobiliser, organiser et concerter les différents acteurs. La seconde phase vise à définir le projet technique et opérationnel avant sa mise en œuvre sur les différentes intercommunalités.

Economie du territoire

Un potentiel touristique intéressant à exploiter (3/3)

Le territoire du Val de Saône-Dombes traversé par le projet de véloroute 50 / Voie Bleue Moselle Saône à Vélo

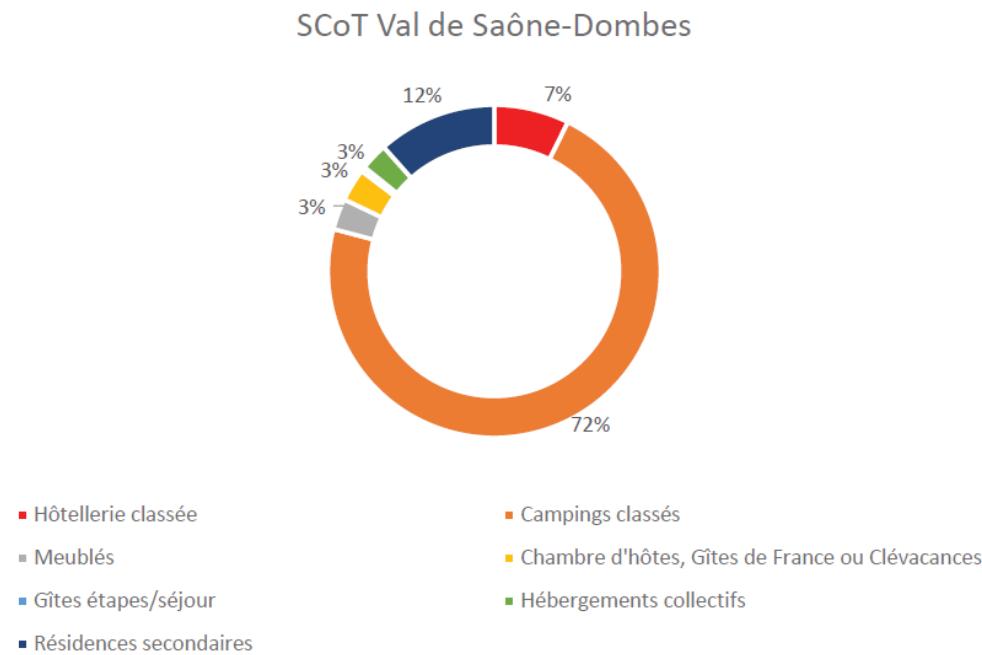


Source : Commission Tourisme net Thermalisme, Région Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2017

Economie du territoire

Une offre d'hébergement touristique très peu diversifiée

- L'offre d'hébergement touristique est très largement dominé par le camping (79%) rendant de fait l'offre assez peu diversifiée sur le territoire de Val de Saône Dombes.



*Source : SCOT

Economie du territoire

Synthèse Tourisme

Les forces :

- Un territoire à proximité de la Métropole de Lyon
- Une richesse paysagère liée à la Saône
- Un projet de Vélo Route

Les axes à travailler :

- Faiblesse au niveau des hébergements et notamment de l'hébergement hôtelier
- Des espaces environnants complémentaires très riches en terme de tourisme (Dombes-Beaujolais...)

Les enjeux :

- Une valorisation des points forts du territoire à travers la Vélo Route

Economie du territoire

Une filière agricole forte...

Des filières agricoles variées

- Selon l'étude SCOT, le territoire du Val de Saône-Dombes est dominé par les activités agricoles, au regard de la part de l'occupation du sol qui leur est dédiée : 64% en 2015. Par ailleurs, diverses filières agricoles sont présentes en son sein, de la production de lait, en passant par la filière d'élevage bovine, la filière maraîchère ou piscicole. La filière céréalière, représentant 38% des exploitations du territoire se fait en très grande majorité par de grandes cultures exclusivement. Une nouvelle filière végétale est aujourd'hui en construction sur la Dombes et le Val de Saône-Dombes pour améliorer l'auto-suffisance alimentaire des élevages laitiers : la micro filière de luzerne.
- Par ailleurs , le territoire du Val de Saône-Dombes présente une partie de sa production labellisée par deux Appellations d'Origine Protégée (AOP), à savoir :
 - - l'AOP Beurre et la Crème de Bresse, AOP récente datant de 2012 (2 communes de Val de Saône Centre)
 - - L'AOP Volailles de Bresse, reconnue depuis 1936 (4 communes du territoire de Val de Saône Centre)
- De plus, quatre Indications Géographiques Protégées (IGP) recouvrent l'ensemble des communes du territoire, à savoir : les Côteaux de l'Ain (vins), Volailles de l'Ain, Volailles de Bourgogne, et Emmental français Est-Central.

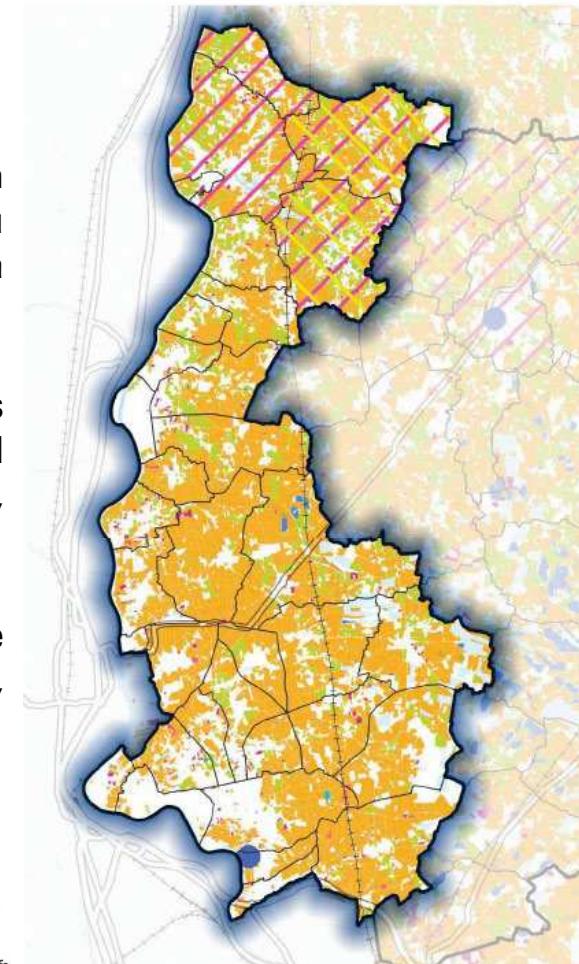
Economie du territoire

Une filière agricole forte...

La vente en circuit court concentrée

- En 2016, 50 exploitations à l'échelle du SCOT commercialisent leur production en circuits courts, soit plus de 18% du nombre total d'exploitations du territoire. On peut ainsi citer la charcuterie à Chaleins et les cardons à Francheleins.
- Néanmoins, une certaine disparité géographique de la répartition de ces exploitations est visible, elles sont majoritairement situées dans la partie sud (2/3). Cette répartition est à corrélérer avec la superficie du secteur Sud, représentant près de deux tiers du territoire du SCOT.
- Par ailleurs, aucune Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) n'a été recensée mais il en existe plusieurs à proximité (Villefranche, Fontaine/Saône, ...).

Des filières agricoles variées et de qualité —
SCoT Val de Saône Dombes



Economie du territoire

... qui tend toutefois à perdre en puissance

Une baisse des exploitations

- En 2010, 408 exploitations ont été recensées sur le territoire du SCoT, soit en moyenne 12 exploitations par commune. Le nombre d'exploitations par commune est hétérogène et peut varier de 0 à 25.
- En 10 ans, le territoire du SCoT enregistre une diminution d'environ 37% des exploitations. Cette diminution paraît plus importante que celle du département (-27%).

Une répartition équivalente entre productions végétales et animales

- La Chambre de l'Agriculture relève une baisse de la part de l'élevage entre 2000 et 2010 de 30%. Ainsi, en 2010, 42% des exploitations ont au moins un atelier d'élevage. Les bovins lait ou viande sont les plus nombreux puisqu'ils représentent plus de 75% des exploitations.
- L'orientation technico-économique des communes du SCoT est tournée à la fois vers les productions végétales et animales de manière équitable. Environ 50% des exploitations sont concernées par au moins un atelier d'élevage.
- Par ailleurs, l'élevage bovin lait et/ou viande représente plus de 32% des exploitations pratiquant l'élevage. Les élevages entraînent des contraintes particulières et des distances minimales à respecter avec les bâtiments habituellement occupés par des tiers, l'interface agriculture/urbanisation est donc un enjeu majeur pour le SCoT.

Economie du territoire

... qui tend toutefois à perdre en puissance

Des exploitations de taille hétérogène

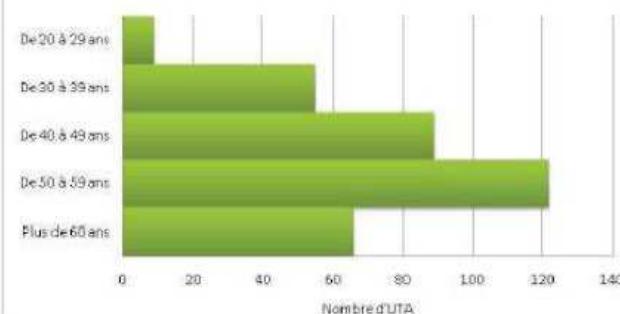
- De la même manière qu'à l'échelle départementale, le territoire du SCoT a enregistré une baisse de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation de 21,7% entre 2000 et 2010. Cependant, la SAU moyenne par exploitation, à elle, augmenté (70 ha en moyenne en 2010). Cette augmentation se justifie par la diminution du nombre de structures qui permet l'agrandissement de la restructuration des exploitations en place. Malgré cette augmentation, la SAU moyenne par exploitation du SCoT reste légèrement inférieure à celle du département (92 ha).
- En somme, les exploitations sont de taille moyenne et sont globalement hétérogènes du fait de la présence d'exploitations nécessitant moins de foncier comme le maraîchage ou l'horticulture par exemple.

Des actifs agricoles en baisse

- Entre 2000 et 2010, le nombre d'actifs par exploitation est en baisse sur le territoire (-14% à l'échelle du SCoT). En 2010, en moyenne 1,9 actifs étaient présents sur une exploitation. Par ailleurs, la main d'œuvre familiale a une part moins importante sur les exploitations ce qui laisse paraître une professionnalisation de la filière de l'agriculture. La part importante de salariés (27%) correspond essentiellement aux exploitations équines, horticoles, et maraîchères qui emploient plus de salariés.

Structure par âge de la population agricole
en 2016

SCOT Val de Saône-Dombes
Source : données CA 01-2016



*Source : SCOT

Economie du territoire

Synthèse Agriculture

Les forces :

- Une Agriculture diversifiée et fortement présente
- Des exploitations qui restent à taille humaine.

Les axes à travailler :

- Des circuits courts peu développés
- Une baisse des actifs agricoles

Les enjeux :

- Renforcer les circuits courts
- Renforcer la proximité (commerces, marchés, AMAP...)
- Agir en faveur de la restauration collective et des productions locales.

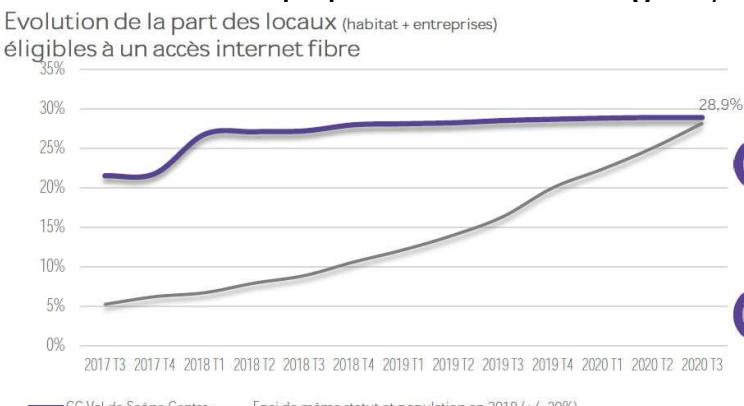
Partie 1 : Diagnostic du territoire

- 1 Données de la communauté de communes
- 2 Un territoire en développement
- 3 Son économie
- 4 Offre de service
- 5 L'habitat
- 6 La mobilité
- 7 Eau et espaces fragiles valorisés
- 8 L'énergie

Offre de service

Un territoire qui apparaît moins bien équipé que sa strate

- La communauté de communes de Val de Saône Centre est globalement moins équipée que les autres EPCI de sa région, on dénote ainsi :
- 4 médecins et spécialistes pour 10 000 habitants (contre 9 en moyenne dans les EPCI de mêmes statuts et populations de la région).
- 1 lycée général (Saint-Didier-sur-Chalaronne) (contre 0,9 en moyenne dans les EPCI de mêmes statuts et populations de la région).
- 35 équipements sportifs (contre 54 en moyenne dans les EPCI de mêmes statuts et populations de la région).
- 1 hôtel (contre 5 en moyenne dans les EPCI de mêmes statuts et populations de la région).
- Aucun cinéma (contre 1 en moyenne dans les EPCI de mêmes statuts et populations de la région).
- Les locaux éligibles à un accès internet fibre sont globalement en ligne avec les EPCI de mêmes statuts et populations à fin 2020. Il est intéressant de noter toutefois que l'EPCI était déjà fortement équipé en 2017.



Sources : arcep

39

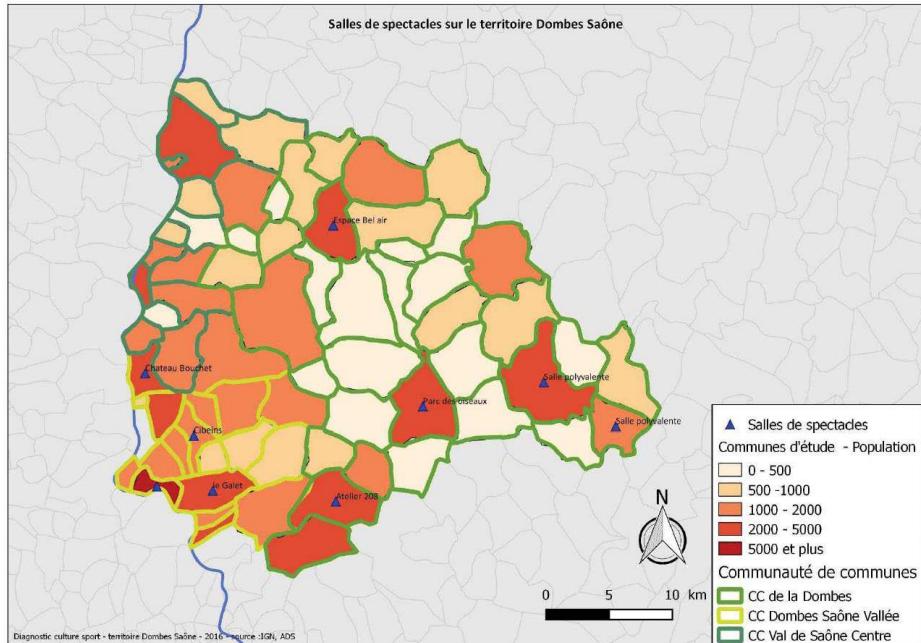
*Source : données observatoire Epures agence urbaine Stéphanoise

Offre de service

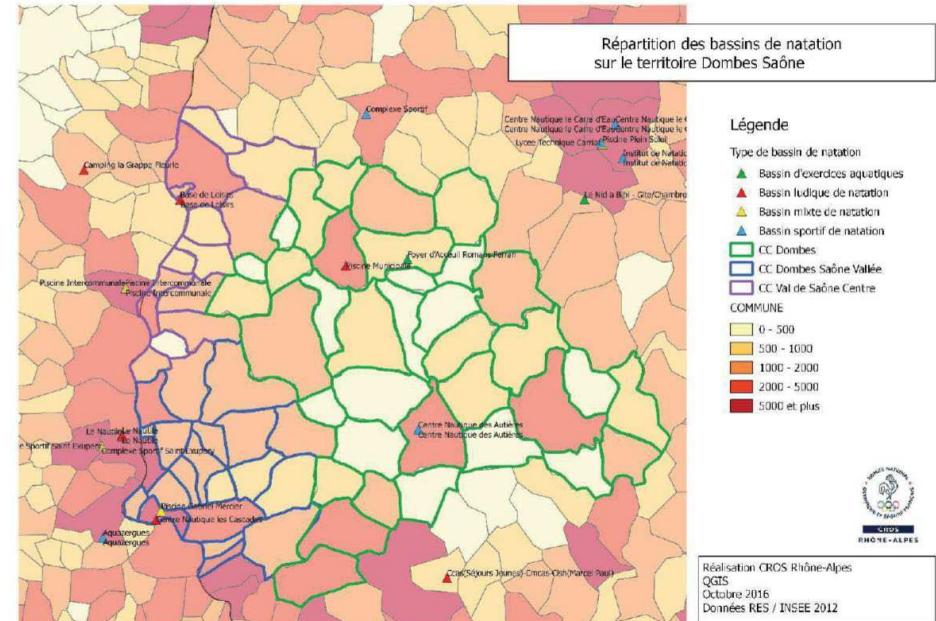
Un territoire qui apparaît moins bien équipé que sa strate

- L'offre en équipements et services n'est pas pleinement en adéquation aux multiples besoins d'une population vieillissante, ni aux exigences d'une population plus jeune. En effet, l'offre locale est peu diversifiée et comprend majoritairement des services aux particuliers (banque, bureau de poste, coiffeurs, restaurants, agence immobilière, etc.). La diversification de l'offre d'équipements apparaît comme un enjeu, au vu des profils sociodémographiques des ménages du territoire. Par ailleurs, le contexte de diminution des finances publiques incite à développer la mutualisation des équipements et notamment à l'échelle des bassins de vie, en cohérence avec l'armature territoriale.
- D'après le diagnostic culturel et sportif du territoire de la Dombes et du Val de Saône-Dombes, réalisé en novembre 2016 par le syndicat mixte Avenir Dombes Saône, porteur du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, différents équipements sont recensés (cf. cartes ci-après) :
 - - 4 salles de spectacles, principalement situées au sud du territoire ;
 - - 1 base de loisirs, 2 piscines et un centre nautique ;
 - - 23 bibliothèques et une médiathèque ;
 - - De nombreux terrains de grands jeux, notamment en gazon naturel
- Par ailleurs, les équipements structurants tels que les salles de spectacle ou les bassins de natation se situent essentiellement dans les communes de rang 1 ou de rang 2 (détail classification en annexe).

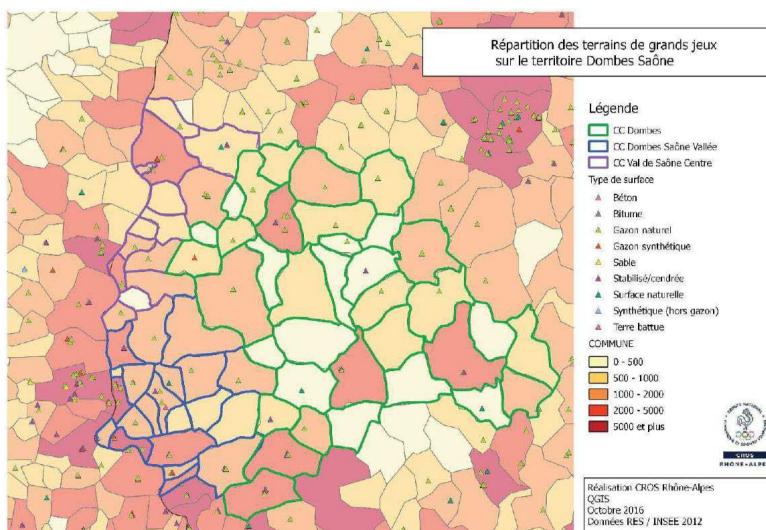
Offre de service



le territoire dispose d'une salle de spectacle non répertoriée sur la carte présentée : la Ruche à Saint-Étienne-sur-Chalaronne, qui est un équipement privé.



Le territoire de Val de Saône Centre est équipé d'un bassin de natation.



Le territoire de Val de Saône Centre est équipé de 14 terrains de grands jeux.

Offre de service

Synthèse offre de service

Les forces :

- Une structuration intercommunale permettant progressivement le développement d'équipements structurants.

Les axes à travailler :

- Une dépendance des territoires périphériques pour le cinéma, les salles de spectacle, la faiblesse de l'offre de santé

Les enjeux :

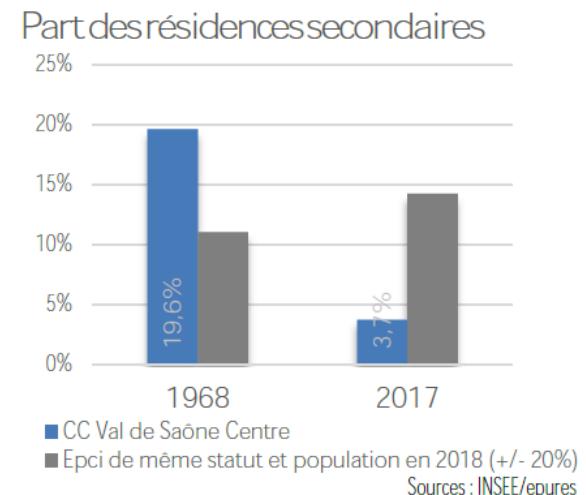
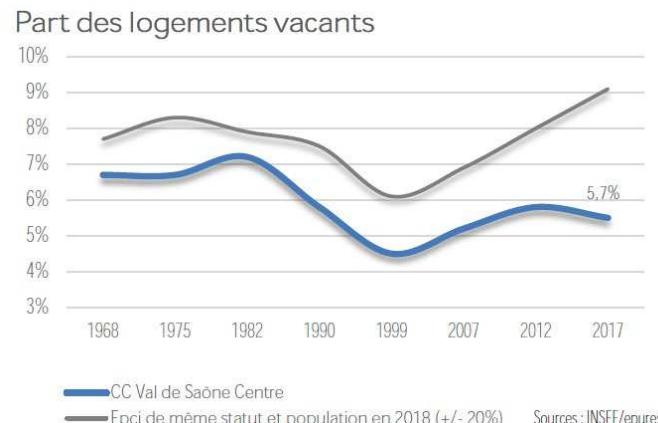
- Accompagner le renforcement de l'offre de santé
- Compléter l'offre culturelle et sportive

Partie 1 : Diagnostic du territoire

- 1 Données de la communauté de communes
- 2 Un territoire en développement
- 3 Son économie
- 4 Offre de service
- 5 L'habitat
- 6 La mobilité
- 7 Eau et espaces fragiles valorisés
- 9 L'énergie

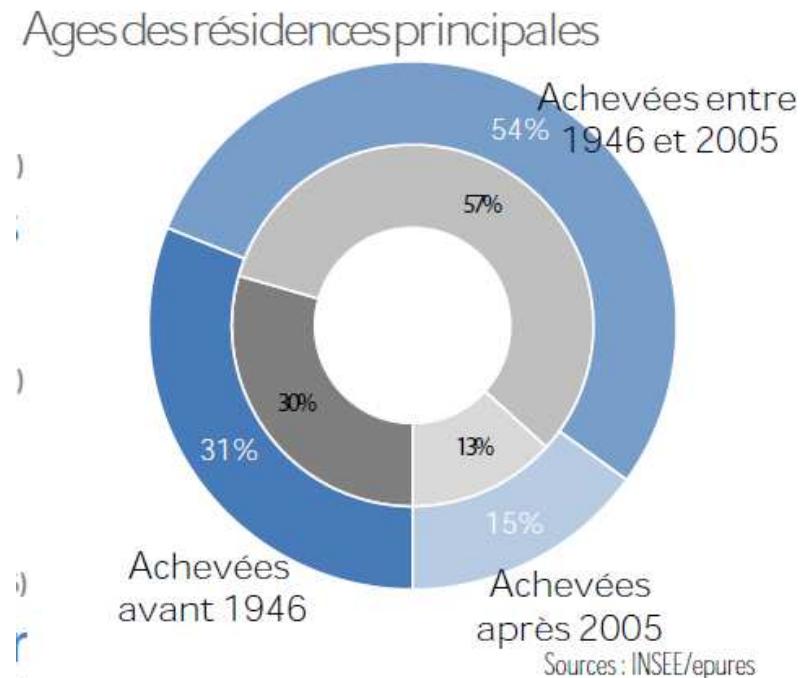
Un habitat relativement en ligne avec les autres territoires

- Entre 1968 et 2017, la part des résidences secondaires a très fortement diminué dans l'EPCI, passant de près de 20% à moins de 4% en 2017. De la même manière, la part de logements vacants est passée de 7% à 5,7% sur la période (contre plus de 9% pour les EPCI de mêmes statuts et populations), traduisant une réelle volonté de s'installer sur le territoire pour « y vivre ».



Un habitat relativement en ligne avec les autres territoires

- Les résidences principales ont été achevées de manière relativement similaire aux autres territoires de mêmes statuts et populations.
- 17% des résidences principales sont des appartements (en ligne avec les autres territoires)
- 74% sont propriétaires de leurs résidences principales (contre 72% pour les autres territoires).
- 9 logements commencés par an, pour 1000 logements sur le territoire (contre 6 pour les autres territoires).
- Ces différents éléments permettent donc de constater un réel dynamisme du territoire



Habitat

Synthèse habitat

Les forces :

- Un dynamisme de l'habitat
- Une faiblesse de la vacance
- accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement dans le cadre du déploiement du SPPEH - Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat

Les axes à travailler :

- Une faiblesse de l'offre locative

Les enjeux :

- Répondre aux enjeux de vieillissement de la population
- Favoriser l'offre locative et l'habitat collectif moins consommateur d'espace
- Accompagner l'économie d'énergie dans les logements et la production d'énergie photovoltaïque.

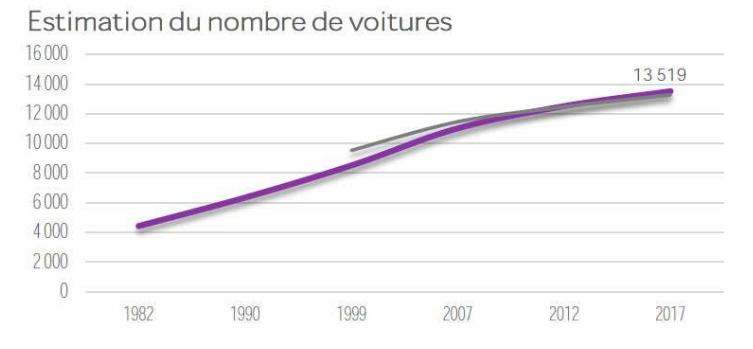
Partie 1 : Diagnostic du territoire

- 1 Données de la communauté de communes
- 2 Un territoire en développement
- 3 Son économie
- 4 Offre de service
- 5 L'habitat
- 6 La mobilité
- 7 Eau et espaces fragiles valorisés
- 8 L'énergie

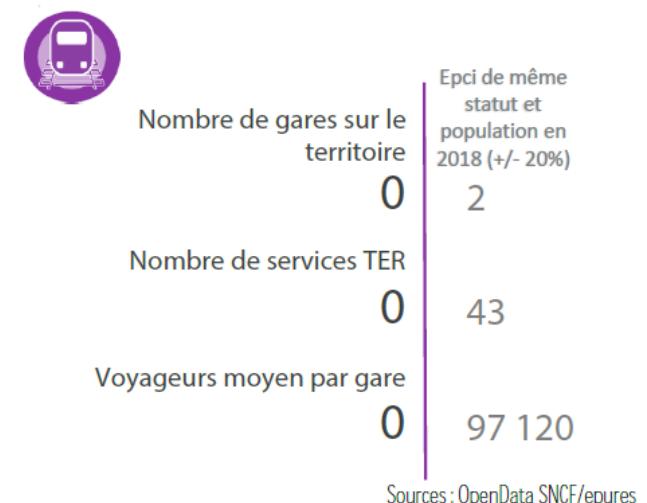
La mobilité

Une place quasiment exclusive de véhicules individuels

- Le nombre de véhicules au sein de l'EPCI est relativement identique à celui des territoires de mêmes statuts et populations, et se situe aux alentours de 14 000 (véhicules).
- On constate également que le territoire n'est pas desservi par des gares (contre 2 en moyenne pour les autres territoires). Seulement 4% de la population utilise un moyen de transport collectif pour aller au travail et 6% des ménages ne possèdent pas de voiture. Il apparaît donc comme clair que la voiture reste le mode de transport privilégié au sein du territoire.
- D'autre part, 75% des actifs occupés qui habitent dans l'EPCI travaillent en dehors de celui-ci (contre seulement 58% pour les autres territoires en moyenne).



Sources : INSEE/epures



La mobilité

Synthèse mobilité

Les forces :

Les axes à travailler :

- Un décalage important entre population active et emploi.
- Des déplacements domiciles / travail important avec une offre de covoiturage limitée et une quasi absence de transports collectifs.
- Modes doux de déplacement peu incités.

Les enjeux :

- Faciliter les modes doux
- Accompagner le covoiturage
- Accompagner la politique régionale en terme de transports.

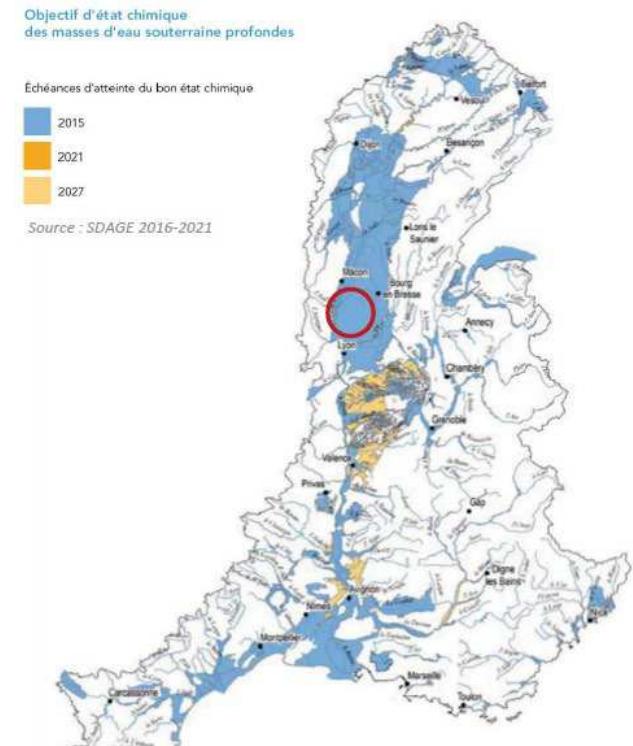
Partie 1 : Diagnostic du territoire

- 1 Données de la communauté de communes
- 2 Un territoire en développement
- 3 Son économie
- 4 Offre de service
- 5 L'habitat
- 6 La mobilité
- 7 Eau et espaces fragiles valorisés
- 8 L'énergie

Le grand cycle de l'eau

Des masses d'eau souterraines en bon état

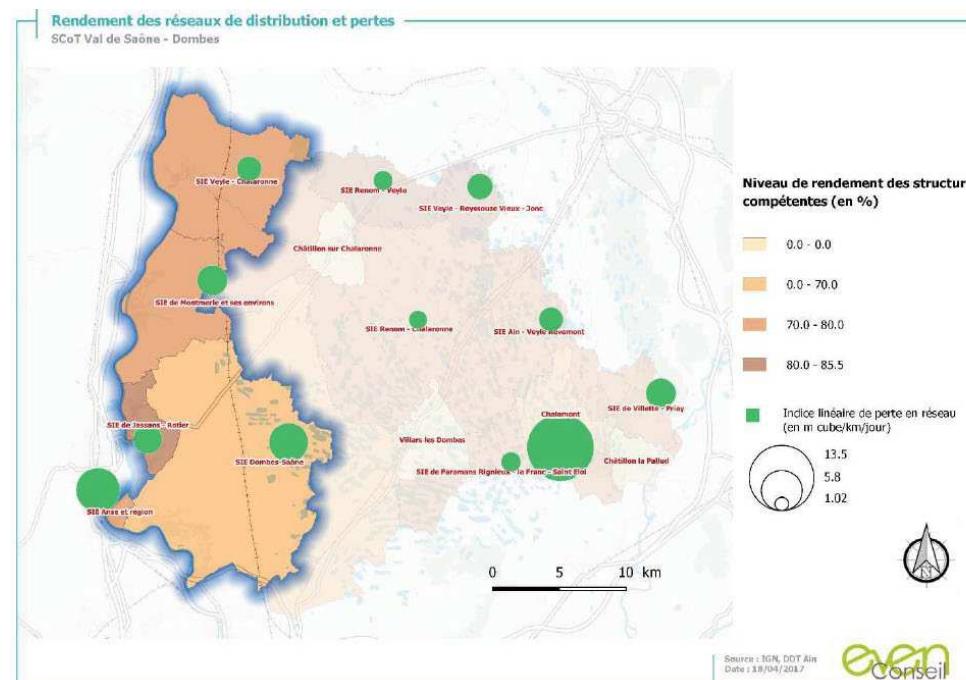
- Le territoire du SCOT est concerné par deux masses d'eau souterraines que sont Miocène de Bresse et Sables et graviers pliocènes. Ces deux masses sont en bon état compte tenu des objectifs fixés par le SDAGE (2015).
- La qualité et la quantité de l'eau présente en sous-sol du territoire est un réel atout pour la pérennité de l'alimentation en eau potable.
- On constate par ailleurs la présence d'un champ de captage d'eau potable au hameau Challes à St Didier sur Chalaronne (jouxtant le Parc d'Activités Actival), qui constitue la seule ressource du système desservi.



Le grand cycle de l'eau

Des pertes d'eau supérieures à la moyenne nationale

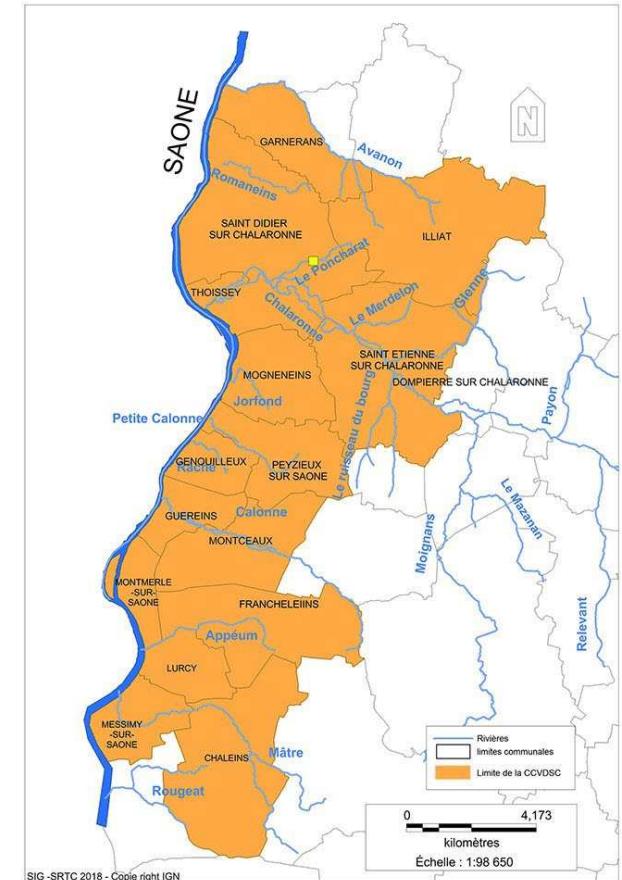
- Le rendement moyen sur le territoire du SCOT (rapport entre volume d'eau consommé par les particuliers et industriel et le service public) est de 75,4%, soit un niveau de perte moyen de près de 25%. Ce niveau est légèrement élevé, au regard de la moyenne nationale à 20,7%, alors même que la loi de Grenelle II de 2010 vise à limiter les fuites à hauteur de 15% de l'eau produite. (A noter que le seul territoire de la communauté de communes est globalement mieux placé que le reste du territoire du SCOT avec un indice linéaire de perte du réseau relativement limité).



Le grand cycle de l'eau

Un territoire irrigué par la Saône et ses affluents

- Le territoire peut également compter sur des milieux aquatiques en surface tels que :
 - La Saône
 - Les affluents de la Saône
- La compétence Gemapi a été confiée aux organismes existants auxquels elle adhère afin de garantir la mise en œuvre des compétences nécessaires au domaine, selon un coût mutualisé :
 - Le syndicat des rivières Dombes –Chalaronne – Bords de Saône est chargé de la gestion de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Saône
 - L'établissement public territorial de Bassin Saône et Doubs est chargé de la gestion de la compétence GEMAPI sur l'axe Saône.



*Source : SCOT

Le grand cycle de l'eau

Préservation de la biodiversité

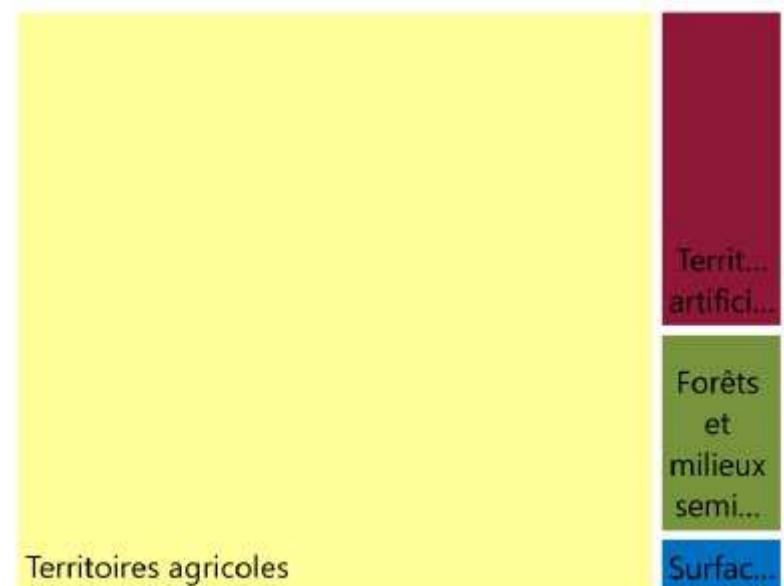
- Dans le but de préserver la biodiversité, Le syndicat des rivières Dombes –Chalaronne – Bords de Saône et l'EPTB agissent sur les champs suivants :
 - la mise en œuvre de conventions de gestion avec des propriétaires privés ;
 - le suivi de mesures de gestion agricole et forestière favorables à la biodiversité ;
 - l'acquisition foncière de milieux naturels et la réalisation de plans de gestion ;
 - la mise en place de projets prenant en compte les exigences écologiques des espèces ;

Les espaces fragiles et leur valorisation

Des espaces fortement agricoles

- 83% de la surface du territoire est liée au secteur agricole. Ce niveau est important compte tenu du fait que la moyenne observée pour des EPCI de même statut et population est de 64%.
- Les forêts et milieux semi naturels ne représenteraient ainsi que 6% de l'occupation des sols (contre une moyenne de 32%).

Occupation du sol



Les espaces fragiles et leur valorisation

Des sites Natura 2000 à forte valorisation (1/6)

- La démarche Natura 2000 souhaite favoriser les pratiques vertueuses en terme de biodiversité (prairies faiblement fertilisées, entretien du bocage, ...), dont les activités humaines (agricoles, forestières...) sont nécessaires pour leur maintien.
- Le territoire est concerné :

Carte d'identité du site

- Référence :
Directive Oiseaux – FR82I2017
Directive Habitats Faune Flore – FR8201632
 - Région : Auvergne-Rhône-Alpes
 - Département : Ain
 - Superficie : 3 671 ha
 - Nombre de communes concernées : 17
 - Altitude min-max : 169 m – 174 m
-
- Principaux enjeux :
Oiseaux prairiaux – prairies de fauche – boisements alluviaux – îles

Les espaces fragiles et leur valorisation

Des sites Natura 2000 à forte valorisation (2/6)

- Le site du Val de Saône couvre une superficie de 3871 ha sur le territoire de 17 communes du département de l'Ain, de Sermoyer à Saint-Didier-sur-Chalaronne. Le périmètre de ce site correspond aux limites de la zone inondable et l'usage du foncier est à dominante agricole : 83% de la surface du site est utilisée par l'agriculture, notamment par des surfaces en prairies. Les crues hivernales qui s'étendent sur le lit majeur de la Saône apportent une fertilisation naturelles. Le sol, retenant plus ou moins l'eau, conditionne la présence de milieux alluviaux à fort intérêt écologique (prairies et boisements alluviaux).

biodiversité du site



Râle des genêts



Barbastelle



Fritillaire pintade



Triton crêté

Les espaces fragiles et leur valorisation

Des sites Natura 2000 à forte valorisation (3/6)

- Le maintien de la zone d'expansion des crues et de l'inondabilité hivernale sont fondamentaux pour le bon fonctionnement hydrologique du site et pour la conservation des habitats naturels tels que la forêt alluviale ou les prairies humides. L'évolution des pratiques agricoles et le développement urbain sont également des facteurs qui peuvent influer sur l'avenir des prairies du val de Saône.
- La préservation des habitats prairiaux ainsi que des espèces de la flore et de l'avifaune ne peut se faire sans l'implication de la profession agricole par le biais d'une gestion adaptée. Dans le secteur du val de Saône, des mesures agroenvironnementales sont proposées depuis le début des années 90.
- Par ailleurs, des études sont conduites sur les prairies pour tenter de limiter le développement de l'Euphorbe ésole. Cette espèce présente sur certaines parcelles produit un latex毒ique pour le bétail et son abondance peut entraîner une baisse de la diversité végétale.

Habitats	Espèces animales	Espèces végétales
Habitats prairiaux	Oiseaux	Dicrane Vert
Habitats Forestiers	Amphibiens	
Milieux aquatiques	Papillon Chauve-Souris	

Les espaces fragiles et leur valorisation

Des sites Natura 2000 à forte valorisation (4/6)

Une deuxième zone entre ainsi dans le giron des sites Natura 2000 : FR8202006 - PRAIRIES HUMIDES ET FORÊTS ALLUVIALES DU VAL DE SAÔNE AVAL.

Les caractéristiques du site :

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	32%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	23%
Autres terres arables	22%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	9%
Forêts caducifoliées	9%
Zones de plantations d'arbres (inclus les Vergers, Vignes, Dehesas)	3%
Autres terres (inclus les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%

Les espaces fragiles et leur valorisation

Des sites Natura 2000 à forte valorisation (5/6)

Qualité et importance

- La configuration très plane du Val de Saône permet des crues durant plusieurs semaines. Le cortège d'espèces végétales et animales présent sur le site est tout à fait remarquable du fait de cette dynamique fluviale :
 - exposition régulière aux crues d'hiver et de printemps,
 - rétention d'eau de longue durée à cause des facteurs topographie - sol - climat, combinés à des pratiques agricoles traditionnelles extensives (fauche tardive, pâturage estival et automnal).
- Le site du Val de Saône constitue l'un des plus remarquables ensembles écologiques de Rhône-Alpes. Le patrimoine naturel actuel est intimement lié à la dynamique de la Saône et à l'agriculture, restée très présente sur le territoire.
- Les prairies humides constituent l'un des principaux milieux, qui conditionnent la conservation de ce patrimoine naturel remarquable.
- La présence de plusieurs espèces menacées à l'échelle régionale, nationale, européenne, voire mondiale (figurant notamment sur liste rouge) confirme l'intérêt écologique de ce secteur.

Les espaces fragiles et leur valorisation

Des sites Natura 2000 à forte valorisation (6/6)

Vulnérabilité :

- Dans cette plaine inondable, les prairies sont en régression constante, au profit des cultures maraîchères et céréalier, boisements, infrastructures industrielles et urbaines qui tentent de lutter, par divers aménagements, contre les contraintes du milieu. Les agriculteurs de type mixte éleveur-céréalier ou éleveur sont relativement âgés et un renouvellement des chefs d'exploitations se fera dans les années à venir. Le site permettra de maintenir des possibilités d'agriculture extensive.
- L'autoroute A6, construite dans les années 1960, coupe le site en deux (enjeu corridor écologique).
- Le site est encadré au nord et au sud par des gravières : celle du nord est en cours de réhabilitation après exploitation (plan d'eau avec des pentes douces), et celle du sud, en cours d'exploitation, fait l'objet, suite à une étude d'incidences lors de l'autorisation, d'un suivi biodiversité et de hauteur d'eau de la nappe afin de détecter les effets notables sur le site.

Les espaces fragiles et leur valorisation

Des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Le territoire est également le berceau de deux ZNIEFF de type 1 :

- ZNIEFF 820030856 - PRAIRIES INONDABLES DU VAL DE SAÔNE. Les critères d'intérêts patrimoniaux de la zone sont les suivants :
 - Ecologique, Faunistique, Poissons, Amphibiens, Oiseaux, Mammifères, Floristique, Ptéridophytes, Phanérogames
- ZNIEFF 820030861 - LIT MAJEUR DE LA SAÔNE. Les critères d'intérêts patrimoniaux de la zone sont les suivants :
 - Ecologique, Faunistique, Poissons, Amphibiens, Oiseaux, Mammifères, Floristique, Ptéridophytes, Phanérogames

Les espaces fragiles et leur valorisation

Synthèse Environnement

Les forces :

- Des masses d'eaux souterraines en bon état.
- Des zones inondables en proximité de la Saône apportant une richesse écologique (faune/flore)
- Des surfaces agricoles significatives
- Une gestion de la compétence GEMAPI très organisée, à travers le syndicat de rivière et l'EPTB Saône et Doubs

Les axes à travailler :

- Un effort à continuer sur l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau potable et sur la protection de la ressource en eau.

Les enjeux :

- Continuer la politique d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable
- Accompagner la politique GEMAPI notamment le long de la Saône.
- Développer des politiques de rétention des eaux.

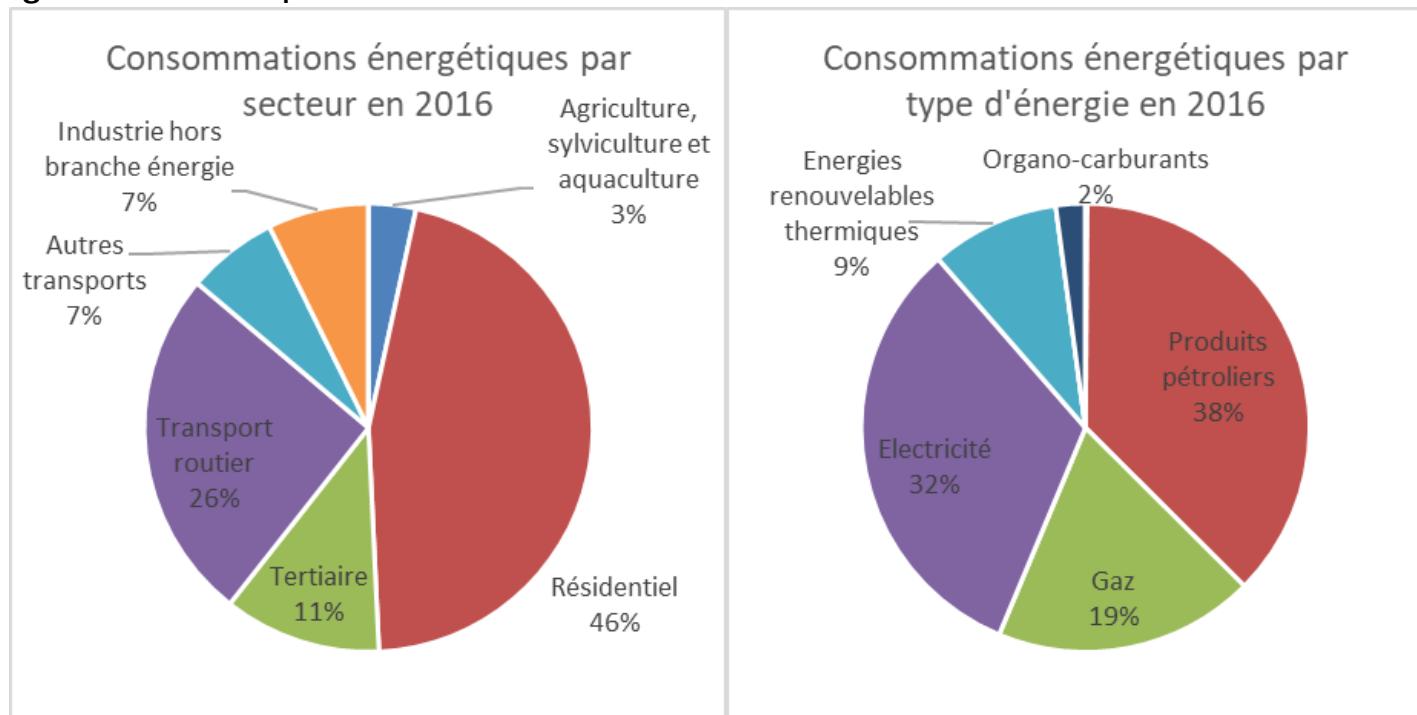
Partie 1 : Diagnostic du territoire

- 1 Données de la communauté de communes
- 2 Un territoire en développement
- 3 Son économie
- 4 Offre de service
- 5 L'habitat
- 6 La mobilité
- 7 Eau et espaces fragiles valorisés
- 8 L'énergie

L'énergie

Une consommation énergétique relativement contenue

- En 2016, la communauté de communes a consommé 17 MWh/hab (26 MWh/hab au niveau national, 28 MWh/hab au niveau départemental).
- Les principaux secteurs consommateurs sont le résidentiel (46%), et les transports routiers (26%), et apparaissent ainsi comme les plus gros potentiels de réduction.
- Les énergies fossiles représentent 57% de la consommation.



*Source : PCAET

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Consommation énergétique contenue

Focus transport/mobilité :

Les consommations et émissions liées au transport ont doublé depuis 1990.

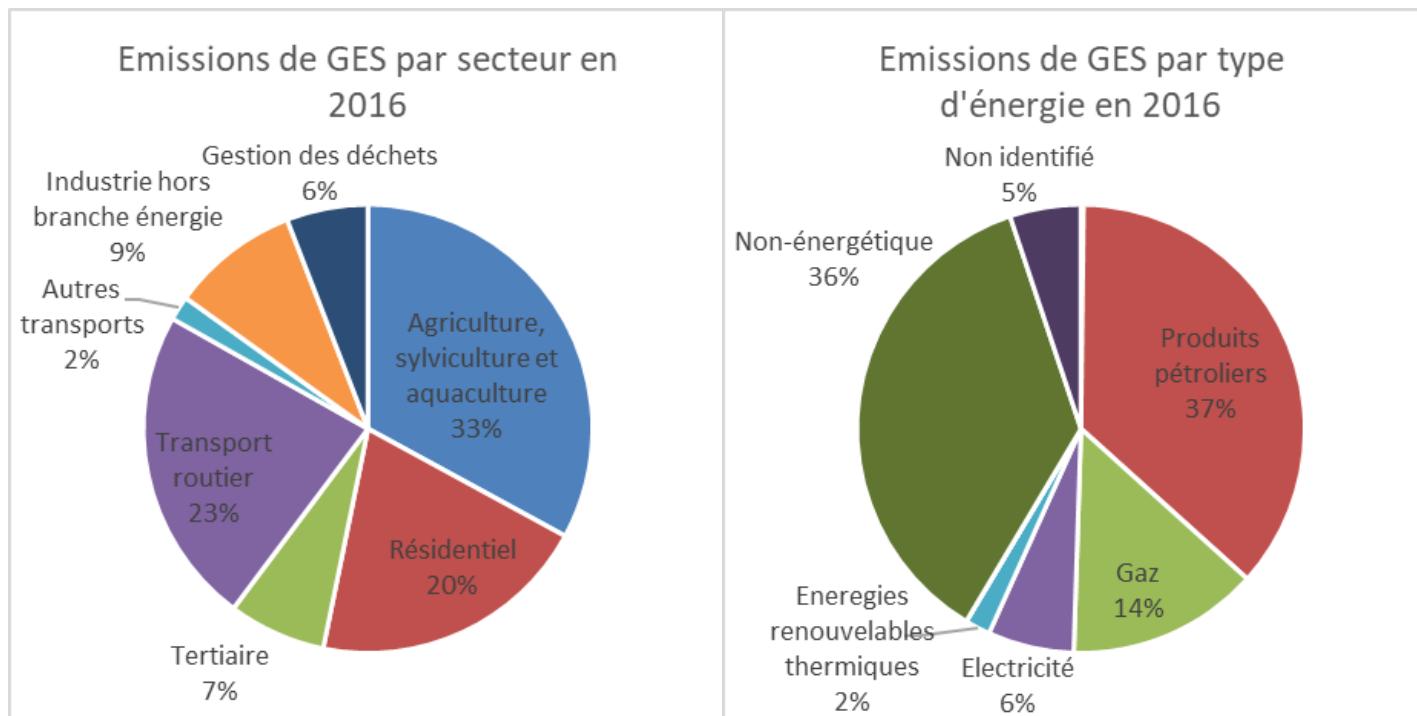
80% des consommations/émissions du secteur sont dues aux transports routiers, dont 64% aux voitures particulières.

Le transport ferroviaire représente 16% des consommations. Cela s'explique par la ligne TGV Lyon-Paris qui traverse mais ne dessert pas le territoire.

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Des émissions de gaz à effet de serre liées principalement à l'agriculture et au transport

- En 2016, la communauté de communes a émis 4,7 teqCO2/hab (6,6 teqCO2/hab au niveau régional, 6,7 teqCO2/hab au niveau départemental).
- Les principaux secteurs émetteurs sont l'agriculture (33%), le transport routier (23%), et le résidentiel (20%)
- Les énergies fossiles représentent 49% des émissions.

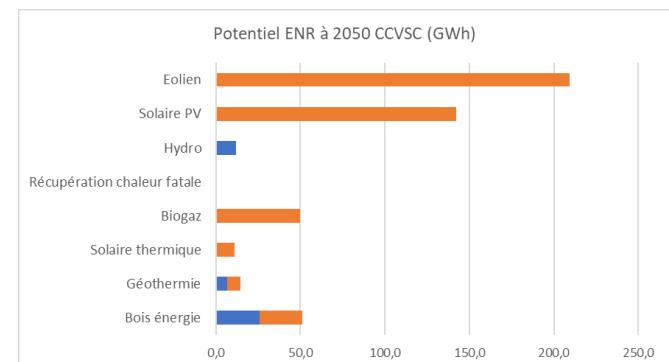
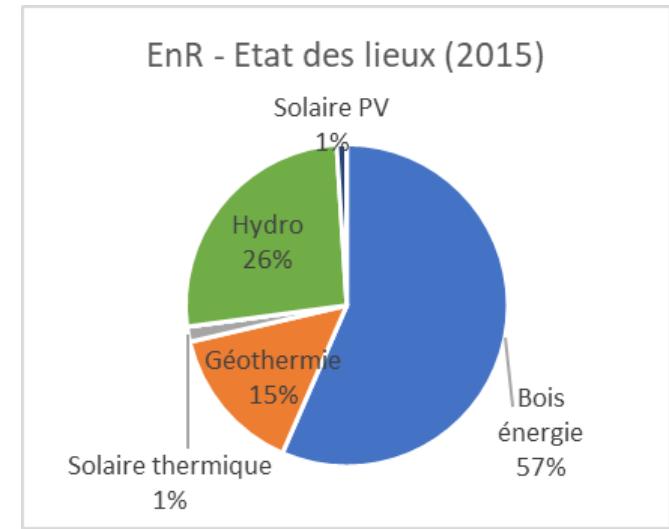


*Source : PCAET

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Un potentiel de production d'énergie renouvelable réel

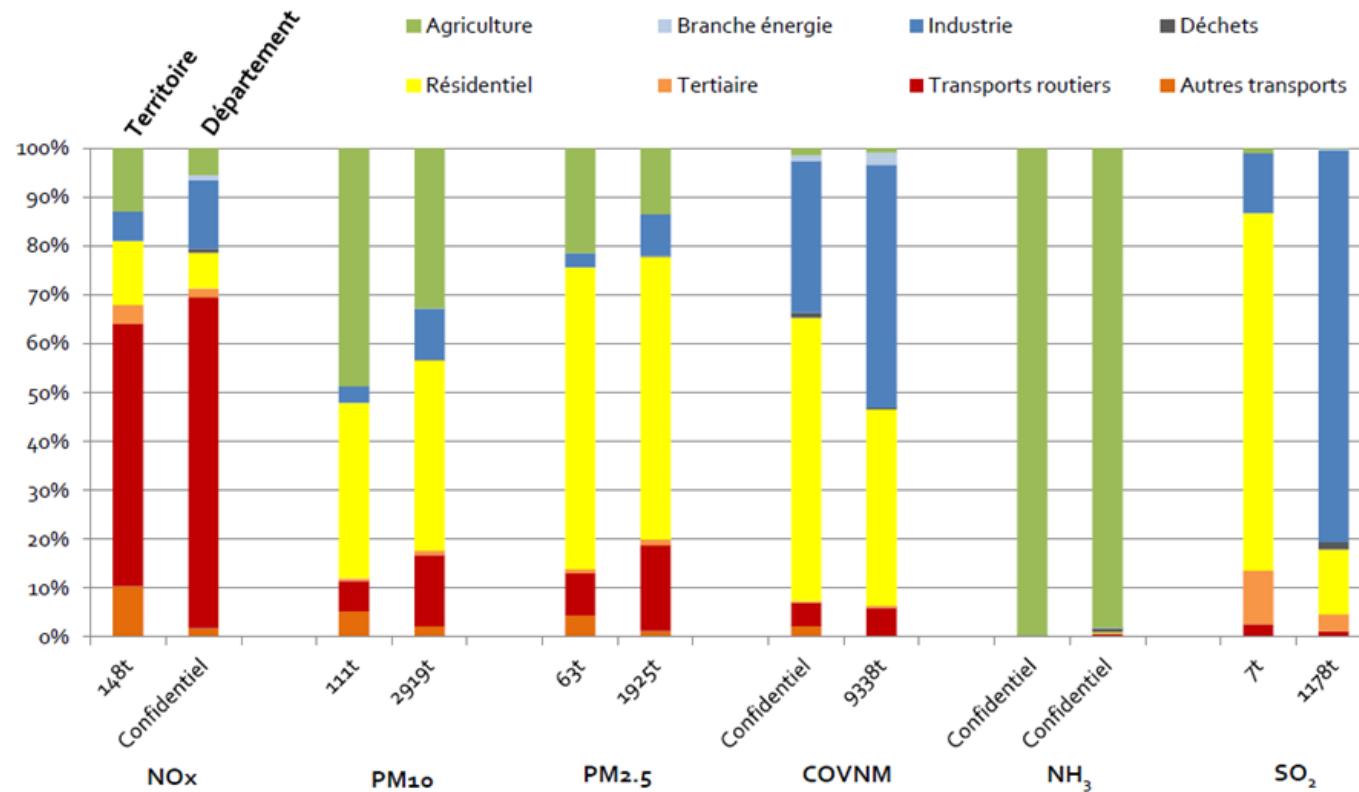
- D'après le rapport du PCAET, le niveau actuel de production d'énergies renouvelable représenterait 7% de la consommation et serait largement dominé par le Bois Energie (57%).
- Il existerait ainsi un potentiel de développement important pour des installations de type :
 - Solaire photovoltaïque
 - Chaleur Fatale
 - Bois energie
 - Méthanisation
 - Hydroélectricité
 - Solaire thermique / Géothermie
 - Eolien (mais qui aurait un impact visuel non négligeable compte tenu de la géographie du territoire).



Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Une qualité de l'air qui est bonne

- En 2016, le rapport du PCAET met en avant un non dépassement des valeurs limites en 2016 en terme de qualité d'air.
- Des concentrations de dioxyde d'azote sont relevées en concentration plus élevées à proximité de l'A6.
- Le territoire est un des moins exposé à l'ozone du département.



Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Synthèse Energie

Les forces :

- Une consommation énergétique contenue.
- Des émissions de gaz à effet de serre qui sont en dessous des moyennes régionales et départementales.
- Une bonne qualité de l'air.
- Un potentiel de production d'énergie renouvelable réel.

Les axes à travailler :

- le poids de l'agriculture et des transports dans la consommation énergétique et les transports.

Les enjeux :

- Poursuivre les efforts consentis quant à la consommation énergétique
- Travailler à accroître le potentiel de production d'énergies renouvelables

Concertation

Concertation

En parallèle du précédent diagnostic, un travail de concertation auprès des acteurs du territoire a également été mené.

Les différents conseils municipaux, ont été invités à remplir des questionnaires visant à mieux appréhender les enjeux pour la communauté de communes de Val de Saône Centre.

Il ressort des questionnaires municipaux sur le plan écologique, le besoin de poursuivre l'accompagnement de la mobilité alternative en favorisant les modes doux et le covoiturage notamment. Par ailleurs, un enjeu majeur évoqué est celui de la réduction de la consommation énergétique principalement pour les domaines de l'éclairage et des véhicules. Sont également évoqués dans les questionnaires communaux les économies d'énergies liés aux bâtiments et à leur isolation notamment, la meilleure utilisation des déchets verts, la production d'énergie renouvelable et la captation carbone. Par ailleurs, la protection de la faune, de la flore mais également de la ressource en eau sont également mises en avant.

Sur le plan de la cohésion sociale, le besoin de renouvellement et de renforcement des équipements sportifs, de loisirs et associatifs ont été mis en avant. De manière plus large, le renforcement des dynamiques de cœur de village semble être un enjeu majeur. Enfin, le besoin de développement d'espaces verts a également semblé revêtir une certaine importance

Sur le plan de l'économie soutenable, le développement de parcs d'activité ainsi que le renforcement du commerce de proximité semblent être les principaux enjeux observables.

Consultation citoyenne

Consultation citoyenne



SYNTHESE DE LA CONSULTATION CITOYENNE du PROJET DE TERRITOIRE CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) Avril/mai 2021

Introduction

Une consultation citoyenne a été mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du 30 avril au 16 mai 2021. Un questionnaire a également été distribué dans toutes les boites aux lettres du territoire, permettant à chaque habitant ou acteur de territoire d'être informé de cette consultation et de répondre par le moyen qui lui convenait le mieux.

Pour cette consultation, 642 participants ont répondu au questionnaire entre le 30 avril et le 19 mai 2021, le questionnaire ayant été maintenu en ligne quelques jours supplémentaires.

3 formulaires, dont 2 sous format papier, n'ont pas été traités car transmis hors délai.

Les communes de Montmerle, Messimy et Montceaux sont les trois communes avec le plus fort taux de participation représentant 44% des réponses.

La moyenne d'âge de 55% des répondants se situe entre 41 ans et 65 ans.

Consultation citoyenne

Questions

1- Quels sont les principaux atouts du territoire Val de Saône Centre (3 réponses possibles) ?

Les trois principaux atouts cités sont la qualité de vie, le patrimoine naturel et l'accessibilité. A noter que l'accessibilité est un terme dont l'interprétation peut être multiple (proche des grandes villes/accessibilité via mode doux aux services de proximité).

2- Quelles sont les principales faiblesses du territoire Val de Saône Centre (3 réponses possibles) ?

Les trois premières faiblesses qui ressortent des réponses sont les commerces et services de proximité, le coût de l'immobilier et du foncier et l'offre d'équipement et des services publics. Néanmoins, on n'observe pas une nette tendance puisque trois autres thématiques suivent de près ces réponses : le marché de l'emploi, l'offre de logement et l'accessibilité.

3 - Face aux grands enjeux environnementaux, vous vous considérez comme :

45% des participants se considèrent sensibilisés et actifs face aux grands enjeux environnementaux puis 31% sensibilisés mais non actifs. On peut tout de même se poser la question du degré d'investissement personnel de chacun face à ces problématiques (notion subjective).

4 - Parmi ces propositions, quelles sont selon vous les priorités pour le territoire ? (3 réponses possibles)

D'un point de vue global, sur les priorités pour le territoire pour les répondants, 480 personnes souhaitent préserver les espaces naturels et 475 souhaitent préserver la qualité du cadre de vie. Enfin, le renforcement de l'offre de service est sollicité par 296 personnes.

Consultation citoyenne

5 - Pour préserver la qualité de vie, quelles sont selon vous les orientations prioritaires (3 réponses possibles) ?

Pour préserver la qualité de vie, 489 personnes pensent qu'il faut préserver les espaces naturels et paysages, 251 participants trouvent un intérêt dans la construction d'un projet pour l'alimentation et 222 habitants demandent le renforcement de l'offre de soins sur le territoire.

6 – Face au réchauffement climatique pour vous, quelles actions sont à engager sur le territoire pour réduire la consommation énergétique et améliorer la gestion de la ressource en eau ? (3 réponses possibles)

Face au réchauffement climatique, 417 répondants suggèrent d'encourager et sensibiliser aux pratiques respectueuses de l'environnement et 341 habitants proposent d'accompagner la profession agricole dans son évolution vers des pratiques alternatives. On observe que la sécurisation de la ressource en eau et le renforcement des actions en faveur de la rénovation énergétique des logements intéressent plus de 300 participants.

7 - Quelles sont pour vous les actions les plus pertinentes pour favoriser la production d'énergie renouvelable? (choix n°1= le plus pertinent - Cochez un seul choix n°1, un seul choix n°2, un seul choix n°3)

Pour la production d'énergie renouvelable, les choix ont été classés comme suit :

Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

Accompagner d'autres projets de développement d'énergies renouvelables

Encourager les habitants à installer une production d'énergie renouvelable sur leur logement panneaux solaires

Consultation citoyenne

8 - En matière de mobilité, quelles devraient être les priorités pour développer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle ? (3 réponses possibles)

En matière de mobilité, les priorités pour développer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle sont la création d'aménagements cyclables sécurisés pour 75 % et l'offre de transports en commun pour 65 % des participants.

Les propositions de mise à disposition de nouvelles offres de service de mobilité (auto-partage, libre-service vélos...) et l'installation des bornes de recharge électrique sont choisies pour plus de 200 participants.

Il convient d'observer que le développement du covoiturage arrive en dernière position dans le choix des participants.

9 - Dans le domaine économique et de l'emploi, quelles actions contribueraient à développer et soutenir la croissance économique ? (3 réponses possibles)

Dans le domaine économique et de l'emploi, les 3 actions qui contribueraient à développer et soutenir la croissance économique selon les participants sont le soutien aux Très Petites Entreprises/commerces de proximité/artisans (77 %), la revitalisation du centre-bourg de la commune (63 %) et le soutien à l'insertion, à l'emploi et à la création d'entreprises (52 %).

La création de parcs d'activités pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises est sollicitée pour 24 % des participants seulement.

Consultation citoyenne

Expression libre

Sur les 642 participants, 303 personnes ont apporté une ou plusieurs suggestions particulières ou proposé des projets s'inscrivant dans la transition écologique, la cohésion sociale ou l'économie soutenable.

La transition écologique comporte les thématiques suivantes : mobilité, adaptation au changement climatique, énergies renouvelables, tri sélectif, agriculture/alimentation.

La cohésion sociale comporte aussi un volet citoyenneté.

Concernant la transition écologique, les thématiques dominantes sont la mobilité avec 111 propositions et l'adaptation aux changements climatiques avec 111 propositions également.

- Mobilité –

55 participants souhaitent le développement de modes doux et voies cyclables sécurisées, dont 17 qui expriment clairement une demande au niveau du Pont de Belleville. En lien avec la pratique du vélo, plusieurs idées émergent telles que des emplacements réservés aux parkings vélo, la création de club vélos ou l'apprentissage du vélo à l'école ...

De plus, 16 participants demandent la sécurisation des accès notamment via des trottoirs.

13 personnes abordent le sujet des transports en commun (plus de navette/adaptation des horaires et desserte des pôles principaux dont les gares). 7 personnes suggèrent de favoriser les véhicules électriques (aide à l'acquisition ou équipement). D'autres propositions diverses sont recensées dont les aires de covoitage suggérées par 2 personnes.

Consultation citoyenne

- Adaptation aux changements climatiques –

Parmi 111 propositions, le grand sujet émergent est la limitation de l'artificialisation des sols et des nouvelles constructions en privilégiant par exemple la réhabilitation d'habitats anciens (21 messages).

L'extinction de l'éclairage des équipements publics, des entreprises et des commerces est citée (8 fois).

Les actions de sensibilisation sont fortement recommandées par 21 personnes à destination des habitants et par 9 personnes à destination des écoles.

La valorisation du Bord de Saône, dont les aménagements du chemin de halage, doit prendre en compte la protection de la faune et la flore et ne pas conduire au bétonnage de ces espaces pour 7 personnes.

La préservation des espaces naturels est souhaitée, et notamment la replantation et la protection de haies et l'augmentation des espaces boisés (12 fois).

La thématique de l'eau apparait à travers des propositions variées : la limitation d'arrosage, la récupération des eaux de pluies, la remise en état des cours d'eau et leur protection (7 réactions).

D'autres idées sont aussi suggérées telles que les éclairages LED, revêtement de sols perméables (parking, cours de récréation, pistes cyclables), végétaliser les toitures.

Consultation citoyenne

Energies renouvelables –

Concernant les énergies renouvelables, sur 60 propositions, 32 participants marquent leur opposition à l'installation d'éoliennes. L'installation de panneaux photovoltaïques est sollicitée (6), ainsi que les aides aux particuliers pour y accéder (5).

D'autres idées sont mentionnées telles que l'énergie hydraulique, l'information sur les énergies alternatives et la promotion des artisans locaux pouvant faire des travaux de rénovation.

Consultation citoyenne

- Tri sélectif –

Sur 56 propositions, 28 traitent d'un mécontentement du fonctionnement du SMIDOM. Plusieurs remarques viennent étayer ce propos : question de l'utilité d'un passage hebdomadaire des camions alors que l'objectif est de réduire les déchets, proposition de programmer un passage toutes les deux semaines ou 1/mois pour réduire le prix très élevé, récompenser ceux qui n'utilisent pas les 12 levées minimales facturées (bon d'achat, remise) (4), rendre les déchèteries gratuites pour éviter les dépôts sauvages (2), permettre le recyclage de plus de déchets (6), mettre à disposition des bennes (végétaux par exemple) à des périodes données (4), rétablir le ramassage des ordures ménagères pour éviter aux habitants de se déplacer en voiture jusqu'aux points d'apport (3).

Ensuite, 9 personnes expriment leur souhait de voir un compost communal partagé et un broyage permettant de réduire leurs déchets et d'y intégrer des déchets végétaux.

D'autres idées ont été proposées telles que la limitation des emballages et plastiques dans les grandes surfaces, l'augmentation de poubelles publiques, la création d'une recyclerie, la récupération de chaleur issue du traitement des déchets pour chauffer des bâtiments, les défis 0 déchets.

- Agriculture/Alimentation –

Sur 50 propositions, 18 commentaires traitent du circuit court par l'implantation de commerces en produits locaux (AMAP, drive fermier) et de jardins communaux. 10 personnes souhaitent soutenir la transition écologique des éleveurs et 7 personnes souhaitent favoriser l'agriculture biologique et locale.

Consultation citoyenne

Concernant la cohésion sociale, nous avons reçu 65 propositions + 51 propositions relatives à la citoyenneté.

32 personnes souhaitent voir plus de moyens mis en œuvre pour lutter contre les incivilités : déchets, dégradations, bruit, vitesse des véhicules en installant des caméras ou en déployant plus de policiers.

21 personnes expriment le besoin d'implanter la fibre sur le territoire pour pouvoir télétravailler et favoriser le développement économique.

D'autres sujets sont mentionnés à plusieurs reprises tels que pallier à la pénurie de médecins (8), faire participer les citoyens de manière démocratique à des actions (11), soutenir les associations (6), favoriser le lien intergénérationnel (6), créer un service d'entraide pour les personnes âgées et/ou handicapées, augmenter les structures d'accueil pour la petite enfance (5) et pour les jeunes (4), améliorer l'offre de logement.

Concernant l'économie soutenable, nous avons reçu 21 propositions.

L'idée la plus plébiscitée est la revitalisation des centres bourg notamment par le développement de commerces dans les centres de village et la valorisation des emplois locaux. Il a également été proposé de créer une brigade verte en insertion pour gérer les espaces naturels.

Consultation citoyenne

Conclusion

La distribution du questionnaire papier a permis une communication à l'ensemble des citoyens et donc une forte participation, une grande majorité des retours s'étant faite par ce biais. Il est à noter qu'un questionnaire était distribué par boîte aux lettres mais que les réponses ont souvent été réalisées en couple ou en famille (plusieurs personnes notées sur un questionnaire). La participation a donc couvert plus de 642 habitants.

Il ressort des réponses une crainte de voir la qualité de vie dégradée par de nouvelles constructions et une volonté de préserver le milieu rural.

Dans notre projet de territoire, il faudra être attentif aux points suivants :

Veiller au respect de l'environnement et aménager de façon qualitative (revêtements perméables, gestion de l'eau, végétaliser) les projets de parcs d'activités étant donné la volonté des habitants de ne plus ajouter de constructions et ne plus bétonner les espaces.

La priorité est clairement l'aménagement des voies modes doux et pistes cyclables.

Certaines personnes sont mal informées sur des dispositifs existants comme les informations disponibles dans le cadre de la rénovation énergétique, des artisans acteurs dans ce domaine sur le territoire et sur les énergies renouvelables.

Le cas échéant, prise en compte de modifications dans le CRTE par le prochain COPIL.

Enjeux et orientations, Fiches Actions

Enjeux et orientations

Les éléments du document ont permis de mettre en lumière un certain nombre d'enjeux. Ces différents enjeux sont la source des différentes actions et différents projets envisagés pour le territoire en tâchant d'atteindre des objectifs relatifs à la transition écologique, à la cohésion sociale et en faveur d'une économie soutenable.

La croissance démographique constatée sur le territoire mérite de réfléchir à l'adaptation des équipements publics de la communauté de communes, ainsi qu'à l'enjeu domicile / travail. Les projets de développement d'une Maison France Service visant à renforcer le service public sur l'ensemble du territoire, mais également l'étude de mobilité sont autant de moyens de répondre aux enjeux évoqués.

Le volet économique du territoire a mis en avant l'intérêt de poursuivre le développement des parcs d'activité afin de favoriser notamment l'emploi local. Dans cette vision, le développement du Parc Visionis est un moyen de répondre à cet enjeu.

En outre, le développement du commerce de proximité, le soutien aux circuits courts, et les productions locales sont apparues nécessaires lors du diagnostic. Pour ce faire, les actions envisagées sont des aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente (action de financement en cours qui se poursuit & projet alimentaire interterritorial), ainsi qu'un projet de partage de fruits et légumes.

L'analyse du tourisme sur le territoire a mis en avant l'intérêt de poursuivre le développement des itinéraires de vélos sur le territoire, et cela notamment avec la poursuite de la Véloroute.

Enjeux et orientations

L'analyse de la mobilité a montré l'intérêt de faciliter les modes doux et d'accompagner le covoiturage. Ces différents enjeux font l'objet d'une attention toute particulière sur le plan intercommunal mais également des communes du territoire.

L'analyse de l'offre de services a permis de souligner le besoin de renforcer l'offre de services publics et de compléter l'offre sportive. La construction de pistes d'athlétismes et d'un skate-park sont des actions envisagées. La Maison France Services évoquée préalablement ou encore la maison d'assistantes maternelles permettraient également de renforcer l'offre de services.

L'analyse de l'habitat a mis en avant la nécessité de renforcer les centres bourg. Plusieurs actions sont ainsi projetées afin de dynamiser le cœur des villages.

L'analyse des espaces fragiles a permis de constater l'enjeu de poursuite de l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, le besoin d'accompagner la politique GEMAPI ainsi que l'intérêt de développer des politiques de rétention d'eau, qui sont autant d'actions envisagées. La mise en valeur des espaces naturels et protégés constitue également une priorité. Le développement des modes doux ainsi que des aménagements par la plantation de haies constituent des réponse.

Pour terminer, l'analyse des consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre a permis de mettre en lumière le besoin de poursuivre les efforts en matière de réduction de consommation énergétique et de CO₂, avec notamment les projets de mobilité alternative (véloroute, modes doux, étude de mobilité), des projets de réduction de consommation au niveau des éclairages publics, des véhicules mais également des bâtiments du territoire, ainsi que par une meilleure utilisation des déchets verts (broyeur), ou encore par la production d'énergie photovoltaïque.

Enjeux et orientations

Le document de diagnostic met en avant de nombreux enjeux et permet de mettre en évidence les grandes orientations du territoire, à savoir :

I) Transition écologique :

- 1) Réduction de CO2
 - 1) Mobilité alternative
 - 2) Moindre consommation énergétique
 - 3) Energie des bâtiments et CPE
 - 4) Meilleure utilisation in situ des déchets verts
 - 5) Production d'énergie renouvelable
 - 6) Captation de carbone
- 2) Protection et mise en valeur des ressources de la qualité paysagère
 - 1) Protection des espaces sensibles et faunistiques
 - 2) Cycle de l'eau

II) Cohésion sociale :

- 1) Renforcer les dynamiques de cœur de village
- 2) Renforcer la qualité de vie pour les habitants
 - 1) Skatepark, Piste d'athlétisme, réfection revêtement terrain de football, aménagements
 - 2) Espaces verts
 - 3) Maison France Services
 - 4) Espaces municipaux associatifs
 - 5) Maison d'Assistantes Maternelles

III) Economie soutenable

- 1) développement de parc d'activité
- 2) Renforcement du commerce de proximité

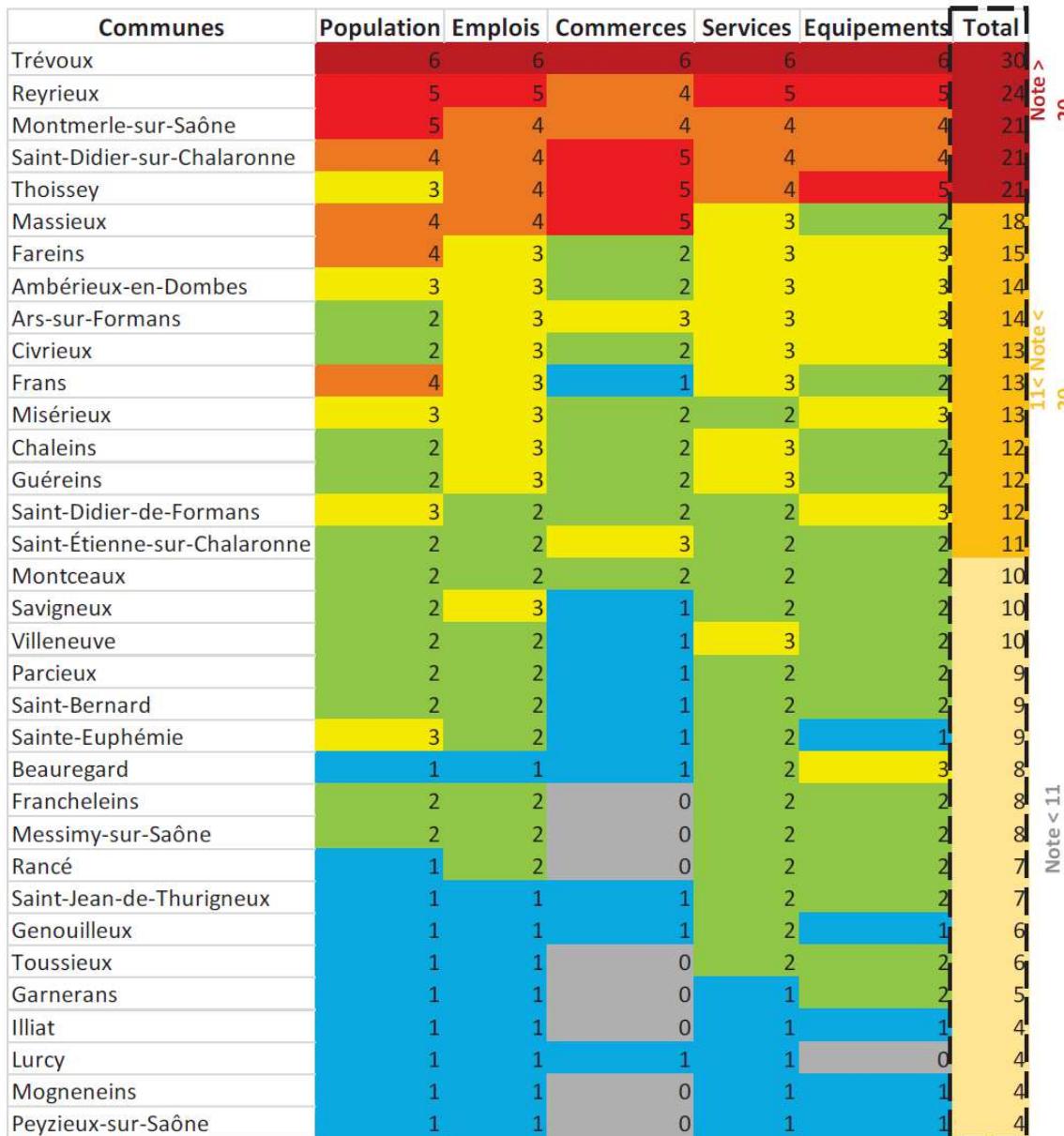
Ces différentes orientations sont ainsi génératrices d'actions/projets de la part des communes et de l'intercommunalité qui sont mises en avant ⁸⁷ **dans des fiches actions**

Plan d'action envisagé

			Orientations	Actions	Maîtrise d'ouvrage	
Transition écologique	Réduction CO2	Mobilité alternative	Véloroute Etude de mobilité modes doux modes doux covoiturage covoiturage	1 2 3 4 5 6 7 8 46 49 50 10 11 12	CCVSC CCVSC CCVSC Gamerans Gamerans Gamerans Guérins Messimy Montmerle Genouilleux Illiad Thoissey Guérins Messimy	
		Moindre consommation énergétique	éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage éclairage	13 14 15 59 16 17 18 19 42	CCVSC Gamerans Messimy Montceaux Montceaux et SIEA CCVSC Gamerans Messimy Montmerle	
		Energie des bâtiments et CPE	Bâtiments Bâtiments, Pompe Chaleur Bâtiments, Isolation Bâtiment, isolation Bâtiment, isolation Reconstruction Ecole Bâtiment, isolation Bâtiment, isolation Bâtiment, isolation Bâtiment, isolation CPE	20 21 22 23 24 44 25 47 26 51 27	CCVSC et SIEA Gamerans Gamerans Gamerans Guérins Montmerle Messimy Genouilleux Thoissey Illiad CCVSC	
		Meilleure utilisation in situ des déchets verts	Broyeur	28	Lurcy	
		Production d'énergie renouvelable	Photovoltaïque Photovoltaïque Photovoltaïque Photovoltaïque Photovoltaïque Photovoltaïque (Salle Polyvalente) Photovoltaïque (Ecole) Photovoltaïque (Ecole) Cadastre Solaire Photovoltaïque plantation de haies plantation de haies Ville parc et végétalisation	29 30 31 45 48 53 54 55 60 32 33 62 40	CCVSC / SEM LEA Guérins Messimy Montmerle Genouilleux Montceaux / Auvergne Rhône Alpes Montceaux / Auvergne Rhône Alpes Chalens CCVSC Saint Didier Messimy Saint Didier Montmerle	
		Captation de carbone				
		Protection et mise en valeur des ressources de la qualité paysagère	Protection des espaces sensibles et faunistiques et de patrimoine	aménagement d'un parc naturel Préservation site des Minimes Plantations sur les rives de la Mâtre	34 43 35	Lurcy Montmerle Messimy
			Cycle de l'eau	Création d'un bassin de rétention Actival Mise en séparatif Mise en séparatif Mise en valeur échudes Récupération des eaux pluviales Travaux assainissement Travaux assainissement Récupération des eaux pluviales Protection et mise en valeur du canal des Echudes Récupération des eaux des toits	36 37 41 38 56 57 58 52 61 39	CCVSC Messimy Montmerle Chalens CCVSC CCVSC Illiad Saint Didier Lurcy
Cohésion sociale	Renforcer les dynamiques de cœur de village			création d'épicerie solidaire, salle asso Extension restaurant scolaire Création d'une cantine scolaire Réhabilitation d'une ferme en pisé pour logements locatifs densification de logement	1 2 10 11 3	Francheleins Messimy Illiad Lurcy Messimy
	Renforcer la qualité de vie pour les habitants			mise en place d'une MFS Espaces municipaux associatifs Réfection stade de foot 2 pistes d'athlétisme réfection d'un Skatepark et piste d'athlétisme Maison d'assistantes maternelles Aménagement du stade en espace de loisirs Réaménagement centre village Aménagement ludique intergénérationnel Création d'un espace vert et boisé	4 7 10 11 5 12 8 14 13 9	CCVSC Montmerle CCVSC CCVSC Guérans Illiad Messimy Gamerans Illiad Gamerans Illiad
		Espaces verts		ouverture de deux espaces verts	6	Saint Didier
Economie Soutenable	Développement de parc d'activité	Visionis	Visionis Extension Visionis Montmerle Actival	1 5 6	CCVSC CCVSC CCVSC	
	Renforcement de commerce de proximité	Renforcement de commerce de proximité	aménagement Actival saint Didier Projet alimentaire interterritorial local commercial partage fruit et légume	2 3 4	CCCVSC/CCCdD/ CCDSV Saint Didier Gamerans	

Annexes

■ ANALYSE MULTICRITÈRES



Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement - SCOT Val de Saône-Dombes

■ Note > 20

■ 11 < Note < 20

rang 1

Trévoux / Reyrieux
Saint-Didier-sur-Chalaronne /
Thoissey
Montmerle-sur-Saône

rang 2

Massieux
Fareins
Ambérieux-en-Dombes
Ars-sur-Formans
Civrieux
Frans
Misérieux
Chaleins
Guéreins
Saint-Didier-de-Formans
Saint-Étienne-sur-Chalaronne

■ Note < 11

rang 3
(18 communes)

■ UNE STRUCTURATION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT DIFFUSE

Trévoux/Reyrieux, Saint-Didier-sur-Chalaronne/Thoissey et Montmerle-sur-Saône constituent les 3 pôles de rang 1 qui structurent le territoire. La répartition géographique de ces 5 villes conforte leurs rôles de polarités principales en rayonnant sur une partie du territoire.

Les critères mobilisés dans cette analyse définissent les communes de Massieux, Fareins, Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Civrieux, Frans, Misérieux, Chaleins, Guéreins, Saint-Didier-de-Formans et Saint-Étienne-sur-Chalaronne comme des pôles de rang 2. Elles se caractérisent par une importance démographique, par la présence d'infrastructures, d'équipements ainsi que de commerces et services structurants. Elles sont majoritairement situées dans le sud du territoire.

Les autres communes du territoire, avec un poids démographie, et un nombre d'emplois, de services, de commerces et d'équipements moins importants, sont considérées comme polarités de rang 3.

équipement	libellé équipement	gamme	domaine_libellé
A203	Banque, Caisse d'Epargne	proximité	Services aux particuliers
A206	Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	Services aux particuliers
A301	Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	Services aux particuliers
A401	Maçon	proximité	Services aux particuliers
A402	Plâtrier, peintre	proximité	Services aux particuliers
A403	Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	Services aux particuliers
A404	Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	Services aux particuliers
A405	Electricien	proximité	Services aux particuliers
A406	Entreprise générale du bâtiment	proximité	Services aux particuliers
A501	Coiffure	proximité	Services aux particuliers
A504	Restaurant	proximité	Services aux particuliers
A505	Agence immobilière	proximité	Services aux particuliers
A507	Soins de beauté	proximité	Services aux particuliers
B201	Epicerie, supérette	proximité	Commerces
B203	Boulangerie	proximité	Commerces
B204	Boucherie, charcuterie	proximité	Commerces
B312	Fleuriste	proximité	Commerces
C101	Ecole maternelle	proximité	Enseignement
C104	Ecole élémentaire	proximité	Enseignement
D201	Médecin omnipraticien	proximité	Santé
D221	Chirurgien dentiste	proximité	Santé
D232	Infirmier	proximité	Santé
D233	Masseur kinésithérapeute	proximité	Santé
D301	Pharmacie	proximité	Santé
E101	Taxi	proximité	Transports et déplacements
F102	Boulodrome	proximité	Sports, loisirs et culture
F103	Tennis	proximité	Sports, loisirs et culture
F111	Salle ou terrain multisports	proximité	Sports, loisirs et culture
F112	Salle de sport spécialisée	proximité	Sports, loisirs et culture
F113	Terrain de grands jeux	proximité	Sports, loisirs et culture

A101	Police, gendarmerie	intermédiaire	Services aux particuliers
A119	Centre de finances publiques	intermédiaire	Services aux particuliers
A205	Pompes funèbres	intermédiaire	Services aux particuliers
A302	Contrôle technique automobile	intermédiaire	Services aux particuliers
A304	Ecole de conduite	intermédiaire	Services aux particuliers
A502	Vétérinaire	intermédiaire	Services aux particuliers
A506	Blanchisserie, teinturerie	intermédiaire	Services aux particuliers
B102	Supermarché	intermédiaire	Commerces
B301	Librairie, papeterie, journaux	intermédiaire	Commerces
B302	Magasin de vêtements	intermédiaire	Commerces
B303	Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	Commerces
B304	Magasin de chaussures	intermédiaire	Commerces
B305	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	intermédiaire	Commerces
B306	Magasin de meubles	intermédiaire	Commerces
B307	Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	Commerces
B103	Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	Commerces
B310	Parfumerie	intermédiaire	Commerces
B311	Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	Commerces
B313	Magasin d'optique	intermédiaire	Commerces
B314	Station service	intermédiaire	Commerces
C201	Collège	intermédiaire	Enseignement
D231	Sage-femme	intermédiaire	Santé
D235	Orthophoniste	intermédiaire	Santé
D237	Pédiatre, podologue	intermédiaire	Santé
D302	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	intermédiaire	Santé
D303	Ambulance	intermédiaire	Santé
D401	Personnes âgées : hébergement	intermédiaire	Santé
D402	Personnes âgées : soins à domicile	intermédiaire	Santé
D403	Personnes âgées : services d'aide	intermédiaire	Santé
D501	Garde d'enfant d'âge préscolaire	intermédiaire	Santé
E103	Gare	intermédiaire	Transports et déplacements
F101	Bassin de natation	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
F107	Athlétisme	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
F117	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire	Sports, loisirs et culture

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement - SCoT Val de Saône-Dombes

A122	Pôle emploi : réseau de proximité	supérieure	Services aux particuliers
A303	Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure	Services aux particuliers
A503	Agence de travail temporaire	supérieure	Services aux particuliers
B101	Hypermarché	supérieure	Commerces
B205	Produits surgelés	supérieure	Commerces
B206	Poissonnerie	supérieure	Commerces
B308	Magasin de revêtements murs et sols	supérieure	Commerces
C301	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure	Enseignement
C302	Lycée d'enseignement professionnel	supérieure	Enseignement
C601	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	supérieure	Enseignement
D101	Etablissement de santé de court séjour	supérieure	Santé
D102	Etablissement de santé de moyen séjour	supérieure	Santé
D103	Etablissement de santé de long séjour	supérieure	Santé
D104	Etablissement psychiatrique	supérieure	Santé
D106	Urgences	supérieure	Santé
D107	Maternité	supérieure	Santé
D108	Centre de santé	supérieure	Santé
D109	Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure	Santé
D111	Dialyse	supérieure	Santé
D202	Spécialiste en cardiologie	supérieure	Santé
D203	Spécialiste en dermatologie et vénérérologie	supérieure	Santé
D204	Spécialiste en gynécologie	supérieure	Santé
D206	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure	Santé
D207	Spécialiste en psychiatrie	supérieure	Santé
D208	Spécialiste en ophtalmologie	supérieure	Santé
D209	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure	Santé
D210	Spécialiste en pédiatrie	supérieure	Santé
D212	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure	Santé
D236	Orthoptiste	supérieure	Santé
D238	Audio prothésiste	supérieure	Santé
D240	Psychomotricien	supérieure	Santé
D601	Enfants handicapés : hébergement	supérieure	Santé
D602	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	supérieure	Santé
D603	Adultes handicapés : hébergement	supérieure	Santé
D604	Adultes handicapés : services	supérieure	Santé
D605	Travail protégé	supérieure	Santé
D701	Aide sociale à l'enfance : hébergement	supérieure	Santé
F302	Théâtre	supérieure	Sports, loisirs et culture
F303	Cinéma	supérieure	Sports, loisirs et culture
F304	Musée	supérieure	Sports, loisirs et culture



**Projet de territoire
Contrat de Relance et de Transition Energétique**

Annexe 2 -Fiches action et fiches projet

Fiches action : opération démarrant en 2021

Fiches projet : opération démarrant à compter de 2022

Sommaire

Axe 1 - Transition Ecologique

Cible 1 - Réduction CO2

Mobilité alternative

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Véloroute	1		CCVSC
Etude de mobilité	2		CCVSC
Modes doux	3		CCVSC
Modes doux		4	Garnerans
Modes doux		5	Garnerans
Modes doux	6		Garnerans
Modes doux		7	Guereins
Modes doux		8	Messimy sur Saône
Modes doux		9	Montmerle sur Saône
Modes doux		10	Genouilleux
Modes doux		11	Illiat
Modes doux		12	Thoissey
Covoiturage		13	Guéreins
Covoiturage		14	Messimy

Moindre consommation énergétique

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Eclairage		15	CCVSC
Eclairage	16		Garnerans
Eclairage		17	Messimy sur Saône et SIEA
Passage LED éclairage	19		Montceaux et SIEA
Enfouissement réseau, passage LED		18	Montceaux et SIEA
Véhicules		20	CCVSC
Véhicules		21	Garnerans
Bornes véhicules		22	Messimy sur Saône
Camping nature		23	Montmerle sur Saône

Energie des bâtiments et CPE

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Bâtiments	24		CCVSC et SIEA
Bâtiments, Pompe Chaleur		25	Garnerans
Bâtiments, Isolation	26		Garnerans
Bâtiment, isolation		27	Garnerans
Bâtiment, isolation		28	Guereins
Reconstruction Ecole		29	Montmerle sur Saône
Bâtiment, isolation		30	Messimy sur Saône
Bâtiment, pompe à chaleur		31	Genouilleux
Bâtiment, isolation		32	Thoissey
Bâtiment, isolation		33	Illiat
CPE		34	CCVSC

Meilleure utilisation in situ des déchets verts

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Broyeur	35		Lurcy

Production d'énergie renouvelable

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Photovoltaïque		36	CCVSC / SEM LEA
Photovoltaïque		37	Guéreins
Photovoltaïque		38	Messimy sur Saône
Photovoltaïque	39		Montmerle sur Saône
Photovoltaïque		40	Genouilleux
Photovoltaïque (Salle Polyvalente)		41	Montceaux
Photovoltaïque (Ecole)		42	Montceaux
Photovoltaïque (Ecole)		43	Chaleins
Cadastre Solaire		44	CCVSC
Photovoltaïque		45	Saint Didier sur Chalaronne

Captation de carbone

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Plantation de haies		46	Messimy sur Saône
Plantation de haies	47		Saint Didier sur Chalaronne
Ville parc et végétalisation		48	Montmerle sur Saône

Cible 2 - Protection et mise en valeur des ressources de la qualité paysagère

Protection des espaces sensibles et faunistiques et de patrimoine

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Aménagement d'un parc naturel		49	Lurcy
Préservation site des Minimes	50		Montmerle sur Saône
Plantations sur les rives de la Mâtre		51	Messimy sur Saône

Cycle de l'eau

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Aménagements gestion des Eaux Pluviales Parc Actival	52		CCVSC
Création de réseau d'eaux pluviales		53	Messimy
Création de réseau d'eaux pluviales	54		Montmerle sur Saône
Mise en valeur des Echudes		55	Thoissey
Récupération des eaux pluviales		56	Chaleins
Travaux assainissement		57	CCVSC
Travaux assainissement		58	CCVSC
Récupération des eaux pluviales		59	Illiat
Protection et mise en valeur du canal des Echudes		60	Saint Didier sur Chalaronne
Récupération des eaux des toits	61		Lurcy

Axe 2 - Cohésion sociale

Cible 1 - Renforcer les dynamiques de cœur de village

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'épicerie solidaire, salle associative		62	Francheleins
Extension d'un restaurant scolaire		63	Messimy sur Saône
Création d'une cantine scolaire	64		Illiat
Réhabilitation d'une ferme en pisé pour logements locatifs	65		Lurcy
Densification de logements		66	Messimy sur Saône

Cible 2 - Renforcer la qualité de vie pour les habitants

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'une Maison France Service	67		CCVSC
Espaces municipaux associatifs	68		Montmerle sur Saône
Réfection stade de foot		69	CCVSC
Création de deux pistes d'athlétisme	70		CCVSC
Réfection d'un Skatepark	71		CCVSC
Maison d'assistantes maternelles		72	Garnerans
Aménagement du stade en espace de loisirs		73	Illiat
Réaménagement centre village		74	Messimy sur Saône
Mise en accessibilité du Gymnase à Thoissey et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage	75		CCVSC
Aménagement ludique intergénérationnel		76	Garnerans
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	77		Messimy sur Saône

Cible 3 - Renforcer la qualité de vie pour les habitants – Espaces verts

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'un espace vert et boisé		78	Illiat
Ouverture de deux espaces verts		79	Saint Didier sur Chalaronne

Axe 3 – Economie soutenable

Cible 1 - Développement de parcs d'activité

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Acquisition de foncier pour Visionis 7	80		CCVSC
Extension Visionis Montmerle		81	CCVSC
Aménagement Actival Saint Didier		82	CCVSC

Cible 2 - Renforcement du commerce de proximité

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Projet alimentaire interterritorial	83		CCCVSC/CCD/ CCDSV
Acquisition et travaux pour deux locaux commerciaux	84		Saint Didier sur Chalaronne
Partage fruits et légumes		85	Garnerans

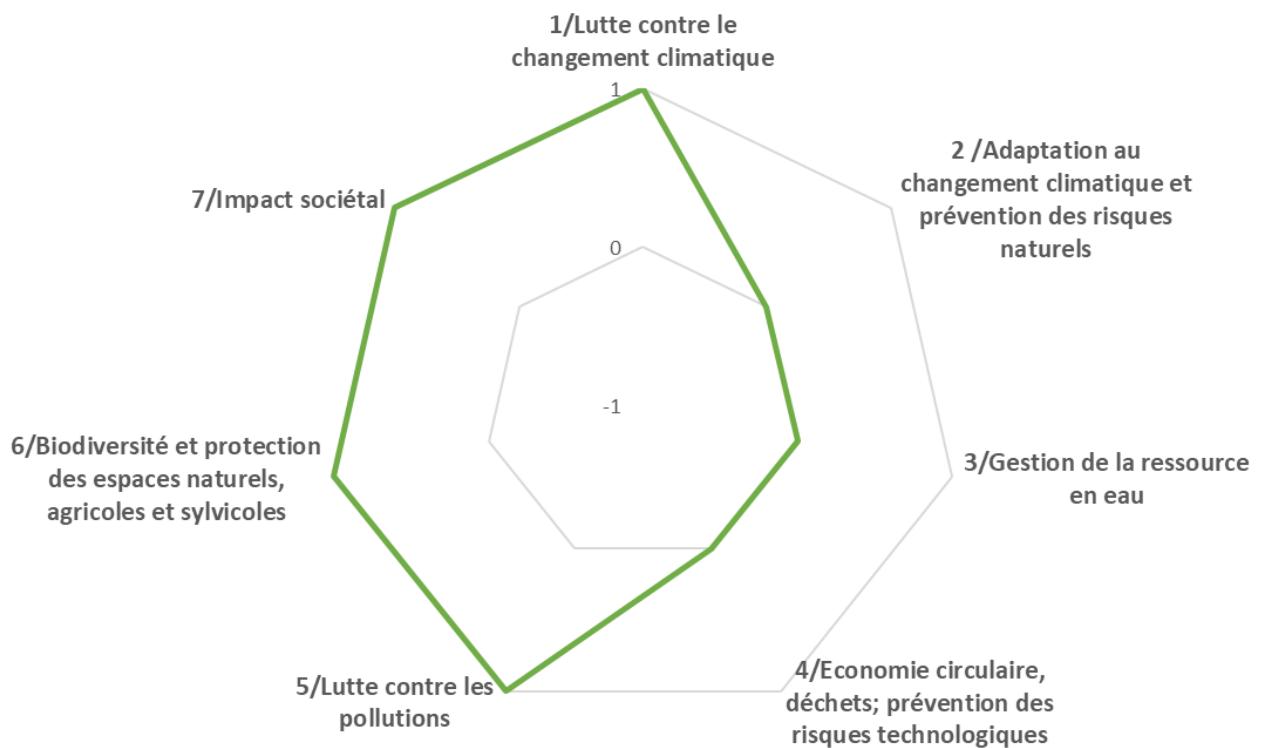
Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Aménagement de la véloroute "Voie Bleue" le long du chemin de halage</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle→ Renforcer l'attractivité touristique en bord de Saône <p>Description du projet :</p> <p>Avec plus de 25 kilomètres de chemin de halage, la V50 traversera 10 communes sur les 15 qui constituent notre intercommunalité. Elle permettra de renforcer et de développer le potentiel touristique de nos hébergeurs, de nos restaurateurs, de nos prestataires de loisirs et rendra visible le Val de Saône à l'échelle régionale et nationale.</p> <p>À l'échelle locale cette fois, la véloroute s'inscrit pleinement dans les objectifs d'aménagements « mode doux » destinés aux habitants du territoire, comme le prévoit le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre. En effet, la Voie Bleue passe à proximité des parcs d'activités économiques/industrielles du territoire (ZA Visionis, à Montmerle/Guéreins, ZA Actival à St-Didier sur Chalaronne) et les salariés seront invités à utiliser ce mode de déplacement pour se rendre sur leurs lieux de travail. À terme, une connexion avec la Voie verte du Beaujolais est prévue, afin que le maillage se poursuive avec l'autre rive et permette, in fine, de rejoindre les points d'intermodalité voisines (gare TER de Belleville, parking covoiturage péage A6).</p> <p>L'itinéraire V50 est un vaste projet cyclotouristique à l'échelle nationale, et même européenne, puisque l'itinéraire est réfléchi jusqu'au Luxembourg. En France, il se dessine de l'Allemagne à la confluence Saône-Rhône à Lyon, avec un nom qui lui a été choisi : "La Voie bleue".</p> <p>Sur le secteur de la communauté de communes Val de Saône Centre, ce n'est pas moins de 25,300 kilomètres de chemin de halage qui est concerné, répartis sur 10 communes : Messimy-sur-Saône, Lurcy, Montmerle-sur-Saône, Guéreins, Genouilleux, Peyzieux-sur-Saône, Mogneneins, Thoissey, St-Didier-sur-Chalaronne et Garnerans.</p> <p>La Communauté de Communes Val de Saône Centre a défini les principes de traitement de la liaison cyclable et le maillage d'aires d'accueil nécessaires pour les cyclotouristes. En plus des travaux évidents concernant le revêtement, des aires d'accueil pour le pique-nique, le ravitaillement en eau et le stationnement sont également prévus dans les aménagements, tout comme une signalétique à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- signalétique directionnel pour flécher l'itinéraire ainsi que les services, commerces, sites d'intérêt et patrimoine à proximité ;- signalétique d'accueil, notamment sur les aires d'accueil (stationnement, pique-nique...), pour présenter l'itinéraire, le territoire et son terroir, le contexte paysager, environnemental et culturel ;

	<p>- signalétique d'interprétation pour donner des explications en matière de lecture des paysages, d'histoire des lieux (évolution des usages liées à la Saône...), de milieux écologiques, etc. aux itinérants mais aussi au public local qui viendra profiter des bords de Saône le week-end ou lors des périodes de vacances.</p> <p>La préservation de l'aspect naturel du site est une priorité dans les aménagements qui seront proposés.</p>
Partenaires	Région AURA, Département de l'Ain, Europe, Etat, Association Vélo et Territoires
Coût prévisionnel	2 935 918 € HT
Plan de financement	<p>Subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conseil régional : 880 774 € (subvention notifiée) → Conseil départemental : 587 184 € (subvention notifiée) → Europe : 543 616 € (en attente de notification) → État – DSIL : 337 043 € (subvention notifiée) <p>Autofinancement : 587 301 € HT</p>
Calendrier	<p>Mai à novembre 2021 : Elaboration du dossier Permis d'Aménager, élaboration du dossier préalable « au cas par cas » au titre de l'évaluation environnementale du projet, marché de MOE</p> <p>Mars à mai 2022 : Consultation pour le marché de travaux</p> <p>Juin 2022 : début des travaux et conception des panneaux touristiques</p> <p>Printemps 2023 : fin des travaux</p> <p>Ce calendrier prévisionnel sera ajusté en fonction des demandes des services de l'État liées aux zones naturelles protégées du secteur et aux conditions climatiques (crue)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> → Collecte annuelle des données statistiques (fréquentation) via les mesures prises sur un ou des compteurs permanents disposés sur la véloroute (au moins 2 bornes) à partir de l'année N des travaux → Comparaison complémentaire des données avec les mesures des compteurs situés en amont et en aval sur les autres territoires → Nombre de mètres linéaires d'enrobés supprimés après travaux

Résultat auto-évaluation

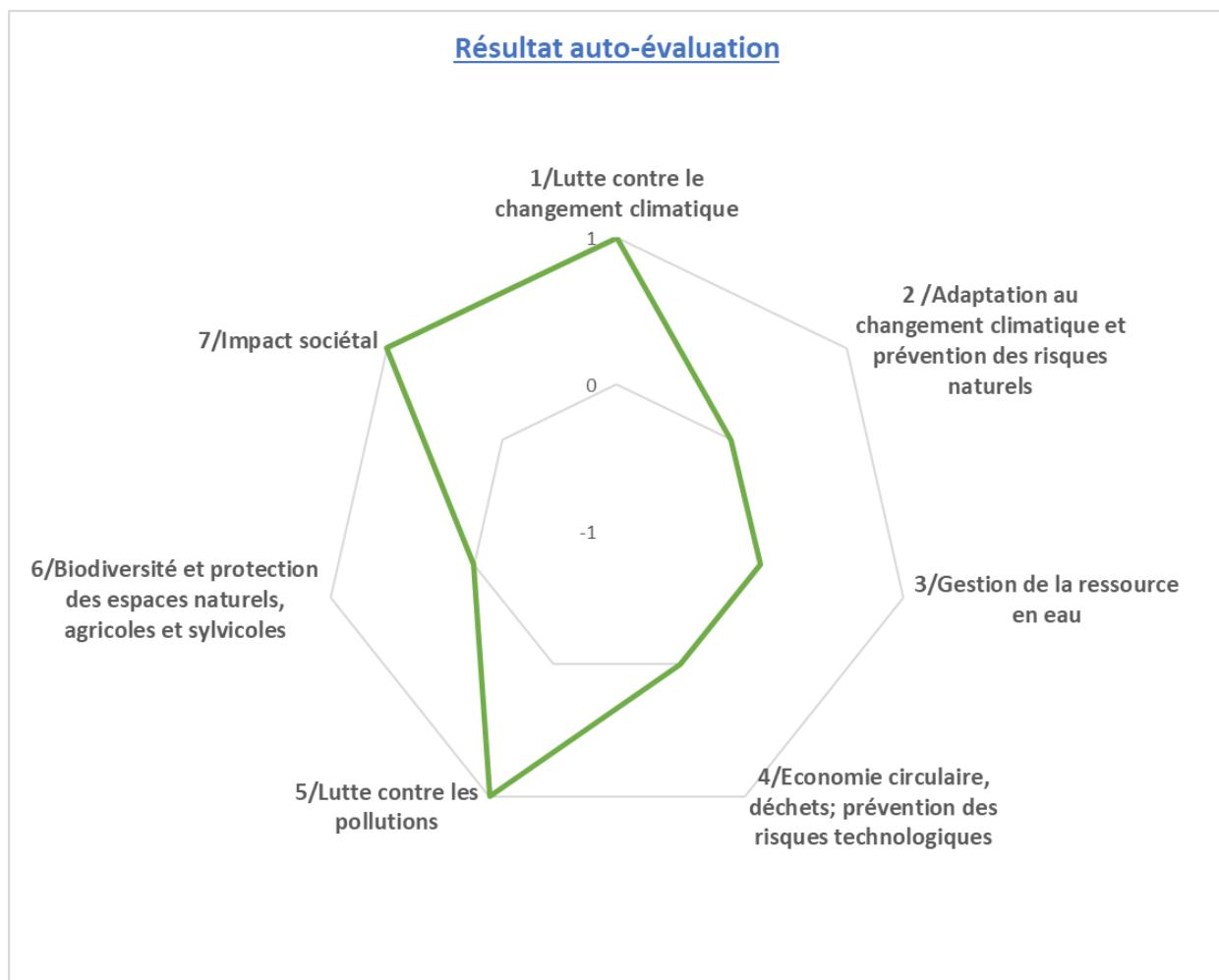


Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1 ; TE
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Etude de mobilité</p> <p>Objectifs et Modalités : Le transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie sur le territoire. L'enjeu est donc de réduire la part d'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude mobilité à l'échelle du territoire.</p> <p>Description de l'action : → L'étude mobilité inclura 4 volets : - volet 1 : diagnostic de la mobilité (flux, offre de transport, définition des besoins, secteurs à enjeux et freins à la mobilité) -volet 2 : définition d'une stratégie de mobilité tous modes (transports en commun, mode doux, intermodalité...) - volet 3 : mise à jour du schéma directeur cyclable existant sur une partie du territoire intercommunal afin de définir le maillage des itinéraires cyclables et assurer la desserte sécurisée des principaux pôles générateurs de trafic. Ce schéma pourra intégrer des propositions de solutions de déploiement de services connexes pour les modes actifs (stationnement cycles, services vélos). -volet 4 : étude d'opportunité de déploiement d'aires de covoiturage et/ou d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ou Hydrogènes → L'étude sera menée en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, AOML, dans le cadre de conventions de coopération et de délégation de compétence pour les volets relevant de la compétence régionale. → La communauté de communes se fera accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges de l'étude.</p> <p>A l'issue de ces études, des travaux d'aménagement de voies modes doux, de création d'aires de covoiturage et/ou d'installation de bornes de recharge pourront être programmés et feront l'objet d'autres fiches actions.</p>
Partenaires	Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
Coût prévisionnel	Coût total estimatif : 85 000 € HT → AMO : 6 000 € HT → Etude volets 1 et 2 : 24 000 € HT → Etude volet 3 : 50 000 € HT → Etude volet 4 : 5 000 € HT
Plan de financement	Subventions envisagées :

	<ul style="list-style-type: none"> → Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD - ADEME (Territoires de Nouvelles Mobilités Durables) pour AMO et étude volets 1 et 2 : jusqu'à 50% (montant plafond des dépenses de 30 000 €) → ou Candidature à l'Appel à projet AACT-AIR – ADEME (Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air) pour Etude volets 1, 2, 3 et 4 en partie (aire de covoitage) : jusqu'à 70 % (montant plafond des dépenses de 100 000€) → ou Candidature à l'Appel à projet AVELO2 – Axe 1 -ADEME (développer le système vélo dans les territoires) pour étude volet 3 : jusqu'à 50% (montant plafond des dépenses de 100 000€) → Région AURA (part à définir) → Département de l'Ain (part à définir) <p>Un taux moyen de 25% est pris en compte dans la maquette financière annexée.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Consultation AMO : 3^{ème} trimestre 2021 → Consultation étude : 4^{ème} trimestre 2021 → Etude : 4^{ème} trimestre 2021 à fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de participation à la consultation citoyenne relative au diagnostic

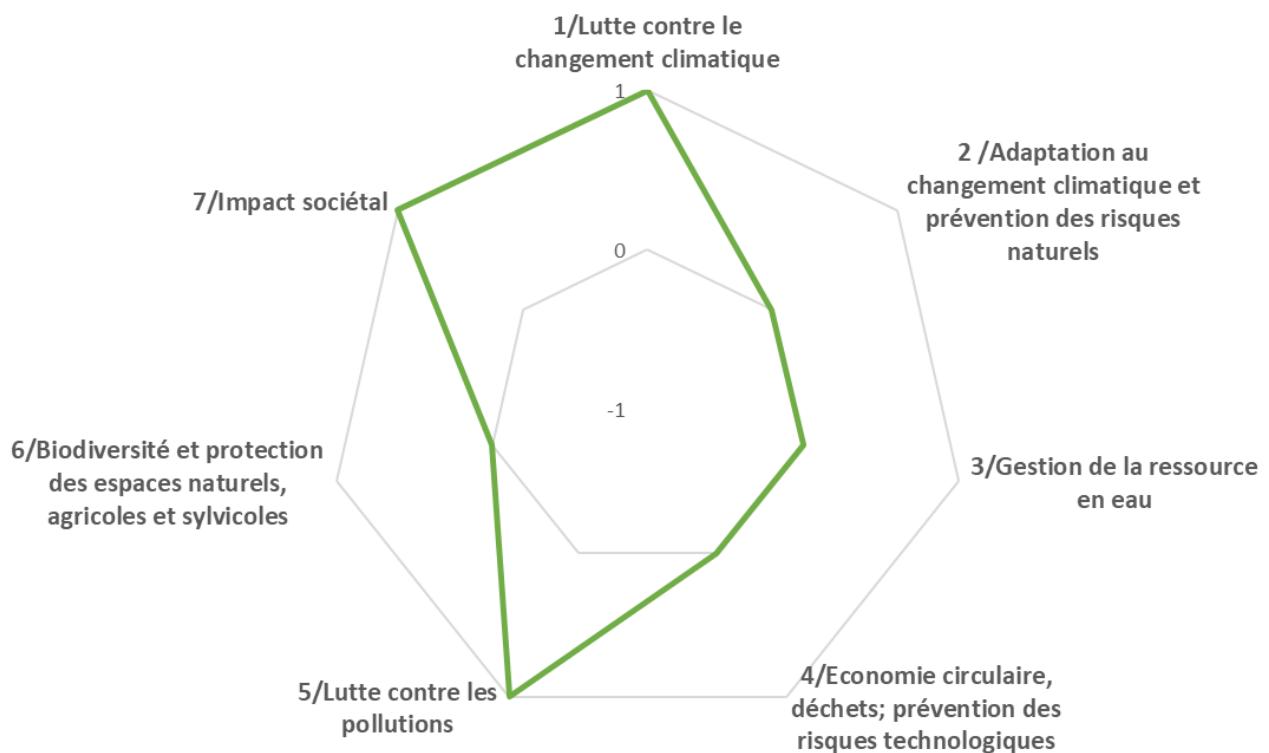


Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Aménagement de voies modes doux sur la RD88 et sur la RD933</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie) → Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle → Sécuriser et faciliter l'accès au collège du Val de Saône → Relier les voies modes doux existantes devant le collège et sur le parc d'activités de Guéreins <p>Description du projet :</p> <p>Dans la continuité des aménagements mode doux réalisés depuis 2016 pour desservir le collège du Val de Saône et les équipements communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la RD88 route de Francheleins à Montceaux entre le débouché de la liaison douce du collège du Val de Saône et l'arrêt bus des Sept Chemins. → Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la D933 route de Trévoux à Guéreins/Montceaux entre le rond-point de la Grenouille et le rond-point du M. <p>Ces deux aménagements correspondent à un linéaire total d'environ 1 km.</p>
Partenaires	Département de l'Ain, Région AURA, Etat
Coût prévisionnel	<p>Coût de l'opération : 364 470€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> → Maîtrise d'œuvre aménagement mode doux RD88 et RD 933 : environ 11 970 € HT → Plans topographiques complémentaires : environ 2500€ HT → Travaux RD88 et travaux RD 933 : 350000 € HT
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Département de l'Ain au titre du Plan Vélo : 16 789 €, demande de financements complémentaires pour l'opération globale pour un maximum 30% de 80 000€/km soit 24 000 € au total → DETR (de 20 à 50% du montant des travaux avec un plafond de subvention de 100 000 €) : demande sur montant plafond de 100 000 € → Candidature Appel à projets 2021 Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables (inconnu à ce jour) → Région AURA (part à définir) <p>Autofinancement : 240 470 €</p>
Calendrier	<p>Etudes et maîtrise d'œuvre : 2021</p> <p>Travaux : 4^{ème} trimestre 2021/1^{er} semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Enquête de fréquentation des nouveaux aménagements auprès des collégiens

Résultat auto-évaluation

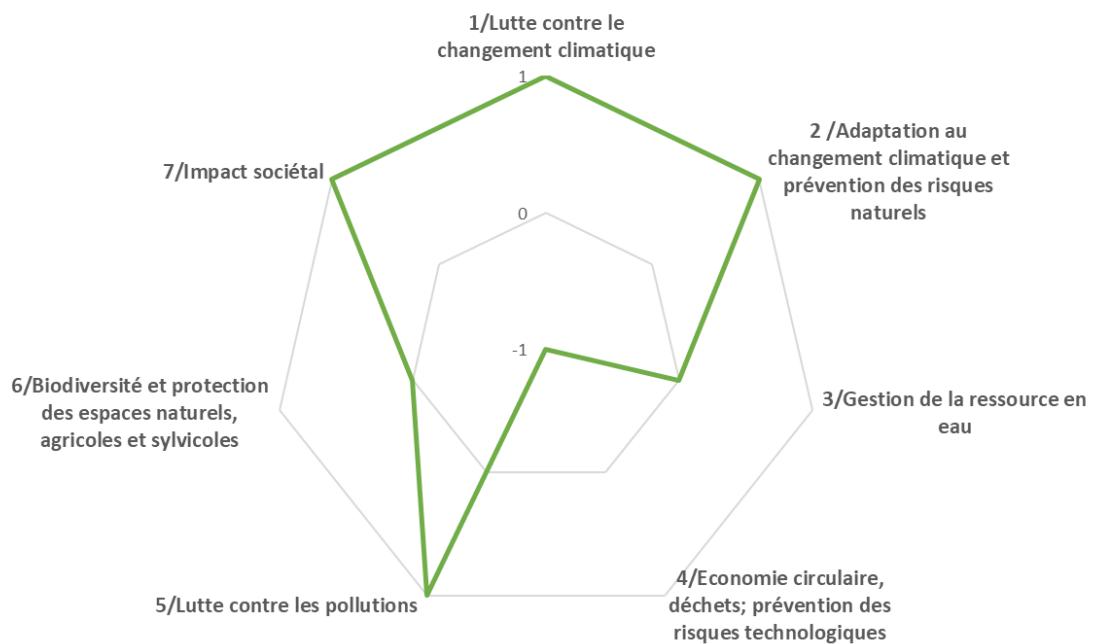


Fiche projet Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Cheminement mode doux chemin de St Cyprien</p> <p>Objectifs et modalités</p> <ul style="list-style-type: none">→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre→ Développer des modes de transport alternatifs à la voiture <p>Description du projet</p> <p>Création d'un cheminement piétonnier permettant de relier le centre du village aux futures constructions chemin de St Cyprien et relier la commune de Bey pour les promeneurs.</p> <p>Faciliter l'accès à la commune de Bey</p>
Partenaires	DETR, Région AURA, Communauté de Communes
Coût prévisionnel	70 000 € HT
Plan de financement	DETR, Région AURA, Fonds de concours Communauté de Communes à 50%
Calendrier	Le planning définitif sera adapté au dépôt du permis d'aménager du lotissement chemin de St Cyprien. Etude 2022 Réalisation 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Calcul du nombre de piétons journalier

Résultat auto-évaluation

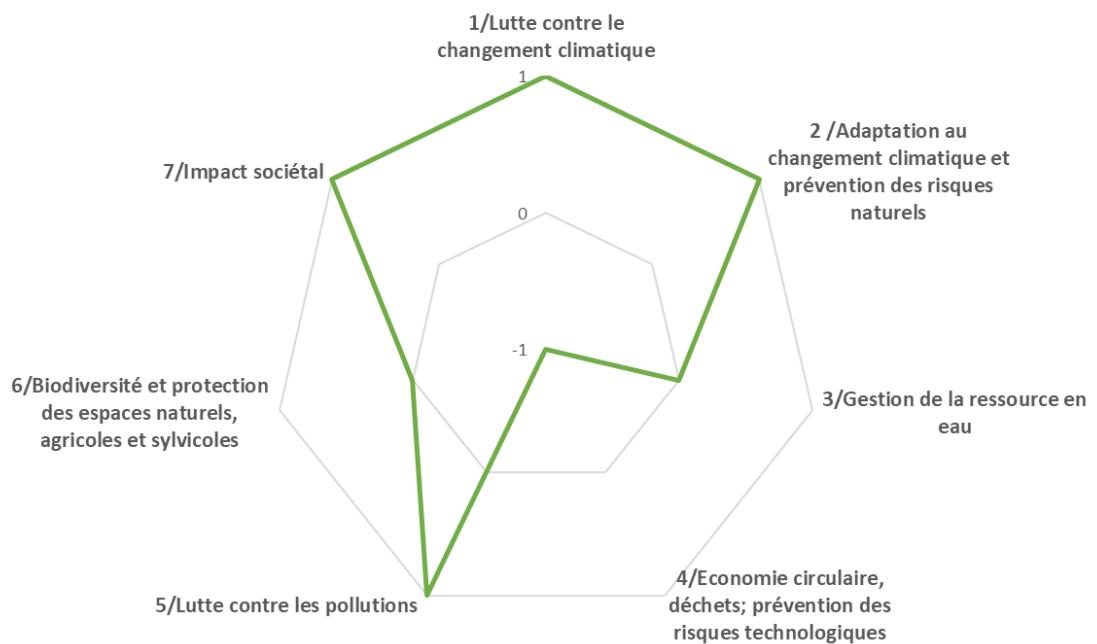


Fiche projet Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1 , TE
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Cheminement mode doux chemin des trois coins</p> <p>Objectifs et modalités</p> <ul style="list-style-type: none">→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre→ Développer des modes de transport alternatifs à la voiture→ Faciliter l'accès à la vélo-route et la zone Natura 2000 à l'ouest de la commune. <p>Description du projet</p> <p>Création d'un cheminement piétonnier complétant l'existant chemin du Pellerat et chemin de Trève de Galle par un tronçon chemin des 3 coins permettant de relier le hameau de Montgoin et ensuite la prairie de bord de Saône</p>
Partenaires	DET R, Région AURA, Communauté de Communes
Coût prévisionnel	80 000 euros HT
Plan de financement	DET R, Région AURA, Fonds de concours Communauté de Communes à 50%
Calendrier	Etude 2025 Réalisation 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Calcul nombre de piétons journalier

Résultat auto-évaluation

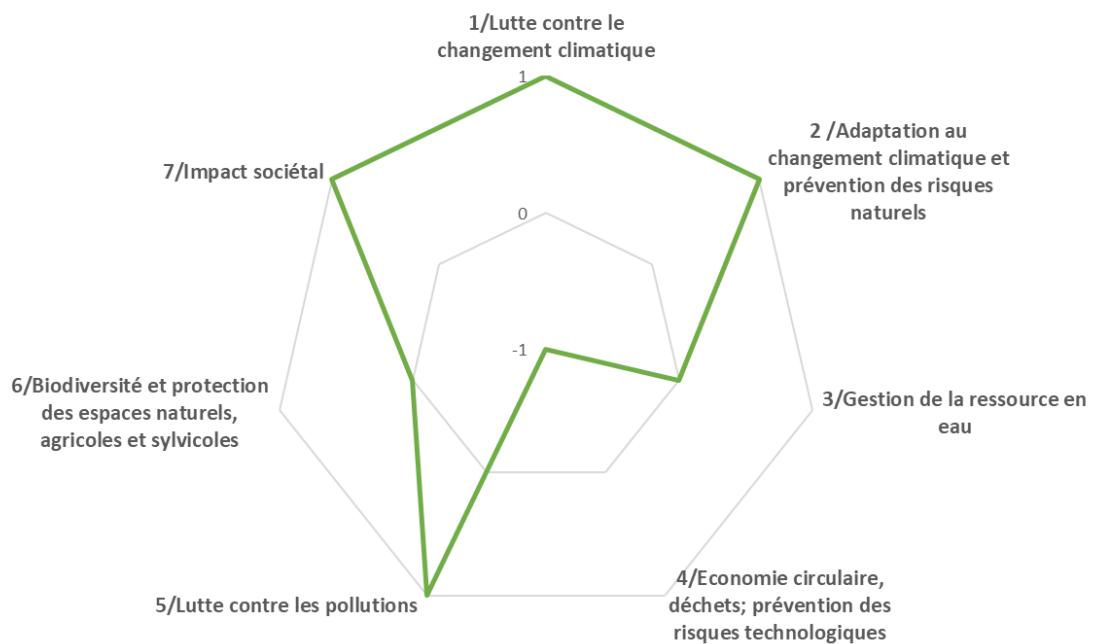


Fiche action Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1 , TE
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Cheminement mode doux chemin de la Gare</p> <p>Objectifs et modalités</p> <ul style="list-style-type: none">→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre→ Développer des modes de transport alternatifs à la voiture→ Relier les lotissements à l'arrêt de bus de la gare <p>Description du projet</p> <p>Création d'un cheminement piétonnier reliant la zone des lotissements et l'arrêt de bus de la Gare sur la RD 933 avec éclairage scolaire</p>
Partenaires	DETR, Région AURA, Communauté de Communes
Coût prévisionnel	100 000 € HT
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR : 30 % (au titre de 2021) Région AURA et Fonds de concours Communauté de Communes : à définir Un taux moyen de 50% est pris en compte dans la maquette financière annexée. Solde par autofinancement
Calendrier	Etude 1 ^{er} semestre 2021 Réalisation Automne 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Calcul nombre de piétons journalier

Résultat auto-évaluation

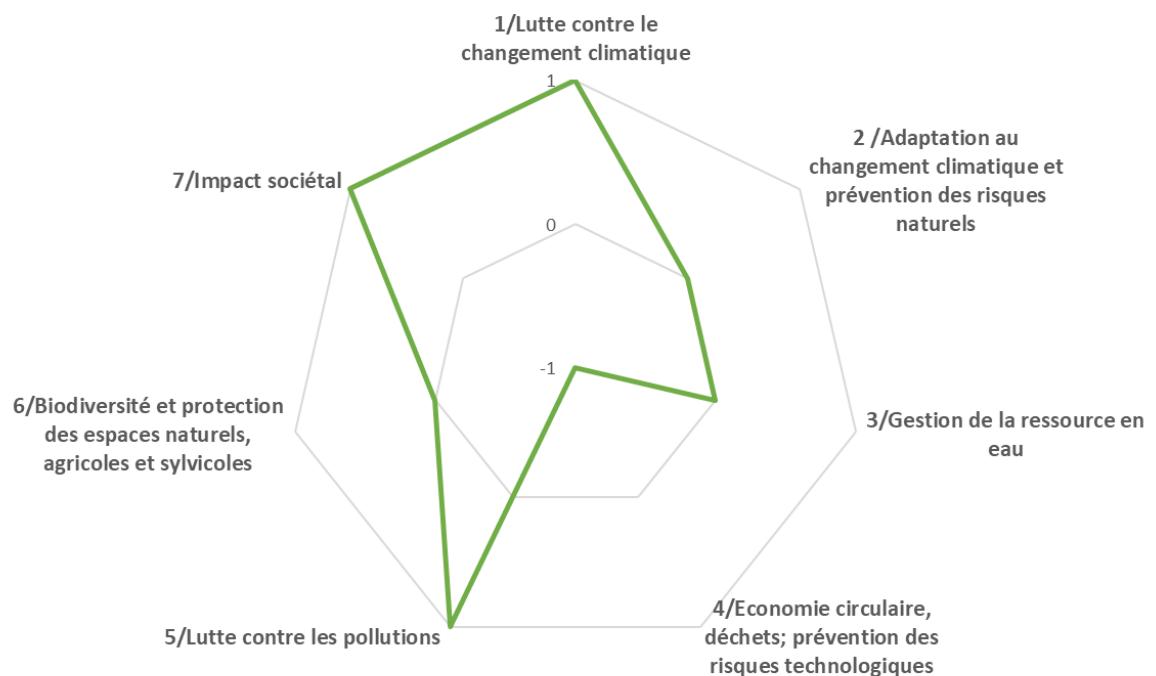


Fiche projet Guéreins

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	7
Maître d'ouvrage	Commune de Guéreins
Description de l'action	<p>Développement des modes actifs dans le village</p> <p>Objectifs et modalités</p> <p>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>→ Inciter à des déplacements non polluants en améliorant les liaisons modes actifs</p> <p>Description du projet</p> <p>Création, dans le village, de liaisons sécurisées pour piétons et deux roues sur des espaces déjà identifiés dans le PLU</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	50 000 €
Plan de financement	A définir afin que ce projet puisse être réalisé dans le mandat actuel ; la maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
Calendrier	Etude : 2022 / 2023 Travaux : de 2023 à 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Calcul du nombre de piétons

Résultat auto-évaluation

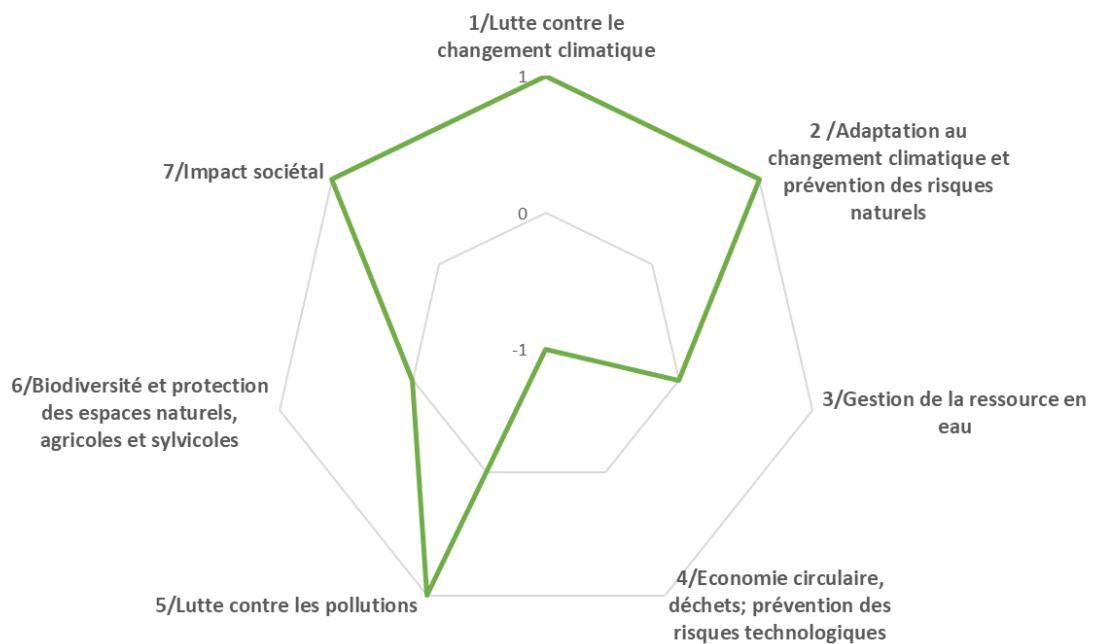


Fiche projet Messimy-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	8
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur-Saône
Description de l'action	<p>Développement mode doux</p> <p>Objectifs et modalités</p> <ul style="list-style-type: none">→ Diminuer le trafic routier et donc les émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec le PCAET→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle→ Faire évoluer les pratiques." <p>Description du projet</p> <p>Terminer le cheminement existant dans le secteur du chemin des Sources et chemin de la Saône sur environ 600 à 700 mètres, permettant ainsi de rejoindre facilement à pied le centre village.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	48 000 €
Plan de financement	Subventions (à définir) - Solde en autofinancement Un taux moyen de 40% est pris en compte dans la maquette financière annexée.
Calendrier	2024 / 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

Résultat auto-évaluation

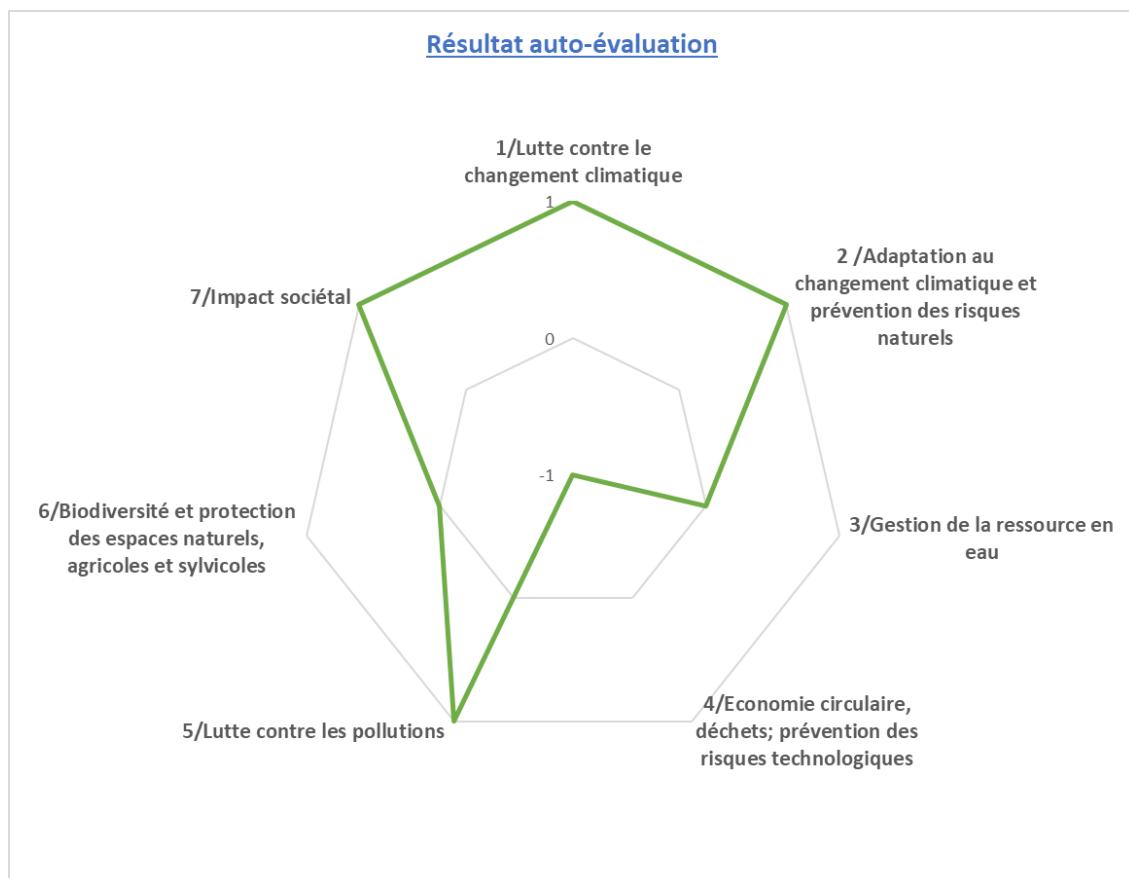


Fiche projet Montmerle-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	9
Maître d'ouvrage	Commune de Montmerle-sur-Saône
Description de l'action	<p>Commune cyclable et modes alternatifs de déplacements au « tout voiture » et à l'automobilisme</p> <p>Objectifs & contexte</p> <p>La commune de Montmerle-sur-Saône est traversée par plusieurs routes départementales (RD933, RD933c, RD27 et RD17a). En partenariat avec le Conseil départemental, la Commune a œuvré ces dernières années pour sécuriser ces voies mais le territoire de la commune, de par ses caractéristiques, est pénalisé par l'absence d'organisation de la mobilité et d'une offre de transports adaptés aux besoins. Il en résulte des déplacements basés essentiellement sur le "tout voiture".</p> <p>→ Limiter les productions de gaz à effet de serre et les pollutions issues des déplacements motorisés, dans une double optique de réponse aux enjeux environnementaux et de santé publique</p> <p>→ Mise en œuvre du schéma des itinéraires "modes actifs" (schéma cyclable intercommunal, dont l'actualisation est en cours)</p> <p>→ Promotion des mobilités alternatives au "tout-voiture" et à l'autosolisme (développement du covoiturage, création de pôles multimodaux)</p> <p>→ Articulation avec les pôles urbains extérieurs</p> <p>Description du projet</p> <p>Aménagements permettant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers et les principaux services et équipements, dans une optique de maillage global, cohérent et accessible (voies en usage propre ou en usage partagé).</p> <p>Aides financières aux habitants pour l'achat de vélos à assistance électrique. Equipements des services municipaux en vélos à assistance électrique, pour les déplacements courts sur le territoire communal.</p> <p>Actions de sensibilisation et de consultation de la population, afin de faciliter l'ouverture et l'adhésion aux nouveaux modes de déplacement. Développement de l'accueil des touristes se déplaçant à vélo au sein du camping municipal, en lien avec l'aménagement de la Véloroute (abris vélo, kit de réparation, prise de recharge pour les vélos à assistance électrique, location de tentes à monter et de matériel de camping...).</p> <p>Contribution à la mise en œuvre de toute politique pertinente à une échelle supra-communale (réalisation d'aires de covoiturage, développement de transports publics collectifs, mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques, création de pôles multimodaux...)</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CEREMA - CAUE de l'Ain - Agence départementale d'ingénierie - Universités et/ou écoles (études supérieures en urbanisme) - Réseau « Villes et territoires cyclables » - Réseau « Vélo & Territoires »
Coût prévisionnel	Aménagements de liaisons en modes doux : 500 000 € (frais d'études et travaux)

	Aides financières aux habitants : 5 000 € / an sur 3 ans Equipements des services municipaux : 2 500 € / an sur 3 ans Actions de sensibilisation : 2 000 € / an sur 3 ans
Plan de financement	Etat (DETR) : 100 000 € (taux maximum de 50 %, aide plafonnée à 100 000 €) CCVSC (fonds de concours) : 10 000 €
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse comparative du nombre de véhicules avant et après mise en place (comptages du Département) - Nombre de mètres linéaires aménagés en « modes actifs » - Nombre et montant des aides attribuées aux particuliers - Enquête statistique sur la part des « modes actifs » dans les déplacements - Nombre d'équipements visant à favoriser la pratique du vélo (aires de stationnement, bornes de recharge de vélos électriques...) - Part des cyclotouristes dans la clientèle du camping municipal

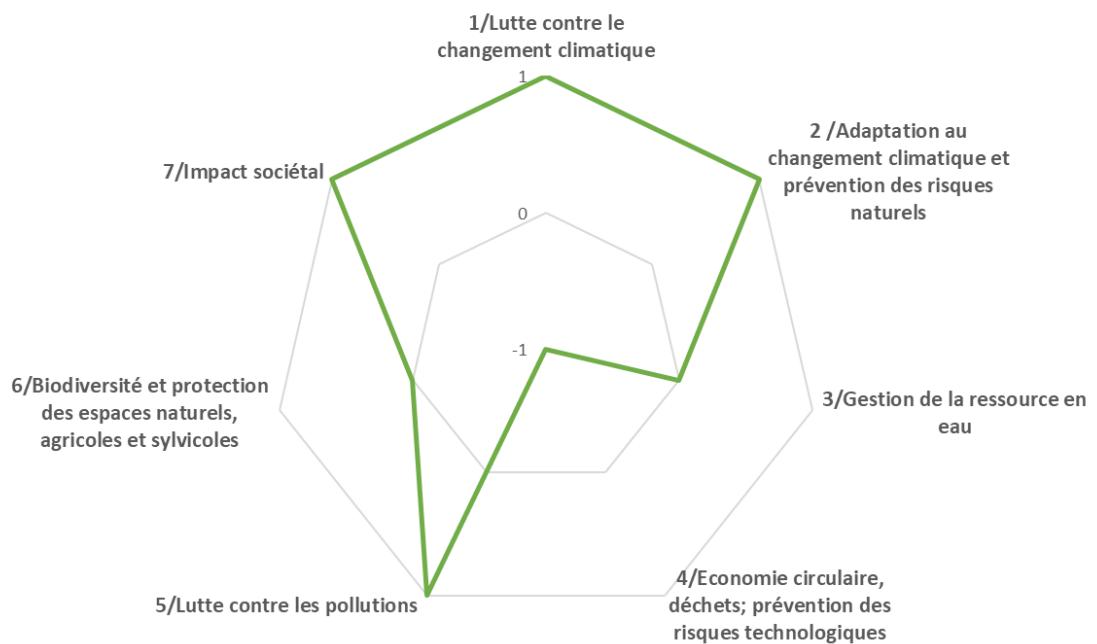


Fiche projet Genouilleux

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	10
Maître d'ouvrage	Commune de Genouilleux
Description de l'action	<p>Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la RD933</p> <p>Objectifs et modalités</p> <ul style="list-style-type: none">→ Lutter contre la pollution et le changement climatique→ Développer les cheminements doux afin de proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle→ Sécuriser l'accès aux piétons <p>Description du projet</p> <p>Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la RD933</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	80 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain, Fonds de concours CCVSC
Calendrier	Le calendrier n'est pas encore arrêté. Dans la maquette financière annexée, le projet est inscrit en 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Calcul du nombre de piétons journalier

Résultat auto-évaluation

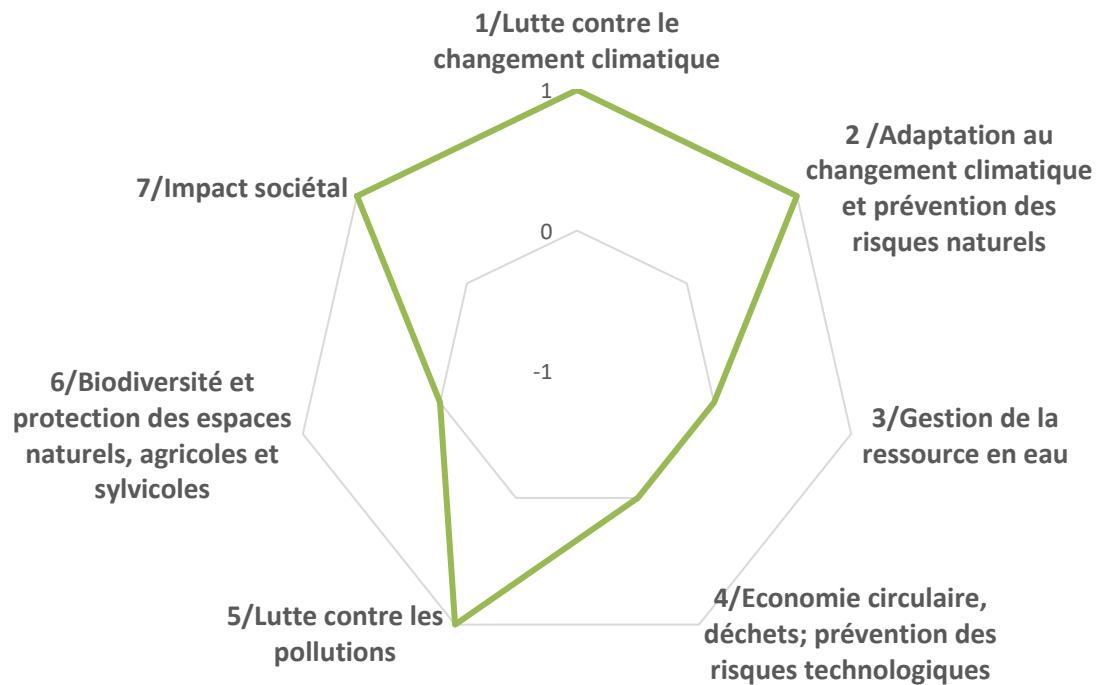


Fiche projet Illiat

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°1	1 Transition énergétique
Action n°1	11
Maître d'ouvrage	Commune d'ILLIAT
Description de l'action	<p>Aménagement du Centre Bourg</p> <p>Objectif et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Diminuer les émissions de gaz à effet de serre – Proposer une alternative à la voiture individuelle dans le village et inciter à l'utilisation de véhicules plus écologiques (véhicule électriques, vélo...) – Sécuriser et faciliter l'accès à l'école, à l'église, aux différents lieux de visite et aux services administratifs – Créer un espace de rencontre pour les habitants <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement d'une voie mode doux dans le centre du village - Création d'un espace square devant l'auberge et, d'un chemin de balade pour les familles dans la Poype bordant l'étang - Création d'une aire de stationnement : - Installation d'une borne de recharge électrique (voiture, vélo...)
Partenaires	Région AURA, Département de l'Ain, Etat, SIEA
Coût prévisionnel	150 000 €
Financement attendu	Subventions envisagées : Région AURA, Département de l'Ain, DETR/DSIL, SIEA : environ 60% de l'opération soit 90 000€
Calendrier	Etude : 2 ^{ème} semestre 2022 Travaux : 2023/2024/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école

Résultat auto-évaluation

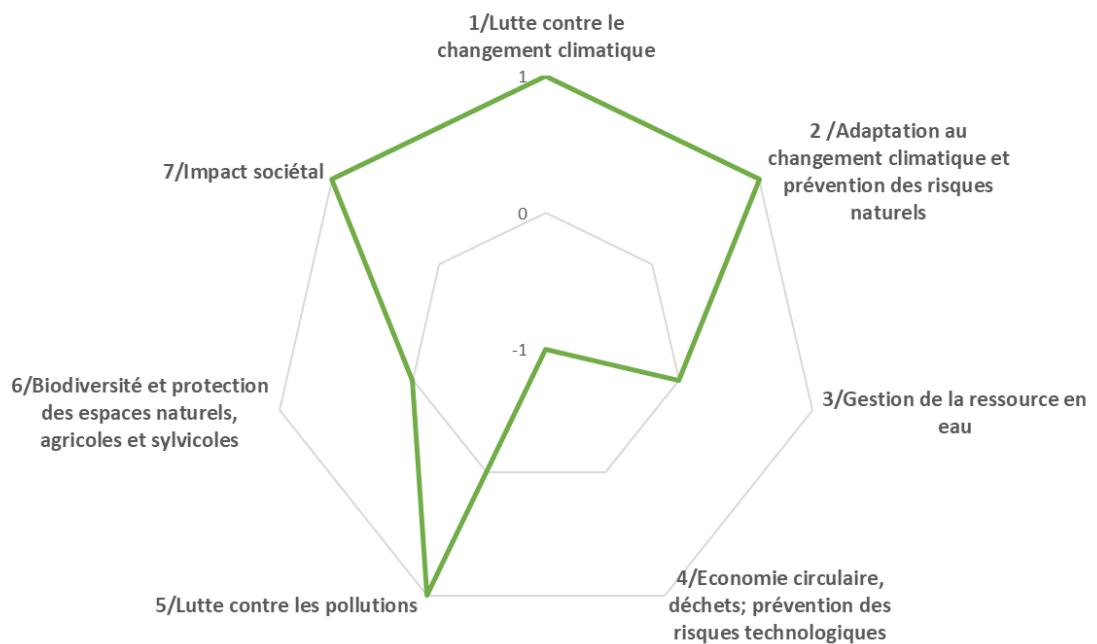


Fiche projet Thoissey

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	12
Maître d'ouvrage	Commune de Thoissey
Description de l'action	<p>Développement de modes doux</p> <p>Contexte et objectifs : Compte-tenu du territoire extrêmement réduit de la commune de Thoissey (134 hectares), dont 2/3 en prairies inondables de Saône, la mise en place d'actions potentiellement développées dans le cadre d'un CRTE devra être axée autour d'un potentiel existant qui nécessite d'être valorisé. Tout projet de développement de la commune se trouve contraint par les contingences territoriales.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Relier le camping de Thoissey, la Voie Bleue et le centre bourg → Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre <p>Description du projet : Création d'un cheminement doux le long de la Chalaronne, permettant la jonction entre le camping de Thoissey, la Voie Bleue et le Centre Bourg sans emprunter de voie fréquentée par les véhicules à moteur</p>
Partenaires	Région AURA, Département de l'Ain, Etat, Communauté de Communes Val de Saône Centre
Coût prévisionnel	100 000 €
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <p>Région AURA : 25 % € Département (contractualisation) : 30 % Fonds de concours Communauté de Communes Val de Saône-Centre : 25 % Autofinancement : 20 %</p>
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Calcul du nombre de piétons journaliers

Résultat auto-évaluation

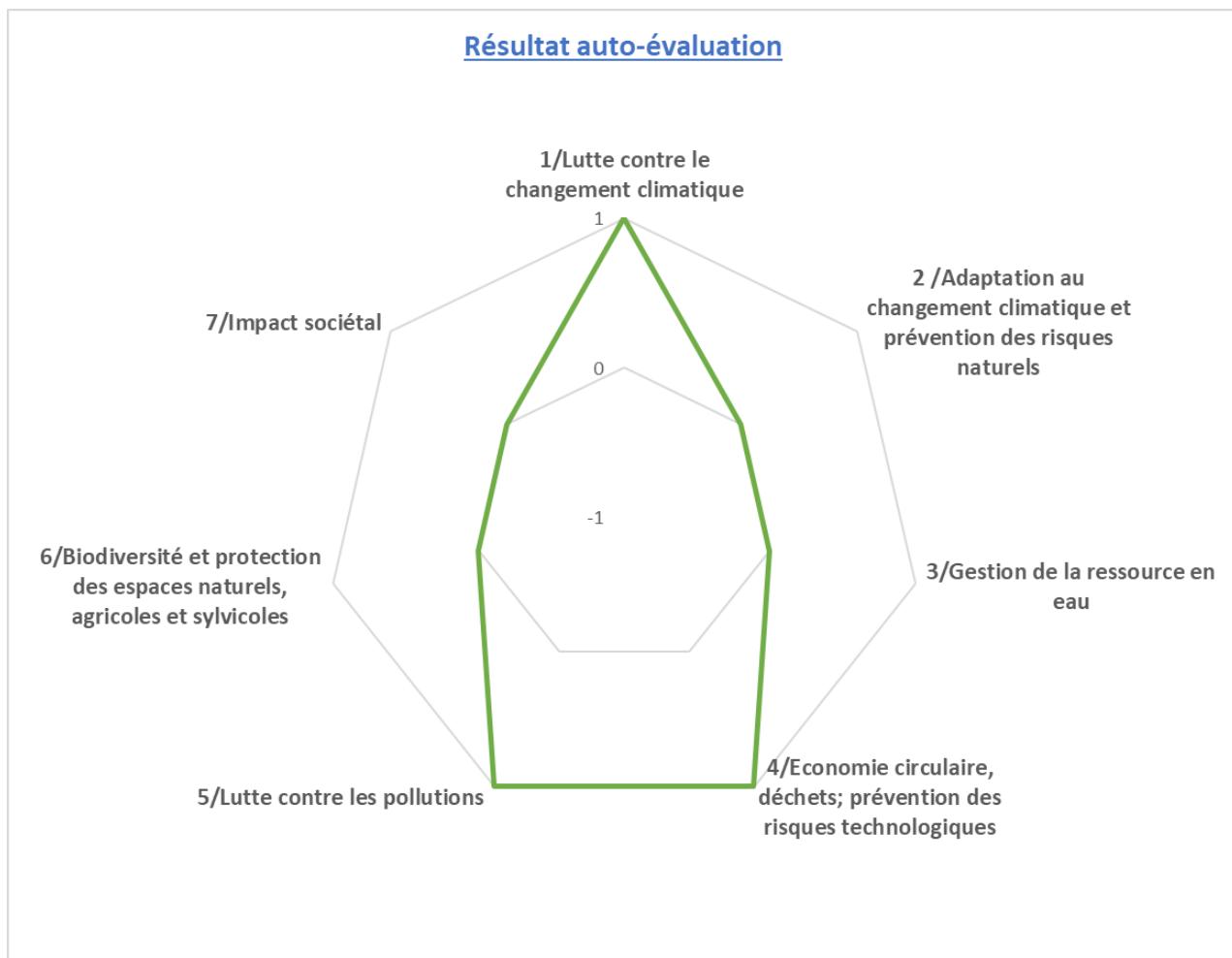


Fiche projet Guéreins

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	13
Maître d'ouvrage	Commune de Guéreins
Description de l'action	<p>Parking covoiturage La Croisée</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Favoriser le covoiturage→ Favoriser l'utilisation de véhicules plus écologiques→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre <p>Description du projet</p> <p>Aménagement d'un parking d'environ 95 places avec aire de covoiturage, borne de recharge électrique et station hydrogène</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	70 000€
Plan de financement	A définir afin que ce projet puisse être réalisé dans le mandat actuel ; la maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
Calendrier	Etude : 2022 / 2023 Travaux : 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage et de son évolution Mesure de l'utilisation de la borne de recharge électrique

*

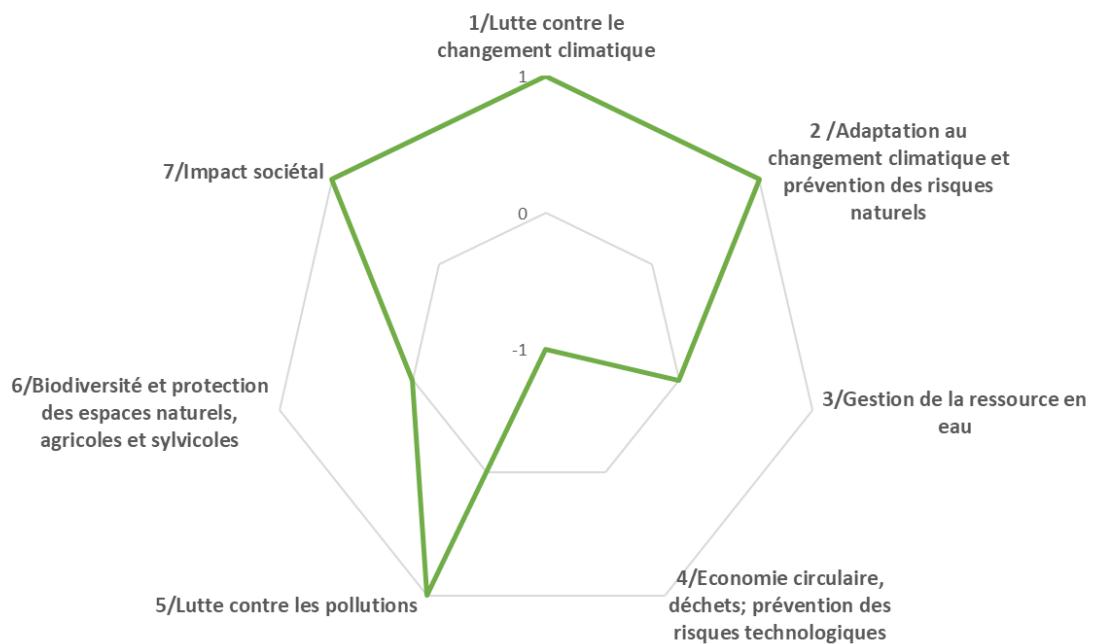


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	14
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Parking de covoiturage</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none">→ Contribuer à diminuer le transport en facilitant et en encourageant le covoiturage, en réduisant les flux de véhicules et donc les émissions attenantes en cohérence avec le PCAET→ Faire évoluer les pratiques <p>Description du projet</p> <p>Réaliser parking pour le covoiturage sur un terrain communal sis le long du chemin du Bicheron, entre les RD 933 et RD 28, avec possibilité d'installer des bornes de recharge électrique</p> <p>Ce projet devra également être accompagné d'actions de communication.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	75 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées : à définir Un taux moyen de 30% est pris en compte dans la maquette financière annexée. Solde par autofinancement
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage (nombre de véhicules sur parking) et évolution dans le temps.

Résultat auto-évaluation

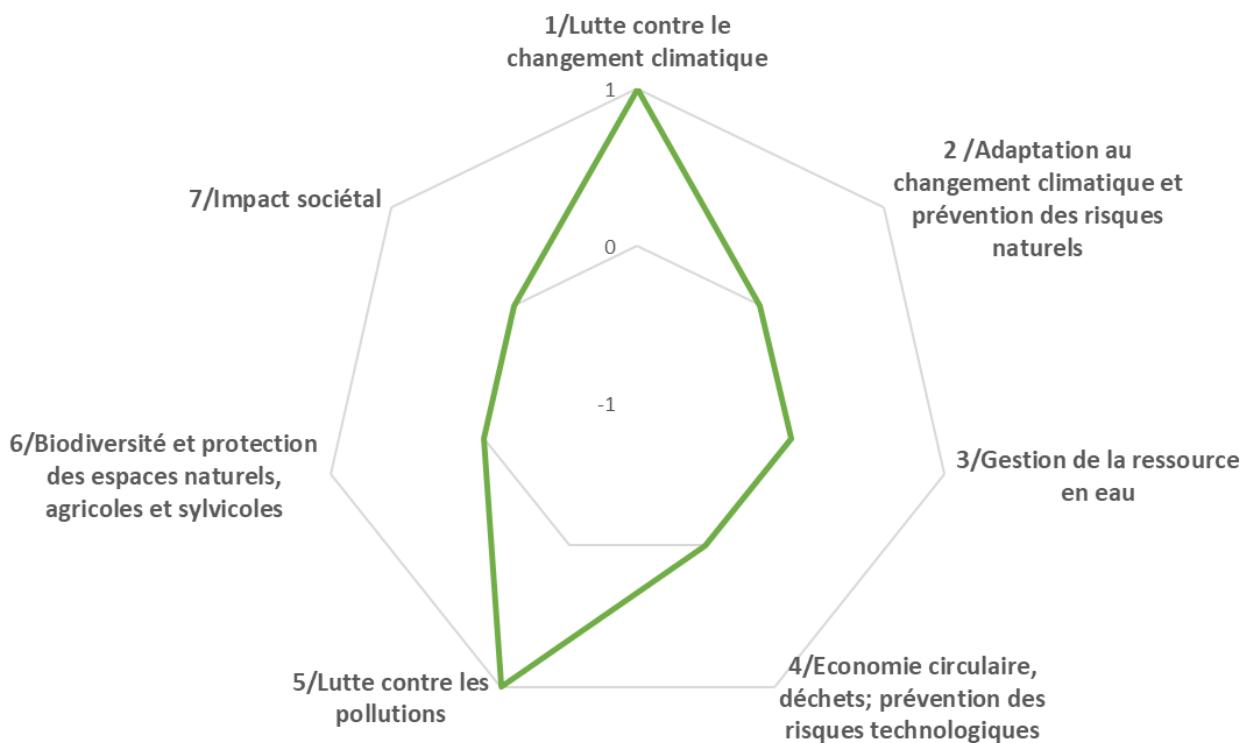


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	15
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Audit pour l'optimisation de l'éclairage public</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage public avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées → Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage public → Réduire les nuisances environnementales liées à la lumière → Répondre aux obligations de l'arrêté du 7/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réalisation d'un audit de l'éclairage public communautaire en vue de programmer des travaux d'amélioration (plan de régulation ou de coupure, passage en led...) <p>A l'issue de cette étude, des travaux d'amélioration de l'éclairage public pourront être réalisés et feront l'objet d'une ou plusieurs fiches actions.</p>
Partenaires	SIEA
Coût prévisionnel	Audit : 10 000 € HT
Plan de financement	A définir avec le SIEA
Calendrier	Réalisation de l'audit : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain d'économie d'énergie estimé à l'issue de l'audit

Titre du graphique

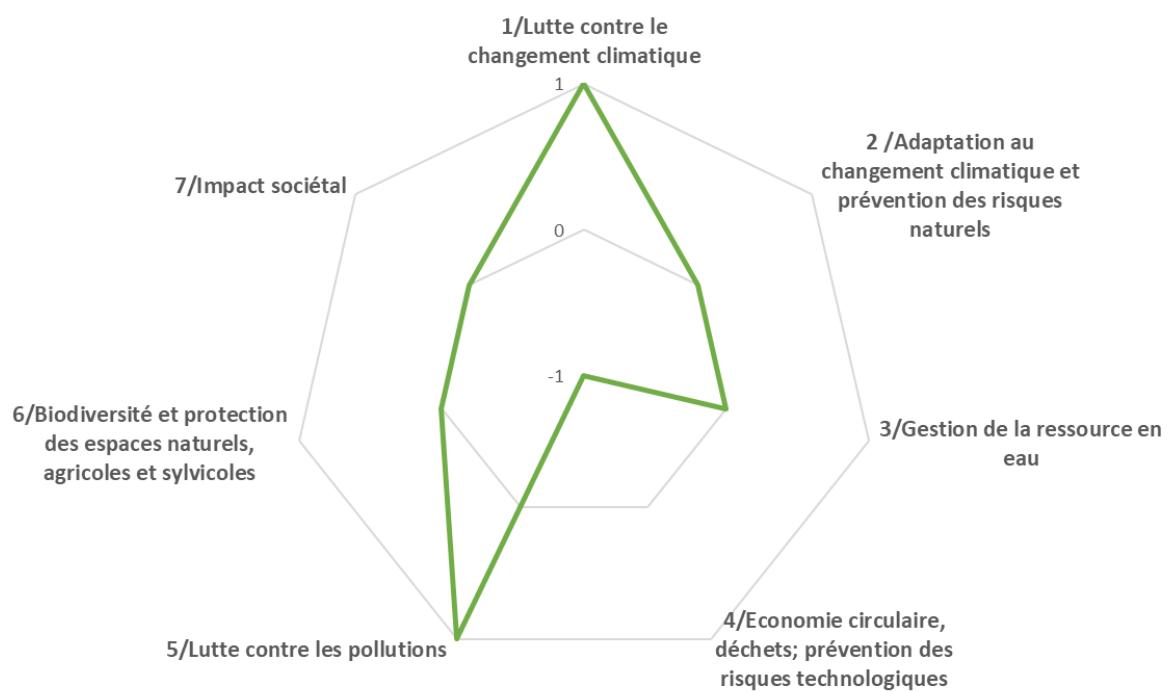


Fiche action Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	16
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Eclairage LED dans les bâtiments communaux</p> <p>Objectifs :</p> <p>→ Réduire les consommations énergétiques. → Réduire les émissions de CO2 (économie d'1 tonne attendue)</p> <p>Description du projet :</p> <p>Remplacement des luminaires par des luminaires basse consommation LED L'installation sera réalisée par une entreprise locale.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA
Coût prévisionnel	6 831 € HT
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR au titre de 2021 : 30% Région AURA au titre de 2021 : 30% Solde par autofinancement
Calendrier	Etude réalisée Travaux : courant été 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée des bâtiments (avant/après)

Résultat auto-évaluation

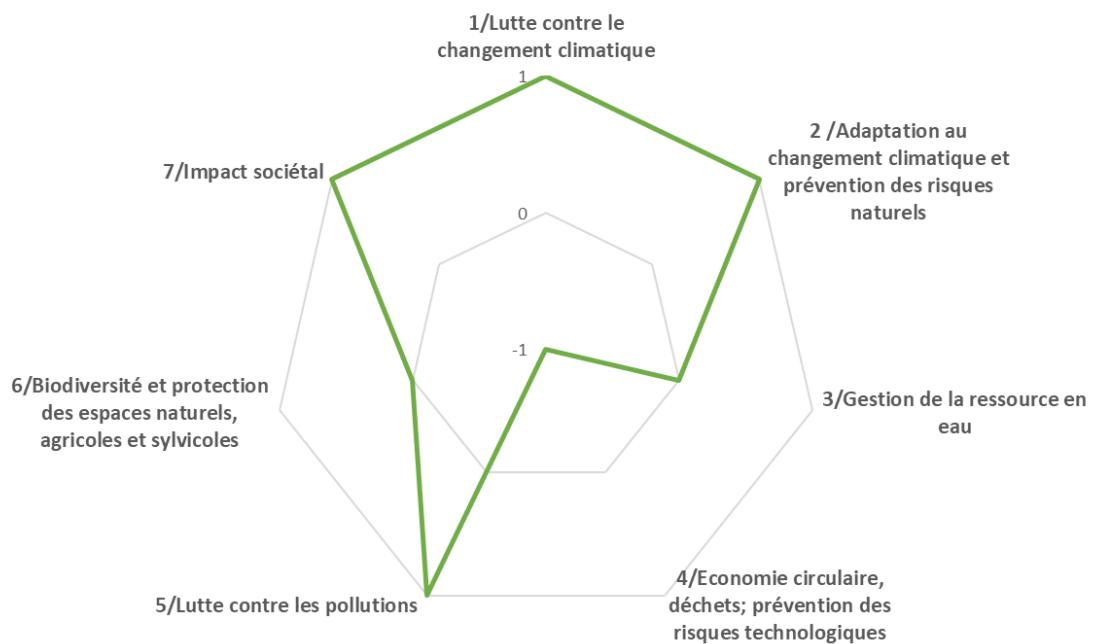


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	17
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Optimisation éclairage public</p> <p>Objectifs et modalités : Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public : le remplacement d'une lampe ancienne par une led permet de diminuer la consommation d'électricité d'environ 73% Il est à noter que la commune de Messimy sur Saône déjà décidé de couper l'éclairage public la nuit entre 23h30 et 5h30 sauf au niveau de la RD933 et du centre Bourg</p> <p>Description du projet : Procéder au remplacement des lampes existantes par des Leds sur les points d'éclairage public. Hiérarchisation préalable à réaliser par zone avec priorité aux secteurs comportant les lampes les plus anciennes.</p>
Partenaires	SIEA
Coût prévisionnel	138 000 €
Plan de financement	Subvention envisagée : SIEA (60%) : 82 800 € Solde par autofinancement
Calendrier	2022 / 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

Résultat auto-évaluation

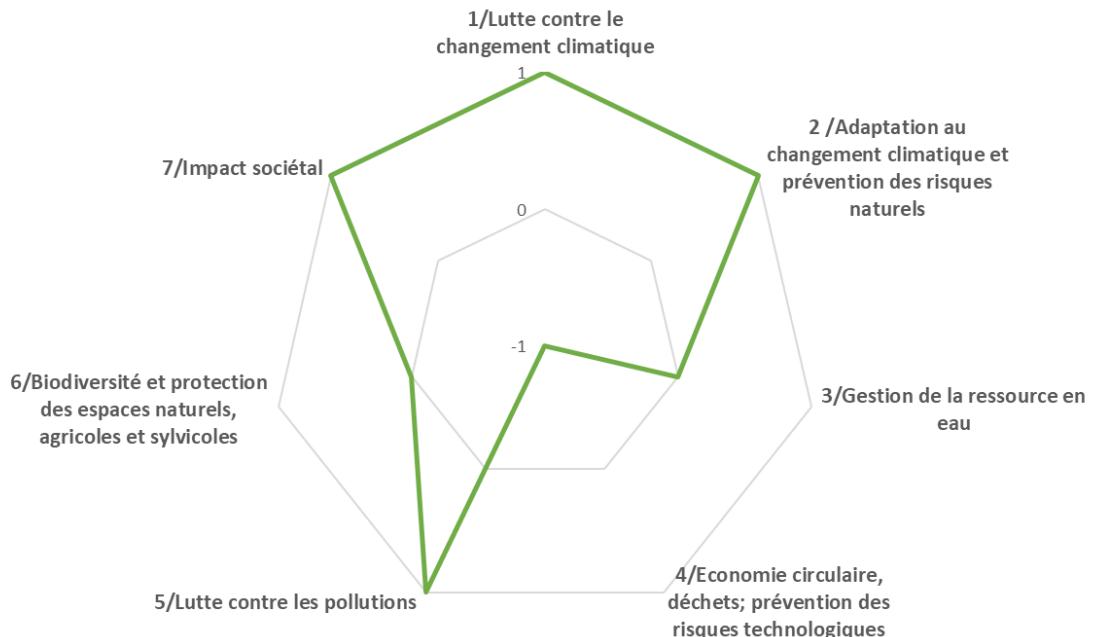


Fiche Projet Montceaux

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1 TE
Action n°	18
Maître d'ouvrage	Commune de Montceaux
Description de l'action	<p>Enfouissement des réseaux d'éclairage public et passage en LED</p> <p>Objectifs : → Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public → Diminuer la pollution visuelle (poteaux et lignes électriques)</p> <p>Description du projet : Travaux d'enfouissement des réseaux aux entrées du village et passage en LED (hameaux)</p>
Partenaires	Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
Coût prévisionnel	60 000 €
Plan de financement	Participation SIEA (à définir) La maquette financière annexée ne tient pas compte de cette participation qui sera définie ultérieurement.
Calendrier	A compter de 2022 Dans la maquette financière annexée, le projet est inscrit en 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

Résultat auto-évaluation

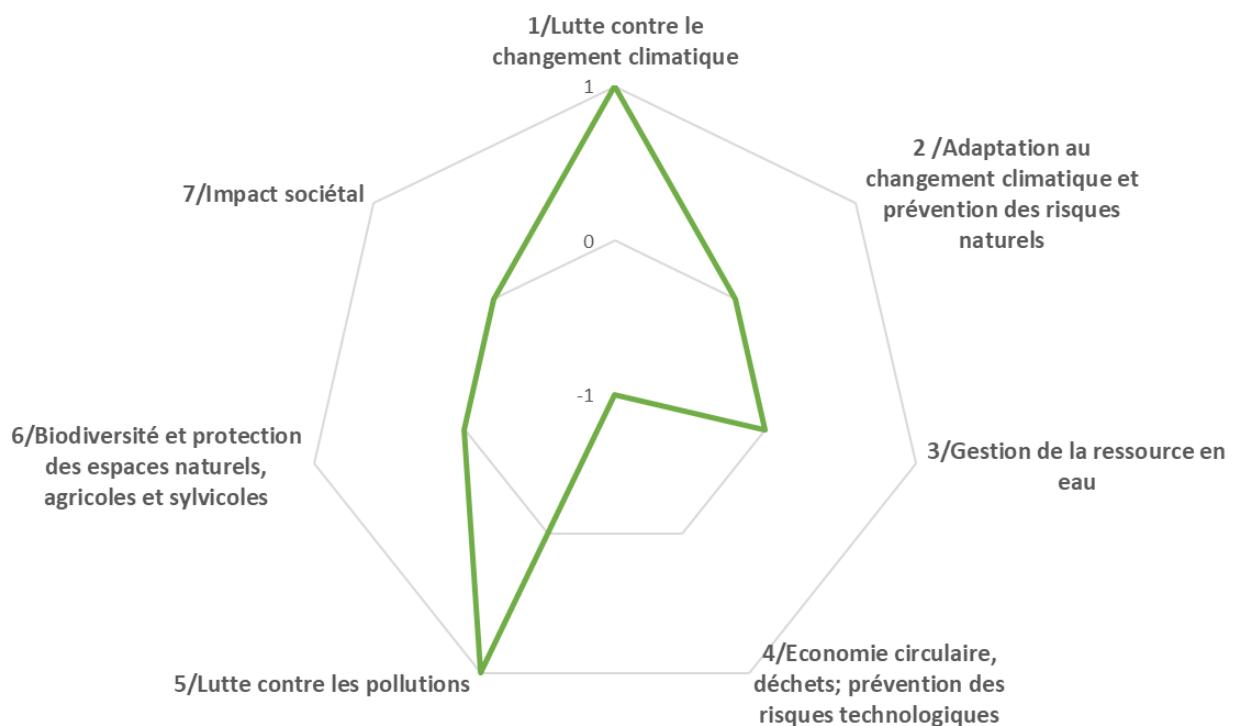


Fiche action Montceaux

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	TE, 1
Action n°	19
Maître d'ouvrage	Commune de Montceaux
Description de l'action	<p>Passage en led de l'éclairage public</p> <p>Objectifs : Economie budgétaire à terme et maîtrise des intensités lumineuses</p> <p>Description du projet : Remplacement progressif des ampoules au mercure à grosse consommation par un éclairage LED (dans le village et parking de l'école) - Coût de l'énergie en 2020 : 8 316 €</p>
Partenaires	Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
Coût prévisionnel	48 000 €
Plan de financement	Participation SIEA (à définir) courant 2021 La maquette financière annexée ne tient pas compte de cette participation qui sera définie ultérieurement.
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) Coût de l'énergie en 2020 : 8 316 €

Résultat auto-évaluation

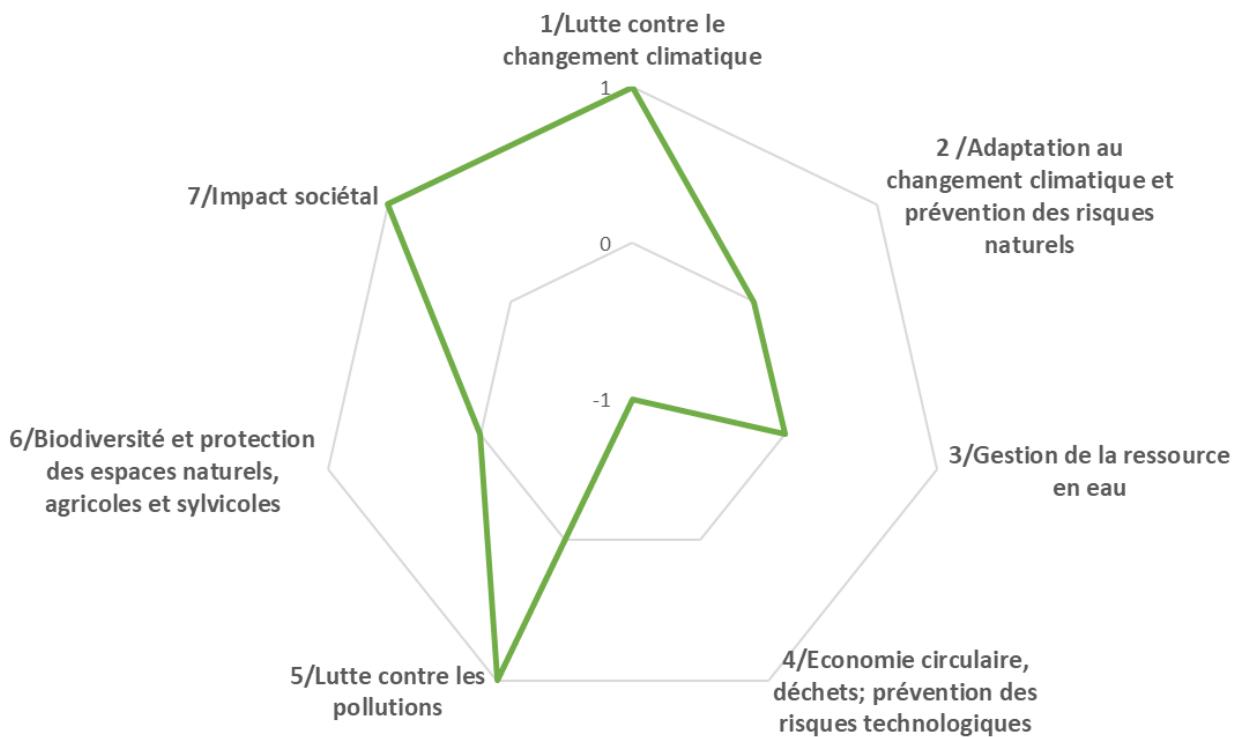


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	20
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Equiper la communauté de communes de véhicules écologiques</p> <p>Objectifs et Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Diminuer les émissions de gaz à effets de serre (transport : 2nd secteur émetteur de GES et consommateur d'énergie)→ Diminuer la consommation des énergies fossiles→ Sensibiliser à et rendre accessible l'utilisation du vélo électrique <p>Description du projet :</p> <p>Acquisition par la communauté de communes de véhicules et vélos électriques</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Coût estimatif de l'opération : 67 000 € HT soit 80 400 € TTC
Plan de financement	Subventions envisagées : à définir
Calendrier	Achat de véhicules ou vélos électriques : 2024 ou selon besoin
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">→ Evolution de la consommation carbone des véhicules intercommunaux→ Part des véhicules électriques dans le parc communautaire

Titre du graphique

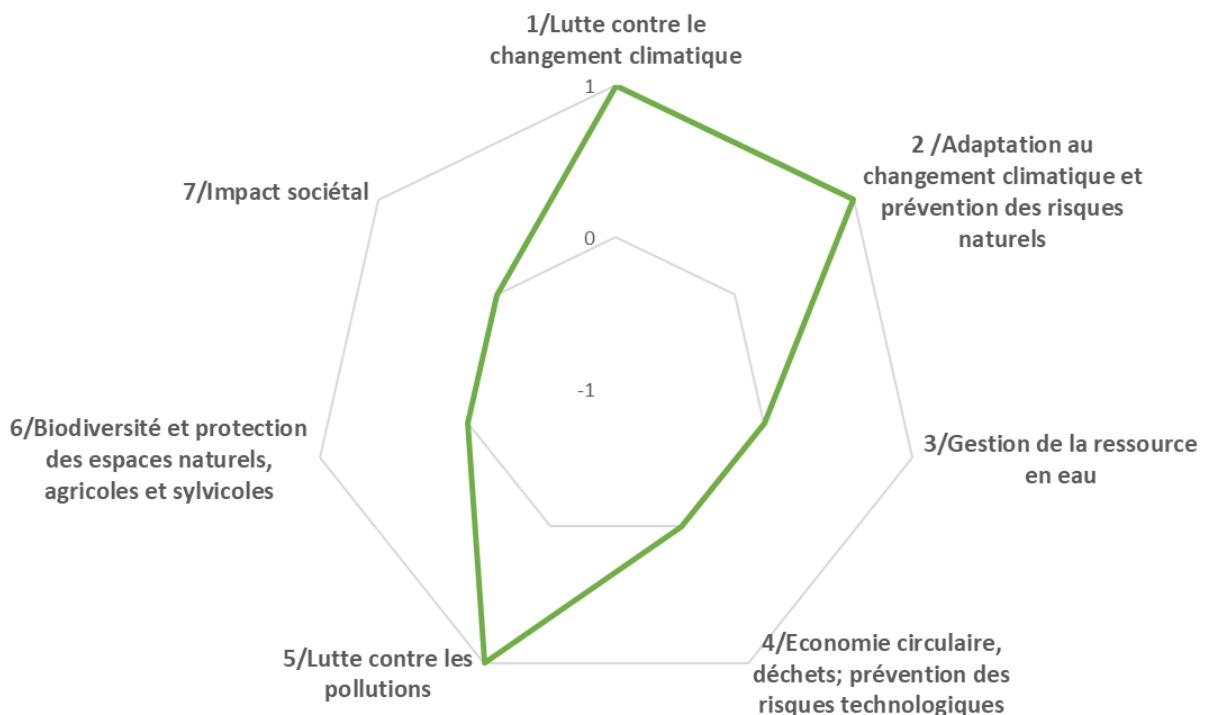


Fiche projet Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	21
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Acquisition d'un véhicule électrique pour la commune</p> <p>Objectifs :</p> <p>→ Limiter l'émission de gaz à effet de serre → Améliorer la qualité de l'air</p> <p>Description du projet :</p> <p>Remplacer le Kangoo diesel par un équivalent électrique lorsque le changement de véhicule sera nécessaire</p>
Partenaires	Etat, Région AURA
Coût prévisionnel	32 000 € HT
Plan de financement	Subventions envisagées (à définir) : 8 000 €
Calendrier	Réalisation 2024 ou 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la consommation de carbone des véhicules communaux

Résultat auto-évaluation

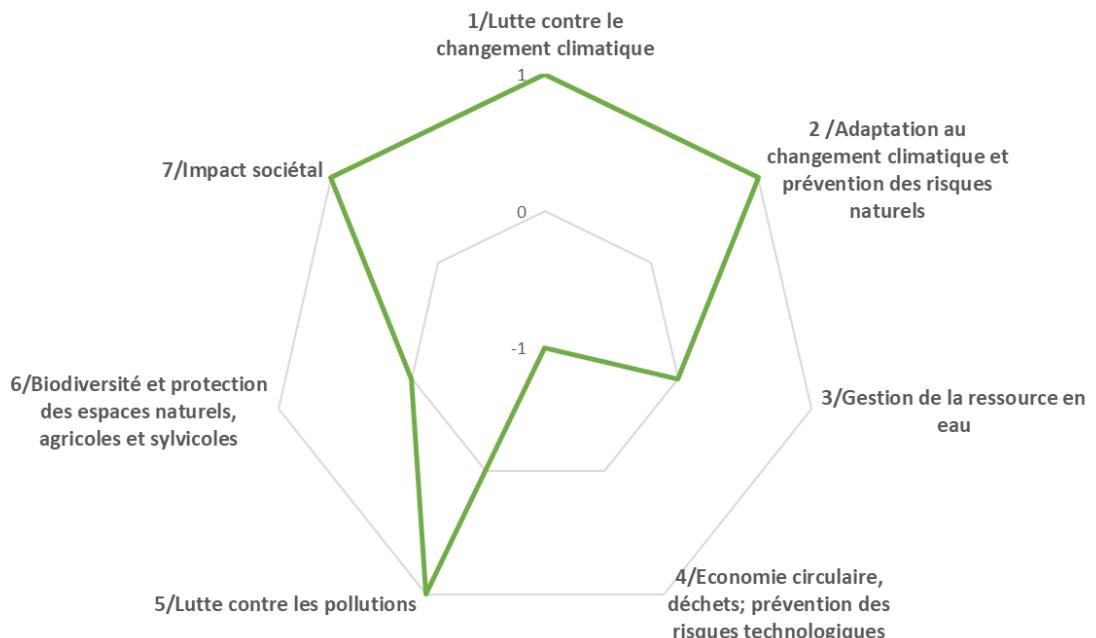


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	22
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Borne(s) de recharge électrique</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser le développement et l'usage de véhicules électriques, plus écologiques → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre <p>Description du projet : Installer une ou des bornes de recharge pour les véhicules électriques Dans le cadre du réaménagement du centre village, une réflexion sera menée préalablement.</p>
Partenaires	SIEA/SEM LEA, ALEC01
Coût prévisionnel	60 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées (à définir) : 50% Solde par autofinancement.
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'utilisateurs constatés - quantité d'énergie délivrée

Résultat auto-évaluation

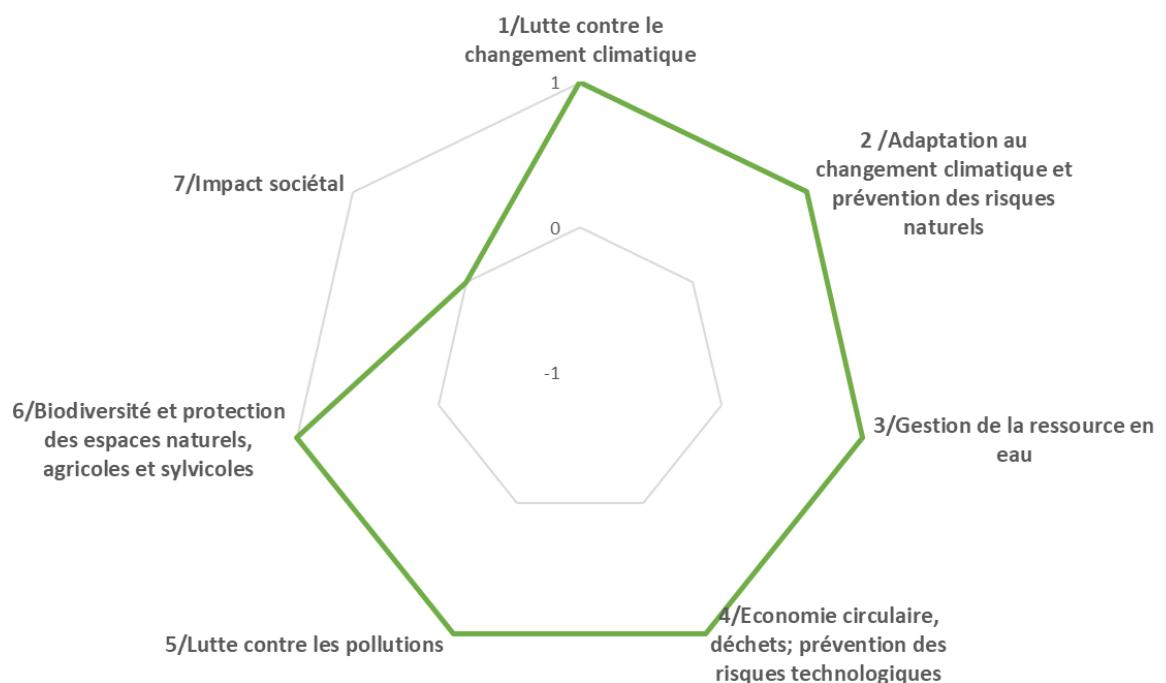


Fiche projet Montmerle-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	23
Maître d'ouvrage	Commune de Montmerle-sur-Saône
Description de l'action	<p>Vers un camping nature</p> <p>Objectif & contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réduire les consommations d'énergie et d'eau afin de préserver l'environnement et les ressources → Lutter contre le changement climatique → Développer le camping municipal***"Les Mûriers" dans une optique de tourisme durable et dans un contexte de développement de l'accueil des cyclotouristes en lien avec l'aménagement de la Véloroute, et de valorisation d'un tourisme de proximité (promotion du commerce local, itinéraires de découverte à l'échelle du territoire...) <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de systèmes de récupération des eaux de pluie, de mitigeurs, de limiteurs de débit - Mise en place de tri et compostage des déchets - Installations de détecteurs de présence, ampoules basse consommation - Installations photovoltaïques pour la production d'eau chaude sanitaire...
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux professionnels regroupant des campings engagés en faveur de l'environnement (ex. Sites & Paysages), bénéficiant le cas échéant de labels (ex. Clef verte, Ecolabel européen) - Fédération des Stations vertes - ANETT (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques) - Comité départemental du tourisme
Coût prévisionnel HT	50 000 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de concours communautaire au titre du développement touristique : 10 000 €
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements installés - Evolution des consommations énergétiques (eau, électricité) - Enquête de satisfaction de la clientèle au regard de l'engagement en faveur du développement durable - Enquête de motivation de la clientèle - Obtention d'un label

Résultat auto-évaluation

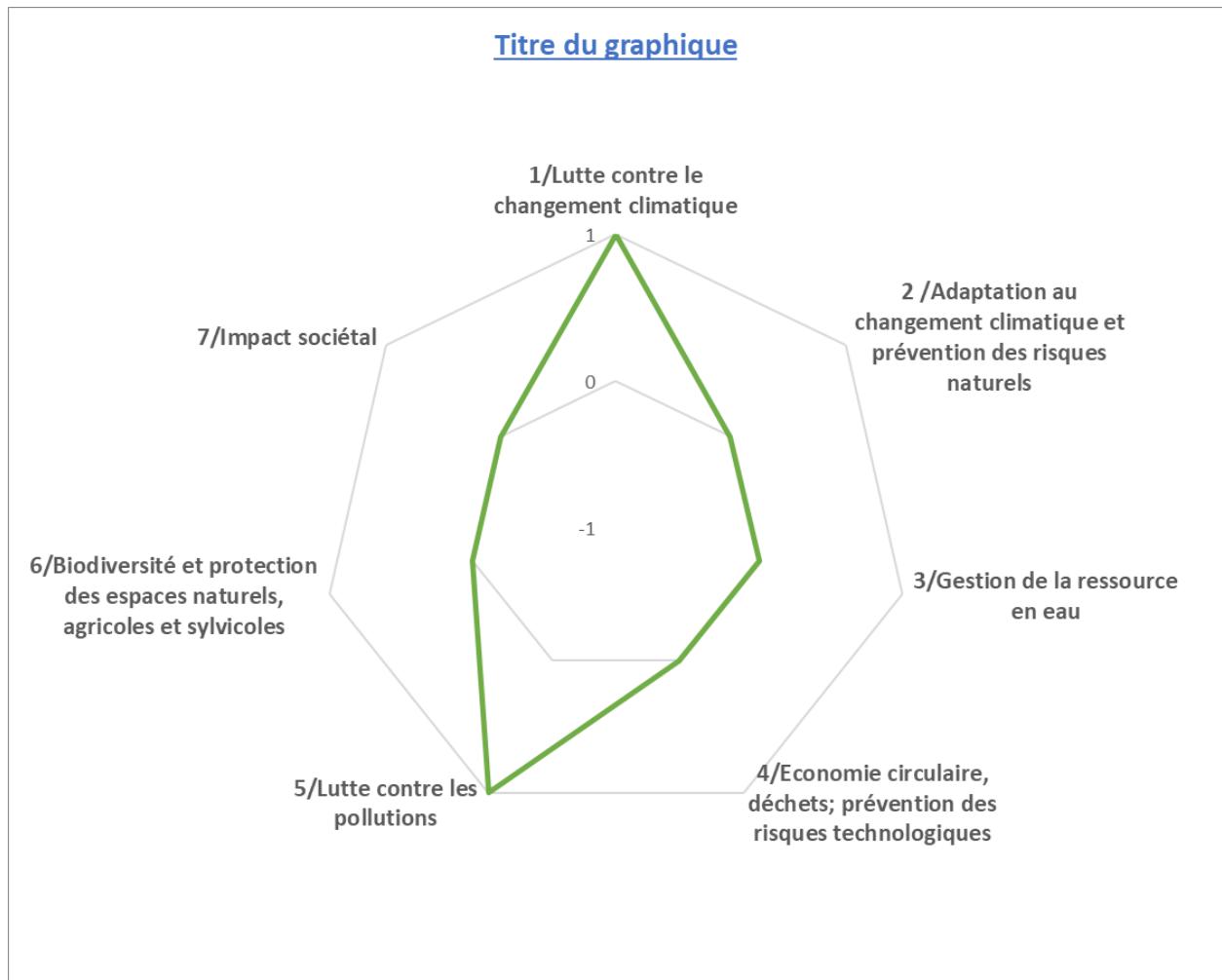


Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	24
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre/ SIEA
Description de l'action	<p>Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires et communaux dans le cadre du programme ACTEE 2</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Diminuer la consommation énergétique des bâtiments et réduire les émissions de gaz à effet de serre → Répondre aux objectifs du décret tertiaire de diminution de la consommation énergétique des bâtiments de plus 1 000m² de 40 % à l'horizon 2030, 50% à l'horizon 2040 et 60 % à l'horizon 2050 par rapport à 2010 <p>Description du projet :</p> <p>Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires dans le cadre du programme ACTEE 2 sur 2 ans (2021-2022) - Mener des études dans le cadre du programme ACTEE2 afin d'identifier les besoins en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics - la communauté de communes ainsi que 9 communes de son territoire est lauréate à l'AMI SEQUOIA (Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics de plus de 1000m² (Gymnase Visiosport à Montceaux, Pôle Petite Enfance à Montceaux, Gymnase et centre sportif à St Didier sur Chalaronne, Ateliers relais à Chaleins) et les bâtiments communaux → Recrutement par le SIEA (mandataire et pilote du projet) d'économies de flux pour effectuer des bilans des consommations des bâtiments communautaires et communaux de moins de 1000m² et optimiser les usages pour réduire les factures → Installation d'outils de suivi de consommation afin de diagnostiquer puis de mieux gérer la consommation énergétique des bâtiments (enregistreurs de température, caméra thermique, logiciel) - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation identifiés lors des audits et des bilans de consommation <p>A l'issue de ces études, des travaux de rénovation pourront être programmés et feront l'objet d'autres fiches actions.</p>
Partenaires	SIEA
Coût prévisionnel	<p>Coût estimatif des études HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Audits : 20 000 € sur 2 ans pour les 4 bâtiments communautaires identifiés → Outils de suivi de consommation : 2 300 € → Economie de flux : 35 100 €, pris en charge par le SIEA <p>Le coût de la maîtrise d'œuvre des travaux à intervenir sera défini à l'issue des études (Possibilité de financement dans le cadre de l'AMI SEQUOIA à définir).</p>
Plan de financement	Subventions :

	Dans le cadre de l'AMI SEQUOIA : → audits : 50% soit 10 000€ sur 2 ans → outils de suivi de consommation : 50% soit 1 149 €
Calendrier	Audits, suivis de consommation : 2021/2022 Maitrise d'œuvre : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après) après prise en compte des conseils de l'économie de flux

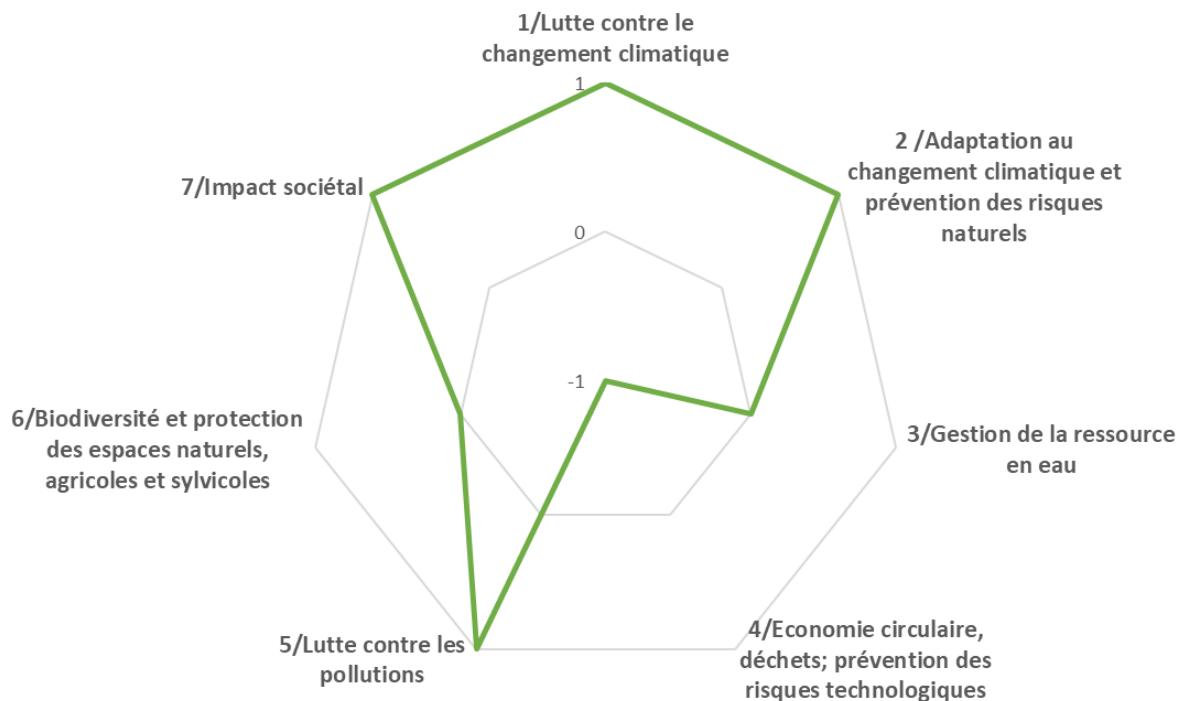


Fiche Projet Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	25
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Pompe à chaleur à la salle des fêtes et réfection</p> <p>Objectifs et modalités : Réduire les consommations énergétiques</p> <p>Description du projet : Etendre l'utilisation de la PAC air-eau du bâtiment école Mairie à la salle des fêtes en remplacement d'un chauffage électrique. Le coût de cette partie est estimé à 50 000 € HT incluant un système de renouvellement d'air. Réaménager la salle des fêtes pour la rendre plus agréable à utiliser et plus modulable en fonction des manifestations. La réfection doit permettre de développer les manifestations par les associations communales. Cette partie est estimée à 45 000 € HT.</p>
Partenaires	DET, Région, Communauté de communes
Coût prévisionnel	95 000 € HT
Plan de financement	Subventions envisagées : DET, Région, Fonds de concours Communauté de communes : 60%
Calendrier	Etude : 2022 Travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après) Analyse comparative de la fréquentation

Résultat auto-évaluation

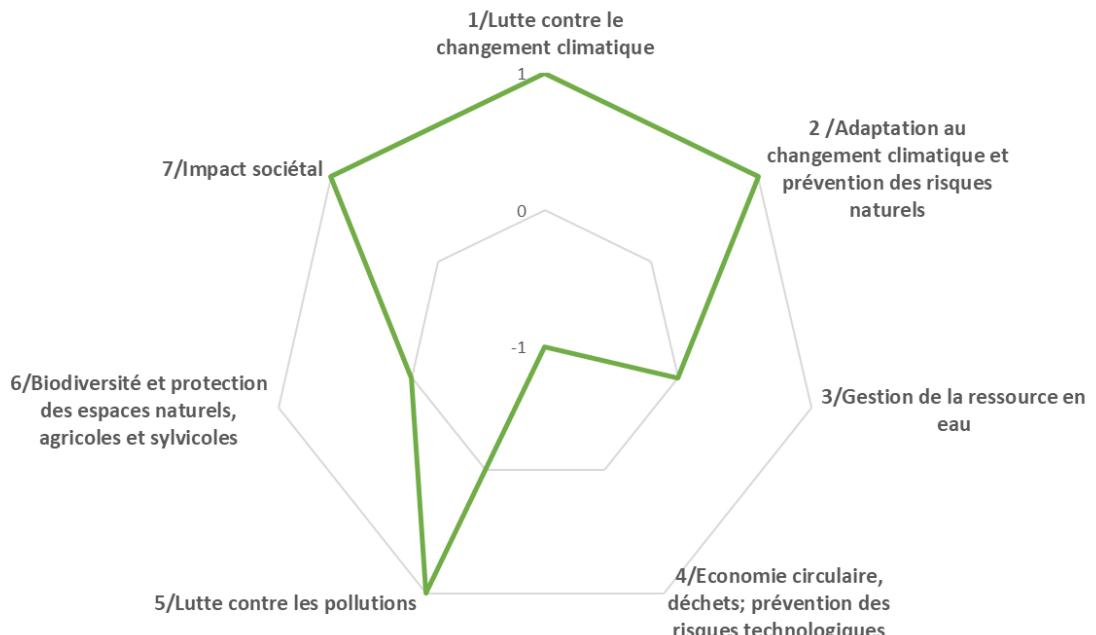


Fiche Action Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	26
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Isolation des bâtiments communaux</p> <p>Objectifs et modalités : Réduire les consommations énergétiques</p> <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des portes et fenêtres de la salle des fêtes et salle de réunion - Isolation de la salle de cours de la caserne des pompiers
Partenaires	DET R, Région, Communauté de commune
Coût prévisionnel	36 000 euros HT
Plan de financement	Subventions envisagées : DET R (au titre de 2022), Région AURA, Fonds de concours Communauté de Communes : 60%
Calendrier	Etude 2 ^{ème} semestre 2021 Réalisation 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

Résultat auto-évaluation

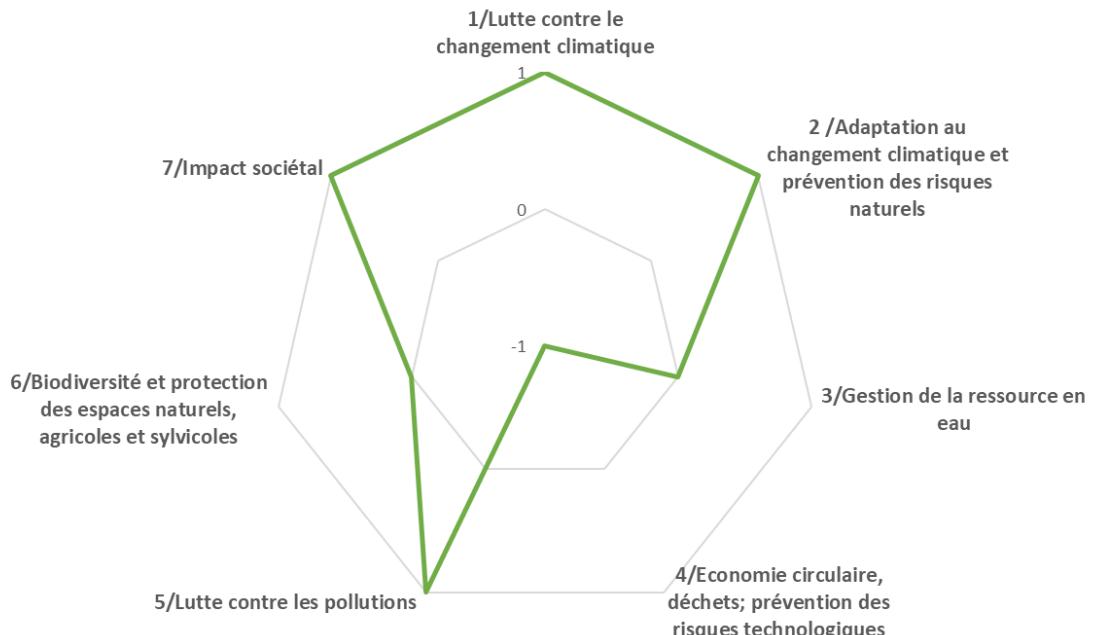


Fiche Projet Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	27
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Isolation du bâtiment école Mairie</p> <p>Objectifs et modalités : Réduire les consommations énergétiques</p> <p>Description du projet : Remplacement des portes et fenêtres du bâtiment école Mairie</p>
Partenaires	DETTR, Région, Communauté de communes
Coût prévisionnel	120 000 euros HT
Plan de financement	Subvention envisagées : DETR (au titre de 2022), Région AURA , Communauté de communes : 60%
Calendrier	Etude 2 ^{ème} semestre 2021 Réalisation Eté 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

Résultat auto-évaluation

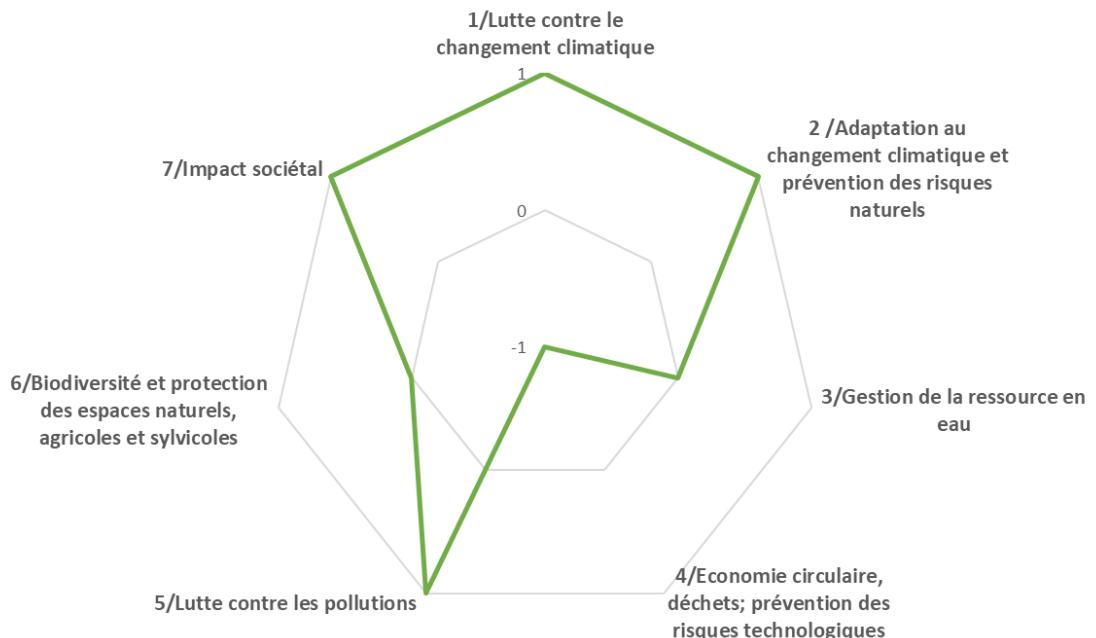


Fiche projet Guéreins

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	28
Maître d'ouvrage	Commune de Guéreins
Description de l'action	<p>Isolation Thermique des bâtiments communaux</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Préserver les ressources naturelles → Réduire les consommations énergétiques <p>Description du projet :</p> <p>Engager une isolation thermique des bâtiments par ordre de priorité : la cantine, la mairie, l'école et le local technique</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	110 000 €
Plan de financement	A définir afin que ce projet puisse être réalisé dans le mandat actuel ; la maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
Calendrier	<p>Cantine : étude en 2021 et travaux en 2022</p> <p>Mairie : si possible étude en 2021, travaux 2023 en fonction des aides</p> <p>Ecole : étude en 2022, travaux en 2024 en fonction des aides</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

Résultat auto-évaluation

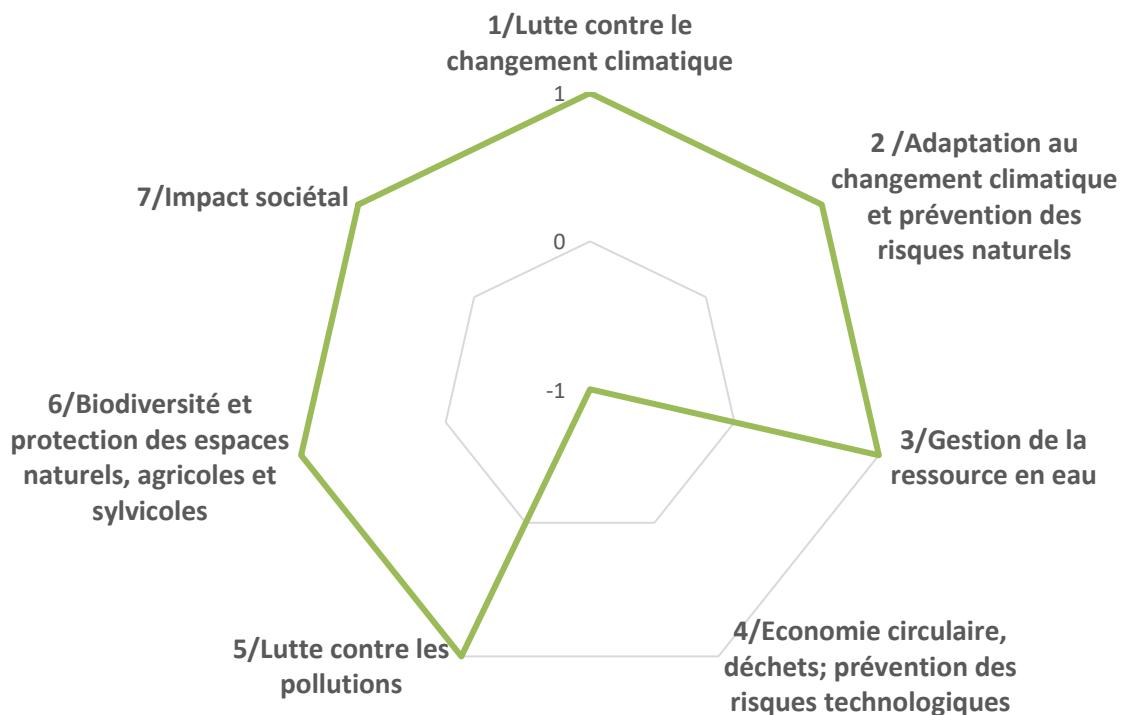


Fiche projet Montmerle-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	29
Maître d'ouvrage	Commune de Montmerle-sur-Saône
Description de l'action	<p>Reconstruction de l'école élémentaire publique Mick Micheyl (dans le cadre d'une opération globale de reconstruction des deux écoles publiques, élémentaire et maternelle)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Offrir aux élèves, aux enseignants, aux personnels éducatifs et aux familles, des conditions d'accueil et de fonctionnement optimales et adaptées aux usages et besoins actuels, sur les temps scolaires et périscolaires. → S'inscrire dans une politique globale de renouvellement urbain en centre-ville et de confortement des fonctions de centralité, en reconstruisant les deux écoles publiques (maternelle et élémentaire) à proximité immédiate d'autres équipements et services et au cœur du futur "quartier des écoles" (construction de 95 à 120 logements, aménagement d'un parc public) → Opter pour des bâtiments "durables" <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de 9 salles de classe, 1 salle "arts plastiques / musique / périscolaire", 1 BCD, des salles pédagogiques, des espaces de rangement, techniques et d'entretien, des sanitaires - Qualité environnementale du bâtiment basse consommation d'énergie, chaufferie bois mutualisée (réalisée dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle), matériau bois privilégié avec recours aux essences locales et régionales - Cuve de récupération des eaux de pluie (utilisation pour l'arrosage) - Végétalisation, débitumisation
Partenaires	- Etat, Département de l'Ain, CAF
Coût prévisionnel	Coût global : 2 245 000 € HT
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR 2020 : 250 000 € (notifiée) - Département de l'Ain (aide à l'investissement territorial au titre des investissements structurants) : 150 000 € (15% plafonné à 150 000 €) - CAF (aménagement de locaux périscolaires) : 9 226 €
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

Résultat auto-évaluation

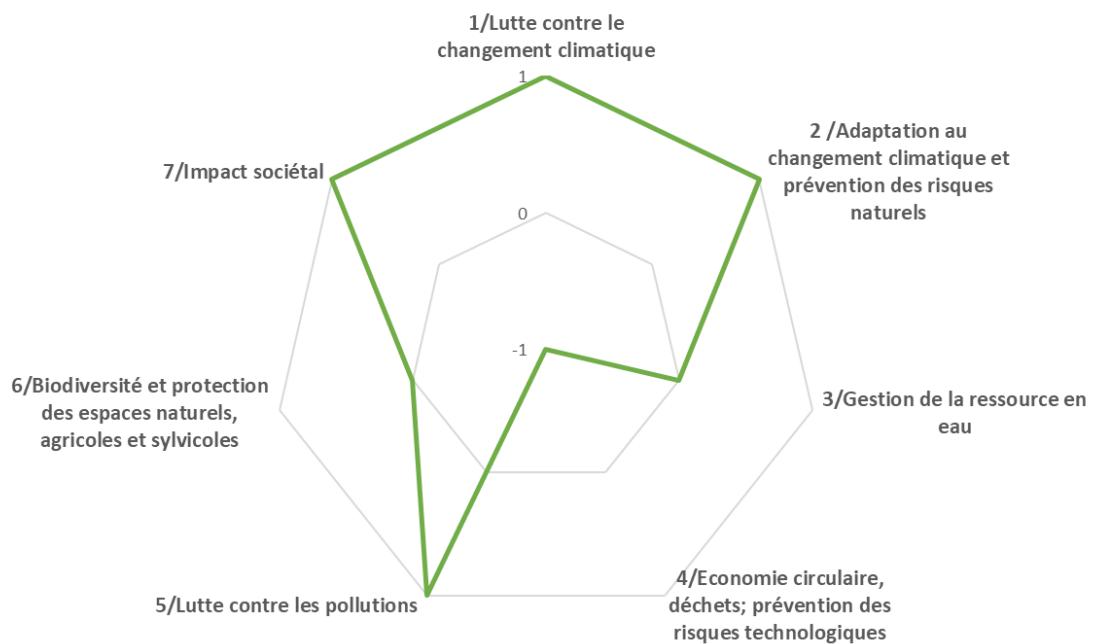


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	30
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Isolation de l'école</p> <p>Objectifs et modalités : Accroître l'efficacité énergétique de l'école communale en améliorant le confort d'hiver ainsi que le confort d'été (mai, juin et septembre) ce qui permettra d'économiser significativement la consommation de chauffage du bâtiment</p> <p>Description du projet : Renforcer l'isolation du bâtiment de l'école pourtant récent (2004) au niveau de la toiture et via une isolation par l'extérieur, sans connaître encore les solutions techniques à retenir pour traiter le problème thermique du bâtiment. Le prérequis à ce projet est la reprise de l'étanchéité d'une toiture terrasse (40 K€ prévu pour fin 2021). La réalisation du projet dépendra du niveau d'aides qui pourra être obtenu.</p>
Partenaires	SEM LEA ; SPL ALEC de l'Ain
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel de 300 000 à 450 000 € selon solutions retenues
Plan de financement	Subventions envisagées : à définir Un taux de 80% est pris en compte dans la maquette financière annexée. Solde par autofinancement
Calendrier	Etude : 2022 Travaux à compter de 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

Résultat auto-évaluation

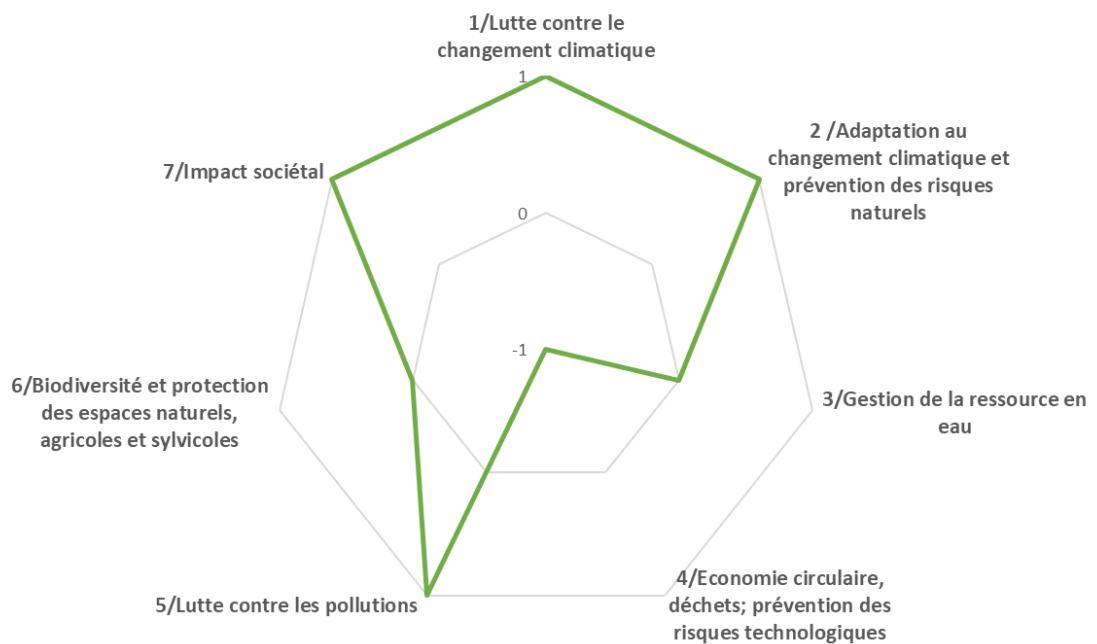


Fiche projet Genouilleux

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	31
Maître d'ouvrage	Commune de Genouilleux
Description de l'action	<p>Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments de la mairie et de l'école</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Amélioration de la performance énergétique→ Lutte contre les pollutions et le changement climatique <p>Description du projet :</p> <p>Remplacement de la chaudière au fioul chauffant actuellement les locaux de la mairie et de l'école par une ou plusieurs pompes à chaleur.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, Communauté de Communes Val de Saône Centre
Coût prévisionnel	95 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées à définir : DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain, Fonds de concours CCVSC La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
Calendrier	Aucun calendrier n'est encore arrêté. Dans la maquette financière annexée, le projet est inscrit en 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

Résultat auto-évaluation

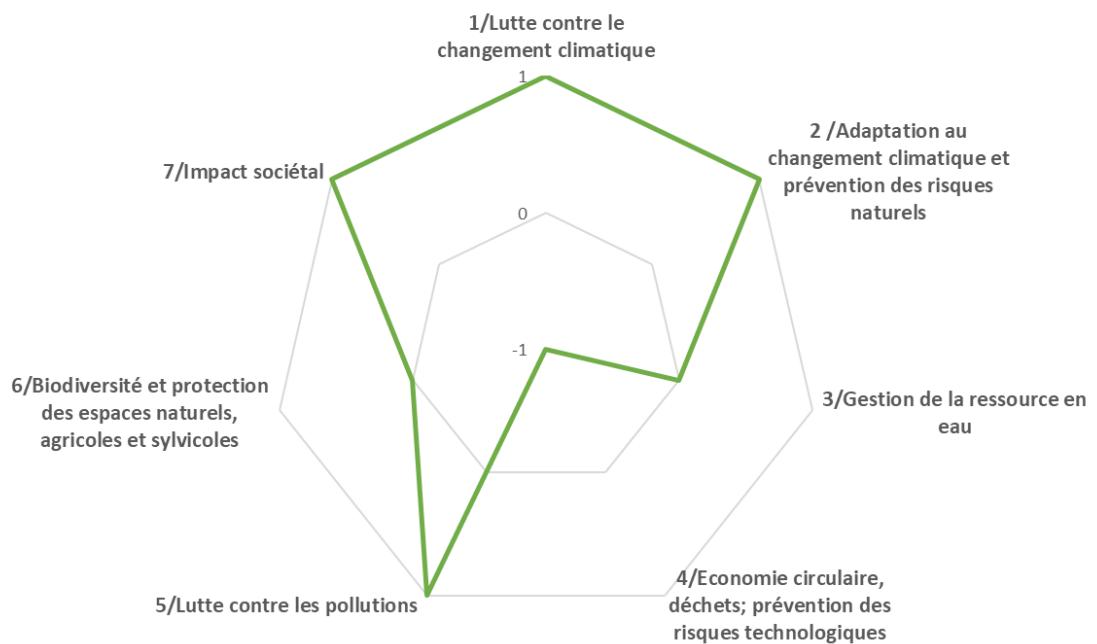


Fiche projet Thoissey

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	32
Maître d'ouvrage	Commune de Thoissey
Description de l'action	<p>Amélioration des étiquettes énergétiques</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Réduire l'empreinte énergétique du parc de logements dont la commune est propriétaire→ Agir sur les consommations d'énergie des bâtiments publics <p>Description du projet :</p> <p>Isolation des bâtiments à étiquettes énergétiques lourdes, de façon à favoriser les économies d'énergie, à la fois dans les appartements loués par la commune, et dans les locaux commerciaux ou de services publics</p>
Partenaires	Région AURA, Département de l'AIN, Etat, Communauté de Communes Val de Saône Centre, ANAH, ADIL
Coût prévisionnel	250 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées : <ul style="list-style-type: none">- Département de l'Ain (contractualisation) : 20 %- Région AURA : 20 %- ANAH : 25 %- ADIL : 15 %- DETR : 5 % Autofinancement : 20 %
Calendrier	A partir de 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

Résultat auto-évaluation

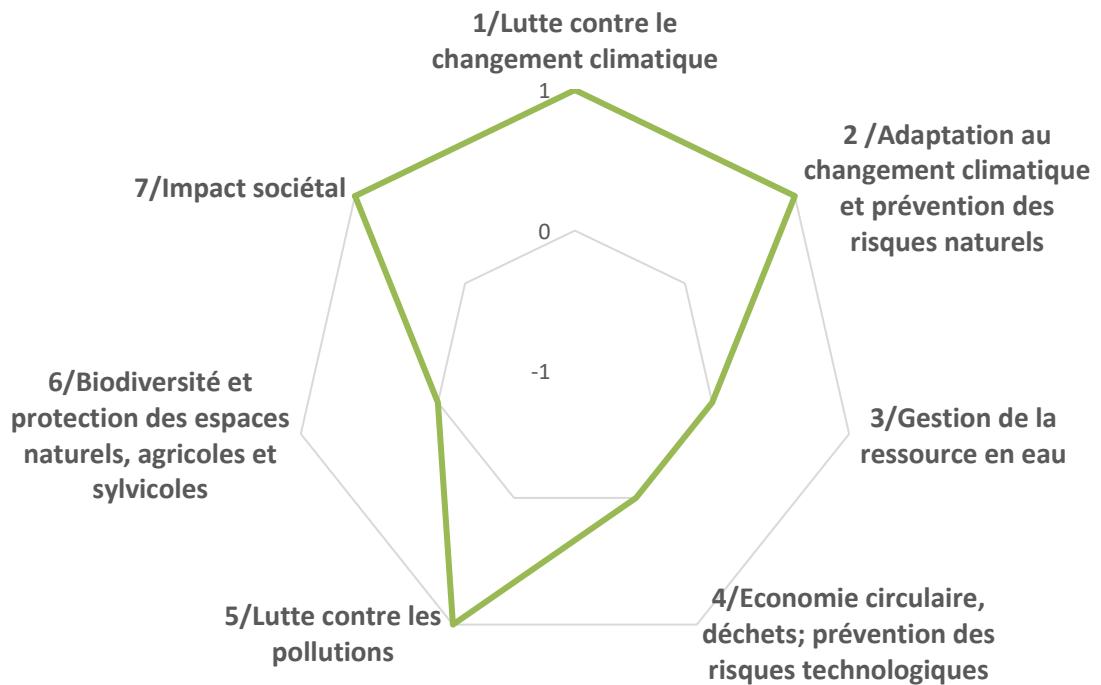


Fiche projet Illiat

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1 Transition énergétique
Action n°	33
Maître d'ouvrage	Commune d'ILLIAT
Description de l'action	<p>Rénovation énergétique des bâtiments communaux</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Diminuer la consommation énergétique des bâtiments mairie, école et appartements→ Diminution des émissions de gaz à effet de serre <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">– Travaux d'isolation et pose de panneaux solaires– Changement du mode de chauffage– Création de 2 appartements au-dessus de la mairie
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, SIEA
Coût prévisionnel	150 000€ Région, Département de l'Ain DETR, DSIL, CEE
Financement attendu	Subventions envisagées : DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain, CEE. Un montant de subvention 45 000 € est pris en compte dans la maquette financière annexée.
Calendrier	Etude : 2 ^{ème} semestre 2021 Travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Étude comparative de la consommation énergétique par an et par période

Résultat auto-évaluation

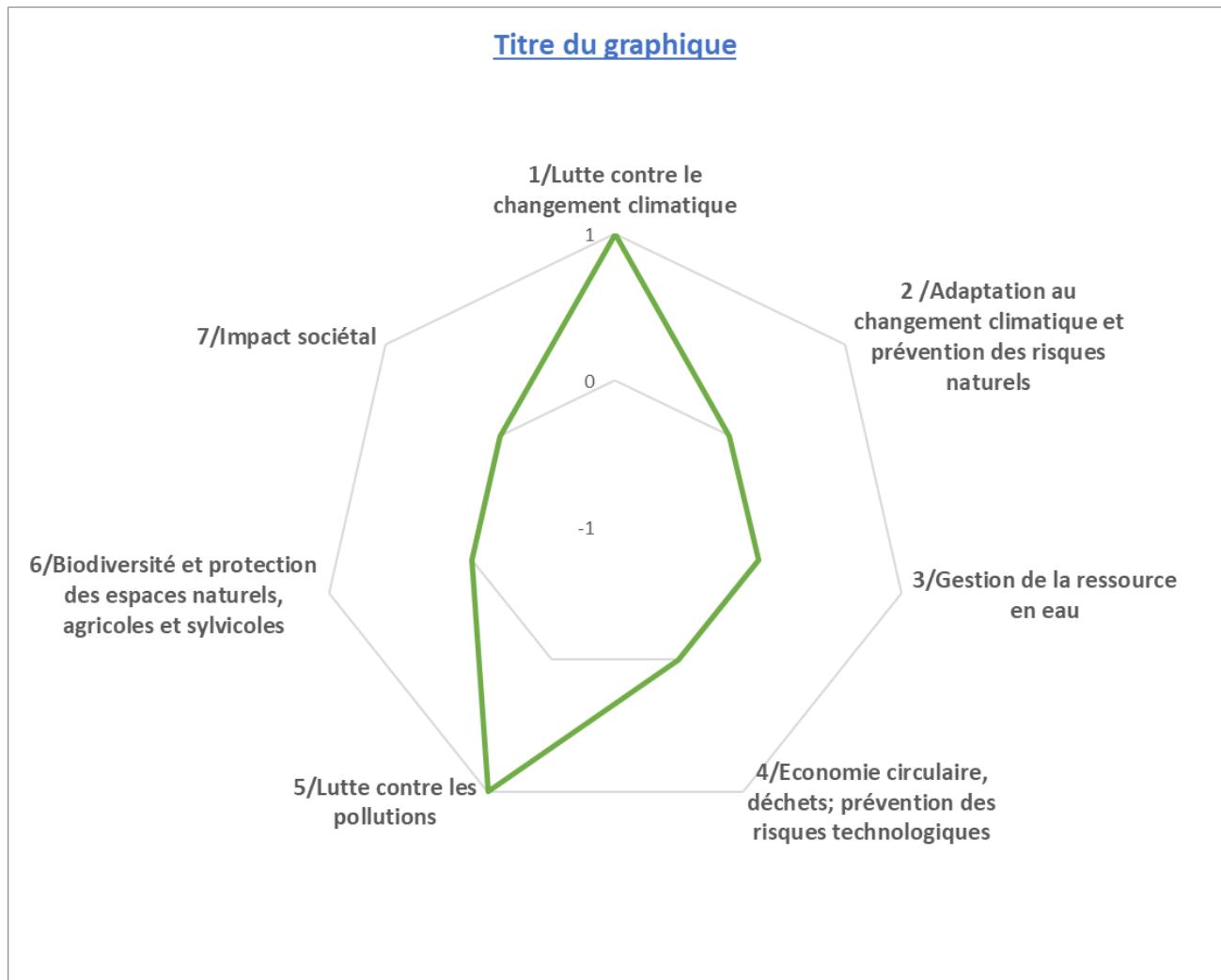


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	34
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre via le suivi de la performance du marché d'exploitation qui permettra de garantir une offre optimale associant gains financiers et environnementaux → Répondre en partie au décret tertiaire qui impose une baisse des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires de 40% en 2030 par rapport à 2010 → Connaître la consommation énergétique des installations de chauffage et de ventilation des bâtiments communautaires → Améliorer la performance énergétique des équipements grâce à des investissements pour leur remplacement → Assurer les meilleures performances énergétiques et financières et conférer aux occupants et utilisateurs des bâtiments un bon niveau de confort <p>Description du projet :</p> <p>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage (chaudières gaz) et de ventilation de 5 bâtiments communautaires (Gymnase de Thoissey, Gymnase intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne, Jardin des sports, Pôle Petite Enfance, Site Visiosport) sur une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Gestion de l'énergie (baisse de 10 % des consommations énergétiques, énergie adaptée en fonction de la rigueur climatique et de l'occupation réelle des bâtiments) → Exploitation et Maintenance (maintenance des installations, remplacement du petit matériel, contrôles et interventions réglementaires, dépannage) → Garantie totale et transparente (remplacement des équipements listés au contrat si nécessaire)
Partenaires	Bureau d'études, prestataire
Coût prévisionnel	<p>Coût estimatif annuel de fonctionnement du CPE à compter de 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement Bureau d'Etudes pour suivi du contrat : environ 3 500 € HT annuel → Gestion de l'énergie : 24 713 € HT → Exploitation et maintenance : 19 070 € HT → Garantie totale : 13 887 € HT <p>Soit coût estimatif de fonctionnement annuel de 73 800 € TTC (61 500 € HT) dont 16 000 € (AMO et Garantie totale) intégrés dans la maquette financière</p>
Plan de financement	Auto financement – budget de fonctionnement
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Consultation des Entreprises : 2021 → Démarrage du CPE au 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans)

Indicateurs d'évaluation proposés	Comparaison des consommations énergétiques avant/après mise en place du CPE
-----------------------------------	---

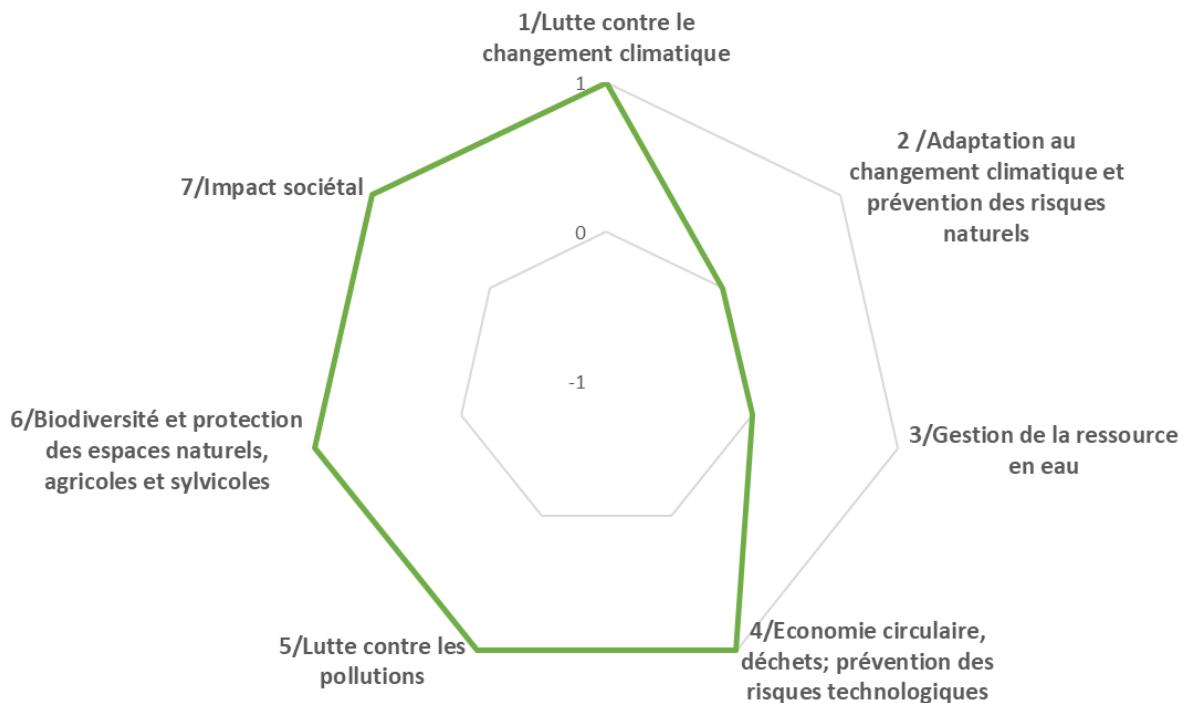


Fiche action Lurcy

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	35
Maître d'ouvrage	Commune de Lurcy
Description de l'action	<p>Location / Achat de broyeurs mutualisés</p> <p>Objectifs : Eviter le brûlage et favoriser le broyage des déchets verts</p> <p>Description du projet Acquisition ou location de broyeurs</p>
Partenaires	SMIDOM
Coût prévisionnel	3 000 €
Plan de financement	Subvention envisagée à définir : SMIDOM Solde par autofinancement
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Comptabilisation des utilisateurs des broyeurs

Résultat auto-évaluation

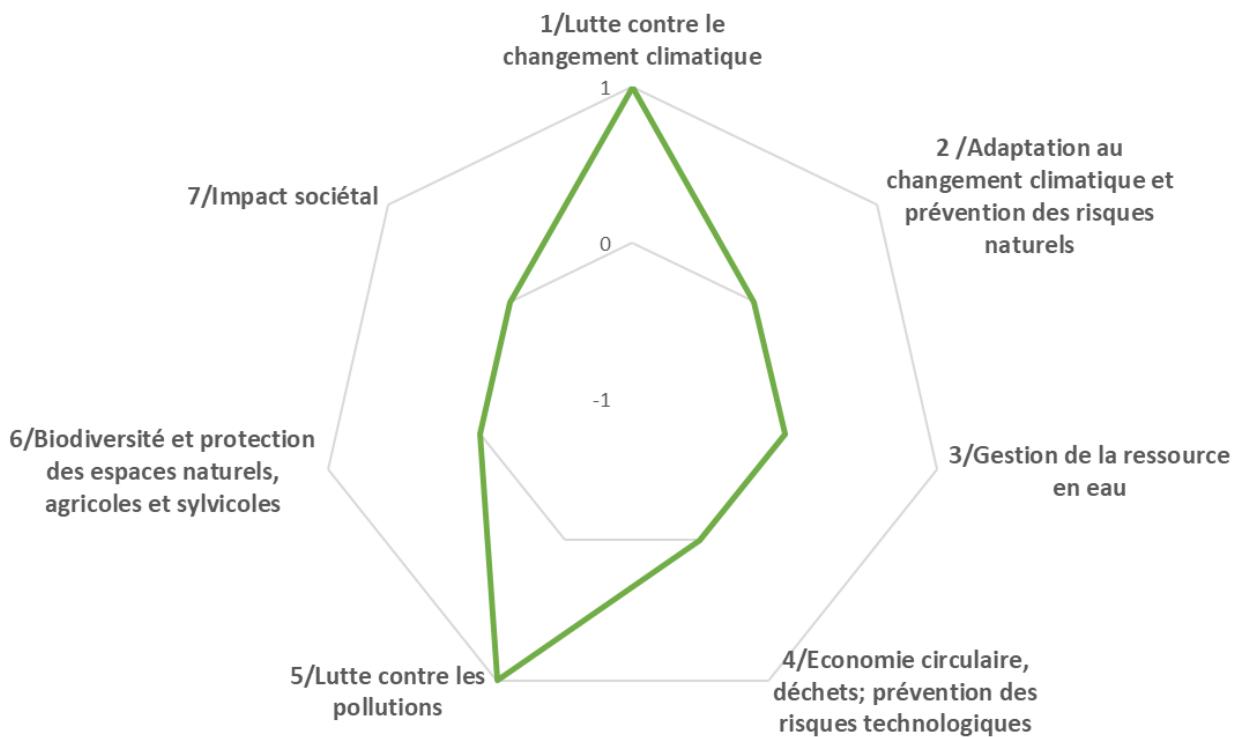


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	36
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Etude et installation de centrales photovoltaïques sur les sites et bâtiments intercommunaux</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Diminuer la consommation d'énergies fossiles → Augmenter la part de consommation d'énergie verte sur le territoire en développant les énergies renouvelables → Incrire la communauté de communes dans une démarche d'efficacité et de sobriété énergétique → Valoriser l'énergie produite localement <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, en ombrière de parking ou sur les toits, sur le site de Visiosport à Montceaux (Complexe sportif, jardin des sports et éventuellement le Pôle Petite Enfance), sur le Centre sportif et le gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne, sur le gymnase de Thoissey → Réalisation des travaux d'installations des équipements <p>La communauté de communes s'est engagée pour prendre participation dans la Société d'Economie Mixte (SEM), dénommée LEA-les Énergies de l'Ain.</p> <p>Les projets d'étude et de réalisation de centrales photovoltaïques pourront être menés dans ce cadre et feront l'objet d'une inscription dans le second plan d'affaires de la SEM LEA. Des sociétés locales de production d'énergies renouvelables pourront être créées.</p>
Partenaires	SIEA, SEM LEA
Coût prévisionnel	200000€
Plan de financement	<p>Subventions envisagées : 60000€</p> <p>→ Candidature à l'appel à projet Région pour le financement de projets locaux de production d'énergie renouvelable portés par une société locale impliquant les collectivités, les citoyens et autres acteurs locaux si projets d'une puissance globale strictement supérieure à 9kWc avec un taux d'aide : de 30 % des dépenses éligibles et un plafond d'aide de 200 000€) : part à définir</p>
Calendrier	2022 / 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantité d'énergie verte produite

Titre du graphique

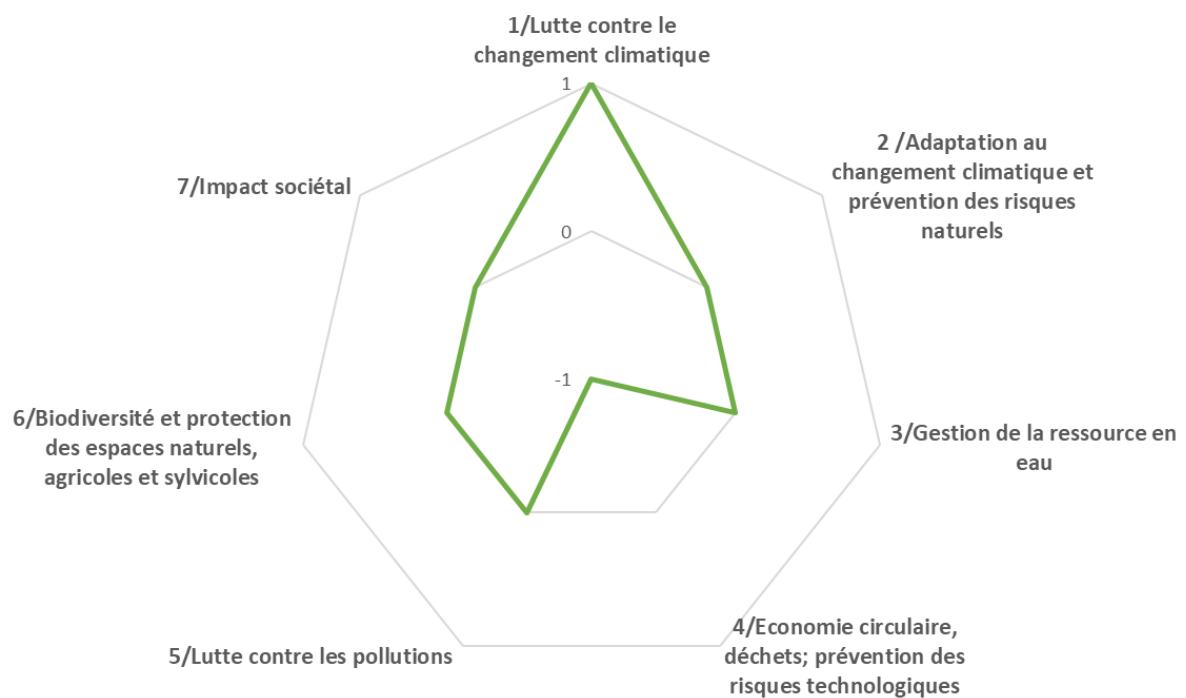


Fiche projet Guéreins

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	37
Maître d'ouvrage	Commune de Guéreins
Description de l'action	<p>Panneaux Photovoltaïques</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Produire des énergies renouvelables→ Réduire la facture énergétique des bâtiments publics <p>Description du projet :</p> <p>Etude et pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle des fêtes et de l'église</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	90 000€
Plan de financement	A définir afin que ce projet puisse être réalisé dans le mandat actuel ; la maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
Calendrier	Etudes : 2021 / 2022 Travaux : 2023 / 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

Résultat auto-évaluation

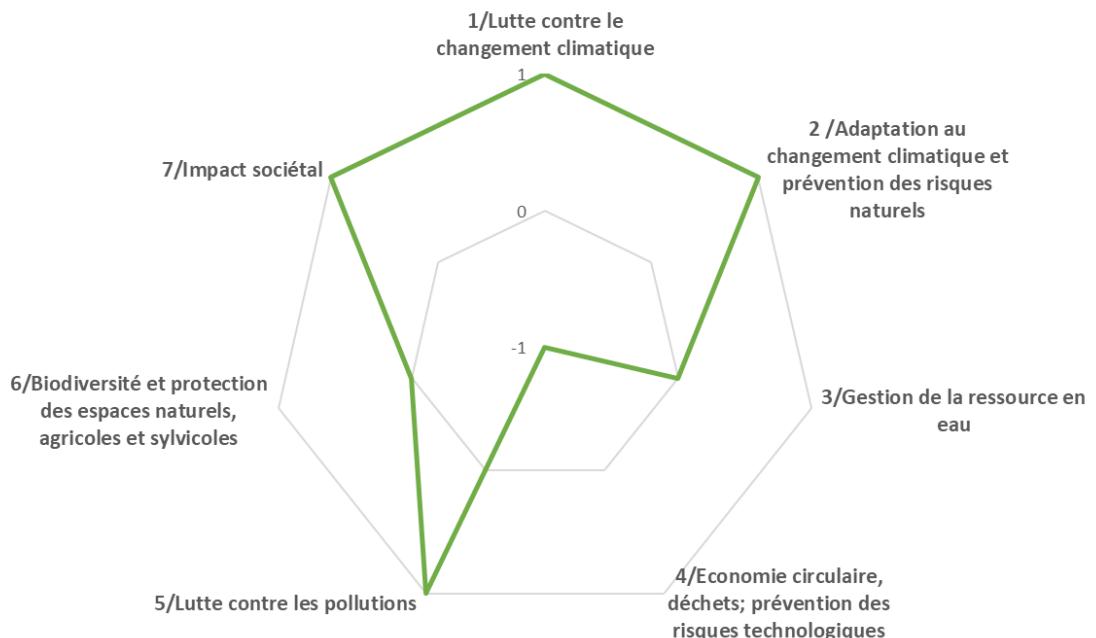


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	38
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Panneau Photovoltaïque vers la Halle</p> <p>Objectifs : Utilisation et développement d'énergie renouvelable</p> <p>Description du projet : Utilisation d'un bâtiment de la commune pour disposer d'une alimentation électrique par panneaux photovoltaïques (opération sous réserve de la capacité du bâtiment à supporter la charge des panneaux et besoin éventuel de réfection de toiture) Ce projet est l'opportunité de générer de l'énergie renouvelable solaire sans dégrader l'aspect visuel du centre Bourg compte tenu de la configuration du bâtiment.</p>
Partenaires	SEM LEA, Association environnementale
Coût prévisionnel	97 100 €
Plan de financement	Subventions envisagées à hauteur de 30% Solde par emprunt et autofinancement
Calendrier	2023 ou 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi de la production d'énergie électrique générée par les panneaux photovoltaïques

Résultat auto-évaluation

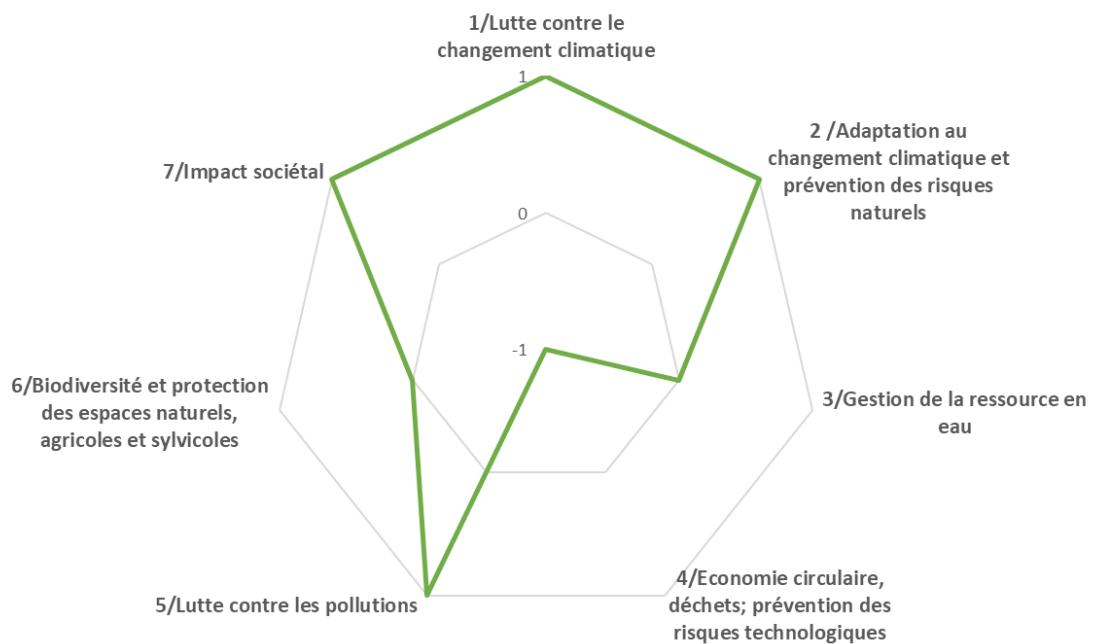


Fiche action Montmerle-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	39
Maître d'ouvrage	Commune de Montmerle-sur-Saône
Description de l'action	<p>Maîtrise des consommations d'énergie et production d'énergie renouvelable</p> <p>Objectifs : Maîtrise des consommations d'énergie et développement de la production d'énergie renouvelable, afin de répondre aux objectifs du PCAET et de participer à l'effort national sur la transition énergétique</p> <p>Description du projet :</p> <p>2021 Audit énergétique des bâtiments communaux, en vue de l'élaboration d'un plan d'actions</p> <p>2022-2026</p> <ul style="list-style-type: none"> → Extinction de l'éclairage public → Production d'énergie renouvelable, le cas échéant avec la coopérative solaire en cours d'émergence dans le Val de Saône, par la mise à disposition de surfaces en toiture des bâtiments communaux (salle des fêtes, église, sanitaires du camping) → Aides aux particuliers (pour travaux d'isolation thermique, changement de chaudière, installation de panneaux solaires...).
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - SIEA - SEM LEA - SPL ALEC 01 - Coopérative solaire (association) - ANAH - ADIL - CAPEB - Bailleurs sociaux - Promoteurs – constructeurs - ADEME
Coût prévisionnel	50 000 € dont audit (7 000€)
Plan de financement	Département de l'Ain (aide à l'investissement territorial, au titre du soutien à la transition écologique) : 10 000 €
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après) - Production d'énergies renouvelables (kW) - Nombre de rénovations entreprises - Nombre et montant des aides aux particuliers

Résultat auto-évaluation

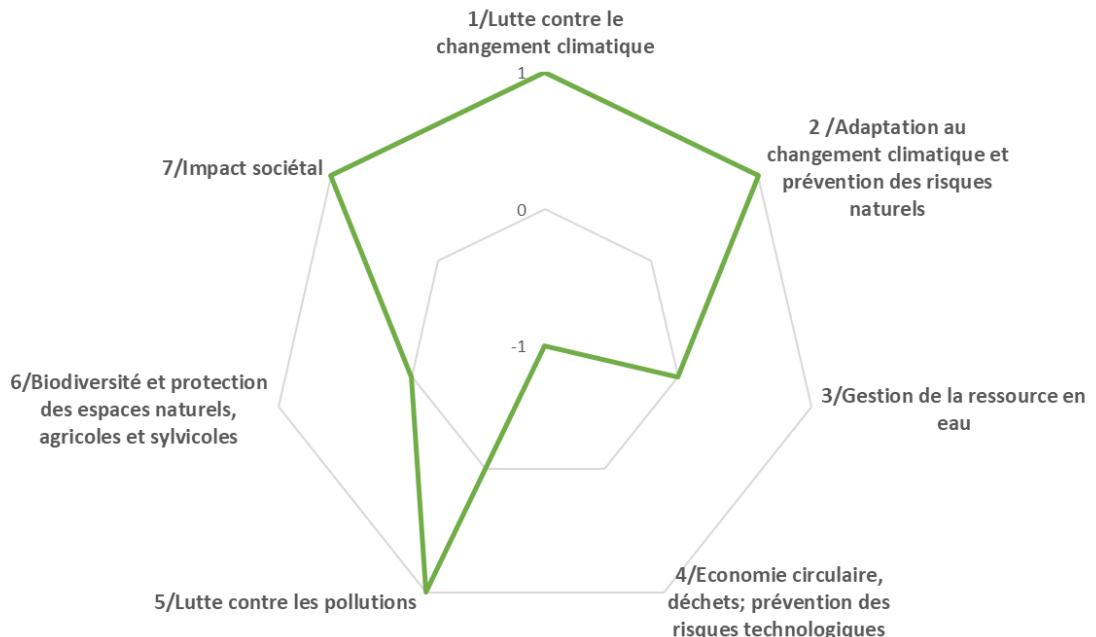


Fiche projet Genouilleux

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	40
Maître d'ouvrage	Commune de Genouilleux
Description de l'action	<p>Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la performance énergétique → Lutte contre les pollutions et le changement climatique <p>Description du projet :</p> <p>Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans l'optique d'une autoconsommation photovoltaïque</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, CCVSC
Coût prévisionnel	92 000€
Plan de financement	<p>Subventions envisagées : DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain, Fonds de concours CCVSC</p> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
Calendrier	Le calendrier de l'opération n'est pas encore arrêté. Dans la maquette financière annexée, le projet est inscrit en 2025.
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

Résultat auto-évaluation

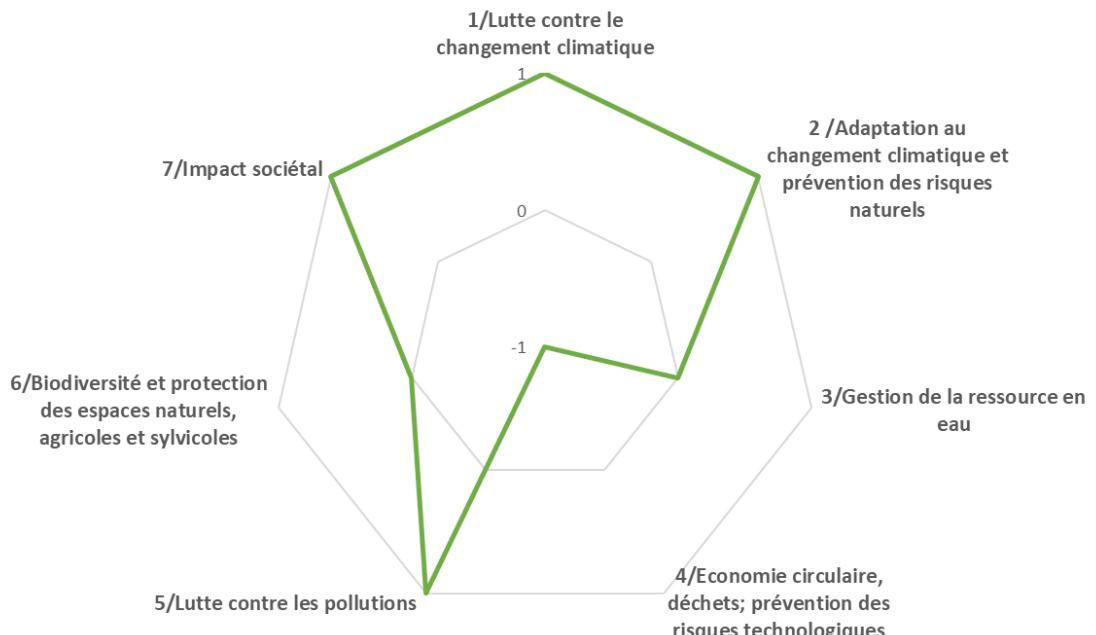


Fiche projet Montceaux

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	TE 1
Action n°	41
Maître d'ouvrage	Commune de Montceaux
Description de l'action	<p>Installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Profiter des toitures du bâtiment public pour produire une énergie renouvelable → Réduire la facture énergétique du bâtiment (consommation électrique d'environ 5 560 € en 2019) <p>Description du projet : Etude et installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente de Montceaux</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, SIEA/SEM LEA
Coût prévisionnel	90 000€
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR, Région AURA, SIEA : à définir La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

Résultat auto-évaluation

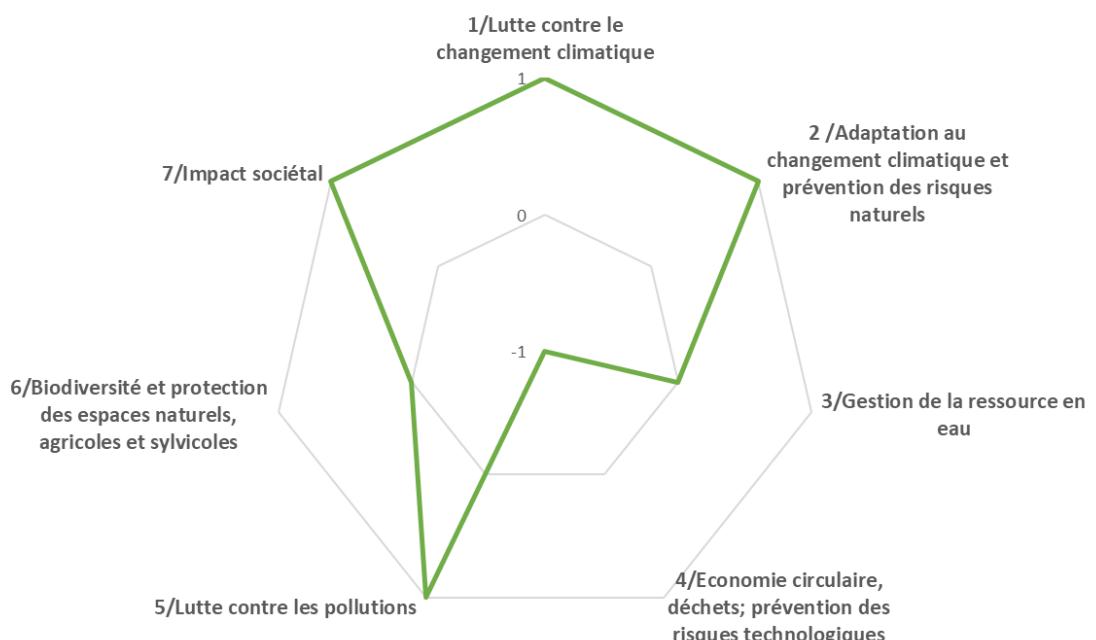


Fiche projet Montceaux

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1 TE
Action n°	42
Maître d'ouvrage	Commune de Montceaux
Description de l'action	<p>Installation de panneaux photovoltaïques à l'école</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Développer les énergies renouvelables → Réduire la facture énergétique des bâtiments publics : concernant l'école, le coût de la facture énergétique en 2020 est d'environ 3325 € <p>Description du projet :</p> <p>Installation de panneaux photovoltaïques à l'école de Montceaux</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, SIEA/SEM LEA
Coût prévisionnel	90 000€
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR, Région AURA, SIEA : à définir La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
Calendrier	2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

Résultat auto-évaluation

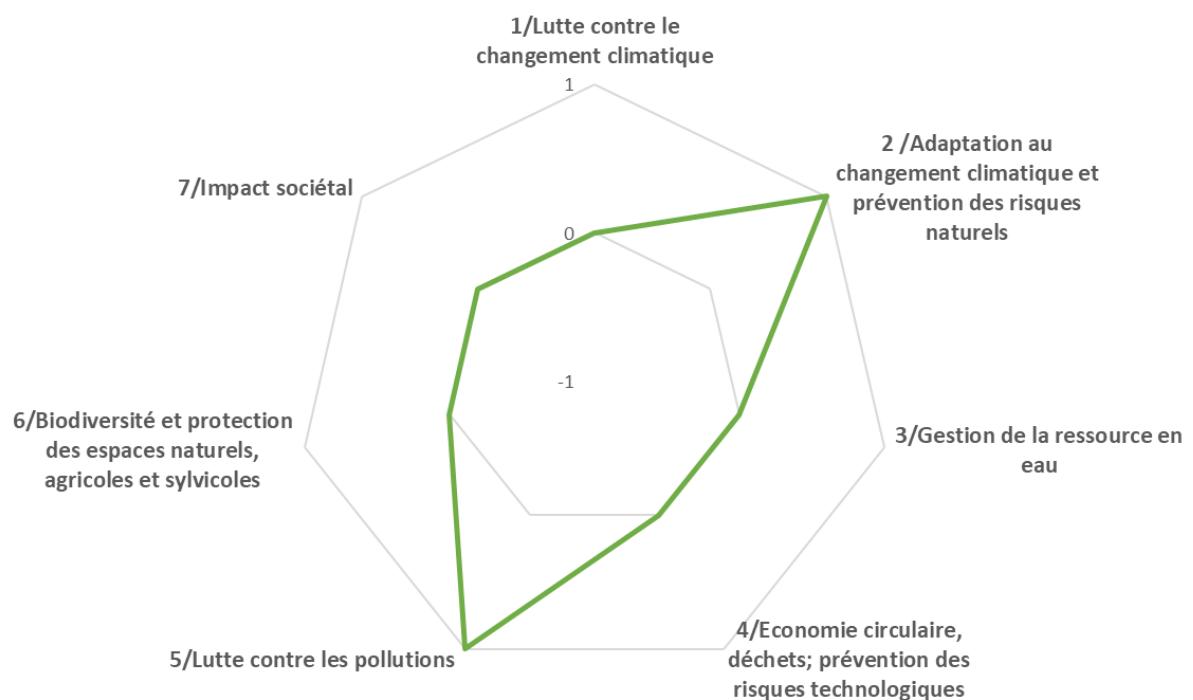


Fiche projet Chaleins

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1 TE
Action n°	43
Maître d'ouvrage	Commune de Chaleins
Description de l'action	<p>Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Profiter des toitures des bâtiments publics pour produire une énergie renouvelable→ Réduire la facture énergétique des bâtiments publics <p>Description du projet :</p> <p>Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (école) - 85 modules pour une production de 28 kwc</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, SIEA pour installation
Coût prévisionnel	48 300 € HT (47000 €/HT modules avec pose + 1300€/HT raccordement)
Financement	Subventions envisagées : DETR (20 à 50%), Région AURA, Département de l'Ain : à définir Solde par autofinancement Dans la maquette financière annexée, le taux de subvention inscrit est de 20 %.
Calendrier	Travaux : 2 ^e semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

Résultat auto-évaluation

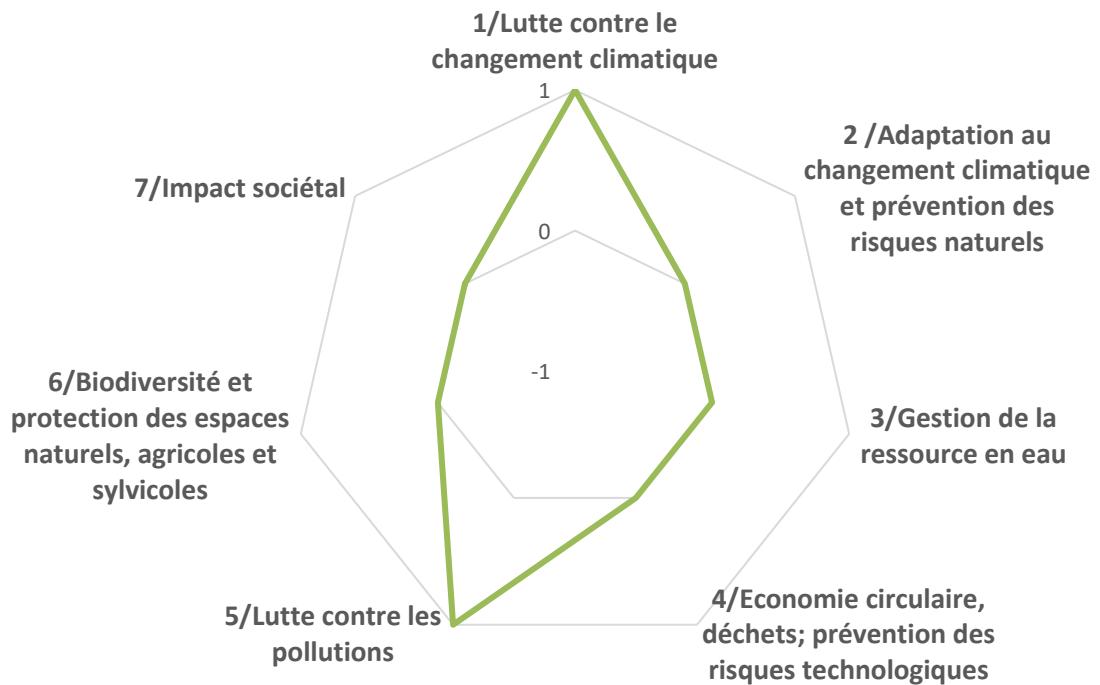


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	44
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle de l'intercommunalité</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Informer les habitants des lieux à fort potentiel d'énergie pour le solaire photovoltaïque→ Inciter les particuliers à installer des panneaux solaires sur leur terrain/propriété <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Réalisation du cadastre solaire à l'échelle de l'intercommunalité avec mise à disposition du public et actions de communication auprès du grand public, des entreprises
Partenaires	Communes, SIEA, ALEC 01
Coût prévisionnel	Coût du cadastre solaire : 8 000 € HT Coût de la communication : 1 000 € HT par an à compter de 2023
Plan de financement	Subventions à définir ultérieurement
Calendrier	Consultation des entreprises et réalisation du cadastre : 2022 Mise à disposition et communication : 2023-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'outils et d'actions de communication mis en œuvre- Nombre de personnes sensibilisées à travers les actions de communication (réunions, enquête, etc)

Résultat auto-évaluation

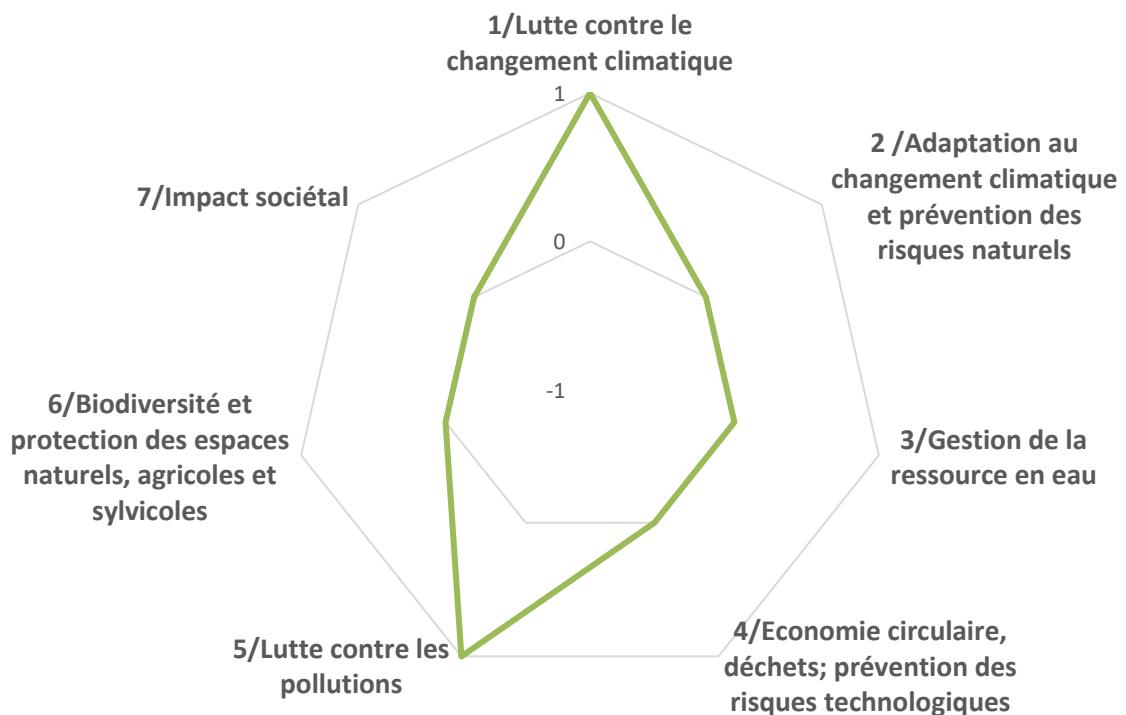


Fiche projet Saint-Didier-sur-Chalaronne

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	45
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
Description de l'action	<p>Mise en place de dispositifs photovoltaïques sur les bâtiments publics communaux</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des économies d'énergie et des ressources naturelles - Promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables - Participer et mettre en œuvre des actions du PCAET - Développer une politique locale de production d'énergie, en impliquant les acteurs locaux - Contribuer à dynamiser le bassin d'emploi au niveau local - Amorcer la transition énergétique du territoire communal - Assurer un rôle pédagogique vecteur de cohésion sociale <p>Description du projet :</p> <p>Etude technique et travaux d'installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics communaux orientés favorablement à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe scolaire F. DOLTO, toiture terrasse - Foyer Paroissial, toiture Sud - Mairie, toiture Sud - Halle Jean Chamerat, toiture Ouest - Maison de Santé, toiture Sud - Salle de la Lyre, toiture Sud
Partenaires	Etat, Région AURA, SIEA / SEM LEA, ADEME
Coût prévisionnel	<p>Coût de l'opération :</p> <p>→ Etudes : 10 000 € TTC</p> <p>→ Travaux : 120 000 € TTC</p>
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <p>→ Conseil Départemental de l'Ain (part à définir)</p> <p>→ DETR (part à définir)</p> <p>→ Région AURA (part à définir)</p> <p>Fonds propres de la commune</p> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
Calendrier	2022-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après) - Bilan énergétique (avant/après) - Etude des coûts de consommation (avant/après)

Résultat auto-évaluation

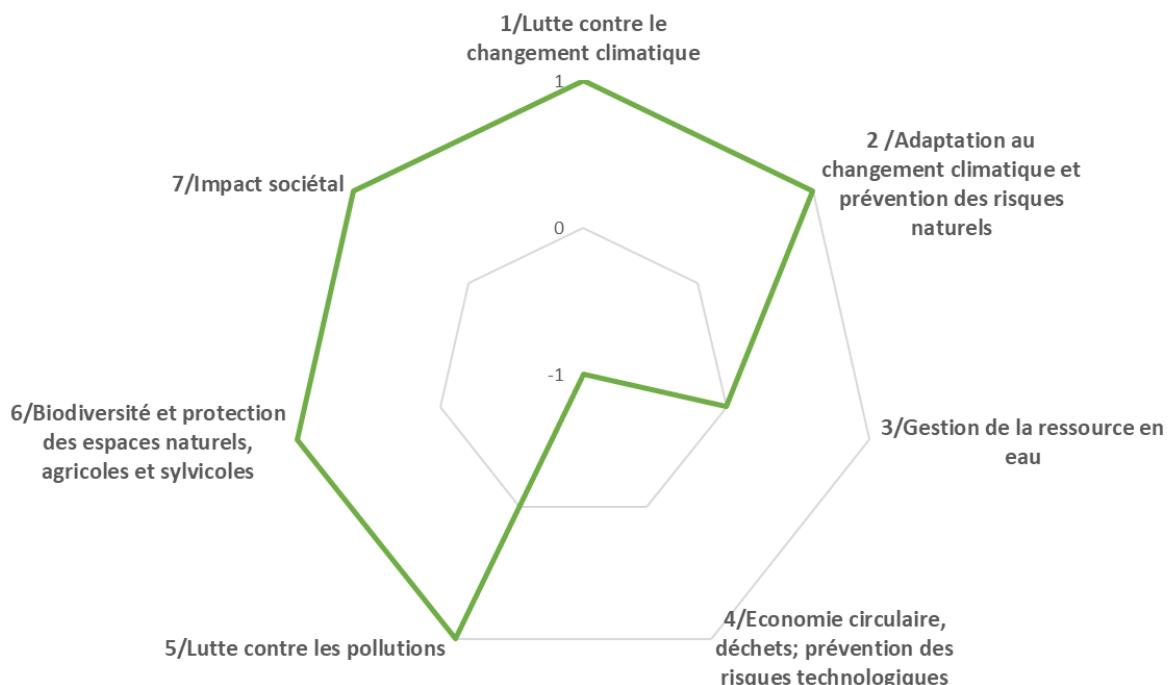


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	46
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Programme de plantations de 1 Km de haies</p> <p>Objectifs : → Projet par nature favorable à l'environnement, à la biodiversité, à la lutte contre le ruissellement et l'érosion et contre la sécheresse (maintien de l'humidité, ombre...), etc.</p> <p>Description du projet : Bâtir un programme de plantations de haies avec un objectif de 1.000 ml de haies à planter</p>
Partenaires	Agriculteurs, association environnementale
Coût prévisionnel	15 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées à hauteur de 40 % Solde par autofinancement
Calendrier	2023 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du nombre de ml de haies effectivement réalisées - Observation de l'évolution de la biodiversité en liaison avec une association environnementale

Résultat auto-évaluation

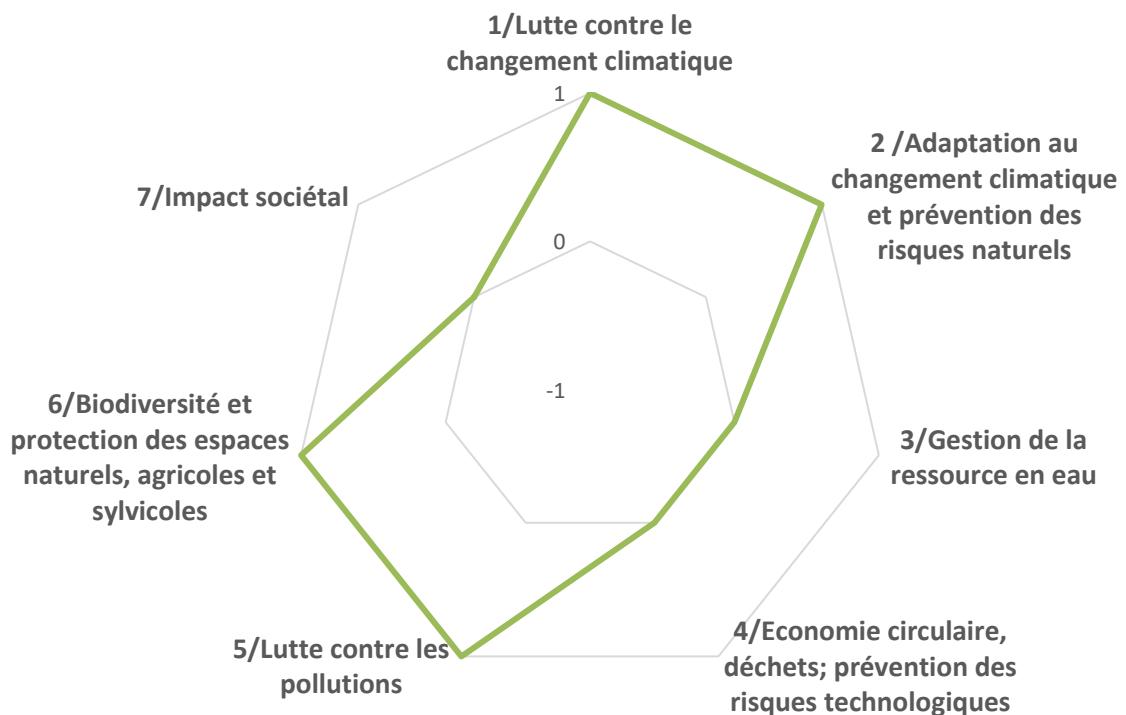


Fiche action Saint-Didier-sur-Chalaronne

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	47
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
Description de l'action	<p>Plantation de haies bocagères sur le territoire communal</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les espaces boisés et naturels du territoire communal ainsi que les cours d'eau (bords de la Chalaronne) - Participer à la végétalisation du territoire communal - Préserver les éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité - Renforcer et requalifier le réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire par la création de liaisons douces (piétons, cyclables) - Atténuer la formation d'îlots de chaleurs et favoriser le développement durable du centre-ville en permettant d'assurer une régulation naturelle des températures. Aussi, ces "îlots verts" purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales. <p>Description du projet : Plantation des haies et arbustes</p>
Partenaires	Etat, ONF
Coût prévisionnel	Fourniture et Plantation de haies 30 000 € TTC
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conseil Départemental de l'Ain (part à définir) → DETR (50%) au titre de 2021 : 15 000 € <p>Dans la maquette financière, un taux de subvention global de 80 % est pris en compte.</p> <p>Fonds Propres de la commune</p>
Calendrier	2021-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après) - Analyse de la qualité de l'air (avant/après) - Calcul de la surface végétalisée (avant/après)

Résultat auto-évaluation

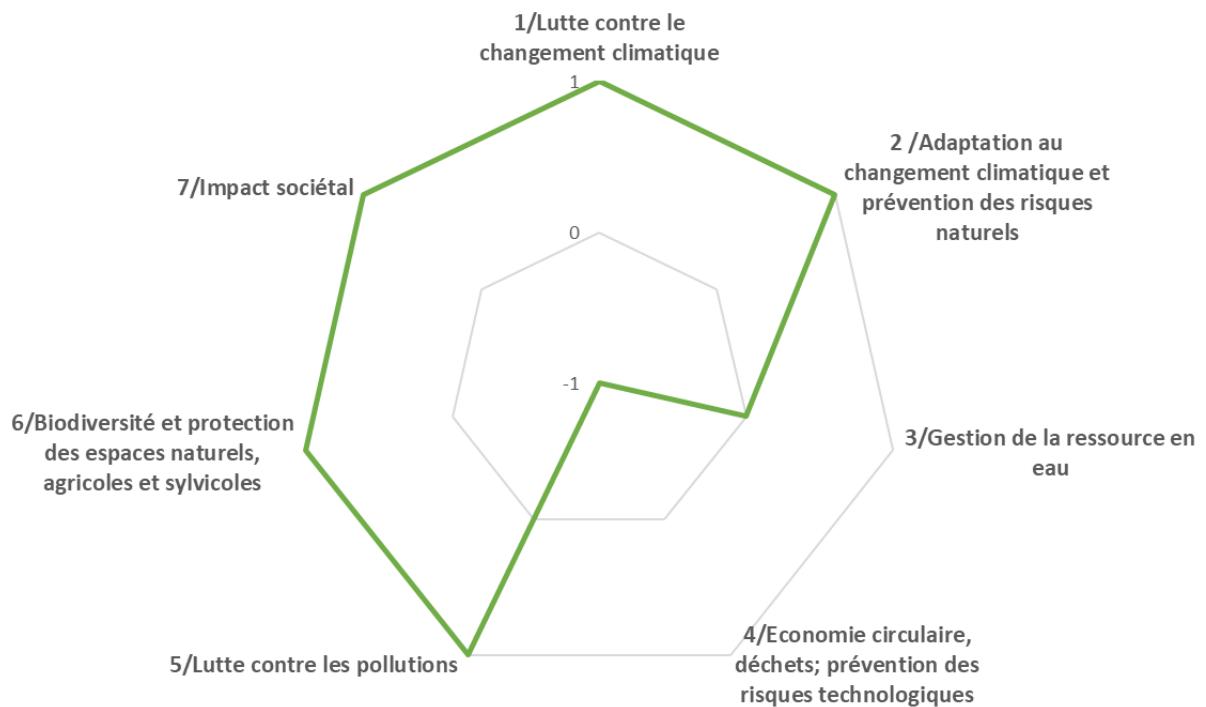


Fiche projet Montmerle-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	48
Maître d'ouvrage	Commune de Montmerle-sur-Saône
Description de l'action	<p>Ville Parc et Végétalisation</p> <p>Objectifs : Préservation et développement des parcs publics et espaces verts, dans un objectif d'amélioration de la qualité du cadre de vie, de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation aux aléas météorologiques</p> <p>Description du projet : 2021 - 2026 Programme annuel de plantation d'arbres Réalisation d'aménagements paysagers durables Développement de l'éco-pâturage 2022 - 2026 Aménagement de vergers publics (pointe de l'Hermitage, pré situé au-dessus du cimetière, le Peleu...). Intégration d'actions de débitumisation dans tout projet de (re)construction ou d'aménagement urbain, notamment : *aménagement des cours d'école, en concertation avec les usagers, dans le cadre de la reconstruction des écoles publiques maternelle et élémentaire Mick Michély (limitation des surfaces en enrobé, choix de revêtements alternatifs). *requalification des places publiques et des aires de stationnement, cette requalification s'inscrivant pour partie dans des opérations de densification urbaine et/ou de renouvellement urbain en hypercentre (place du Marché, quartier des écoles).</p>
Partenaires	Département de l'Ain, EPF de l'Ain, CAUE de l'Ain, Agence départementale d'ingénierie, Promoteurs immobiliers
Coût prévisionnel	Coûts estimatifs : 560 000€ - Plantation d'arbres : 2 500 €/an, soit 15 000 € sur 6 ans - Vergers publics, aménagements paysagers durables, éco-pâturage : 8000€/an, soit 48 000 € sur 6 ans - Débitumisation dans le cadre des aménagements urbains : 500 000 €
Plan de financement	Département de l'Ain (aide à l'investissement territorial, au titre du soutien à la transition écologique) : 100 000 € (soit 20% du montant prévisionnel des actions de débitumisation)
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres plantés / an - Surfaces (m²) entretenues par de l'éco-pâturage - Etat des lieux des vergers publics créés (nombre de vergers, nombre d'arbres, surfaces concernées, type d'arbres...) - Degré de végétalisation des cours d'école et évolution au regard du projet initial d'aménagement - Evolution du ratio surfaces minérales / végétales dans le cadre de la requalification des espaces publics - Surfaces désimperméabilisées dans le cadre de la requalification des espaces publics

Résultat auto-évaluation

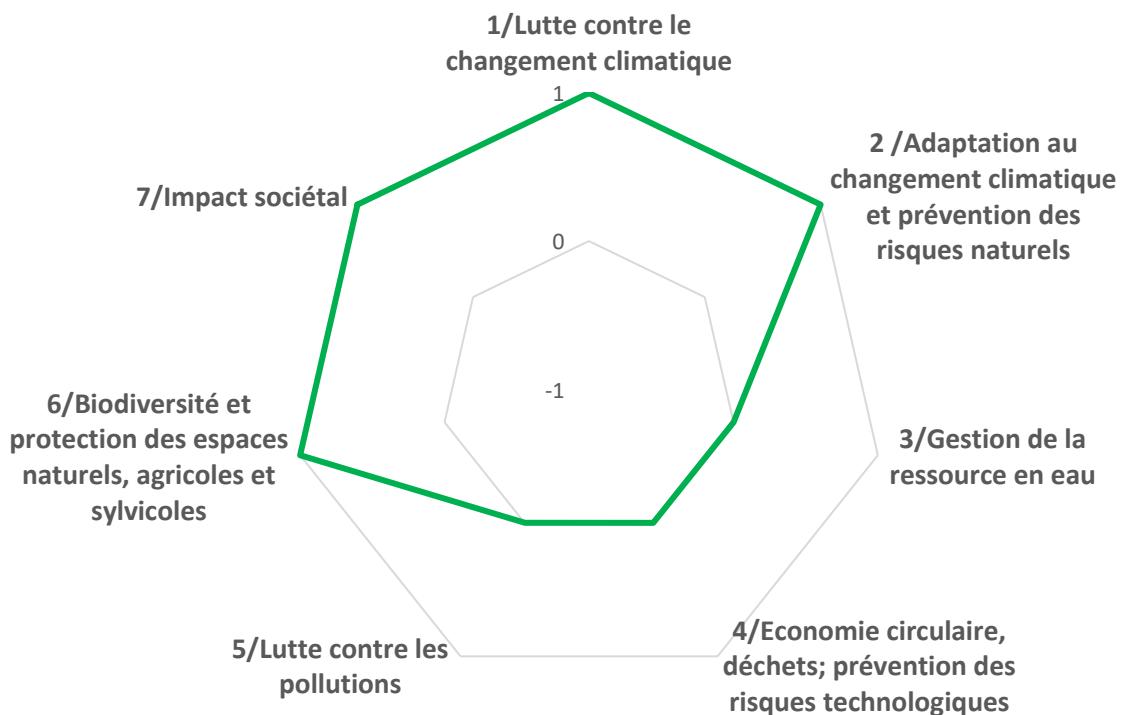


Fiche projet Lurcy

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	49
Maître d'ouvrage	Commune de Lurcy
Description de l'action	<p>Projet d'aménagement d'un parc naturel autour d'un bâtiment en pisé traditionnel en réhabilitation</p> <p>Objectifs : Préservation d'un espace faunistique et floristique protégé dans une coulée verte avec adjonction de modes doux</p> <p>Description du projet : Création de voirie non enrobée avec stationnement, aménagement du parc naturel environnant et création d'un chemin mode doux</p>
Partenaires	CAUE, EPF
Coût prévisionnel	150 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées : à définir Solde par emprunt La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
Calendrier	2023 / 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Enquête de diversité (avant/après) Comptage des utilisateurs du mode doux

Résultat auto-évaluation



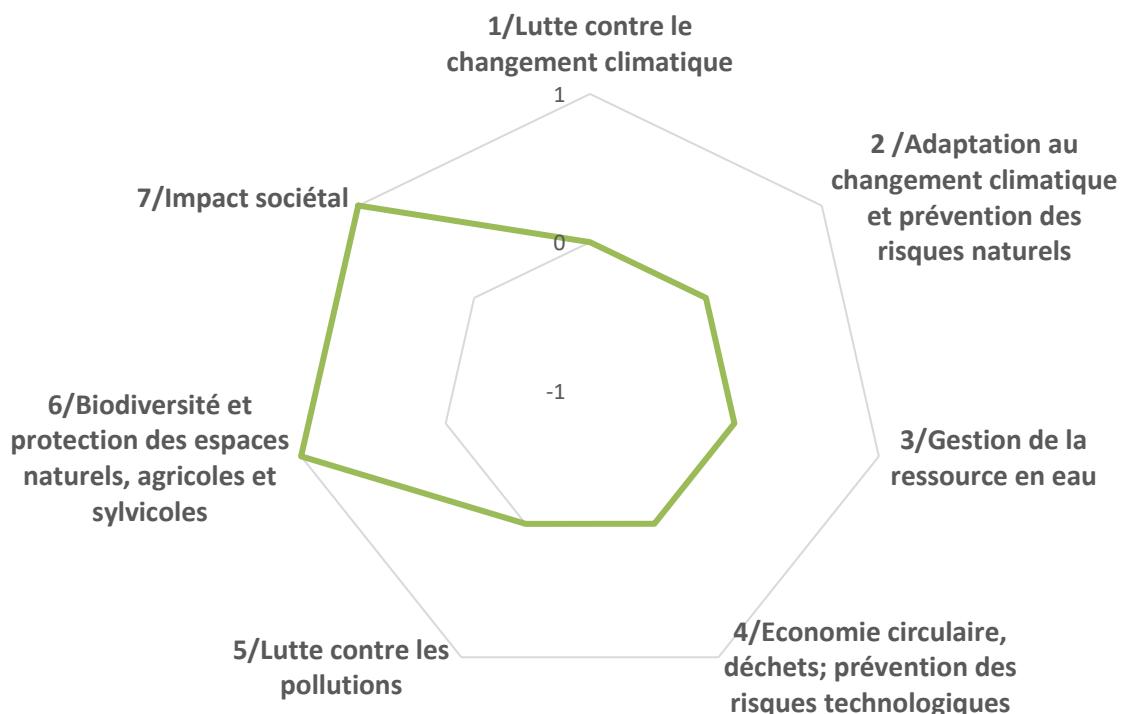
Fiche action Montmerle-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	50
Maître d'ouvrage	Commune de Montmerle-sur-Saône
Description de l'action	<p>Préservation et valorisation du site des Minimes (chapelle, Tour, Parc public)</p> <p>Objectifs & contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Entretenir et restaurer le patrimoine bâti historique (chapelle et tour des Minimes), dans une optique de préservation et de valorisation → Valoriser et développer le parc dans une optique environnementale → Promouvoir le site dans son ensemble, sensibiliser les habitants et initier le jeune public, afin d'améliorer la connaissance des richesses patrimoniales du territoire <p>La commune de Montmerle-sur-Saône, porteuse du label Station Verte, dispose, à travers le site des Minimes, d'une richesse patrimoniale remarquable, bien que méconnue. Le site est constitué d'une chapelle et d'une tour, qui nécessitent d'importants travaux de restauration, et d'un parc public ouvert à tous. Une vigne est présente au pied de la tour, gérée par une association dédiée.</p> <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Préservation et mise en sécurité du patrimoine bâti : étude en vue du classement de la chapelle au titre des Monuments historiques, travaux de restauration (escaliers, abat-son, beffroi, clocher...) → Valorisation paysagère et développement du parc dans une optique environnementale (arboretum, éco-pâturage, ruchers...) → Actions de sensibilisation relatives à la préservation des patrimoines architectural, naturel et paysager dans une optique pédagogique (éducation au développement durable) et sociale (mobilisation des acteurs éducatifs et associatifs, actions intergénérationnelles...)
Partenaires	Etat-DRAC, Département de l'Ain, CAUE de l'Ain, Les Amis des Minimes (association locale), Confrérie des Chevaliers des Minimes (association locale), Etablissements scolaires, Patrimoine des pays de l'Ain, Académie de la Dombes, Fondation du patrimoine, Comité départemental du tourisme, CCVSC
Coût prévisionnel	Classement et travaux de restauration : 260 000 € HT Autres actions : 40 000 € HT
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DRAC), dans l'hypothèse d'une inscription au titre des Monuments Historiques : 104 000 € (taux de 40 % maximum appliqué au coût estimatif des travaux de restauration) - Département de l'Ain (aide à l'investissement territoriale au titre du soutien au patrimoine historique bâti) : 50 000 € (30 % d'une dépense plafonnée à 166 667 €) - Fonds de concours communautaire au titre du développement touristique : 11 300 € (attribuée) - Pistes à explorer : mécénat, souscription...
Calendrier	2021-2024

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention d'un classement ou d'une inscription au titre des Monuments historiques - Degré de réalisation des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en sécurité du patrimoine bâti - Analyse qualitative et quantitative de l'évolution du parc dans une optique environnementale - Analyse qualitative et quantitative des actions de sensibilisation (nombre de participants, type de publics, mobilisation des partenaires...)
-----------------------------------	--

Résultat auto-évaluation

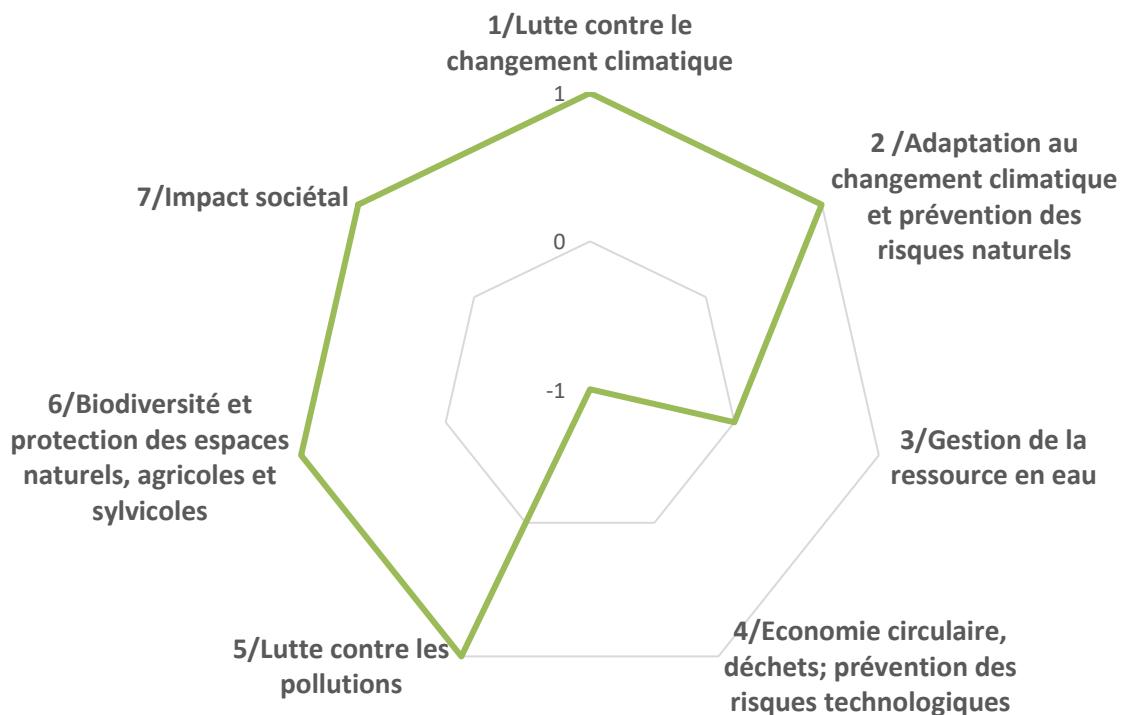


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	51
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Plantations rive droite de la Mâtre</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mise en valeur du patrimoine naturel → Protection des berges de la Mâtre → Stockage de CO2 <p>Description du projet :</p> <p>Mise en place d'un mini-parc ou "réserve naturelle" avec plantations pour la faune sur un site appartenant à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentier de promenade à proximité avec possibilité de panneau pédagogiques pour les enfants - Abris pour la faune <p>La parcelle à aménager se situe à proximité de la rivière la Mâtre avec une surface d'un peu moins d'un hectare (8.000 m² environ).</p>
Partenaires	Association environnementale ; Association de chasseurs.
Coût prévisionnel	8000€
Plan de financement	Subventions envisagées à hauteur de 40% Solde par autofinancement
Calendrier	Etude : 2022 Travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Comptabilisation des végétaux plantés lors de l'opération Suivi de l'évolution de la faune sur le secteur

Résultat auto-évaluation



Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	52
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Aménagements pour la sécurisation de la gestion des Eaux Pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en conformité les infrastructures de collecte, de traitement et de régulation des eaux pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne (lotissement industriel établi dans les années 1970) → Anticiper les infrastructures et dispositions nécessaires à la poursuite du développement du Parc d'Activités → Améliorer la qualité des rejets pour préserver les enjeux sanitaires et écologiques à l'aval → Mettre en place les infrastructures et dispositions nécessaires à la gestion de la pollution accidentelle → Poursuite d'une réflexion globale concertée associant : les services de l'état, les collectivités, les entreprises et le gestionnaire de production/distribution d'eau potable → Volonté d'encadrer et de pérenniser le développement économique en intégrant les enjeux sanitaires et écologiques, et notamment pour préserver le champ captant d'eau potable jouxtant le Parc d'activités qui constitue la seule ressource du système desservi <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Création d'un bassin de rétention et de traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel → Création de 2 stations d'interception des premiers flux d'orage pour les détourner de l'exutoire sensible → Création des réseaux de collecte étanches complémentaires → Mise en place d'équipements et de dispositions pour le confinement des pollutions accidentnelles → Cadrage du développement des zones constructibles
Partenaires	SEP Bresse Dombes Saône, Région AURA
Coût prévisionnel	Coût estimatif du projet : 1 681 000 € HT <ul style="list-style-type: none"> → AMO études : 26 000 € HT → Etudes géotechniques, relevés topographiques : environ 15 000 € HT → Inventaire Faune et Flore (si nécessaire) : 10 000 € HT → Maîtrise d'œuvre : 140 000 € HT → Travaux : 1 490 000 € HT
Plan de financement	Subventions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> → Région AURA (part à définir) → SEP Bresse Dombes Saône (contribution à définir) La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → AMO études : 1^{er} semestre 2021

	<ul style="list-style-type: none"> → Etudes géotechniques, relevés topographiques, inventaire Faune et Flore, MOE conception : 2ème semestre 2021 → Instruction réglementaire : juin 2021 – juin 2022 → Consultation des entreprises : 1er semestre 2022 → Travaux : 2ème semestre 2022 – fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Temps de pompage des postes de traitement des premiers flux d'orage pour quantifier les volumes d'eau qui seront détournés du champ captant vers l'exutoire alternatif

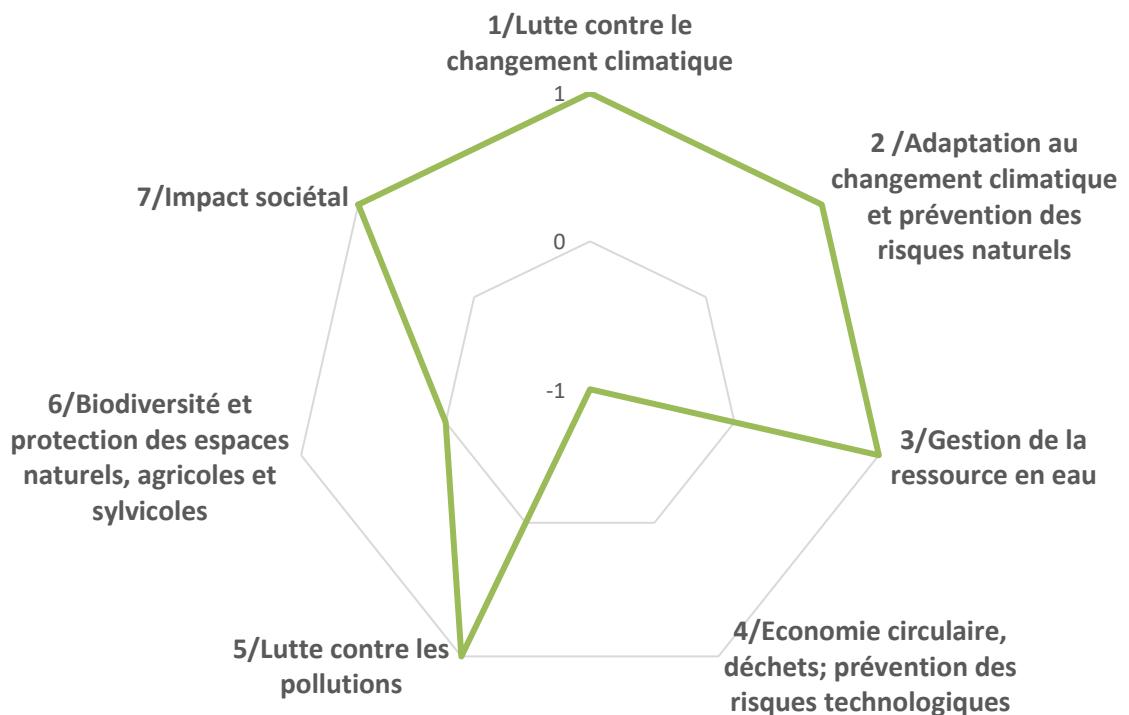


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	53
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Réseau d'eaux pluviales centre village dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux</p> <p>Objectifs : Ce projet avec la rénovation des réseaux permettra de limiter les pollutions (infiltrations avec le vieux réseau unitaire), limiter le gaspillage d'eau et augmenter la capacité de traitement de la STEP en filtres plantés de roseaux par les eaux pluviales parasites ainsi évitées.</p> <p>Description du projet : La mise en séparatif (EU/EP) est inscrite au titre du schéma directeur du secteur Sud de la CCVSC. La commune aura à sa charge le réseau d'eaux pluviales et en profitera pour réaliser une antenne partant en direction du chemin "Sous la Ville" permettant d'une part d'éviter un engorgement chemin des Ferrières, et d'autre part de traiter la future opération « cœur de village ». Le projet sera également une opportunité pour faire rénover la conduite d'alimentation en eau potable et de prévoir les fourreaux pour l'arrivée de la fibre optique.</p>
Partenaires	CCVSC pour la partie assainissement Syndicat des eaux pour l'AEP
Coût prévisionnel	165000€
Plan de financement	Subventions envisagées : 41 250€ Solde en autofinancement
Calendrier	2022 / 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Comparaison des volumes d'eau arrivant à la STEP (avant / après) Evolution du nombre de débordements constatés chemin des Ferrières

Résultat auto-évaluation

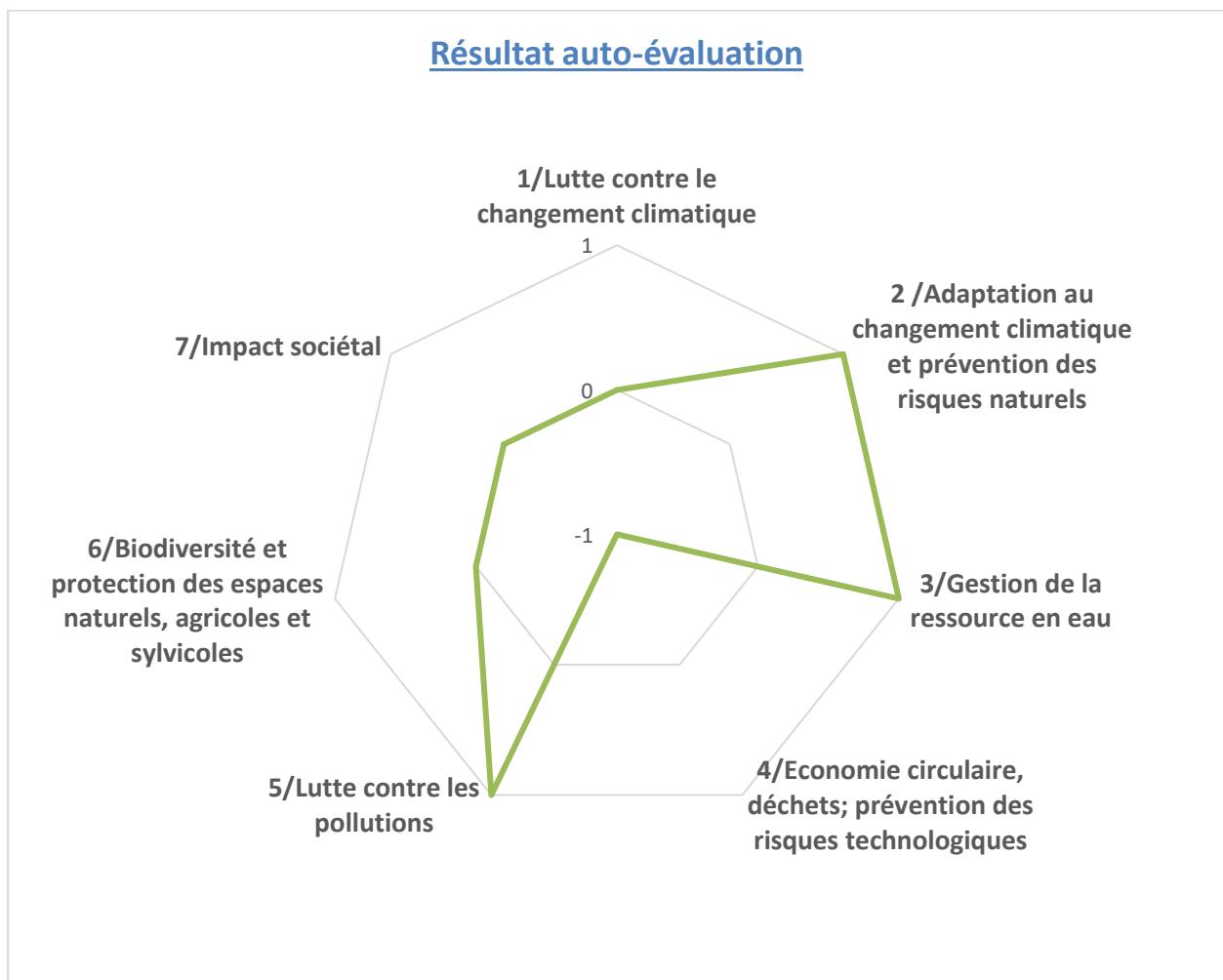


Fiche action Montmerle-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	54
Maître d'ouvrage	Commune de Montmerle-sur-Saône
Description de l'action	<p>Amélioration de la gestion des eaux pluviales</p> <p>Objectifs & contexte :</p> <p>→ Lutte contre les inondations → Protection du milieu naturel contre les pollutions</p> <p>L'artificialisation des sols contribue à l'aggravation des phénomènes d'inondations et de pollutions en rendant les sols moins perméables. L'impact du changement climatique avec la multiplication et l'intensification de phénomènes météorologiques brutaux (tempêtes, orages diluviens...) amplifie le phénomène d'inondations, mettant ainsi la gestion des eaux pluviales au cœur des enjeux de protection de l'environnement. La commune de Montmerle-sur-Saône a élaboré un schéma de gestion des eaux pluviales. Il propose un état des lieux des infrastructures existantes et un programme de travaux à réaliser pour améliorer l'écoulement des eaux.</p> <p>Description du projet :</p> <p>- Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales, en lien avec les aménagements urbains et le développement des constructions :</p> <ul style="list-style-type: none"> . <i>Opération 1 (2021)</i> : Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire rue de Chantebrune . <i>Opération 2 (2022-2023)</i> : Création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention rue des Peupliers. En effet, le réseau existant est insuffisant et des débordements se produisent régulièrement sur la chaussée. Les perspectives d'urbanisation en amont du secteur rendent ces travaux indispensables. . <i>Opération 3 (2023-2024)</i> : Extension de réseau pour permettre le développement urbain prévu dans le secteur d'OAP du "Village Petit Bicêtre" (dit "Quartier des écoles"), répondant à l'objectif de densification urbaine en centre-ville. L'aménagement de cette zone nécessite la réalisation d'un réseau structurant pour collecter les débits de fuite et le trop plein des bassins qui seront mis en œuvre. Un nouveau réseau sera à créer rue des Jardiniers, rue de Lyon et allée de la Saône en vue d'un exutoire en Saône. . <i>Opération 4 (2022-2026)</i> : Débitumisation des sols <p>- Incitation des particuliers à la récupération des eaux de pluie - Adaptation du choix des revêtements de chaussées</p>
Partenaires	Etat, Syndicat mixte du SCOT Val de Saône Dombes, EPTB Saône-Doubs
Coût prévisionnel	<p>Coût total prévisionnel de 426 000 € HT, répartis comme suit :</p> <p>Opération 1 : 25 000 € (en 2021)</p> <p>Opération 2 : 191 000 €</p> <p>Opération 3 : 210 000 €</p> <p><i>Opération 4 : coût intégré dans Fiche-action "Ville parc et végétalisation"</i></p>
Plan de financement	<p>Subventions envisagées : 213 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - DSIL au titre de 2022 ou 2023 (30%) : 127 800 € - Département de l'Ain au titre de la transition écologique (20%) : 85 200 €

Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Mètres linéaires de réseaux d'assainissement des eaux pluviales créés ou mis en séparatif

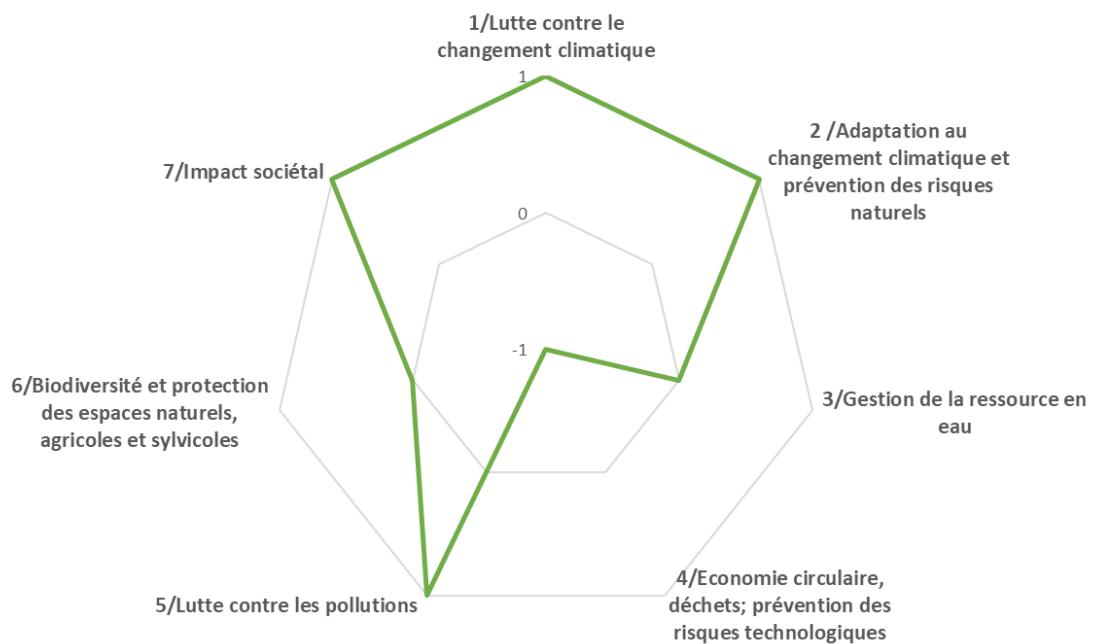


Fiche Projet Thoissey

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	55
Maître d'ouvrage	Commune de Thoissey
Description de l'action	<p>Les Echudes, l'eau dans la cité</p> <p>Objectifs et contexte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préservation des naturels de la commune- Protection de la ressource en eau- Protection de la biodiversité- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal <p>Compte-tenu du territoire extrêmement réduit de la Commune de Thoissey (134 hectares), dont 2/3 en prairies inondables de Saône, la mise en place d'actions potentiellement développées dans le cadre d'un CRTE devra être axée autour d'un potentiel existant qui nécessite d'être valorisé. Tout projet de développement de la commune se trouve contraint par les contingences territoriales.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Mise en valeur du bief des Echudes par l'acquisition (si nécessaire) et l'aménagement des parcelles où il se trouve encore à ciel ouvert. Cette action est d'ores et déjà lancée puisqu'elle a conduit le conseil municipal de Thoissey à préempter une parcelle où se situe un tronçon des 'Echudes.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, département de l'Ain, Communauté de Communes Val de Saône Centre
Coût prévisionnel	100 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées : Département de l'Ain (contractualisation) : 30 % Région AURA : 20 % Fonds de concours Communauté de communes Val de Saône Centre : 30 % Autofinancement : 20 %
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de promeneurs empruntant le cheminement piétons, fréquentation des sites touristiques de la commune...

Résultat auto-évaluation

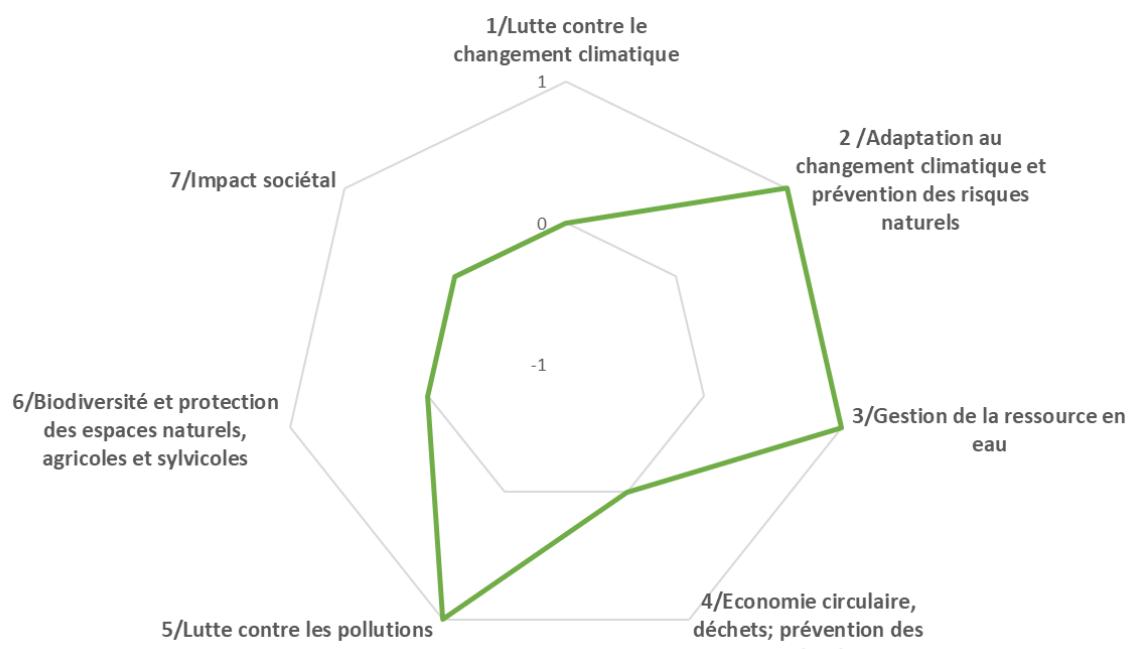


Fiche projet Chaleins

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1 TE
Action n°	56
Maître d'ouvrage	Commune de Chaleins
Description de l'action	Installer un récupérateur d'eaux pluviales Objectifs : <ul style="list-style-type: none">→ Diminuer la consommation d'eau potable→ Limiter le volume d'eau sale à assainir Description du projet : <p>Récupération d'eau pluviale sur la toiture de la salle polyvalente en lien avec la rénovation de la salle prévu en 2022. L'eau de pluie, moins calcaire, pourra être utilisée pour alimenter les WC de la salle polyvalente et des vestiaires de football, la douche des vestiaires de football, et pour arroser les espaces vert.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
Coût prévisionnel	8000€ HT pour installation et raccordement 10000€ HT pour cuve enterrée
Financement	Subventions envisagées : DETR (20 à 50%), Région AURA, Département de l'Ain : à définir Solde par autofinancement via emprunt associé à la rénovation salle polyvalente Dans la maquette financière annexée, le taux de subvention inscrit est de 20 %.
Calendrier	2 ^e semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse comparative de la consommation d'eau du bâtiment (avant/après)

Résultat auto-évaluation

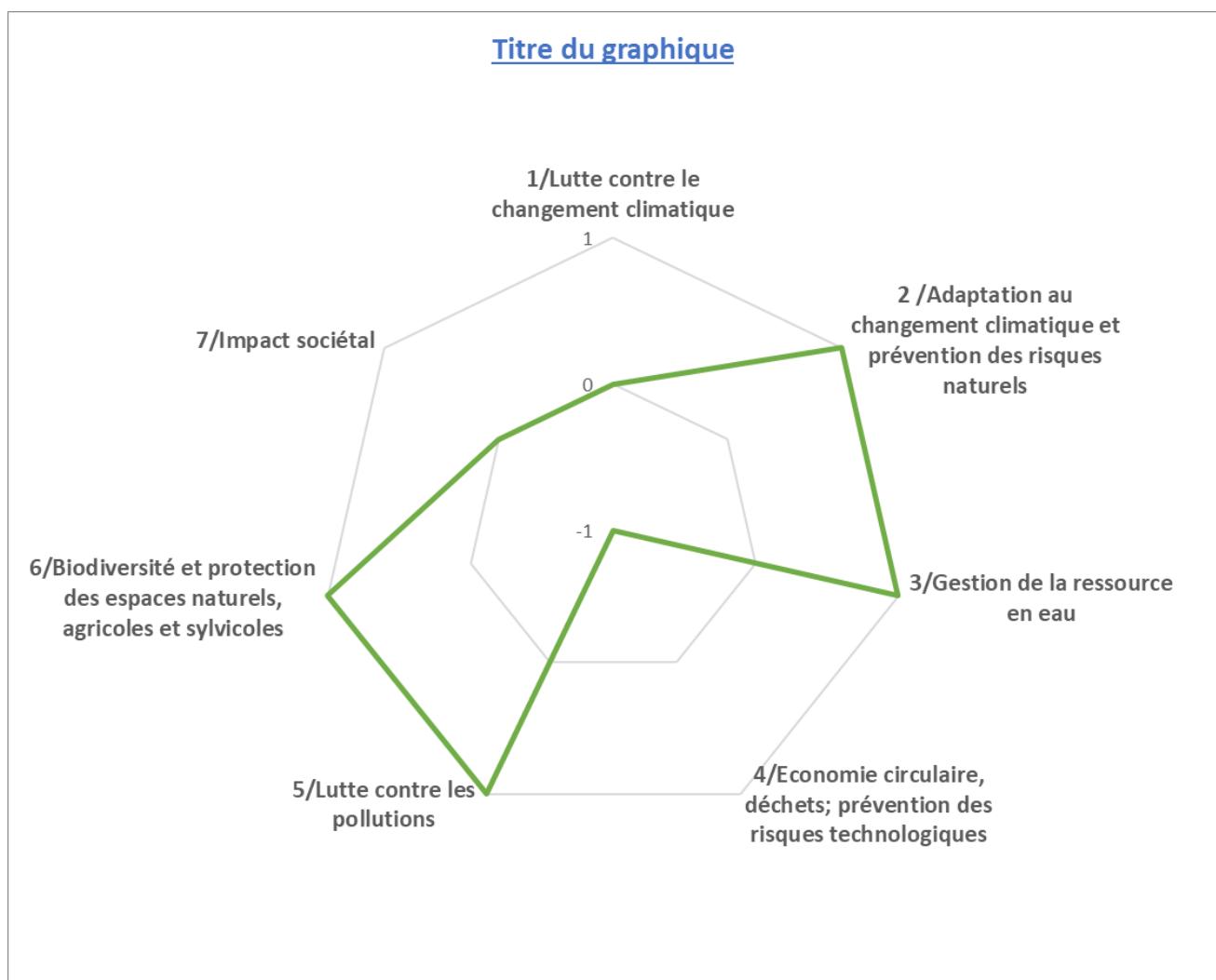


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	57
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie Sud du territoire (Montmerle-sur-Saône et Montceaux)</p> <p>Objectifs et Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la qualité des milieux récepteurs par suppression des rejets directs au milieu naturel par temps de pluie → Prise en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...) → Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m³ en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône - Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône - Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône - Mise en séparatif des réseaux du bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux
Partenaires	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
Coût prévisionnel	<p>Coût global estimatif total : 2 523 900 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m³ en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône : 562 900 €HT → Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône : 556 000 €HT → Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône : 562 000 €HT → Mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux : 843 000 €HT <p>Ces coûts incluent les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p>
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Département de l'Ain (part à définir courant 2021) → Agence de l'Eau RMC (part à définir courant 2021)
Calendrier	<p>2022/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m³ en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône - Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône

	<p>2023/2025 : mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux</p> <p>2025/2026 : mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d'eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d'autosurveillance des déversoirs d'orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d'assainissement par la Police de l'Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d'assainissement n'impactent pas les milieux et les usages</p>

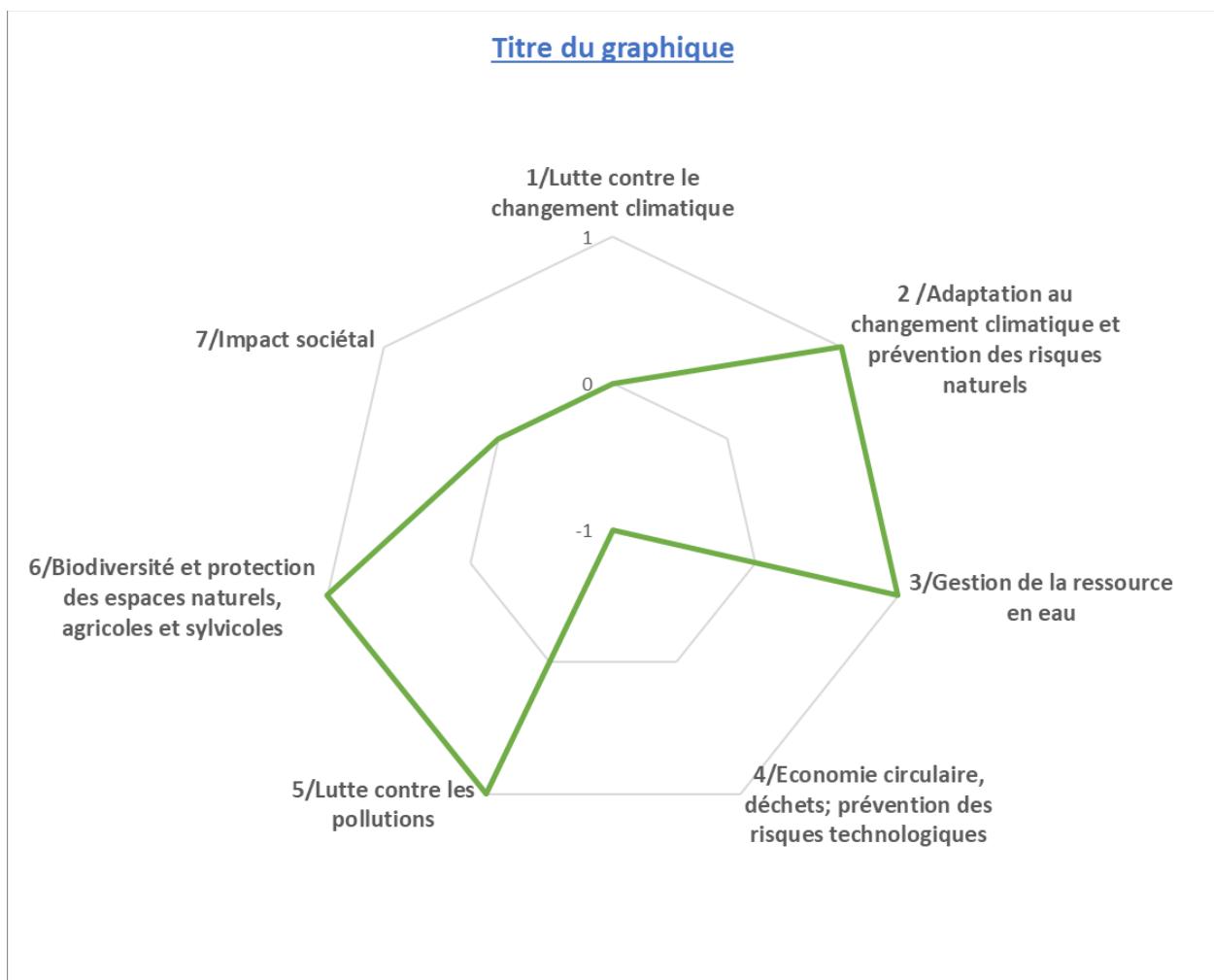


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	58
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie nord du territoire communautaire (Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur Chalaronne, Saint-Etienne-sur Chalaronne et Thoissey)</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réduire les flux d'eaux usées déversés au milieu naturel → Déconnecter les mauvais raccordements d'eaux pluviales sur les réseaux d'eaux usées → Réduire les apports d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux d'assainissement → Réduire les apports d'eaux claires parasites provenant des remontées d'eau des cours d'eau dans les réseaux d'assainissement → Redimensionner les tronçons de réseaux engendrant des débordements → Prendre en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...) ; - Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement <p>Descriptif du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfert d'effluents de deux communes (Peyzieux-sur-Saône et Saint-Etienne-sur Chalaronne) vers une unité de traitement existante et démolition de deux unités de traitement existantes recevant actuellement ces effluents et qui sont en mauvais état et dysfonctionnent - Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées (Les communes concernées seront connues après résultats des investigations télévisées) - Mise en place de bassins de stockage – restitution des eaux usées (Mogneneins et Thoissey) - Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur Chalaronne et Thoissey)
Partenaires	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
Coût prévisionnel	Coût global estimatif : 2 800 000 € HT (hors coût de réhabilitation et de renouvellement de réseaux d'eaux usées non connu à ce jour) Ce coût inclut les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, maîtrise d'œuvre et travaux.
Plan de financement	Subventions envisagées : → Département de l'Ain : à définir → Agence de l'Eau RMC : à définir
Calendrier	2022/2025 : Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), comprise démolition et remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et

	<p>raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins</p> <p>2022/2023 : Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur Chalaronne et Thoissey)</p> <p>2023/2024 : Construction d'un bassin de stockage-restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration</p> <p>2025/2026 et poursuite au-delà de 2026 : Transfert des effluents de St Etienne sur Chalaronne</p> <p>A partir de 2026 : Construction d'un bassin de stockage-restitution sur le site du poste de refoulement général de Thoissey, compris reprise de conduite de surverse et réhausse des crêtes de déversoirs d'orage.</p> <p>Le programme complet porte jusqu'en 2031 pour un montant prévisionnel global de 7 600 000 €HT.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d'eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d'autosurveillance des déversoirs d'orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d'assainissement par la Police de l'Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d'assainissement n'impactent pas les milieux et les usages</p>

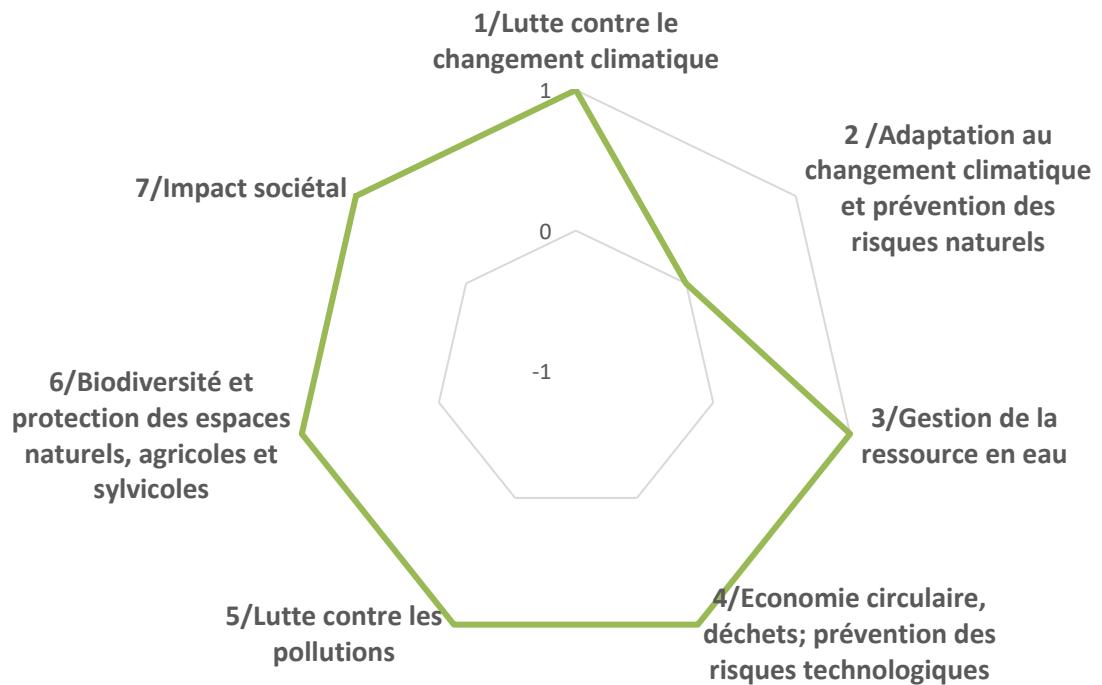


Fiche Projet Illiat

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	59
Maître d'ouvrage	Commune d'ILLIAT
Description de l'action	<p>Transformation et aménagement de deux toilettes publiques par récupération des eaux pluviales</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Economiser l'eau potable en récupérant les eaux pluviales et en les utilisant pour les toilettes publiques – Limiter l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des espaces fleuris et du cimetière (0 eau potable en 2026) <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etude de faisabilité – Travaux de réaménagement des sites – Achat de panneaux signalétiques et pictogrammes spécifiques – Achats de cuves et gouttières...
Partenaires	Région AURA, Département de l'Ain, Etat
Coût prévisionnel	50 000€
Financement attendu	<p>Subventions envisagées :</p> <p>DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain (à définir)</p> <p>Dans la maquette financière annexée, le taux de subvention inscrit est de 60 % correspondant à un montant de 30 000 €.</p>
Calendrier	<p>Étude : 2023</p> <p>Réalisation : 2024/2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi de la consommation d'eau potable

Résultat auto-évaluation

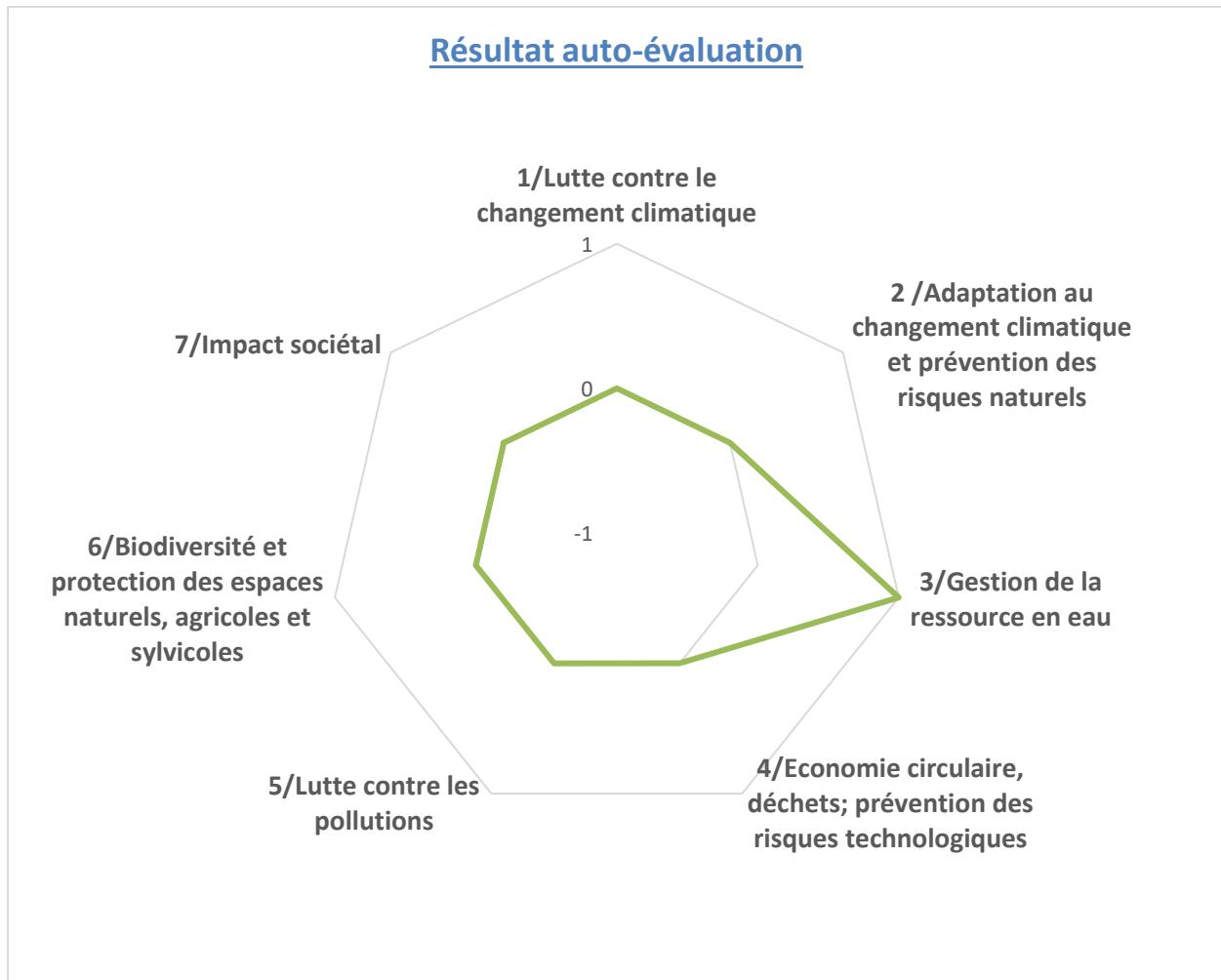


Fiche projet Saint-Didier-sur-Chalaronne

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	60
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
Description de l'action	<p>Protection et Mise en Valeur du canal artificiel des Echudes</p> <p>Objectifs et contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation des espaces boisés et naturels du territoire communal - Protection de la ressource en eau - Mise en valeur des berges des Echudes - Protection de la biodiversité - Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal - Préservation des éléments patrimoniaux (pelles, vannages, etc.) - Préservation des éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité - Renforcement et requalification du réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire via la création de liaisons douces le long de ce réseau hydrographique <p>Long de 5,5 kms, il est un bief artificiel creusé sur la rive droite de la Chalaronne, probablement avant le XVème siècle, de l'étang de Tallard à la Saône. Crée au départ pour l'irrigation, il alimenta par la suite jusqu'à 12 moulins à farine et à huile. Ce canal approvisionnait aussi des lavoirs, comme celui à 6 bassins à St Didier sur Chalaronne (visible à l'entrée du camping, au début de l'itinéraire pédestre "circuit des moulins"). En période estivale, le canal artificiel des Echudes (non considéré comme cours d'eau depuis 2015) fait l'objet d'un assèchement régulier dû au peu d'eau qui y rentre au niveau du barrage et qui ne permet pas un écoulement suffisant pour alimenter les 5 km de canal. Aussi, le défaut d'entretien de ces dernières années a créé un envasement important qui limite les conditions d'écoulement.</p> <p>Les propriétaires riverains du Canal des Echudes sont tenus d'en assurer l'entretien. Lorsque les différents moulins situés le long du canal étaient encore en activité, le canal était mis en à sec 2 à 3 jours par an pour en assurer son entretien, et notamment curer les zones les plus envasées.</p> <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les propriétaires riverains et le syndicat - Opération d'entretien du canal (curage) - Entretien et réparation des dispositifs de régulation des eaux (pelles, vannages) - Mise en valeur des éléments patrimoniaux - Mise en valeur du canal via des liaisons douces
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, communes de Saint-Etienne-sur-Chalaronne et de Thoissey, Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS), propriétaires riverains
Coût prévisionnel	100 000€
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conseil Départemental de l'Ain (part à définir) → DETR (part à définir)

	<p>→ Région AURA (part à définir) Solde par autofinancement La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
Calendrier	2022-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des prélèvements en eau liés à l'action - Suivi du niveau de l'eau dans les Echudes - Relevé et suivi de la biodiversité

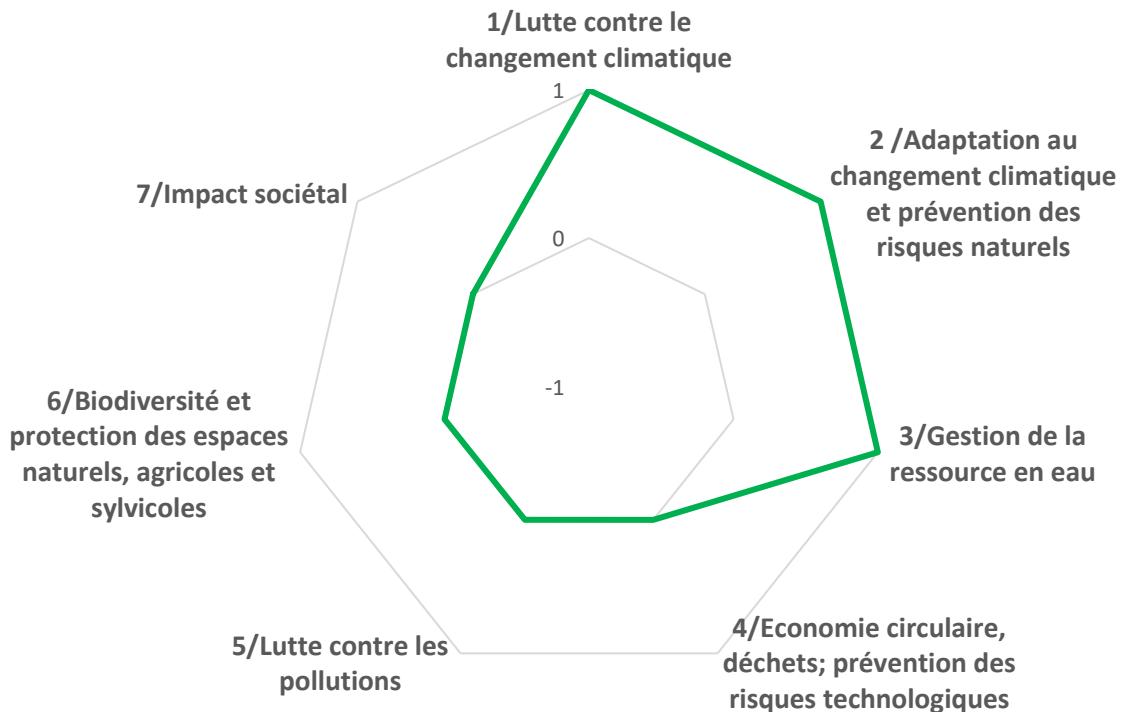


Fiche action Lurcy

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	61
Maître d'ouvrage	Commune de Lurcy
Description de l'action	Récupération des eaux pluviales des toits municipaux Objectifs : Eviter le gaspillage des eaux de pluie et les utiliser pour l'arrosage public Description du projet : Achat et installation de récupérateurs d'eau et de collecteurs de gouttières
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
Coût prévisionnel	10 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain (à définir) La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement. Solde par autofinancement
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la consommation d'eau de la ville

Résultat auto-évaluation

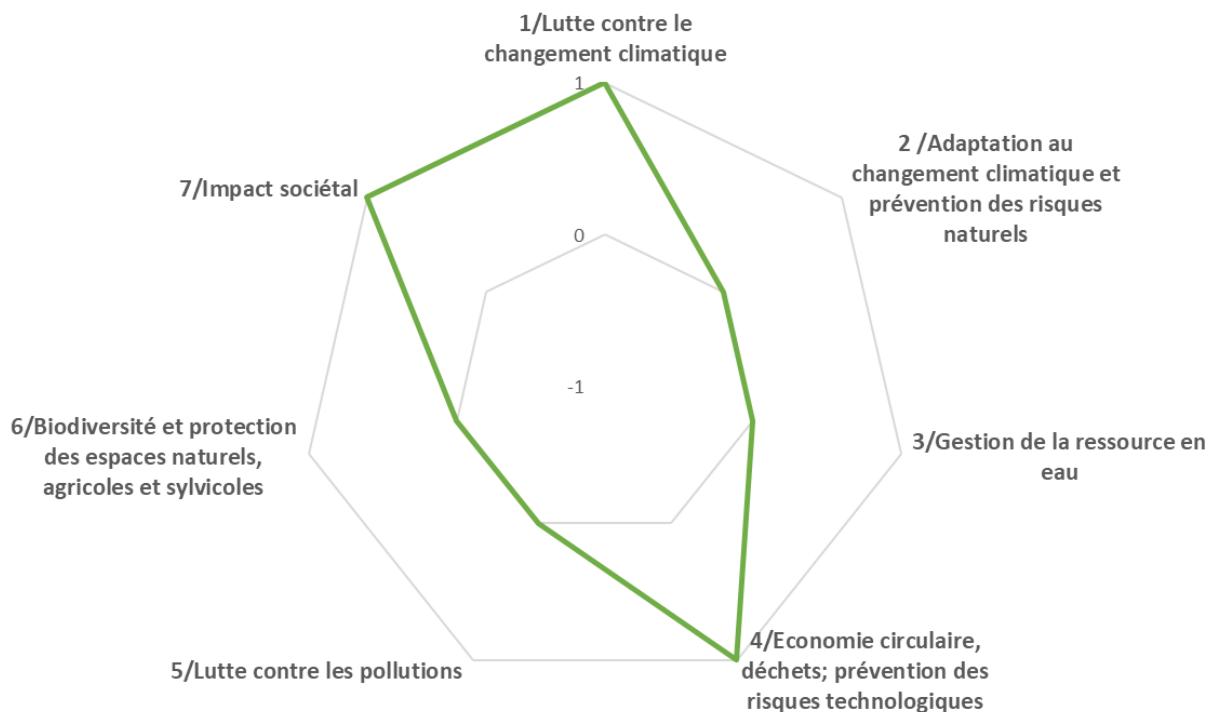


Fiche projet Francheleins

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	62
Maître d'ouvrage	Commune de Francheleins
Description de l'action	<p>Transformation de bâtiments anciens en locaux modernes à énergie positive</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Créer un lieu de rencontre→ Soutenir le tissu associatif→ Instaurer un lieu permettant l'entraide et un espace ludique pour la commune→ Diminuer la consommation énergétique des bâtiments <p>Description du projet :</p> <p>Nous souhaitons transformer d'anciens garages et annexes de la Mairie libérés grâce à la construction de locaux neufs. Le projet consiste à créer des salles de réunion ou d'activités associatives, une épicerie solidaire et une petite médiathèque.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
Coût prévisionnel	300 000 € HT
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain (à définir) La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
Calendrier	2022 / 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- Etude de la consommation d'énergie (avant/après)- Mesure du dynamisme du village

Résultat auto-évaluation

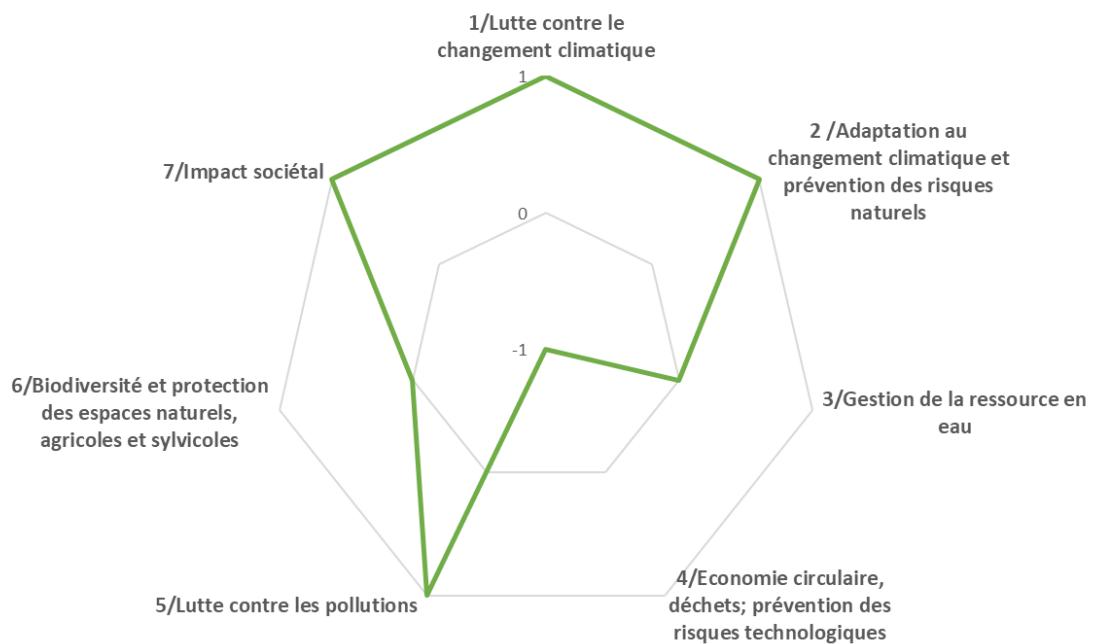


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	63
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	Extension restaurant scolaire / garderie Objectif : Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie Description du projet : Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune. Le restaurant scolaire connaît une augmentation régulière du nombre d'enfants liée à un effectif scolaire en hausse, mais aussi à une utilisation plus importante de ce service par les familles. Il sera étudié la possibilité d'agrandir l'existant ou de construire un nouveau bâtiment dédié au périscolaire.
Partenaires	Etat, Département de l'Ain, Architecte, CAUE
Coût prévisionnel	400 000 € à 500 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR/DSIL, Département de l'Ain (à définir) Un taux de 60% est pris en compte dans la maquette financière annexée. Solde par emprunt et autofinancement
Calendrier	2022 – 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes Mesure du niveau sonore dans le restaurant Satisfaction des parents d'élèves sur le service apporté sous la forme d'une enquête (auprès des parents et du personnel).

Résultat auto-évaluation

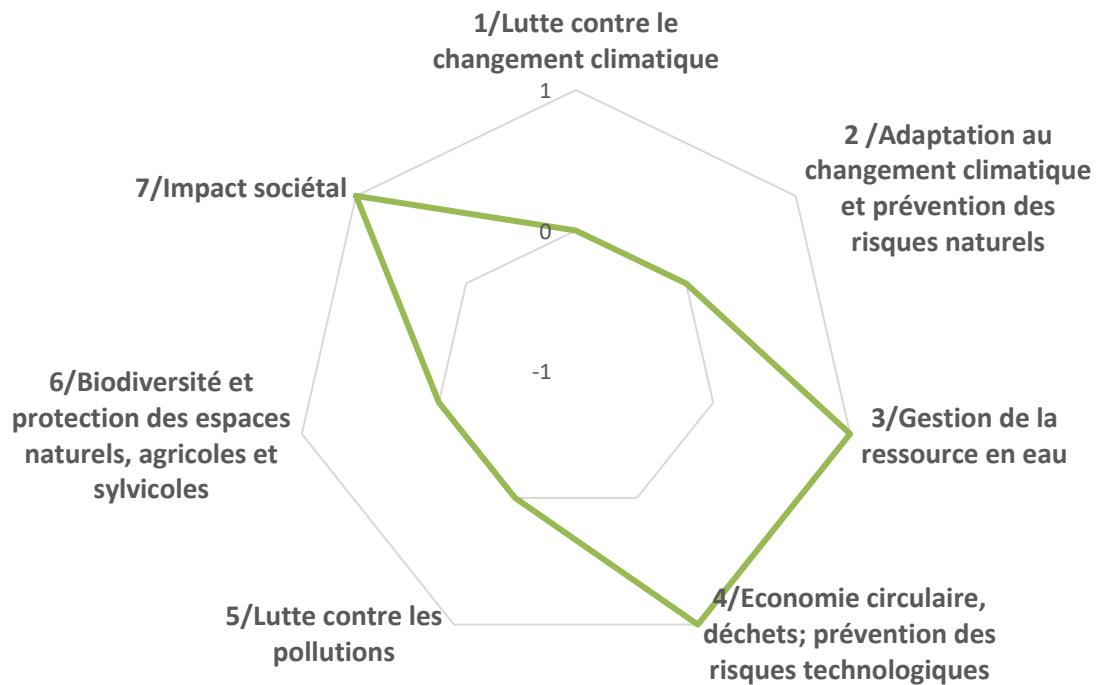


Fiche action Illiat

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	7 CS
Action n°	64
Maître d'ouvrage	Commune d'ILLIAT
Description de l'action	<p>Création d'une cantine scolaire</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">– Proposer un meilleur service de restauration aux enfants– Améliorer les conditions de travail des agents– Répondre aux normes sanitaires liées aux risques d'épidémie (covid 19)– Respecter les directives sanitaires <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">– Etude maîtrise d'œuvre– Travaux de construction– Réaménagement des espaces dans la cour de l'école
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
Coût prévisionnel	100 000€ HT dont 6 000€ d'étude et maîtrise d'œuvre
Plan financement	Subventions envisagées : DETR/DSIL (20000 €) au titre de 2021, Département de l'Ain (15000 €), Région AURA (45000€) Un taux de 80% est pris en compte dans la maquette financière annexée. Solde par emprunt et autofinancement
Calendrier	Étude : 2020/2021 Réalisation 2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de repas servis par jour Appréciation des enfants, des parents et des personnels

Résultat auto-évaluation

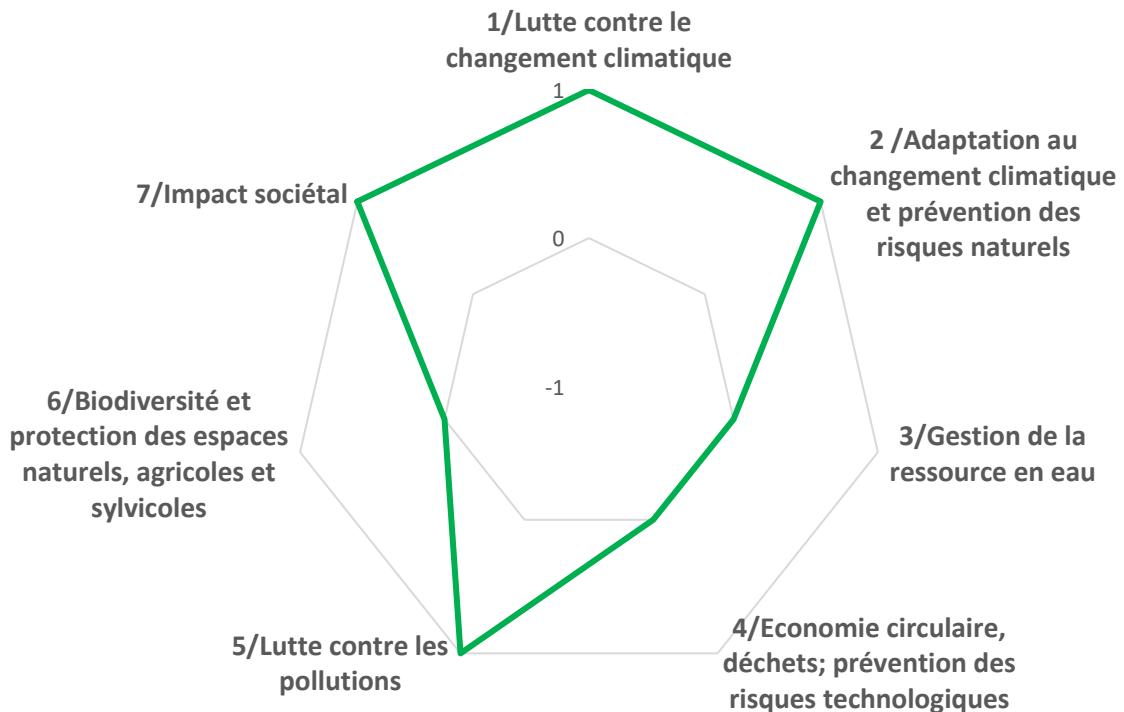


Fiche action Lurcy

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2-CS
Action n°	65
Maître d'ouvrage	Commune de Lurcy
Description de l'action	<p>Réhabilitation d'une ferme en pisé pour en faire des logements locatifs</p> <p>Objectifs :</p> <p>→ Préservation du bâti ancien → Utilisation de matériaux éco-respectueux</p> <p>Description du projet :</p> <p>Création d'espaces de vie communs Aménagements des espaces verts en jardins partagés</p>
Partenaires	CAUE / EPF / ALEC 01
Coût prévisionnel	1 900 000 €
Plan financement	
Calendrier	2021 à 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise en service des logements

Résultat auto-évaluation

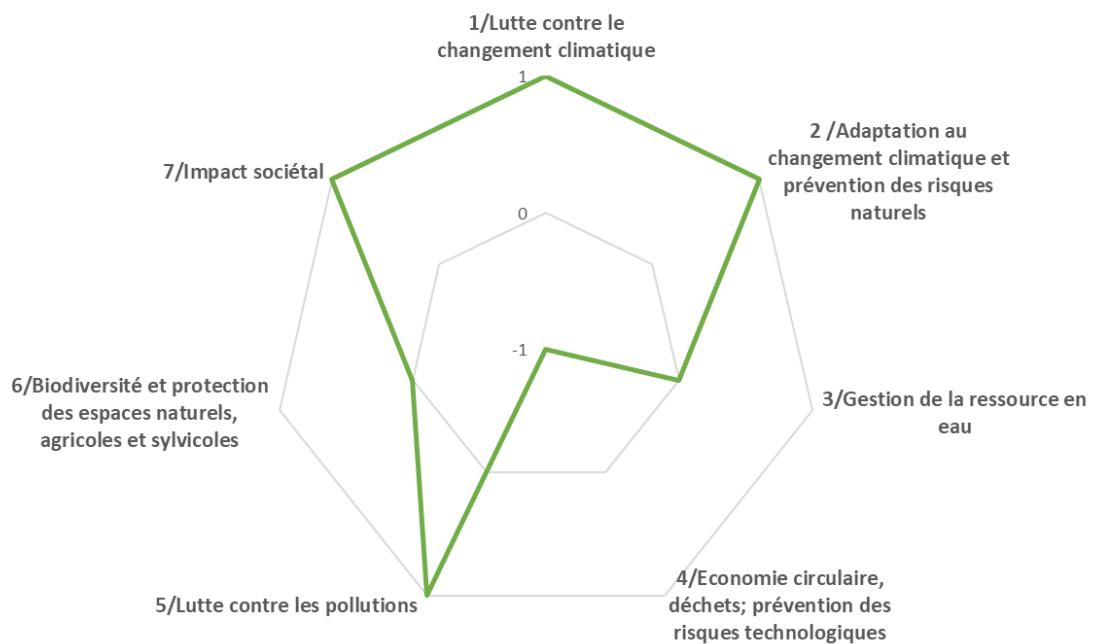


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	66
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Transformation de la salle communale en logement</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Rénover un bâtiment ancien de la commune dans le centre village → Renforcer son efficacité énergétique → Créer un logement locatif sans aucune consommation d'espace → Contribuer à dynamiser le centre bourg <p>Description du projet :</p> <p>Transformation d'un ancien bâtiment sur deux niveaux n'ayant plus d'utilité pour des activités associatives, et étant situé au centre village en un logement de type T2</p> <p>Cet aménagement permettra également d'intégrer un renforcement de l'isolation du bâtiment.</p> <p>Il contribuera à renforcer le parc locatif sur la commune et le territoire communautaire.</p>
Partenaires	CAUE, autres partenaires à définir
Coût prévisionnel	101 000 €
Plan de financement	Subventions envisagées à définir : Un taux de subventions 20% est pris en compte dans la maquette financière annexée. Solde par emprunt
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> -nombre de m² de logement locatif généré sans aucune consommation d'espace -diagnostic de performance énergétique -enquête de satisfaction des locataires et suivi de l'évolution

Résultat auto-évaluation



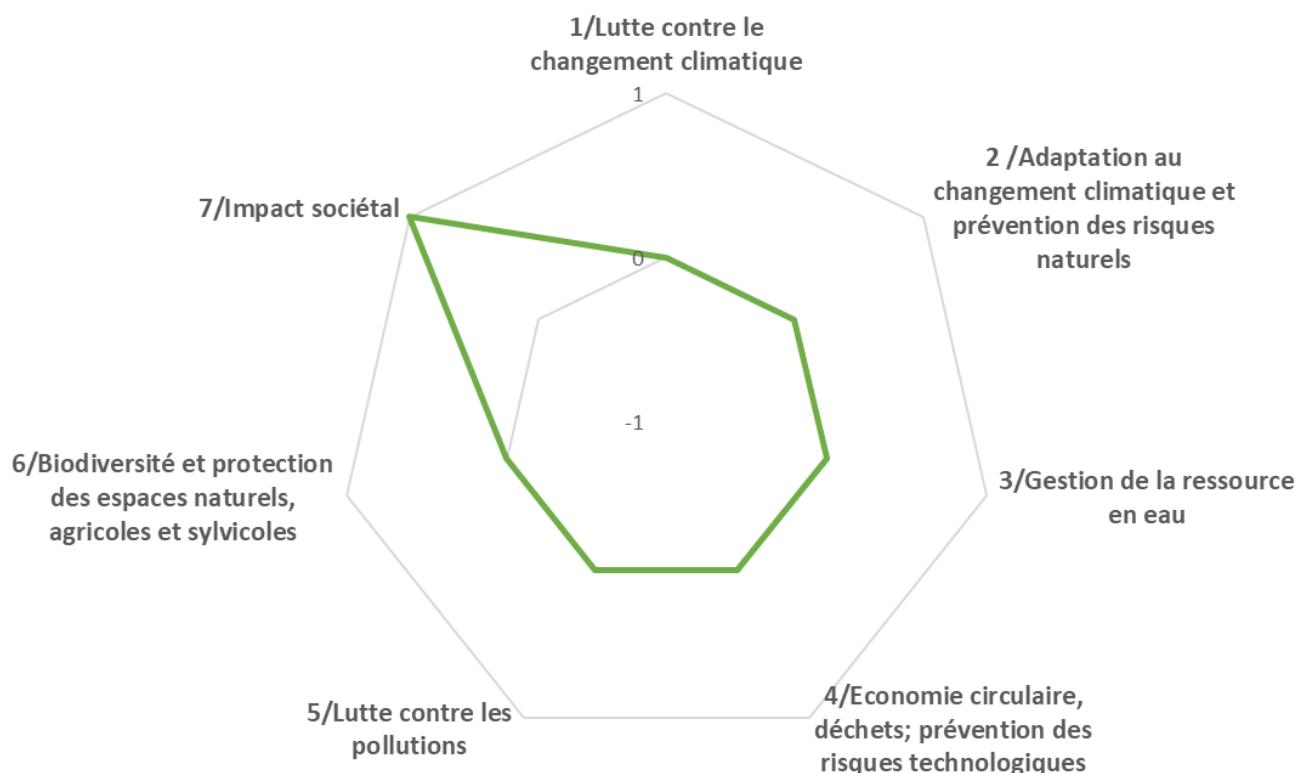
Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	67
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Création d'une Maison France Services (MFS) à Montmerle sur Saône</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser l'accès des usagers aux services publics en les accompagnant dans les démarches relevant des opérateurs nationaux (Pôle Emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Agence Nationale des Titres Sécurisés, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, Service des Impôts...) → Proposer un guichet unique de proximité et simplifier la relation des usagers aux services publics → Renforcer l'offre de services publics de proximité en tenant compte des indicateurs socio-démographiques, socio-économiques, des mobilités sur le territoire → Développer à l'échelle du territoire communautaire une politique publique inscrivant le projet de MFS comme levier de cohérence territoriale, et répondant aux objectifs de structuration du réseau du Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) <p>Description du projet :</p> <p>Création d'une Maison France Services à Montmerle sur Saône en vue de la labellisation nationale "France Services" au 01.01.2022 avec maintien de l'aide apportée sous forme de subvention au guichet services existant à Thoissey assurée par l'AJC Centre Social et reconnu d'intérêt général et collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Aménagement d'un local situé à Montmerle sur Saône (en location) pour accueillir le siège de la MFS → Définition de l'offre de services (conventionnement avec les opérateurs et avec d'autres partenaires en fonction des besoins) → Affectation des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du service : recrutement de deux agents d'accueil à raison de 26h et 24 h hebdomadaire à compter du 01.11.2021
Partenaires	Etat, opérateurs et autres intervenants assurant des permanences
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> → Année 2021 : . Investissement (matériel informatique et téléphonique, mobilier, signalétique...) : 25 000 € HT soit 30 000 € TTC . Fonctionnement (travaux d'aménagement du local, loyer, fluides, salaires sur 2 mois...) : 48 000 € TTC → A compter de 2022 : fonctionnement 100 000 € TTC annuel
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> → Subvention de fonctionnement si labellisation MFS au titre du Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) - programme 112 - et du fonds inter-opérateurs : 30 000 € annuel à compter de 2022 → Autofinancement :

	<p>Investissement 2021 : 25 000 € HT Fonctionnement 2021 : 48 000 € TTC Fonctionnement à compter de 2022 : 70 000 € TTC annuel</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → A partir de juin 2021 : montage du partenariat avec les opérateurs de services et les acteurs locaux → Juillet/octobre 2021 : aménagement des locaux → Novembre 2021 : prise de poste des agents recrutés → Septembre/décembre 2021 : dossier de labellisation et formation des agents → Janvier 2022 : ouverture de la MFS au public
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Evolution annuelle du taux de fréquentation du service Bilan de l'enquête de satisfaction annuelle</p>

Résultat auto-évaluation

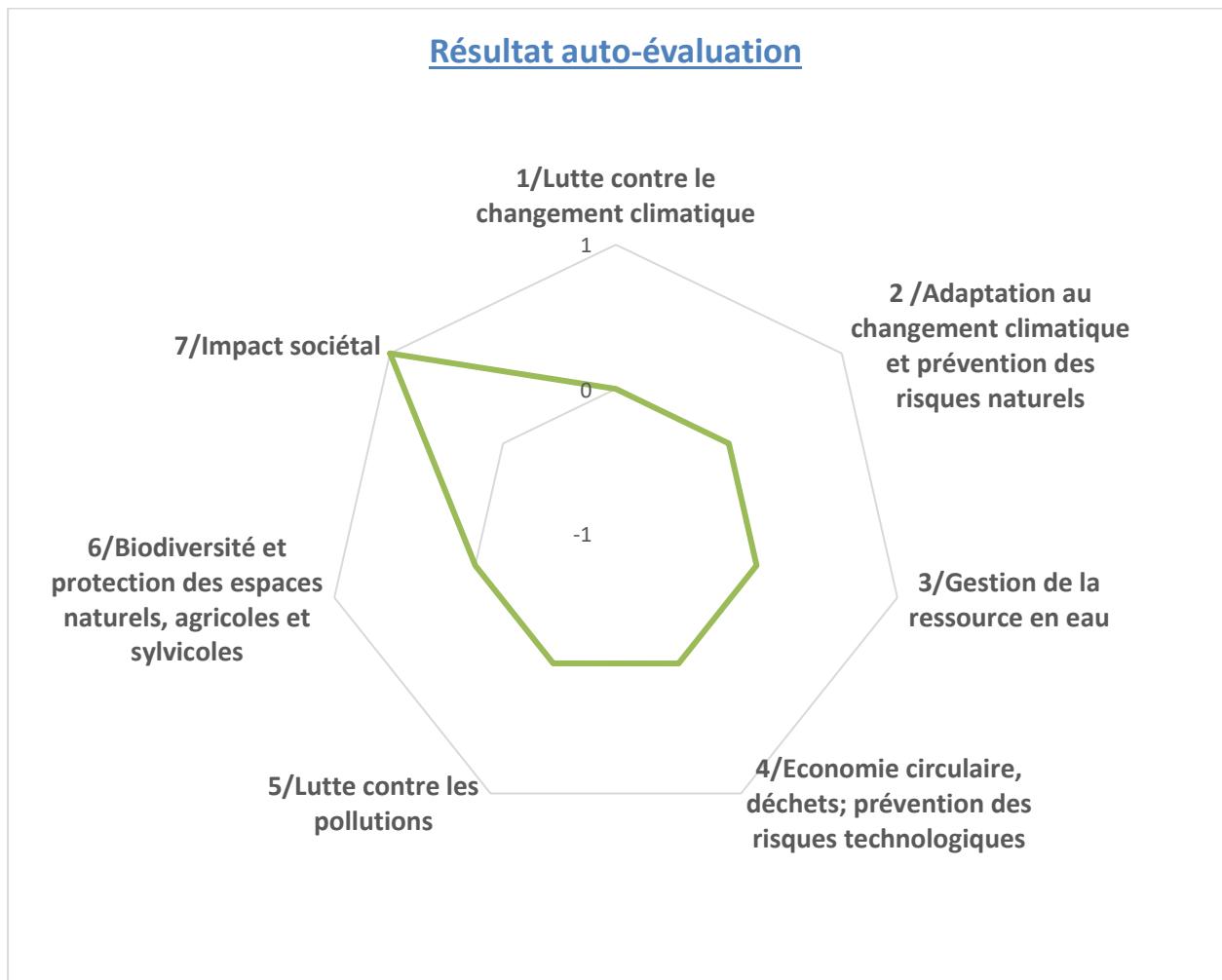


Fiche action Montmerle-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	68
Maître d'ouvrage	Commune de Montmerle-sur-Saône
Description de l'action	<p>Aménagement d'espaces municipaux et associatifs</p> <p>Objectifs : Faciliter l'accès aux services publics, optimiser les conditions d'accueil et de fonctionnement des activités municipales et associatives, développer la mutualisation entre les services, créer des synergies afin d'améliorer l'offre de services aux habitants</p> <p>Description du projet : Réaménagement global de locaux préexistants Le bâtiment communal situé au Nord de la place de la mairie accueille aujourd'hui des équipements municipaux (médiathèque, Espace de Vie Sociale) et des activités associatives (école de musique, association d'entraide), dont le fonctionnement a amené aux conclusions suivantes : - La médiathèque, bien que bénéficiant d'un rayonnement dépassant déjà le cadre communal, offre, outre ses activités "classiques" de consultation et prêts d'ouvrages et médias divers, une programmation qui mériterait de gagner en visibilité. - L'Espace de Vie Sociale, créé en 2019 et en cours de développement, a vocation à travailler en coopération avec la médiathèque, coopération qui sera facilitée par la mutualisation d'équipements et d'espaces. - Les conditions d'accueil au sein des salles associatives pourraient être améliorées. Par ailleurs, le service de Police municipale, aujourd'hui situé au 2nd étage de la mairie, souffre d'un manque de visibilité et d'accessibilité alors qu'une sécurisation des installations liées au visionnage des caméras de vidéoprotection est nécessaire. Afin de répondre à ces enjeux de visibilité, d'accessibilité, de coopération et d'optimisation du fonctionnement de l'ensemble des structures, le bâtiment communal précité fera l'objet d'un réaménagement global. A l'issue de ce réaménagement, il accueillera la médiathèque et l'Espace de Vie Sociale, qui disposeront d'espaces partagés, le service de Police municipale, qui sera visible de la voie publique et directement accessible, ainsi que les activités associatives.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, CCVSC, Direction départementale de la lecture publique, CAF de l'Ain, Associations locales (notamment à vocation sociale, culturelle et artistique), Communauté de brigades de gendarmerie de Thoissey, Polices municipales des communes voisines
Coût prévisionnel	61 000 € HT
Plan de financement	Pistes de financements : <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de concours communautaire 2021 : 23 000 € - Aide régionale pour la réalisation d'un Centre de Supervision Urbain : 2 500 € - Autres financements à définir
Calendrier	2021

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des équipements - Degré de satisfaction des usagers - Nombre d'actions communes à la médiathèque et à l'EVS - Enrichissement réciproque des publics entre EVS et médiathèque (ex. : participants aux ateliers de l'EVS s'inscrivant pour la 1^{ère} fois à la médiathèque, adhérents de la médiathèque participant pour la 1^{ère} fois à un atelier de l'EVS)
-----------------------------------	---

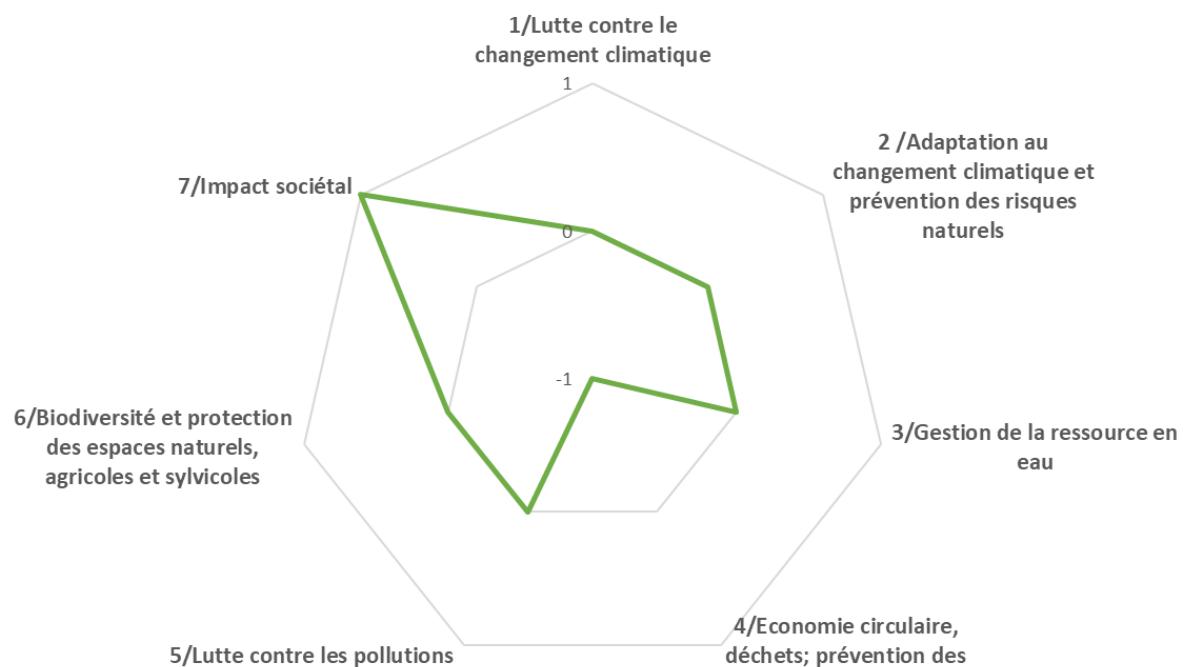


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	69
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Réfection totale du revêtement du terrain de football synthétique du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <p>-Mettre à niveau un équipement de proximité créé en 2008 et homologué en inscrivant sa réfection dans la durée</p> <p>-Poursuivre la mise à disposition d'un terrain de football dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein d'un grand complexe sportif multisport et multi-terrain avec gymnase communautaire à proximité sur une commune du territoire la 2ème la plus peuplée de l'EPCI et mitoyenne avec la 3ème (1 collège, 1 collège-lycée + 3 ensembles scolaires sur les deux communes)</p> <p>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport, notamment pour les plus de 400 adhérents d'une association de football, plusieurs milliers de compétiteurs annuels</p> <p>-Poursuivre d'une réflexion globale des élus en matière d'équipements durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</p> <p>Description du projet :</p> <p>-Suppression du revêtement synthétique actuel et retraitement</p> <p>-Reprise de la structure en superficie et nettoyage du réseau de drainage</p> <p>-Mise en place d'un revêtement plus résistant et respectueux de l'environnement (remplissage SBR encapsulé ou liège ou naturel type noyaux d'olive) sur une surface de 8 400 m²</p>
Partenaires	Fédération Française de Football (FFF), Etat, Région AURA
Coût prévisionnel	<p>Coût total prévisionnel du projet : 416 400 € HT soit 499 680 € TTC</p> <p>→ Maîtrise d'œuvre : 30 900 € HT soit 37 080 € TTC (environ 8% du coût estimatif des travaux)</p> <p>→ Réfection et valorisation du terrain synthétique : 385 500 € HT soit 462 600 € TTC</p>
Plan de financement	<p>Subventions envisagées : 93 200€</p> <p>- DETR/DSIL (de 20 % à 50% - 200 000 € maximum/projet) : 83 200 € - un taux de base de 20% est pris en compte dans la maquette financière annexée.</p> <p>- FFF au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur : 10 000 € (subvention plafond)</p> <p>-Région AURA : à définir</p> <p>Autofinancement : 323 200 € HT (hors part subvention Région AURA)</p>
Calendrier	A définir à partir de 2022 (selon urgence et financements possibles)
Indicateurs d'évaluation proposés	Enquête qualitative auprès du principal club sportif utilisateur

Résultat auto-évaluation

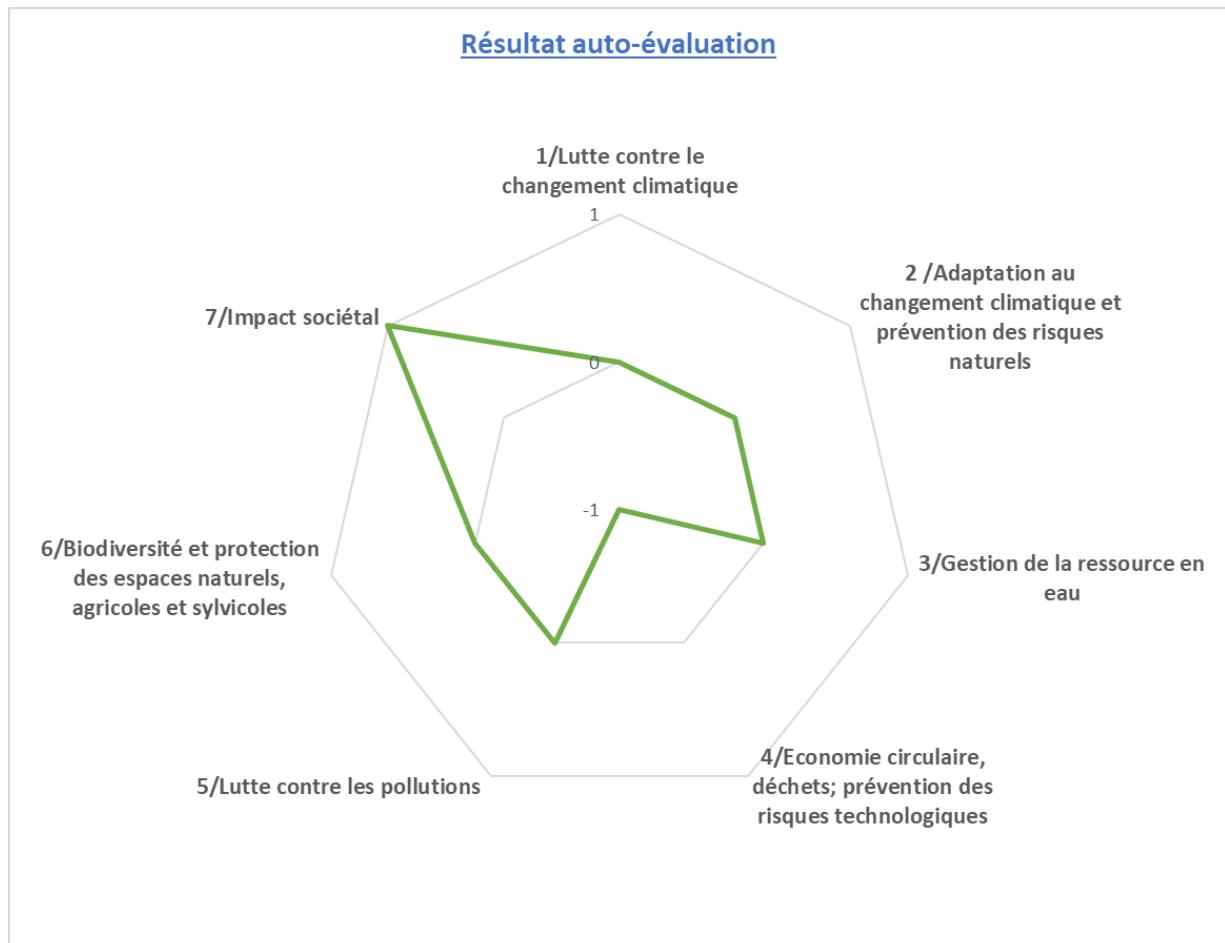


Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	70
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Création de deux pistes d'athlétisme à Saint-Didier-sur-Chalaronne et à Montceaux</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <p>-Mettre en œuvre un équipement de proximité sur le très long terme à destination d'élèves du second degré et de membres d'associations sportives sur chaque polarité du territoire</p> <p>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité et adaptés aux collégiens/lycéens (plus de 1 850 élèves) dans le cadre de l'Education Physique et Sportive et aux adhérents des associations dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein de deux grands complexes sportifs multisport et multi-terrain</p> <p>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport</p> <p>-Poursuivre la réflexion globale des élus en matière d'équipements structurants, durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</p> <p>-Compléter l'offre d'équipements sportifs déjà en place dans chaque commune d'implantation ou mitoyenne des établissements scolaires du second degré et au sein des grands complexes sportifs du territoire</p> <p>Description du projet :</p> <p>Création de deux pistes d'athlétisme de 200 mètres linéaires de trois ou quatre anneaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ou deux couloirs de vitesse annexes - une ou deux fosses de réception de saut en longueur - un terrain central en stabilisé pour d'autres disciplines d'athlétisme ou pratiques sportives. <p>Le projet comprend la mise en place d'abris de protection pluviale et solaire pour les utilisateurs avec un point d'eau et des locaux de stockage de matériel et la mise en place de clôtures, portail et portillon afin de sécuriser chaque équipement.</p> <p>Les deux terrains enherbés nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés de la communauté de communes (réserve foncière)</p>
Partenaires	Département de l'Ain, Région AURA, Etat
Coût prévisionnel	<p>→ Maîtrise d'œuvre pour les deux pistes d'athlétisme : 21 520 € HT soit 25 824 € TTC (soit 2% du coût estimatif des travaux)</p> <p>La Maîtrise d'œuvre commune à la création des deux pistes d'athlétisme est le lot 1 d'un accord cadre comprenant en lot 2 la réfection et valorisation d'un skate-park en béton (à proximité d'une des pistes).</p> <p>→ Travaux piste d'athlétisme de la polarité Nord : 476 000 € HT soit 571 200 € TTC</p> <p>→ Travaux piste d'athlétisme de la polarité Sud : 600 000 € HT soit 720 000 € TTC</p> <p>Soit total coût global de l'opération : 1 097 520 € HT soit 1 317 024 € TTC</p>

Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → DETR/DSIL (200 000 € maximum/projet) : <ul style="list-style-type: none"> . Piste Nord : 200 000 € (taux 41.19% de 485 520 €) au titre de 2021 . Piste Sud : 200 000 € (taux 32.68% de 612 000 €) au titre de 2022 → Région AURA (80 000 € à 246 000 € maximum/projet) : <ul style="list-style-type: none"> . Piste Nord : 95 200 € (taux de base 20%) . Piste Sud : 120 000 € (taux de base 20%) → Département de l'Ain : <ul style="list-style-type: none"> . Piste Nord : 72 828 € (taux 15%) . Piste Sud : 91 800 € (taux 15%) <p>Soit total subventions envisagées : 779 828 €</p> <ul style="list-style-type: none"> . Piste Nord : 368 028 € . Piste Sud : 411 800 € <p>Autofinancement : 317 692 €</p>
Calendrier	<p>2021 : maîtrise d'œuvre globale</p> <p>2022 : travaux de la piste d'athlétisme Nord</p> <p>2023 : travaux de la piste d'athlétisme Sud</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> → Evolution des nombres d'utilisateurs et d'heures d'utilisation par les collèges constatés sur une période d'environ 3 mois à l'automne 2022 pour la piste Nord et à l'automne 2023 pour la piste Sud → Evolution des nombres d'associations, d'adhérents et d'heures d'utilisation constatés dans les 2 saisons sportives après mise en service de chaque équipement

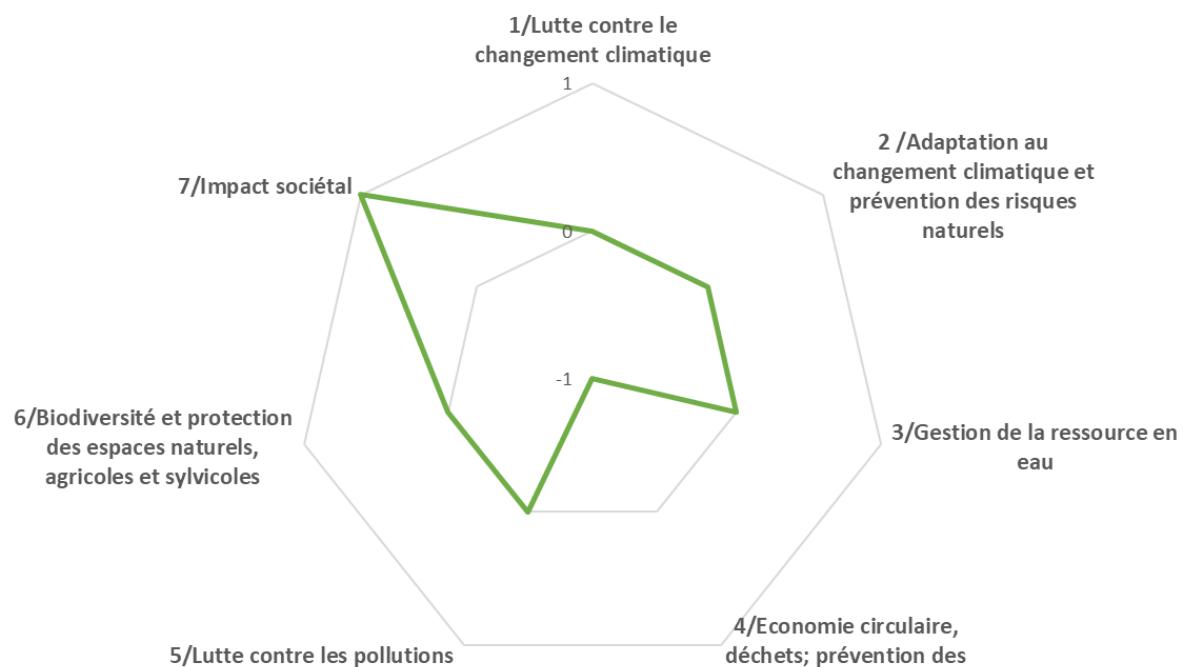


Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	71
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Réfection totale d'un skate park modulaire de 2003 bois/acier à Saint-Didier-sur-Chalaronne par la mise en place d'un skate park en béton</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <p>-Mettre à niveau un équipement de proximité en inscrivant sa réfection dans la durée</p> <p>-Poursuivre la mise à disposition en accès libre d'un skate-park multi-glisso dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein d'un grand complexe sportif multisport et multi-terrain avec gymnase communautaire à proximité sur une commune du territoire la 2ème la plus peuplée de l'EPCI et mitoyenne avec la 3ème (1 collège, 1 collège-lycée + 3 ensembles scolaires sur les deux communes)</p> <p>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport</p> <p>-Poursuivre la réflexion globale des élus en matière d'équipements durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</p> <p>Description du projet :</p> <p>-Suppression des modules bois/acier vétustes existants</p> <p>-Mise en place d'un espace complet de glisse (skate-park-roller-BMX) en béton avec intégration paysagère</p>
Partenaires	Agence Nationale du Sport, Etat, Région AURA
Coût prévisionnel	<p>Coût total prévisionnel du projet : 110 800 € HT soit 132 960 € TTC</p> <p>→ Maîtrise d'œuvre : 10 800 € HT soit 12 960 € TTC (environ 10% du coût du projet)</p> <p>La Maîtrise d'œuvre est le lot 2 d'un accord cadre comprenant en lot 1 un projet d'implantation de deux pistes d'athlétisme (dont une à proximité du skate-park).</p> <p>→ Travaux Skate Park : 100 000 € HT soit 120 000 € TTC</p>
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <p>-Agence Nationale du Sport (à discrétion jusqu'à 50 % des travaux en fonction des priorités) : environ 15 000 € (15%)</p> <p>-Région AURA sur travaux : 50 000 € (50% de 100 000 euros HT)</p> <p>Autofinancement : 45 800 € HT</p>
Calendrier	<p>2021 : maîtrise d'œuvre</p> <p>2022 : travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre d'utilisateurs constatés sur une période d'environ 1 mois au printemps ou à l'été (comptage manuel ou électronique)

Résultat auto-évaluation

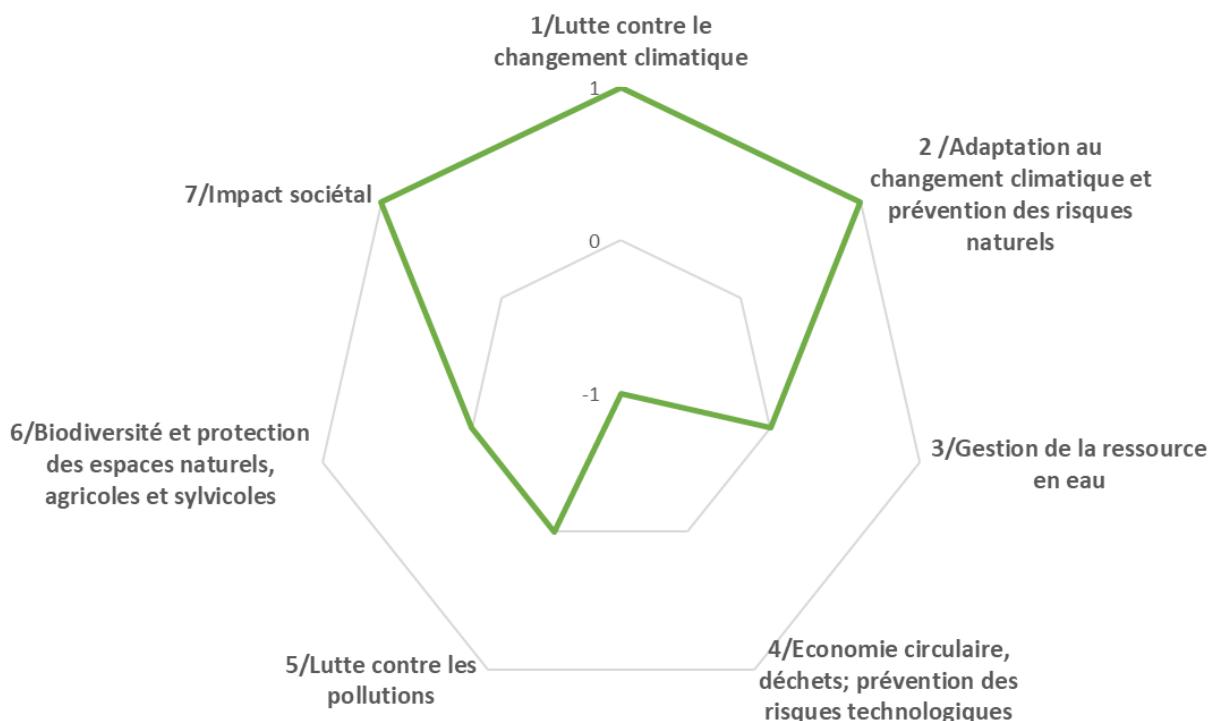


Fiche projet Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2 CS
Action n°	72
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Maison d'assistantes maternelles.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Répondre à un manque d'accueil des jeunes enfants → Augmenter l'attractivité de l'école <p>Description du projet :</p> <p>Création d'un lieu aménagé permettant d'accueillir des assistantes maternelles :</p> <p>Le manque d'assistantes maternelles est récurrent sur la commune. Cela impacte l'attractivité de l'école, sa pérennité et en conséquence la vie associative et l'animation du village.</p> <p>Le projet consiste à profiter de l'aménagement d'un lotissement incluant des logements sociaux pour construire une maison adaptée, construite à un coût optimisé en même temps que les logements sociaux. La MAM sera louée à des assistantes maternelles en recherche d'un lieu d'accueil.</p> <p>La construction sera à énergie passive.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, CCVSC
Coût prévisionnel	250 000 € HT
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <p>DET R, Région AURA, Fonds de concours Communauté de Communes Val de Saône Centre</p> <p>Un taux de subventions 40% est pris en compte dans la maquette financière annexée.</p>
Calendrier	<p>2022 : aménagement du lotissement</p> <p>2022 - 2023 : construction</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre d'enfants accueillis par des assistantes maternelles sur la commune

Résultat auto-évaluation

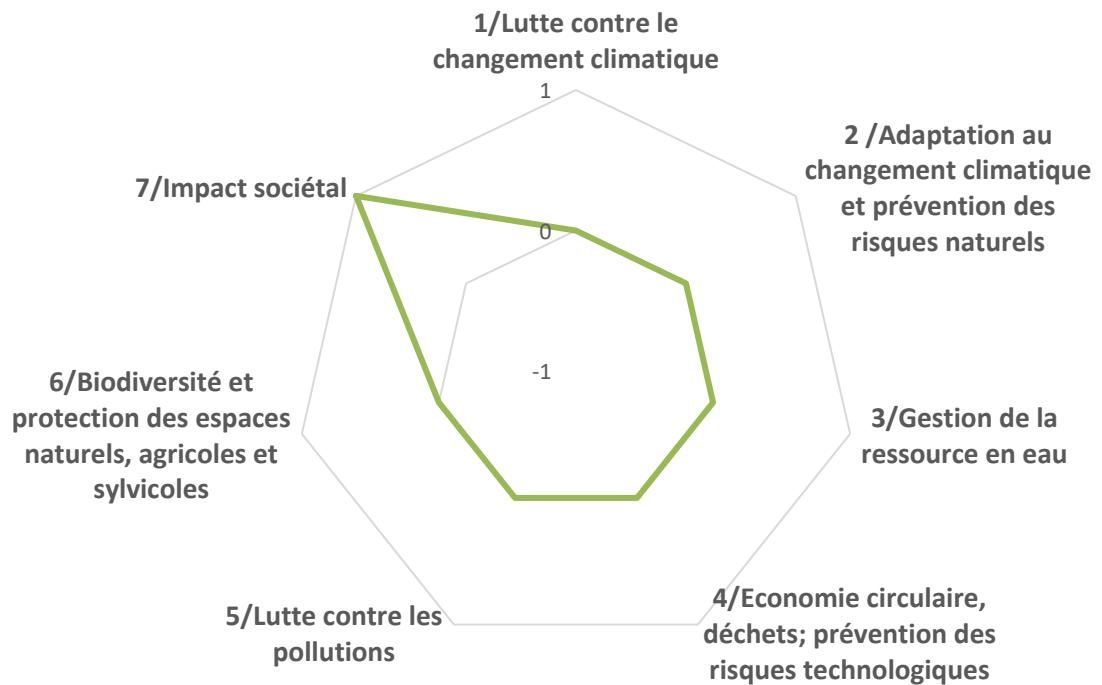


Fiche projet Illiat

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	73
Maître d'ouvrage	Commune d'ILLIAT
Description de l'action	<p>Aménagement du stade en espace de loisirs</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réaménager l'ancien stade en espace de loisirs pour permettre des rencontres familiales et associatives – Dynamiser la vie sociale et associative – Participer à la lutte contre l'isolement <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Travaux de restructuration des locaux et vestiaires afin de permettre des rencontres conviviales – Travaux d'accessibilité et de rénovation des toilettes adaptés aux personnes à mobilité réduite – Aménagement d'espace de stockage pour les différentes associations – Achat de fournitures et mobiliers pour collectivités (réfrigérateur, four, tables bancs... nécessaires à l'organisation de manifestations festives
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
Coût prévisionnel	35 000 €
Financement attendu	<p>Subventions envisagées :</p> <p>DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain (à définir)</p> <p>Un montant de subventions de 13 500 € est inscrit dans la maquette financière annexée.</p> <p><u>Solde par autofinancement</u></p>
Calendrier	<p>Etude : 2^{ème} semestre 2022</p> <p>Réalisation 2023/2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de location par les habitants de la commune et autres et enquête de satisfaction

Résultat auto-évaluation

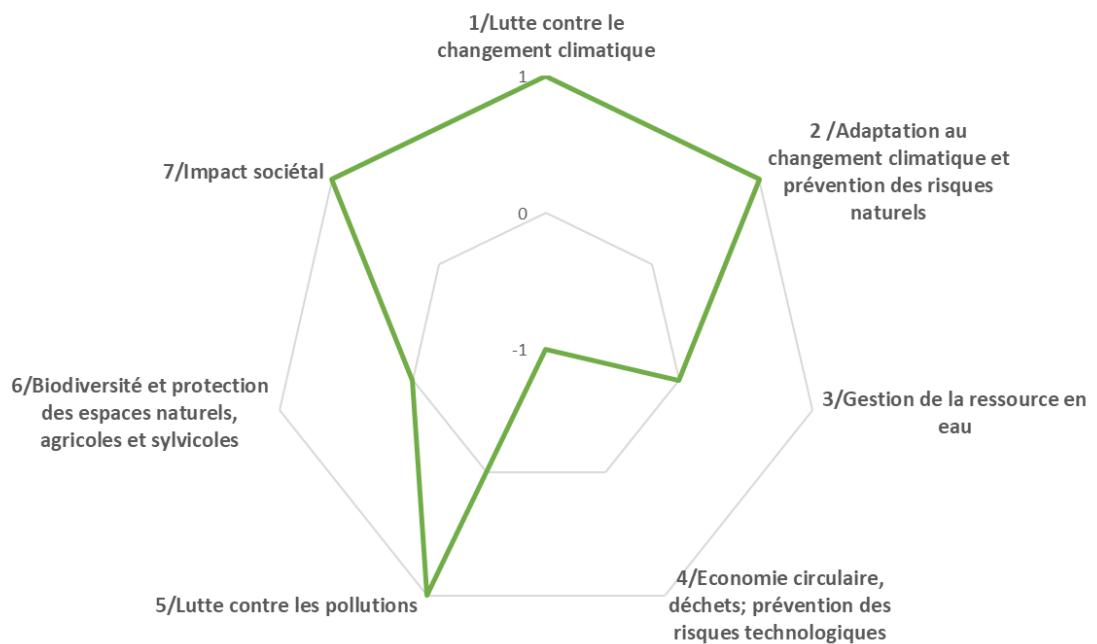


Fiche projet Messimy sur Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	74
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy sur Saône
Description de l'action	<p>Réaménagement centre village</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Revitalisation du centre Bourg → Renforcement de l'attractivité et redynamisation des commerces de proximité → Mise en accessibilité → Amélioration du cadre de vie et aménagements paysagers → Cheminements piétons - modes doux" <p>Description</p> <p>A l'issue des travaux de réseaux (cf. fiche projet concernant l'EP), il sera procédé à une mise en valeur de l'ensemble du centre village en traitant les espaces de circulation, les placettes, les trottoirs et l'accessibilité.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
Coût prévisionnel	700 000 €
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <p>DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain (à définir)</p> <p>Un taux de subvention de 30% est pris en compte dans la maquette financière annexée</p> <p>Solde par emprunt et autofinancement</p>
Calendrier	<p>Etude : 2022</p> <p>Travaux : 2023 / 2024 selon soutenabilité financière</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Mesure de l'attractivité du centre bourg par une enquête de satisfaction

Résultat auto-évaluation

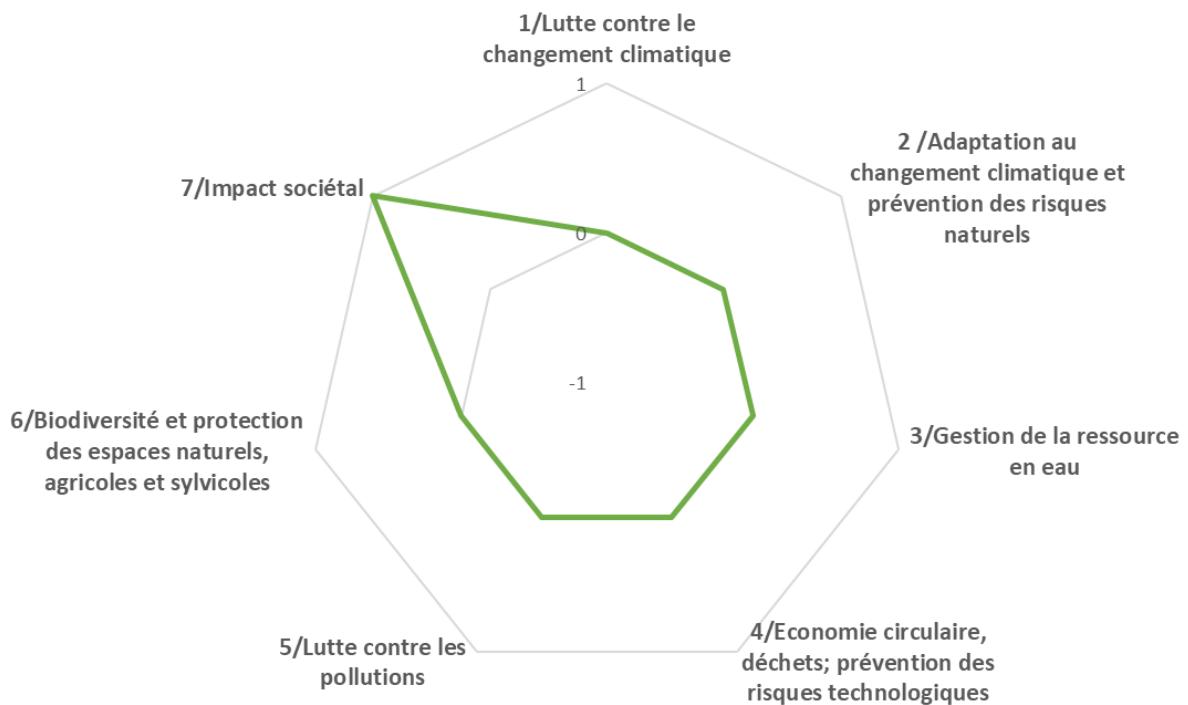


Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	75
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Mise en accessibilité du Gymnase à Thoissey et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Montmerle sur Saône</p> <p>Objectifs et modalités : Mise en accessibilité du gymnase situé à Thoissey et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage située à Montmerle sur Saône</p> <p>Description du projet : Réalisation de travaux au Gymnase : <ul style="list-style-type: none"> - Reprise de portes, de ressaut - Mise en conformité des vestiaires filles et garçons - Sécurisation des escaliers - Contrôle du respect des valeurs réglementaires d'éclairage et modifications si nécessaire Réalisation de travaux sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage : <ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'une bande de guidage - Bouchage d'une fente 12 cm de barrière coulissante et remplacement par une barrière levante PMR - Création d'une rampe d'accès 5% - Renforcement de l'éclairage des cheminements extérieurs à 20 lux moyen, des circulations horizontales à 100 lux moyen - Mise en place de lave-mains PMR - Modification du lavabo en conformité aux normes PMR, installation d'un miroir - Installation d'une barre de tirage ou ferme porte et d'une barre d'appui conforme - Intégration d'une douche à l'italienne dans WC PMR mixte avec siège et robinetterie utilisable en position assise - Implantation d'une signalétique bien localisée, contrastée, lisible, avec pictogrammes pour signaler les points de choix d'itinéraire. et repérer les entrées </p>
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	<p>Cout prévisionnel global : 72 000€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> . Etudes et maîtrise d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Aire d'Accueil des Gens du Voyage : 5 350€ HT - Gymnase de Thoissey : 5 350 € HT . Travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Aire d'Accueil des Gens du Voyage : 18 950€ HT - Gymnase de Thoissey : 42 350€ HT
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR (taux 50 % - montant plafond 150000 €) : environ 36 000 € - Autofinancement : 36 000 € HT
Calendrier	2021 : études, maîtrise d'œuvre et travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de satisfaction des utilisateurs PMR mesuré au moyen d'une enquête

Résultat auto-évaluation

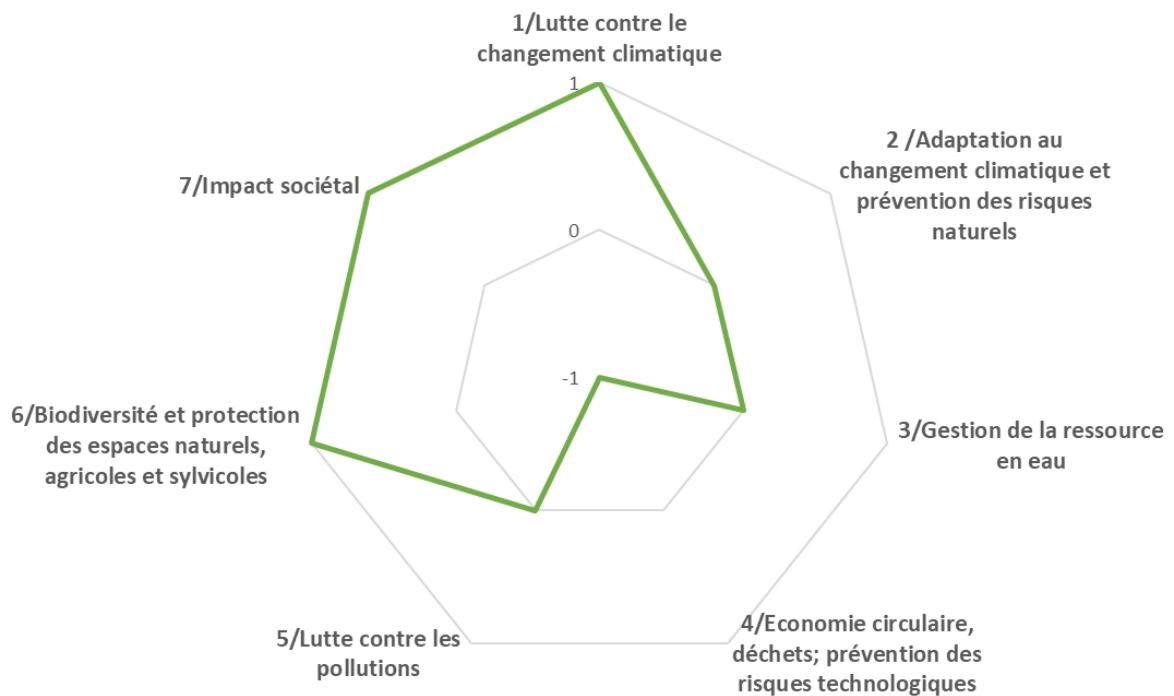


Fiche projet Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2 CS
Action n°	76
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Aménagement ludique intergénérationnel et touristique.</p> <p>Objectif : Favoriser le lien intergénérationnel</p> <p>Description du projet : Création d'un lieu aménagé permettant aux habitants et personnes de passage de se promener et de se retrouver : Cet endroit sera central, équipé d'aménagements pour tous les âges comme par exemple : jeux pour enfants, jeu d'échec géant, parcours sportif, bancs, jardin partagé. Le lieu sera très arboré. L'aménagement est conditionné à l'achat d'un terrain à côté de la mairie identifié comme un emplacement réservé pour des équipements publics.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, CCVSC
Coût prévisionnel	40 000 € HT
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR/DSIL, Région AURA, Fonds de concours Communauté de Communes Val de Saône Centre Un taux de subvention de 50% est inscrit dans la maquette financière annexée. Solde par autofinancement
Calendrier	2021 : achat du terrain (hors coût prévisionnel) 2022 : étude et réalisation
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du lieu Mesure de la diversité générationnelle

Résultat auto-évaluation

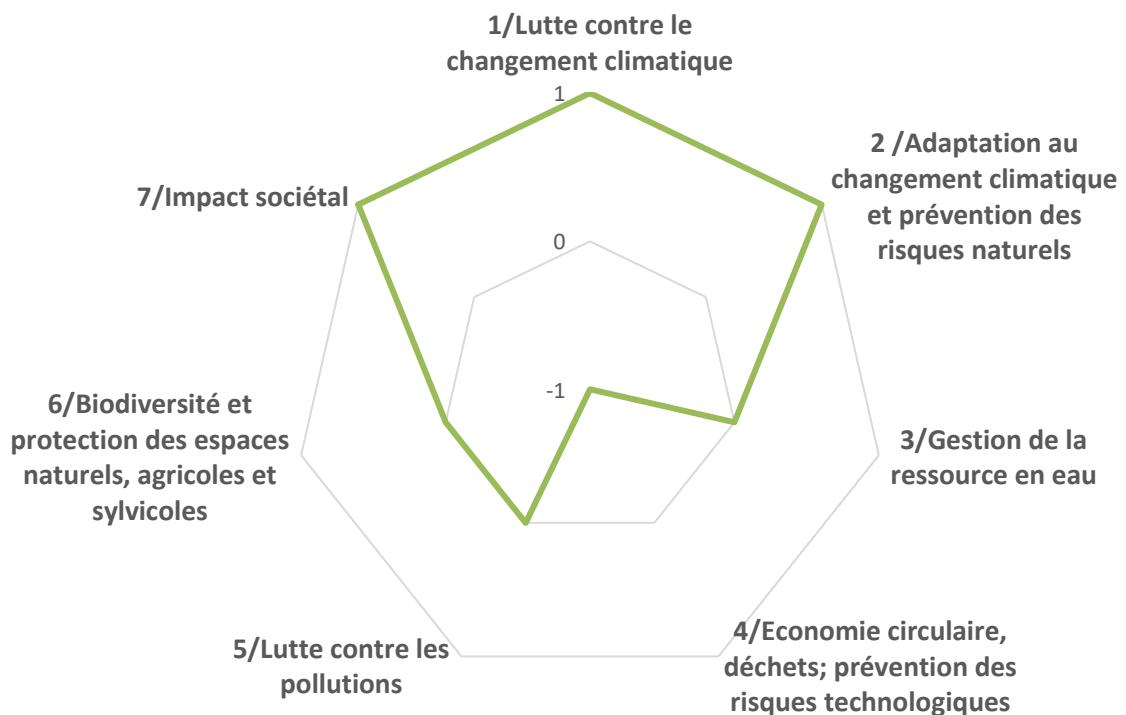


Fiche action Messimy-sur-Saône

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2 CS
Action n°	77
Maître d'ouvrage	Commune de Messimy-sur-Saône
Description de l'action	<p>Mise en accessibilité des bâtiments communaux</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Terminer les travaux inscrits dans l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) approuvé le 5 novembre 2015- Permettre à l'ensemble de ces bâtiments d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite et de répondre ainsi aux obligations légales <p>Description du projet : Mise en accessibilité de la Bibliothèque, de la Halle, des vestiaires foot et du Club House Tennis</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
Coût prévisionnel	50 700 €
Plan de financement	Subventions envisagées : 37 515 € DETR 2021 (en cours d'instruction) : 10 440 € Région AURA (25%) : 12 675 € (en attente de notification) Département (30%) : 14 400 € (subvention attribuée) Solde par autofinancement
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de satisfaction des utilisateurs PMR mesuré au moyen d'une enquête

Résultat auto-évaluation

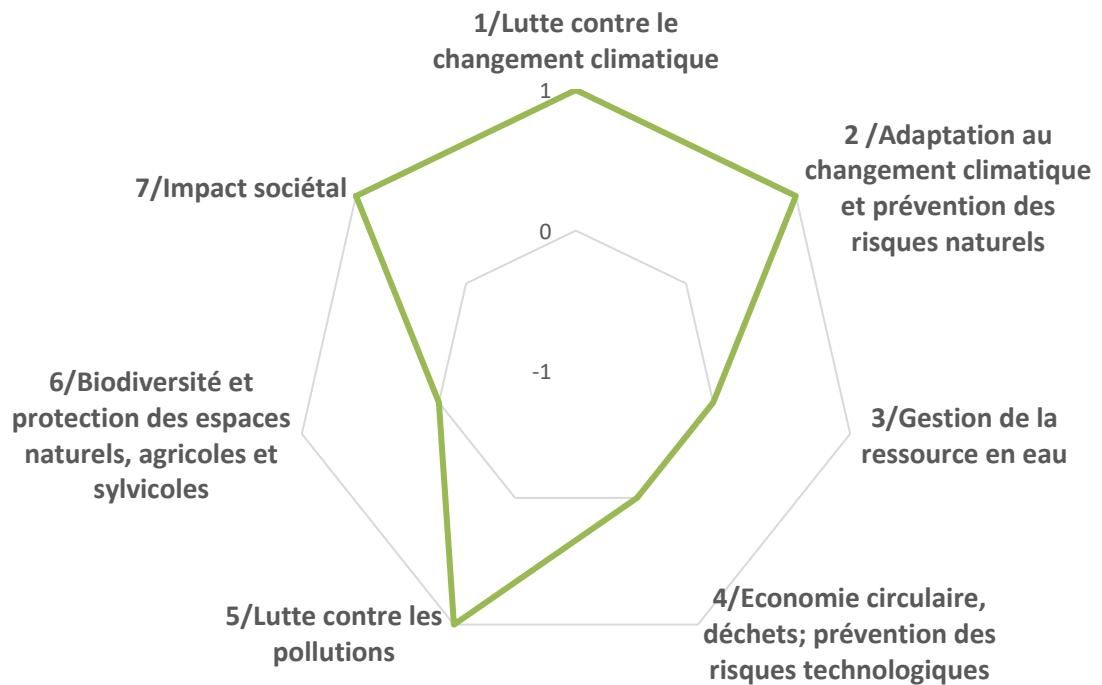


Fiche projet Illiat

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2 CS
Action n°	78
Maître d'ouvrage	Commune d'ILLIAT
Description de l'action	<p>Création d'un espace vert et boisé</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Créer un espace vert et boisé autour du monument dédié à la mémoire des maquis de l'Ain – Améliorer la vision panoramique en direction de l'église classée monument historique – Création d'un parking végétalisé avec des essences locales – Préserver les fonctions naturelles du sol <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Travaux de déplacement du monument – Travaux de terrassement et de végétalisation de l'espace – Plantation d'arbres – Création d'ilots de végétation de différentes tailles – Mise en œuvre de fondations fertiles – Travaux d'aménagement favorisant l'infiltration des eaux pluviales
Partenaires	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
Coût prévisionnel	25 000 €
Financement attendu	<p>Subventions envisagées :</p> <p>DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain (à définir)</p> <p>Un taux de subvention de 20% est inscrit dans la maquette financière annexée.</p> <p>Solde par autofinancement</p>
Calendrier	<p>Etude : 2^{ème} semestre 2022</p> <p>Réalisation : 2023/2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Enquêtes et lettre ouverte aux habitants</p> <p>Retour des différents partenaires associatifs</p>

Résultat auto-évaluation

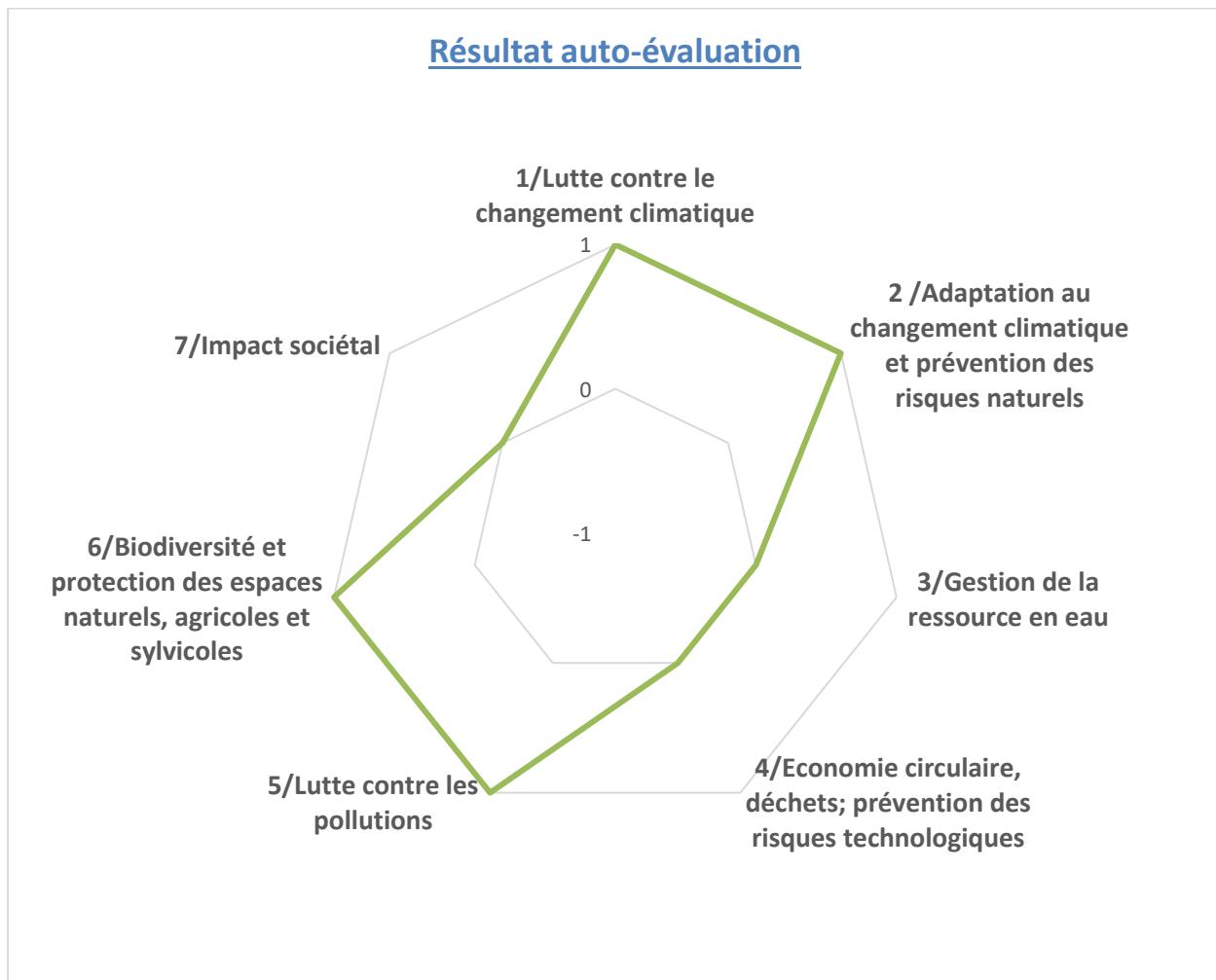


Fiche projet Saint-Didier-sur-Chalaronne

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	2, CS
Action n°	79
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
Description de l'action	<p>Ouverture de 2 nouveaux espaces verts publics dans le centre-bourg de Saint-Didier</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation des espaces boisés et naturels du territoire communal ainsi que des cours d'eau (bords de la Chalaronne) - Participation à la végétalisation du territoire communal - Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal - Préservation des éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité - Renforcement et requalification du réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire via la création de liaisons douces (piétons, cyclables) - Atténuer la formation d'îlots de chaleurs et favoriser le développement durable du centre-ville en permettant d'assurer une régulation naturelle des températures. Aussi, ces "îlots verts" purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales." <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace, en bord de Chalaronne, au droit du périmètre du camping municipal - Création d'un espace au centre-bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne à proximité de la mairie <p>Pour le 1^{er} espace, il s'agit actuellement de parcelles boisées dont la commune est propriétaire depuis la fin 2020, sur une surface approximative de 2,2 hectares. L'objectif est de créer un espace ludique et de détente avec des zones isolées mais connectées entre elles.</p> <p>Pour le second espace, la commune envisage d'acquérir environ 1 500 m² de parcelles classés zone NI au PLU pour permettre l'ouverture d'un espace vert public au centre bourg du village. Cet aménagement participera à la végétalisation du centre-ville et à la préservation d'un des éléments de patrimoine urbain du centre-ville.</p>
Partenaires	Etat, Conseil Départemental de l'Ain, Région AURA
Coût prévisionnel	<p>Coût de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Acquisition du foncier disponible en zone NI : 60 000 € TTC → Travaux d'aménagement et de végétalisation : 100 000 € <p>Soit montant estimatif de l'opération : 160 000 € TTC</p>
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conseil Départemental de l'Ain (part à définir) → DETR (part à définir) → Région AURA (part à définir) <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p> <p>Autofinancement par fonds propres de la commune</p>
Calendrier	2022-2024

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après) - Analyse de la qualité de l'air à Saint-Didier (avant/après) - Calcul de la surface végétalisée (avant/après) ;
-----------------------------------	--

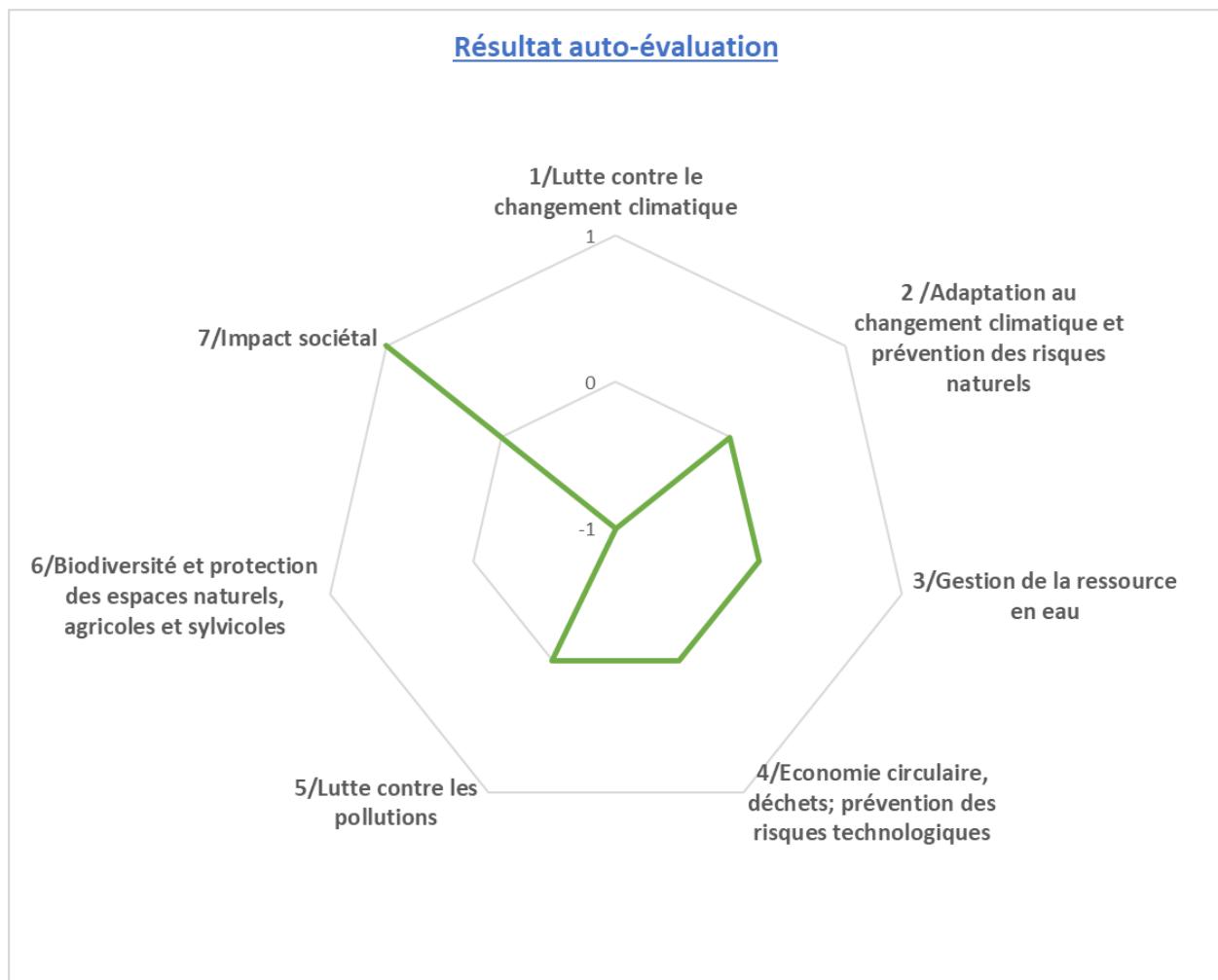


Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	3, ES
Action n°	80
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Création d'un Parc d'Entreprises Visionis 7 à Montceaux</p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes en tant que Parc d'Activités structurant. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Poursuivre le développement de l'activité économique du territoire en intégrant les enjeux environnementaux→ Créer une nouvelle offre foncière→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures en faveur de la qualité et du cadre de vie pour :<ul style="list-style-type: none">-préserver la qualité de l'air (aménagement d'un itinéraire modes doux)- limiter les consommations énergétiques (favoriser les bâtiments à basse consommation et/ou la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments)- gérer les déchets (par exemple, dédier un emplacement pour containers de tri sélectif)→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet) <p>Description du projet :</p> <p>Création d'un nouveau parc d'activités intercommunal à vocation économique sur la commune de Montceaux dans la suite logique de l'aménagement du Parc d'activités Visionis 6 en 2018/2019 et de son extension en 2021.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales et/ou de bureaux.</p> <p>Le projet sera réalisé en plusieurs tranches pour permettre un phasage de l'opération qui porte sur une superficie totale de 13 hectares.</p> <p>La maîtrise foncière se fera via un portage par l'EPF, avec intervention de la SAFER à partir de 2021.</p> <p>La présente fiche projet évoluera en fiche action lorsque la programmation et le plan de financement de l'opération seront arrêtés.</p>
Partenaires	Etat, Département de l'Ain, Région AURA, EPF, SAFER
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">→ Maîtrise foncière (diagnostic foncier préalable, identification des sensibilités foncières, négociation des emprises par voie amiable) : 30000 € TTC→ Etudes, MOE et travaux : l'aménagement du site n'étant pas défini à ce jour, les coûts seront connus ultérieurement.
Plan de financement	Subventions envisagées :

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → 2^{ème} semestre 2021 : Signature de conventions avec la SAFER et l'EPF pour le portage foncier des terrains à acquérir correspondant aux différentes phases d'aménagement → 2022 /2023 : Acquisitions des terrains par l'EPF → 2025/2026 : Etudes, MOE, Acquisition des terrains par la communauté de communes, Travaux → 2026 : Commercialisation des terrains
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois générés sur le site

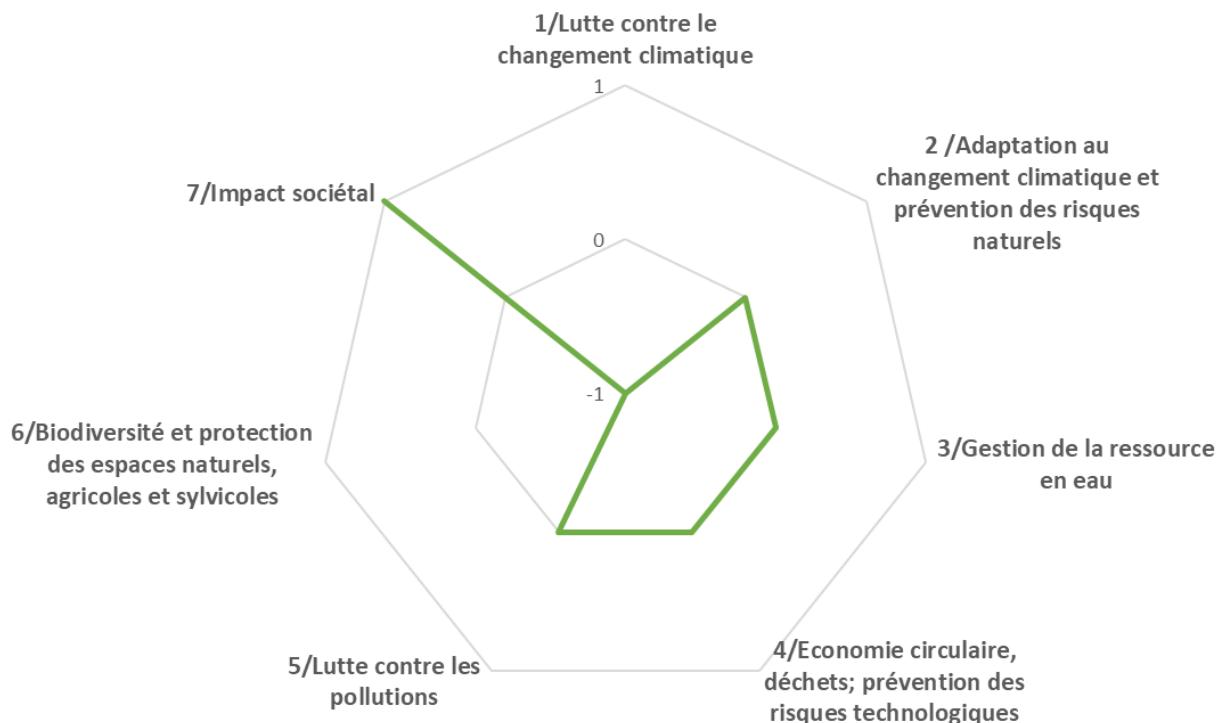


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	3, ES
Action n°	81
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Extension du Parc d'Activité Visionis 5 sur la commune de Montmerle-sur-Saône</p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre l'aménagement du Parc d'Activité VISIONIS 5 implanté sur la commune de Montmerle-sur-Saône → Créer une nouvelle offre foncière → Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet) <p>Description du projet :</p> <p>Aménagement de terrains (en réserve foncière) sur une surface d'environ 11 400 m² dans le prolongement du Parc d'Activité VISIONIS 5 aménagé en 2018-2019 et dans lequel un itinéraire mode doux a été intégré.</p> <p>La desserte du lotissement se fera par le prolongement de la voie en impasse existante avec placette de retournement.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir exclusivement des activités artisanales et/ou de bureaux et comprendra 6 lots de 900 à 1500 m².</p> <p>Les futures constructions s'adapteront à la topographie naturelle du terrain afin de ne pas bouleverser le paysage, dans une logique de respect de l'environnement et de développement durable.</p>
Partenaires	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
Coût prévisionnel	<p>Coût de l'opération : 535 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etudes, MOE : 35 000 € HT → Travaux : 500 000 € HT
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Département de l'Ain au titre de l'aménagement de zones d'activités : environ 20 % de 490 000 € HT (travaux + MOE) soit 98 000 € → Région AURA : 50% du déficit de l'opération - part à définir lorsque le coût de l'opération définitif incluant la cession des lots sera précisé Autofinancement : 437 000 € HT (hors cession des lots)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → 2022 : Etudes, MOE, Travaux d'aménagement → 2023/2025 : Commercialisation des terrains
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois générés sur le site

Titre du graphique

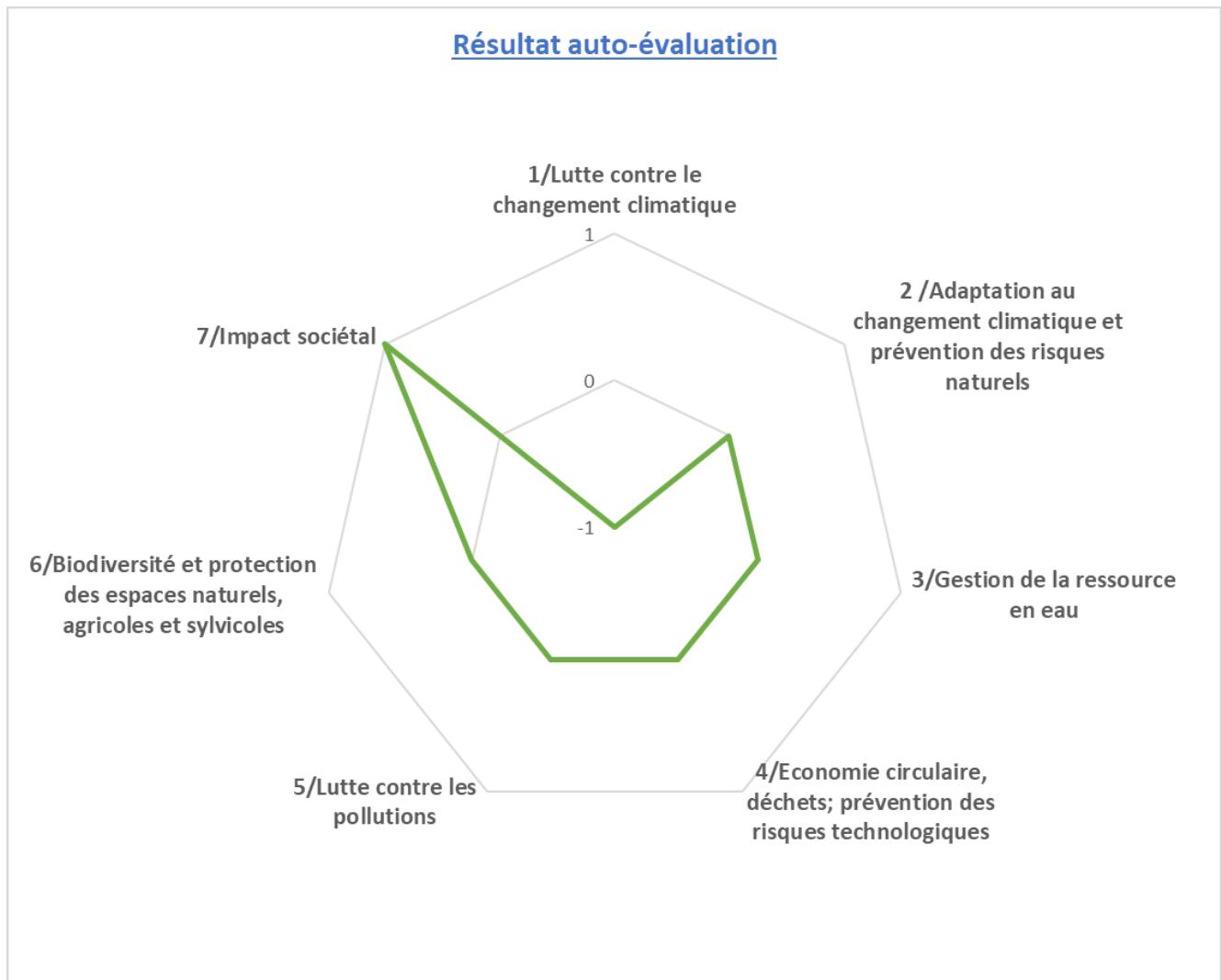


Fiche projet Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	3, ES
Action n°	82
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p>Aménagement du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre l'aménagement du Parc ACTIVAL et le développement de l'activité économique du territoire → Créer une nouvelle offre foncière → Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet) <p>Description du projet :</p> <p>Aménagement de terrains (dont environ 14 000 m² restent à acquérir) sur une surface d'environ 17 000 m² au lieu-dit « En Bussière » sur le Parc Actival et situé en zone UX du PLU de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire :</p> <p>La desserte du lotissement se fera par une voie nouvelle avec une liaison douce, qui se raccordera sur la rue des Métaux située à l'Ouest du projet reliant la rue des Métaux située à l'Est du projet.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales et/ou de bureaux (environ 5 lots d'une superficie comprise entre 2000 m² et 3000 m² ou en découpage à la demande).</p> <p>Les futures constructions s'adapteront à la topographie naturelle du terrain afin de ne pas bouleverser le paysage.</p> <p>Afin de créer un cadre de vie harmonieux pour les futurs acquéreurs, une logique de respect de l'environnement et de développement durable sera développée.</p> <p>Les constructions devront mettre en œuvre, de préférence, des matériaux certifiés NF ou bénéficiant d'un avis technique et respecter le code de la construction et de l'habitation et la réglementation technique en vigueur.</p>
Partenaires	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
Coût prévisionnel	<p>Coût de l'opération : 607 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> → Acquisitions de terrains : 220 000 € (y compris frais de notaire) → Etudes, MOE : 27 000 € HT → Travaux : 360 000 € HT
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → DETR au titre de l'acquisition du foncier : 20% de 213 400 € (coût d'acquisition des terrains hors frais de notaire) soit environ 42 600 € → Département au titre de l'aménagement de zones d'activités : environ 20 % de 387 000 € HT (travaux + MOE) soit 77 400 €

	→ Région AURA : 50% du déficit de l'opération - part à définir lorsque le coût de l'opération définitif incluant la cession des lots sera précisé Autofinancement : 487 000 € HT (hors cession des lots)
Calendrier	→ 2022 : acquisition des terrains, études et MOE → 2023 : travaux d'aménagement → 2023/2024 : commercialisation des terrains
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois générés sur le site

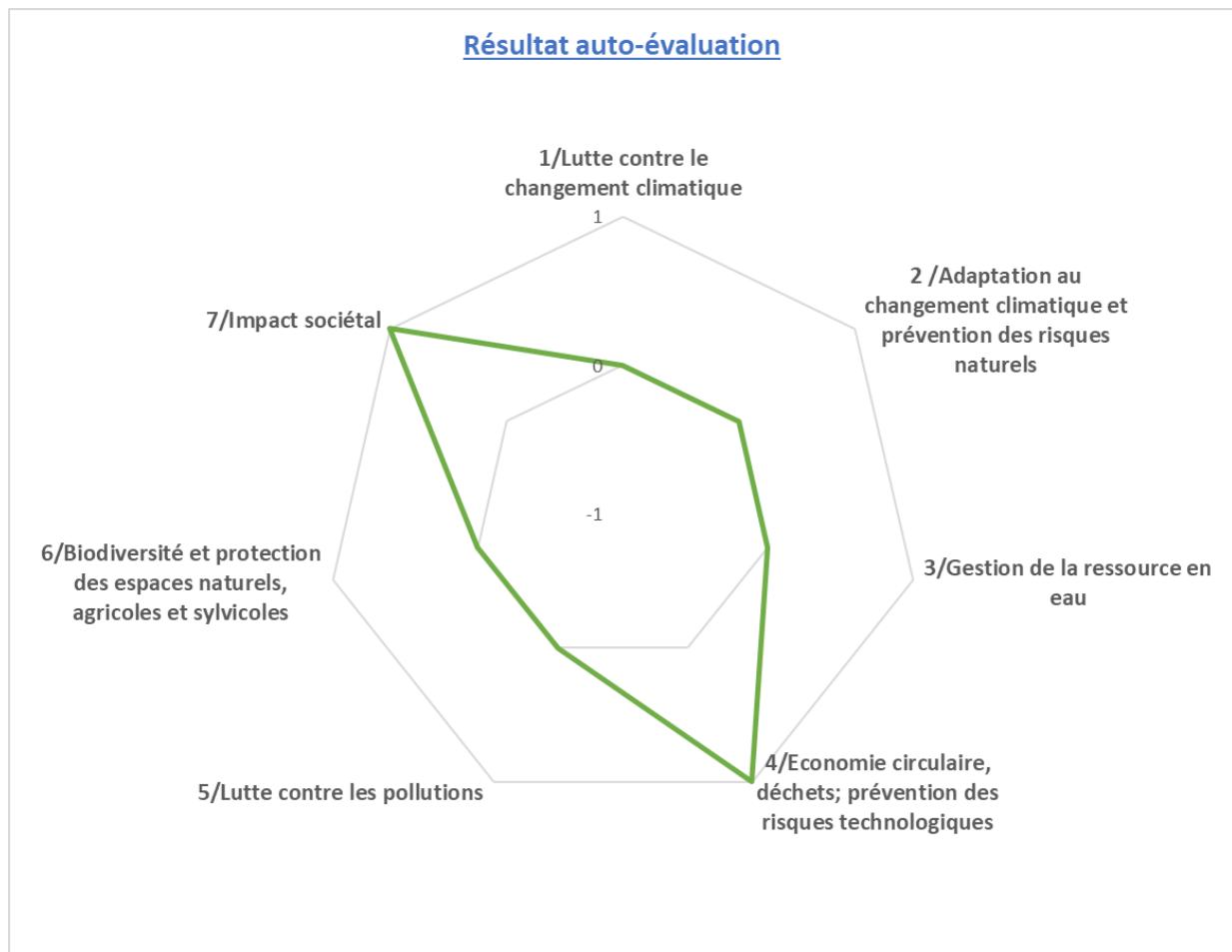


Fiche action Val de Saône Centre

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	3, ES
Action n°	83
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre/Communauté de Communes de la Dombes/ Communauté de Communes Dombes Saône Vallée
Description de l'action	<p>Projet Alimentaire Inter-Territorial</p> <p>Objectifs et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Répondre aux obligations de la loi issue des Etats Généraux de l'Alimentation (loi EGALIM) qui a introduit un objectif de qualité dans la restauration collective scolaire avec, au 1er janvier 2022, à minima 50 % de produits de qualité dans les assiettes (label rouge, AOC, AOP, etc...) dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique → Favoriser une agriculture/alimentation durable et de proximité → Lutter contre le gaspillage alimentaire → Améliorer la qualité des repas en restauration collective → Valoriser le patrimoine gastronomique local <p>Description du projet :</p> <p>Réalisation d'un Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT), à l'échelle des Communautés de Communes Val de Saône Centre, de la Dombes, Dombes Saône Vallée, avec dans un premier temps, comme cible prioritaire les structures de restauration scolaire et périscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> → diagnostic du territoire : enquête des méthodes d'approvisionnements de la restauration collective → formation des cuisiniers et gestionnaires sur la loi EGALIM, les techniques en cuisine, les leviers économiques et actions possibles <p>A l'issue de ces études, un plan d'actions sera défini (accompagnement / formation des agriculteurs sur les pratiques durables, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement de circuits courts, restructuration éventuelle des filières...) et fera l'objet d'une ou plusieurs fiches actions. Dans le cadre de la labellisation du PAIT, une candidature à l'Appel à Projet du Plan National pour l'Alimentation pour les PAT en émergence (Plan de Relance) portée par la Communauté de Communes de la Dombes a été déposée (poste chargé de mission 2023, prestations d'accompagnement techniques pour la construction du PAIT, avec une prospective de territoire à long terme).</p>
Partenaires	Gestionnaires des structures de restauration collective scolaire et périscolaire, Chambre d'Agriculture, SMIDOM Veyle Saône
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> → Coût total estimatif pour les 3 EPCI sur 2 ans (poste chargé de mission, coût indirect, frais de déplacement, formations cuisiniers et autres interventions) : 116 860 € → Coût part Communauté de Communes Val de Saône Centre subvention déduite du Programme LEADER : 10 800 € sur 2 ans
Plan de financement	<p>Autofinancement net : 10 800 € pour les 2 premières années</p> <p>Subventions envisagées :</p> <p>Au titre du Programme LEADER : demande de subvention portée par la Communauté de Communes de la Dombes pour le poste de chargé de mission 2021-2022 : taux de 64%</p>

Calendrier	→ Janvier/février 2021 : enquête auprès des gestionnaires de cantines → Juillet à septembre 2021 : cycle de réunions/formations à destination des gestionnaires et/ou cuisiniers → Septembre à décembre 2021 : choix des actions à mettre en œuvre
Indicateurs d'évaluation proposés	Bilan annuel de l'application de la Loi EGALIM dans les structures de restauration collective du territoire Val de Saône Centre

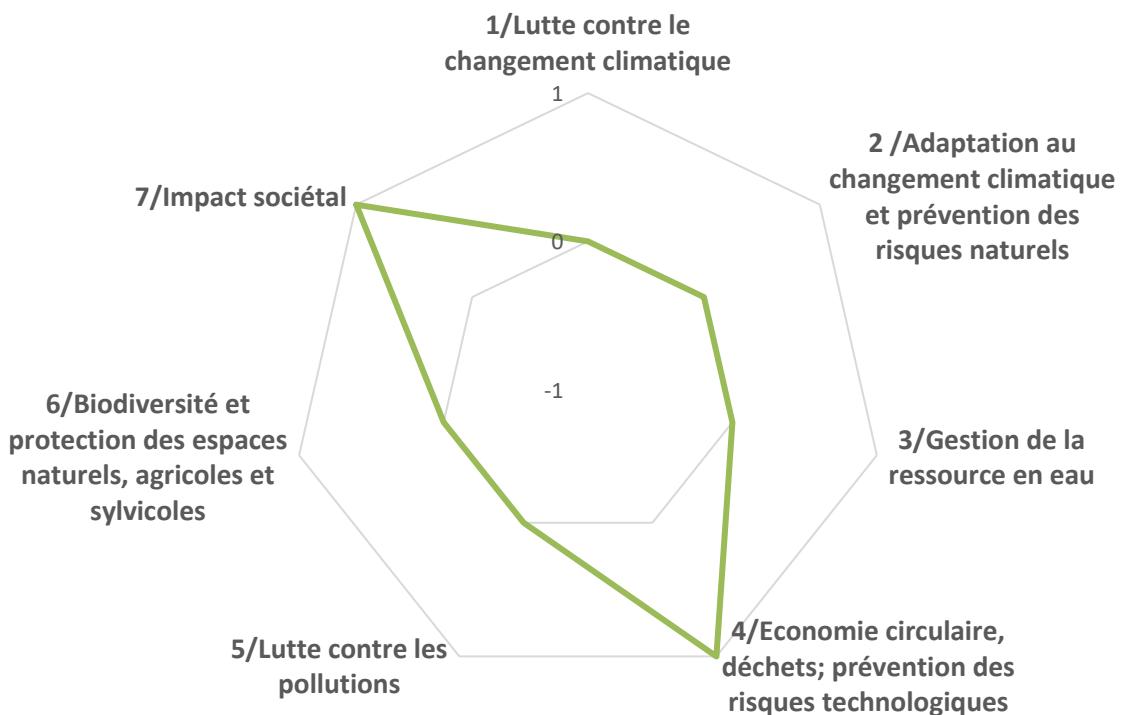


Fiche action Saint-Didier-sur-Charalonne

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	3, ES
Action n°	84
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Didier-sur-Charalonne
Description de l'action	<p>Acquisition et travaux de rénovation de 2 locaux commerciaux au centre-bourg</p> <p>Objectifs : La commune de Saint-Didier-sur-Charalonne est propriétaire de 6 commerces. La municipalité envisage d'acquérir 2 locaux commerciaux supplémentaires dans le centre-bourg de Saint-Didier-sur-Charalonne et d'envisager les travaux de rénovation nécessaires afin de répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'offre commerciale de proximité - Proposer de nouvelles offres d'emplois - Renforcement du tissu économique local - Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal - Lutte contre les changements de destination <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du 1^{er} commerce par les fonds propres de la commune (via le droit de préemption) - Acquisition du 2^{ème} commerce par portage foncier via l'EPF - Travaux de rénovation des 2 commerces et de mises en accessibilité
Partenaires	Etat, Région AURA, EPF de l'Ain, CAUE
Coût prévisionnel	<p>Coût de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Acquisition du 1^{er} commerce : 105 000 TTC → Acquisition du 2^{ème} commerce : 110 000 € TTC (12 ans avec remboursement par annuités constantes) → Travaux de rénovation du 1^{er} commerce : 50 000 € TTC → Travaux de rénovation du 2^{ème} commerce : 35 000 € TTC <p>Soit montant estimatif de l'opération : 300 000 € TTC</p>
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Acquisition du 1^{er} commerce : DETR notifiée 40% (35000 €) → Travaux de rénovation du 2^{ème} commerce au titre de la DETR 2021 (50% du montant des travaux) : environ 14 600 € → Travaux de rénovation du 1^{er} commerce au titre de la DETR 2022 (50% du montant des travaux) : environ 20 850 € → Région AURA : part à définir <p>Un montant global de subvention de 100 000 € est inscrit dans la maquette financière annexée.</p>
Calendrier	<p>Acquisition des 2 commerces : 3 et 4^{ème} trimestre 2021</p> <p>Travaux du 1^{er} et 2^{ème} commerce : 1^{er} semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Mesure de l'attractivité commerciale du centre-bourg (avant /après)</p> <p>Mesure du nombre d'emplois créés</p> <p>Mesure de la consommation énergétique du bâtiment (avant/après)</p>

Résultat auto-évaluation

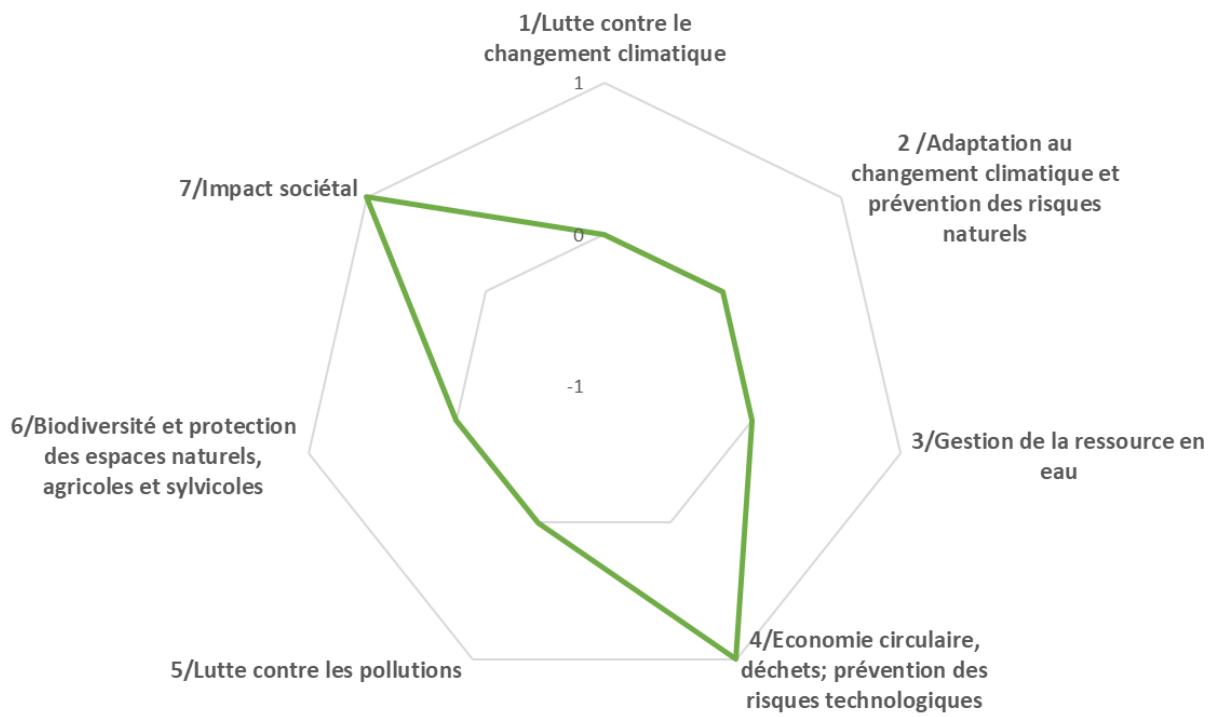


Fiche projet Garnerans

CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	3, ES
Action n°	85
Maître d'ouvrage	Commune de Garnerans
Description de l'action	<p>Abri Anti-gaspillage</p> <p>Objectifs : Réduire le gaspillage en permettant le partage des productions de légumes et de plants de fleurs sur la commune et créer du lien social.</p> <p>Description du projet : Sur le même principe que la boite à livres où chacun apporte et prend librement un livre, création d'un lieu permettant aux habitants ayant des surplus de légumes dans leur potager (ou plants de fleurs et autres) de les apporter et les mettre à disposition de tous : le lieu permettra également d'informer de la possibilité de venir ramasser des fruits.</p>
Partenaires	Etat, Région AURA, CCVSC
Coût prévisionnel	15 000 € HT
Plan de financement	Subventions envisagées : DETR/DSIL, Région AURA, Fonds de concours Communauté de Communes (part à définir) Un taux de subvention de 50% est pris en compte dans la maquette financière annexée.
Calendrier	Etude : réalisation d'un pilote en 2021 Réalisation : mise en place d'une structure plus durable en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Comptabilisation des échanges en circuit court

Résultat auto-évaluation



3.1 Maquette financière fiches action et fiches projet CRTE CCVSC

Nb. Les différents montants inscrits dans la colonne "financement attendu" sont détaillés dans les fiches actions ou fiches projets
Les fiches action (projets démarrant en 2021) sont soulignées en jaune.

			Orientations	Actions	Projets	Maîtrise d'ouvrage	Montant initial	Financement attendu	Dont DETR/DSIL attribuée	Dont Demande d'APN/DSI à solliciter en 2021	Coût net	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Indicateurs d'évaluation
Transition écologique																		
Réduction CO2	Mobilité alternative	1		CCVSC	2 031 016	1 248 517	331 045	587 301	10 000	517 301								Comptage de déplacements, et comparaison avec autres territoires, nombre matricule linéaires supprimés
		2		CCVSC	69 000	21 270		61 750	31 875	31 875								Taux de participation à la consultation citoyenne relative au diagnostic
		3		CCVSC	19 000	13 400	134 000	100 000	100 000	146 470								Enquête de fréquentation des nouveaux aménagements auprès des collègues
		4		Garnierans	70 000	40 000		31 000	5 000	30 000								Calcul du nombre de patrons journalier
		5		Garnierans	80 000	40 000		40 000										Calcul du nombre de patrons journalier
		6		Garnierans	100 000	50 000		30 000	10 000	30 000								Calcul du nombre journalier de patrons
		7		Garnierans	40 000	18 200		28 800										Calcul du nombre journalier de patrons
		8		Messimy	40 000	18 200		418 500	83 700	83 700	14 400	14 400						Calcul du nombre journalier de patrons
		9		Montmerle	52 850	110 000												Meilleure utilisation de l'espace
		10		Thoissey	150 000	90 000		60 000										Meilleure utilisation de l'espace
		11		Genouilleux	80 000			20 000										Meilleure utilisation de l'espace
		12		Thoissey	100 000	80 000		20 000										Meilleure utilisation de l'espace
		13		Garnierans	70 000			70 000										Meilleure utilisation de l'espace
		14		Montmerle	70 000	22 500												Meilleure utilisation de l'espace
Mise en place de réseaux et passage en led	Éclairage	15		CCVSC	10 000			10 000										Meilleure utilisation de l'espace
		16		Garnierans	68 013	40 000		2049	2 752	2 752								Meilleure utilisation de l'espace
		17		Montmerle et SVA	100 000	40 000		55 200	24 000	24 000	7200							Meilleure utilisation de l'espace
		18		Montmerle et SVA	60 000						60 000							Meilleure utilisation de l'espace
		19		Garnierans	48 000			48 000	48 000									Meilleure utilisation de l'espace
		20		CCVSC	10 000													Meilleure utilisation de l'espace
		21		Garnierans	32 000	8000		24 000										Meilleure utilisation de l'espace
		22		Messimy	30 000			30 000										Meilleure utilisation de l'espace
		23		Montmerle	50 000	10000		40 000	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	Meilleure utilisation de l'espace	
		24		Genouilleux	50 000													Meilleure utilisation de l'espace
Énergie et climat	Énergie	25		CCVSC / SEM LEA	22 000	11 149		11 151	5 576	5 576	38 000	38 000						Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
		26		Garnierans	95 000	57 000		14 000	3 500	10 000								Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
		27		Garnierans	120 000	72 000		48 000										Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
		28		Genouilleux	120 000	72 000		133 000	24 000	133 000								Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
		29		Montmerle	2 243 000	409236	250000	1 835 774	611 925	611 925	611 925	611 925	611 925	611 925	611 925	611 925	611 925	Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
		30		Genouilleux	45 000	36 000		90 000	6 000	20 000	36 000	28 000						Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
		31		Thoissey	250000	200 000		50 000	50 000									Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
		32		Genouilleux	120 000	45 000		196 000	10 000	10 000								Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
		33		Montmerle	120 000	45 000		180 000	10 000	10 000								Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
		34		Thoissey	120 000	45 000		180 000	10 000	10 000								Évaluation des consommations énergétiques (électricité)
Amélioration de la qualité de l'air	Qualité de l'air	35		CCVSC	10 000			10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE	
		36		CCVSC / SEM LEA	20000	6000		140 000										Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE
		37		Garnierans	90 000			40 000	40 000									Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE
		38		Messimy	97 100	29 10		67 970	34 020	34 020								Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE
		39		Montmerle	100 000			40 000	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE	
		40		Genouilleux	92 000													Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE
		41		Montceaux	90 000													Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE
		42		Montceaux	90 000													Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE
		43		Châtelaine	48 300	9600		38 640	38 640									Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE
		44		CCVSC	12000			12 000	8 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Amélioration de la qualité de l'air (apres/avant), mise en place du CRTE	
Capacité de carbone	Capacité de carbone	45		Saint Didier	33 000	6000		1 000										Évaluation de la consommation de carbone (électricité)
		46		Montmerle	50 000	10000		460 000										Évaluation de la consommation de carbone (électricité)
		47		Saint Didier	60 000	24000		100 000	6 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Évaluation de la consommation de carbone (électricité)	
		48		Montmerle	50 000	10000		460 000										Évaluation de la consommation de carbone (électricité)
		49		Lurcy	150000													Évaluation de la consommation de carbone (électricité)
		50		Montmerle	300000	140 000		134 700	33 071	33 071	33 071	33 071	33 071	33 071	33 071	33 071	Évaluation de la consommation de carbone (électricité)	
		51		Messimy	6000	3200												Évaluation de la consommation de carbone (électricité)
		52		CCVSC	100 000	40 000		1 681 002	430 000	300 000	115 000							Évaluation de la consommation de carbone (électricité)
		53		Thoissey	41000	41250												Évaluation de la consommation de carbone (électricité)
		54		Montmerle	42000	21000		210 000	37 600	37 600	37 600	37 600	37 600	37 600	37 600	37 600	Évaluation de la consommation de carbone (électricité)	
Protection et mise en valeur des ressources naturelles et du patrimoine	Protection des espaces sensibles et fauves et de la biodiversité	55		Mise en valeur des sites Minimes	100000			20 000										Obtention d'un classement de l'UNESCO
		56		Thoissey	100000	80000		14 400	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400	Obtention d'un classement de l'UNESCO	
		57		Thoissey	252 900			2 523 900	559 410	840 450	281 000	562 000	281 000	315 925	300 925	300 925	300 925	Obtention d'un classement de l'UNESCO
		58		CCVSC	280000			2 800 000	488 300	810 000	884 500	315 925	300 925	300 925	300 925	300 925	Obtention d'un classement de l'UNESCO	
		59		Thoissey	300000	30000		20 000									Obtention d'un classement de l'UNESCO	
		60		Saint Didier	100000			490 000									Obtention d'un classement de l'UNESCO	
		61		Genouilleux	720000	360000		360 000	36 000	36 000								Obtention d'un classement de l'UNESCO
		62		Francheneuve	80000			331 200	30 000	30 000								Obtention d'un classement de l'UNESCO
		63		Genouilleux	80000			331 200	30 000	30 000								Obtention d'un classement de l'UNESCO
		64		Montmerle	100000	80000		331 200	30 000	30 000								Obtention d'un classement de l'UNESCO
Renforcement du vivant et des habitants	Renforcement du vivant et des habitants	65		Montmerle	190000	180000		1 900 000	233 333	813 333	813 333							Obtention d'un classement de l'UNESCO
		66		Montmerle	200000			43 800	43 800	43 800	43 800							Obtention d'un classement de l'UNESCO
		67		Genouilleux	210000			21 000										Obtention d'un classement de l'UNESCO
		68		Montmerle	610000	250000		35 500	35 500	35 500								Obtention d'un classement de l'UNESCO
		69		CCVSC	410400	93000		331 200	30 000	30 000								Obtention d'un classement de l'UNESCO
		70		CCVSC	1067120	77000		317 602	30 000	343 200	343 200							Obtention d'un classement de l'UNESCO
		71		Genouilleux	110000													

3.2 Tableau de suivi et évaluation du CRTE et résultats attendus

			Orientations	Actions	Projets	Maîtrise d'ouvrage	Montant initial	Financement attendu	Coût net	Montant engagé	Financement octroyé	Coût net à date	Réalisé						Indicateurs d'évaluation	
													2021	2022	2023	2024	2025	2026		
Transition écologique	Réduction CO2	Mobilité alternative	Véloroute	1		CCVSC	2 935 918	2 348 617	587 301											
			Etude de mobilité	2		CCVSC	85 000	21 250	63 750											Comparatif distances compétiteur, et comparaison avec autres territoires, nombre mètre linéaires supprimés
			Modes doux	3		CCVSC	364 470	124 000	240 470											Taux de participation à la consultation citoyenne relative au diagnostic
			Modes doux	4		Garnerans	70 000	35 000	35 000											Enquête de fréquentation des nouveaux aménagements auprès des collégiens
			Modes doux	5		Garnerans	80000	40 000	40 000											Calcul du nombre de piétons journalier
			Modes doux	6		Garnerans	100000	50 000	50 000											Calcul du nombre de piétons journalier
			Modes doux	7		Gueureins	50000		50 000											Calcul du nombre de piétons journalier
			Modes doux	8		Messimy	48000		19 200	28 800										Calcul du nombre journalier de piétons
			Modes doux	9		Montmerle	528500		110 000	418 500										Analysé comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école
			Modes doux	10		Genouilleux	80000													Calcul du nombre journalier de piétons
			Modes doux	11		Illiat	150 000	90 000	60 000											Analysé comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école
			Modes doux	12		Thoisy	100 000	80000	20 000											Calcul du nombre journalier de piétons
			Éclairage	13		Gueureins	70000		70 000											Analysé comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école
			Éclairage	14		Messimy	75000		22500	52 500										Analysé comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école
			Mindre consommation énergétique	15		CCVSC	10000		10 000											Calcul d'économie d'énergie estimé à la suite de l'étude
			Éclairage	16		Garnerans	6831	4098	2 732											Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Éclairage	17		Messimy et SIEA	138000		82800	55 200										Analysé comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Enfouissement réseau et passage en led	18		Montceaux et SIEA	60000			60 000										Analysé comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Passage en LED éclairage public	19		Montceaux et SIEA	48000			48 000										Analysé comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Véhicules	20		CCVSC	80400			80 400										Évolution de la consommation carbone des véhicules intercommunau, part des véhicules électriques dans le parc intercommunau
			Véhicules	21		Garnerans	32000		8000	24 000										Évolution de la consommation carbone des véhicules communau
			Bornes de recharge véhicules	22		Messimy	60000		30000	30 000										Comptabilisation du nombre de véhicules électriques en circulation avant / après
			Camping nature	23		Montmerle	50000		10 000	40 000										Nombre d'équipements installés, évolution des consommations énergétiques (eau, électricité), Enquête de satisfaction de la clientèle au regard de l'engagement en faveur du développement durable, Enquête de motivation de la clientèle, Obtention d'un label
			Energie des bâtiments et CPE	24		CCVSC / SIEA	22300	11149	11 151											Nombre d'équipements installés, évolution des consommations énergétiques (eau, électricité)
			Bâtiments, Pompe Chaleur	25		Garnerans	95000	57000	38 000											Enquête de satisfaction de la clientèle au regard de l'engagement en faveur du développement durable
			Bâtiments, isolation	26		Garnerans	36000	21600	14 400											Enquête de motivation de la clientèle
			Bâtiment, isolation	27		Garnerans	120000		72000	48 000										Obtention d'un label
			Bâtiment, isolation	28		Gueureins	110000			110 000										Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Reconstruction Ecole	29		Montmerle	2245000	409226	1835774											Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Bâtiment, isolation	30		Messimy	450000		360000	90 000										Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Bâtiment, pompe à chaleur	31		Genouilleux	95000													Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Bâtiment, isolation	32		Thoisy	250000		200000	50000										Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Bâtiment, isolation	33		Illiat	150 000		45 000	105 000										Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			CPE	34		CCVSC	80000			80 000										Comparaison des consommations énergétiques avant/après mise en place du CPE
			Méilleure utilisation in situ des déchets verts	35		Lucry	3000			3 000										Comptabilisation de la production de déchets verts de la commune
			Production d'énergie renouvelable	36		CCVSC / SEM LEA	200000		60000	140 000										Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Photovoltaïque	37		Gueureins	90000			90 000										Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Photovoltaïque	38		Messimy	97100		29130	67 970										Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Photovoltaïque	39		Montmerle	50000	10000		40 000										Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après), prod d'énergie renouvelable, nombre de rénovation entreprise, nombre et montant des aides aux particuliers
			Photovoltaïque	40		Genouilleux	92000													Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Photovoltaïque (Salle Polyvalente)	41		Montceaux	90000													Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Photovoltaïque (Ecole)	42		Montceaux	90000													Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Photovoltaïque (Ecole)	43		Chaleins	48300		9660	38 640										Analysé comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Cadastre Saliot	44		CCVSC	12000			12 000										Nombre d'oeufs et d'actions de communication mis en œuvre
			Photovoltaïque	45		Saint Didier	130000													Bilan émissions de GES avant apres, bilan énergétique, étude des coûts de consommation
			Captation de carbone	46		Messimy	15000		5000	9 000										Bilan émissions de GES, analyse de la qualité de l'air, Calcul de la surface végétalisée
			Plantation de haies	47		Saint Didier	30000		24000	6 000										Bilan émissions de GES, analyse de la qualité de l'air, Calcul de la surface végétalisée
			Ville parc et végétalisation	48		Montmerle	560000		100000	460 000										Nombre d'arbres plantés / an, Surfaces (m2) entretenues par de l'éco-pâturage, Etat des lieux des vergers publics (nombre de vergers, nombre d'arbres, surfaces concernées, type d'arbres...), Degre de végétalisation des cours d'école et évolution au regard du projet initial d'aménagement, Evolution du ratio surfaces minérales / végétales dans le cadre de la requalification des espaces publics,